



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 109 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 5 novembre 2001

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 novembre 2001

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

•(1105)

[Français]

INDÉPENDANCE DE LA GRC

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, conformément à la recommandation 31.3.1 du rapport intérimaire de la Commission des plaintes du public contre la GRC sur les événements qui eurent lieu durant la conférence de l'APEC, procéder à une codification sur la nature et l'étendue de l'indépendance de la GRC dans ses relations avec le gouvernement.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir d'ouvrir cette heure de débat réservé à la motion M-391 que j'ai présentée.

Bien que les événements du 11 septembre aient particulièrement chambardé notre rentrée parlementaire, il n'en demeure pas moins que même si certains dossiers ont quelque peu perdu leur caractère prioritaire, ils ont tout de même conservé l'importance qu'ils avaient avant le 11 septembre.

Or, toutes les questions relatives à l'ingérence par l'entourage du premier ministre dans les opérations de la GRC, lors de la conférence de l'APEC, font partie de cette catégorie de dossiers. Tout d'abord, étant donné que les circonstances qui sont à l'origine de la motion qui fait l'objet du présent débat remontent à plus de quatre ans, je récapitulerai un peu les faits.

Du 19 au 25 novembre 1997, la ville de Vancouver était l'hôte de la conférence de l'APEC. À l'occasion de cet événement qui accueillait des représentants de différentes régions de l'Asie, la GRC était le corps policier responsable de la sécurité. Cette responsabilité impliquait essentiellement qu'elle devait veiller à la sécurité de 75 personnes, dont 12 d'entre elles nécessitaient un niveau de protection maximum.

Lors de la dernière journée du sommet, alors que les participants à la Conférence se trouvaient en retraite au Musée d'anthropologie, situé sur le campus de l'Université de Colombie-Britannique, des étudiants et d'autres personnes ont manifesté leur opposition envers les régimes politiques de certains des membres de l'APEC.

Les différents événements qui ont suivi et qui impliquent les manifestants et les agents de la GRC, se sont soldés par le dépôt de 52 plaintes formelles contre les agissements de ces derniers. Ces 52 griefs ont été regroupés en 17 catégories qui représentent autant de situations et d'événements différents.

Le 9 décembre 1997, la présidente de la Commission des plaintes du public contre la GRC a institué une enquête sur lesdites plaintes. À la suite de cette enquête, soit le 20 février 1998, un panel composé de trois personnes fut chargé de procéder à l'audition des plaintes qui ont débuté le 14 avril 1998, pour se terminer en décembre de la même année, suite à la démission des membres de ce panel.

Le 21 décembre, l'ex-juge Ted Hughes fut désigné commissaire temporaire afin de mener une enquête qui s'est conclue par le dépôt, le 31 juillet dernier, d'un rapport intérimaire de 453 pages, en plus des annexes.

D'ailleurs, je me permets de dénoncer que plus de trois mois après son dépôt, ce rapport n'est toujours pas disponible en français. Encore une fois, le gouvernement ne respecte pas ses propres lois.

Depuis la production de ce rapport, mis à part le fait que la GRC, par l'entremise de son commissaire Zaccardelli, ait fait publiquement son mea culpa, le rapport Hughes est pratiquement tombé dans l'oubli.

Les attaques terroristes qu'ont subi les États-Unis le 11 septembre dernier n'ont certainement pas aidé. Toutefois, il ne faudrait pas que cela serve de prétexte au gouvernement pour lui éviter de s'occuper des dossiers qui pourraient le mettre dans l'embarras.

D'ailleurs, considérant les pouvoirs exorbitants qui pourraient être accordés aux policiers, en vertu du projet de loi C-36, il est d'autant plus important de préciser la nature des relations entre la GRC et le gouvernement, si celui-ci veut éviter de se retrouver à nouveau dans l'eau chaude.

De plus, il est utile de le préciser, ce mea culpa de la GRC est venu quatre ans après les événements litigieux et il en aura coûté presque 10 millions de dollars aux contribuables pour que la GRC reconnaisse finalement ses torts.

Le but de cette motion est donc de faire en sorte que le concept d'indépendance policière soit codifié pour instaurer des normes dans les relations de la GRC avec le gouvernement.

Malgré le fait que cette motion ne connaîtra probablement jamais de suite, pour des raisons que j'expliquerai plus tard, nous espérons au moins qu'elle permettra d'éviter que ce rapport se retrouve oublié sur une tablette sous un amas de poussière, ce qui est malheureusement trop souvent le cas, lorsqu'il s'agit d'un rapport qui critique les agissements du gouvernement.

Pour attaquer le vif du sujet, débutons avec le paragraphe 5(1) de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada qui stipule que, et je cite:

Le gouverneur en conseil peut nommer un officier, appelé commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, qui, sous la direction du ministre, a pleine autorité sur la Gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte.

Initiatives parlementaires

D'entrée de jeu, à la lecture de cet article, on constate que la GRC ne jouit pas d'une totale indépendance envers le gouvernement. Par ailleurs, malgré cette emprise législative que conserve le solliciteur général sur cet organisme, dans les faits, la GRC bénéficie d'une indépendance substantielle qui est reconnue par la common law.

● (1110)

À ce stade-ci, ce qui à première vue semble constituer un conflit contre le principe d'indépendance ne cause pas véritablement de problème. D'un côté, à moins de devenir une police privée, et ce n'est surtout pas ce que nous souhaitons, la GRC ne peut pas exister indépendamment de tout lien ministériel, d'où la nécessité qu'elle soit chapeauté par un ministère qui, en l'occurrence, est celui du solliciteur général.

Comme le souligne le commissaire Hughes dans son rapport, même si la nature et l'étendue de l'indépendance de la GRC ne possède pas de base législative clairement définie, il est tout de même reconnu que cette indépendance existe. Dans une décision de la Cour suprême, soit la Reine c. Campbell, il a clairement été établi que lorsque ses actions visent à faire respecter la loi ou qu'elles soient posées dans le cadre d'une enquête criminelle, la GRC est généralement complètement indépendante du pouvoir exécutif.

À cet effet, voici un extrait de cette décision rédigée par le juge Binnie:

Bien qu'à certaines fins le commissaire de la GRC rende compte au solliciteur général, il ne faut pas le considérer comme un préposé ou un mandataire du gouvernement lorsqu'il effectue des enquêtes criminelles. Le commissaire n'est soumis à aucune directive politique. Comme tout autre agent de police dans la même situation, il est redevable devant la loi et, sans aucun doute, devant sa conscience.

En ce qui concerne la loi, nous sommes d'accord avec le juge. Mais, pour ce qui est de la conscience, je préfère m'abstenir. Quoi qu'il en soit, dans le même ordre d'idée, en faisant allusion au commissaire de police, dans la Reine c. Metropolitan Police Commissioner, Ex parte Blackburn, une décision de 1968, Lord Denning mentionnait ceci à propos du commissaire de police:

Il doit décider si des suspects seront poursuivis ou non; et, s'il le faut, porter des accusations ou faire en sorte qu'elles soient portées; mais, dans tout cela, il n'est le serviteur de personne, sauf de la loi elle-même. Aucun ministre de la Couronne ne peut lui ordonner de surveiller ou de ne pas surveiller tel endroit, ou lui ordonner de poursuivre ou de ne pas poursuivre une personne. Aucune autorité policière ne peut non plus lui donner un tel ordre. C'est à lui qu'il incombe de faire respecter la loi. Il est redevable envers la loi, et seulement envers elle.

Une fois que l'on a établi les prémices suivantes, il s'ensuit que, premièrement, le gouvernement ne doit sous aucune considération exercer une autorité directe sur la GRC lorsqu'elle exécute son mandat de faire respecter la loi. En second lieu, la GRC doit rendre compte.

On comprend mieux que malgré toute l'indépendance qu'elle puisse posséder, la GRC conserve tout de même un certain lien de dépendance envers le gouvernement. Il est donc inévitable qu'elle doive entretenir des relations avec l'appareil gouvernemental. C'est à ce moment que les choses se complexifient car, si la question d'indépendance fait consensus, il en est tout autrement, tant sur le plan académique que judiciaire, pour ce qui est de définir ce qui constitue une relation appropriée entre le gouvernement et la GRC.

Considérant que l'autorité policière est le moyen par lequel l'État exprime son pouvoir coercitif sur les citoyens, il est d'intérêt public de faire en sorte que le gouvernement ne puisse s'ingérer dans les affaires de la GRC. Je rappelle que nous vivons dans un État de droit. Si nous permettons au gouvernement de s'immiscer, comme bon lui semble, dans les activités de la police fédérale, le concept d'État de droit cédera alors la place à celui d'État policier.

D'autre part, le résultat serait également le même si l'on donnait carte blanche à la GRC sans qu'elle ait de reddition de comptes à produire. Dans ce cas, nous parlons d'un contrôle exercé par l'État et non pas d'une influence comme ce fut le cas lors de l'APEC. Peu importe sous quel aspect on aborde la question, il est inévitable et indispensable que l'État et la GRC entretiennent des relations.

Si l'on resitue tout ceci dans le contexte particulier des événements de l'APEC, il est clair que l'intervention, ou plutôt l'ingérence gouvernementale, mise à jour dans le rapport Hughes, était inappropriée. Certes, la GRC n'était pas présente à Vancouver dans le cadre de son mandat visant la répression du crime. Son mandat se limitait tout simplement à assurer la sécurité à l'occasion d'un événement d'envergure internationale. À cet effet, il est indéniable qu'elle se devait d'agir en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales. Par contre, cette collaboration devait s'effectuer en fonction des considérations de sécurité et non pas sur la base d'intérêts politiques. Malheureusement, force est de constater qu'il en fut peut-être tout autrement. On peut donc affirmer que le dérapage associé à l'implication de la GRC lors de la Conférence se situe à deux niveaux.

Premièrement, comme le souligne le commissaire Hugues, la performance des autorités policières brille par un manque de professionnalisme et de standard de compétences acceptables.

● (1115)

À ce sujet, il explique ce phénomène par deux causes, soit l'absence d'intégration entre les activités de planification et les opérations, ainsi qu'une incapacité à anticiper les événements.

De plus, dans ses commentaires finaux, il mentionne que la conduite de la police fut inappropriée eu égard aux circonstances et complètement incompatible avec la Charte. À lui seul, ce constat est des plus troublants et mérite réflexion. En outre, ce qui demeure le plus inquiétant, c'est la possibilité que l'ingérence politique soit l'une des causes à l'origine de ce dérapage.

Le commissaire souligne dans son rapport qu'il n'est pas d'accord avec le représentant des plaignants, lorsqu'il affirme que pour s'assurer de la participation du président indonésien Suharto, le gouvernement aurait veillé à ce qu'il ne soit pas mis dans l'embarras. D'où la prise de contrôle prématurée du Musée d'anthropologie, l'étendue du périmètre de sécurité et la zone sans bruit.

Il y a quand même lieu de s'interroger. Même si les gestes posés n'étaient pas uniquement motivés par les questions entourant la visite du président Suharto, il n'en demeure pas moins que le commissaire en arrive à la conclusion que les droits des manifestants ont été bafoués par l'intervention de Jean Carle qui, en tant que directeur des opérations au bureau du premier ministre, agissait également comme agent de liaison entre le bureau du premier ministre et la GRC.

Alors peu importe les motivations, le résultat demeure le même, c'est-à-dire que les agissements de Carle ont eu les mêmes répercussions que ce que l'on peut qualifier d'ingérence dans les opérations de sécurité de la GRC.

Même à cela, on peut émettre certaines réserves, car lorsqu'il traite des motivations qui ont guidé les actions de Carle et, conséquemment, celles du gouvernement, le commissaire Hughes s'exprime par «I do believe», ce qui est très subjectif comme appréciation. En somme, le second constat ne peut être qu'à l'effet que des droits garantis par la Charte ont été violés par la GRC, à la suite d'une ingérence gouvernementale.

Initiatives parlementaires

Ceci étant, il est impératif que le gouvernement codifie la nature des relations qu'il peut entretenir avec la police. Et ce matin, le Bloc québécois lui demande de respecter intégralement la recommandation 31.3.1 du rapport intérimaire de la Commission des plaintes du public contre la GRC sur les événements qui eurent lieu durant la conférence de l'APEC qui se lit comme suit:

[Traduction]

La GRC demande la consécration législative de la nature et de la portée de l'indépendance de la police par rapport au gouvernement en ce qui concerne:

1. les principes existants de «common law» à l'égard de l'application de la loi;
2. la prestation et la responsabilité des services de sécurité lors d'événements risquant de perturber l'ordre public.

[Français]

Avant tout et dans toutes circonstances, la GRC doit être redevable envers la loi et c'est dans cette perspective que nous présentons cette motion qui respecte tout à fait ce principe.

Étant donné que du 26 au 28 juin 2002 se tiendra, à Kananaskis, en Alberta, le prochain Sommet du G-8, il est impératif que le gouvernement suive, tel que formulé, la recommandation 31.3.1 du rapport Hughes.

[Traduction]

Mr. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre, au nom du gouvernement, à la motion présentée par la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert au sujet de la recommandation 31.3.1 du rapport intérimaire de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada sur les événements de l'APEC.

Il est extrêmement important de souligner qu'il s'agit d'un rapport intérimaire et, par conséquent, d'une recommandation provisoire sur laquelle nous nous penchons présentement.

Avant d'aborder les détails de la motion, je rappelle à mes collègues de la Chambre qu'il s'agit d'une des nombreuses recommandations contenues dans le rapport intérimaire. De plus, ce rapport ne constitue qu'une seule étape du processus d'examen civil suite aux plaintes que le public a déposées contre la GRC.

En quoi consiste le processus d'examen du public concernant la GRC et quel est le rôle de la Chambre à cet égard? Permettez-moi de répondre d'abord à la première partie de la question.

La Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada a été créée par le Parlement en 1986. Il s'agit d'un conseil civil, équitable et impartial, chargé d'agir dans l'intérêt du public. La Commission a le mandat de mener des enquêtes indépendantes relatives à des plaintes contre la GRC et de tirer des conclusions objectives reposant sur l'information disponible.

La Chambre joue-t-elle un rôle dans ce processus de surveillance? Pour répondre à la deuxième partie de la question, permettez-moi de citer la présidente de la commission, Shirley Heafey. Voici ce qu'elle a dit dans le dernier rapport annuel de la commission:

En créant cette commission, le Parlement a reconnu la nécessité d'un organisme indépendant, équitable et impartial chargé de veiller au respect des droits des plaignants et des membres de la GRC.

Elle a ajouté que cette procédure «est le ciment de la confiance du public, des membres de la GRC et du Parlement et elle doit donner une image de la diversité et de la complexité de la société canadienne». En bref, le travail de la commission ne doit pas être gêné par l'ingérence du gouvernement si on veut qu'elle s'acquitte du mandat qui lui a été confié lors de sa création.

Pour garantir l'impartialité de cette commission, il incombe à tous les députés de permettre à la commission de terminer son enquête sur les plaintes reliées au sommet de l'APEC. Jusqu'à maintenant, M. Hughes, a remis son rapport provisoire et le commissaire de la GRC y a répondu. Cependant, le processus n'est pas encore terminé. Il incombe maintenant à la présidente de la commission de considérer les deux documents et de rédiger son rapport final renfermant ses conclusions et ses recommandations finales.

Une supervision civile est une garantie essentielle pour assurer l'intégrité de la police. Il arrive que les corps policiers doivent prendre les mesures nécessaires pour arrêter des criminels afin d'assurer la sécurité publique. Il arrive aussi que la conduite de la police soit remise en question. La liberté de remettre en question toute perception de mauvaise conduite est fondamentale dans un système d'application de la loi qui reflète et protège nos valeurs fondamentales de liberté, de démocratie et d'égalité.

Le travail policier doit donc être transparent et les corps policiers doivent rendre des comptes. C'est pourquoi il est essentiel que nous respections le processus d'examen civil indépendant qui est en cours à l'heure actuelle.

Je crois que nous pouvons être assurés de cette indépendance grâce à la Commission des plaintes du public contre la GRC. La commission a 13 années d'expérience et elle a toujours su examiner les plaintes de façon juste et approfondie. Le gouvernement est persuadé que la commission va examiner avec soin tous les renseignements qui lui ont été soumis jusqu'à maintenant et établir un rapport final complet et équitable.

Il serait donc prématuré et inapproprié de la part de la Chambre de souscrire à cette motion qui anticipe les conclusions de la présidente de la commission. Cette dernière doit avoir l'occasion de terminer son travail dans le cadre du processus mis en place par le Parlement.

Le gouvernement admet que les audiences d'intérêt public sur l'APEC ont été les plus longues et les plus complexes de l'histoire de la commission, mais c'est justement pourquoi la commission doit avoir le temps voulu pour étudier à fond les questions complexes qui lui sont soumises. Ne présumons pas des recommandations finales. Laissons à la présidence le temps de mener à terme ce processus indépendant légitime et de formuler ses recommandations.

Permettez-moi de commenter brièvement le fond de la motion, qui demande au gouvernement de procéder à une codification sur la nature et l'étendue de l'indépendance de la GRC dans ses relations avec le gouvernement.

Dans son rapport intérimaire, M. Hughes a recommandé que cette indépendance soit confirmée dans la loi. Il a également proposé cinq principes concernant l'indépendance de la GRC par rapport au gouvernement. Ces principes reconnaissent la complète indépendance de la GRC lorsqu'elle s'acquitte de ses fonctions d'application de la loi et sa responsabilité envers le gouvernement, lorsqu'elle remplit d'autres fonctions non liées aux enquêtes pénales. Ils soulignent aussi que la GRC est responsable devant la loi et les tribunaux en toutes circonstances, et qu'elle doit faire la part des exigences en matière de sécurité et des droits garantis par la Charte.

Initiatives parlementaires

● (1120)

Qui pourrait s'inscrire en faux contre ces principes? Réagissant publiquement au rapport intérimaire de M. Hughes, le commissaire de la GRC, M. Zaccardelli, a donné l'assurance suivante:

Tous les membres de la GRC, surtout ceux qui participent à la prestation de services de sécurité lors d'événements de grande envergure risquant de provoquer des troubles publics, devront bien comprendre ces principes.

Je félicite le commissaire d'avoir pris cet engagement. Il est particulièrement opportun au moment où la GRC se prépare à assurer les services de sécurité au sommet du G-8 qui aura lieu l'an prochain à Kananaskis.

En guise de conclusion, je répète que la Chambre serait mal venue d'appuyer la motion. Il incombe à la présidente de la commission d'étudier à la fois le rapport intérimaire et la réponse du commissaire Zaccardelli. La commission représente l'intérêt public en veillant à ce que les questions soulevées de toutes parts soient étudiées équitablement et reçoivent une réponse complète. Le processus doit être à l'abri de l'influence du Parlement. Donnons notre appui au processus de surveillance civile que le Parlement a voulu instituer en donnant à la présidente de la commission la possibilité de formuler ses recommandations finales.

● (1125)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur la motion d'initiative parlementaire M-391. Je remercie la députée d'avoir présenté cette motion à la Chambre. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas eu à répondre à des critiques ou à des questions relativement au rapport rendu public par le juge Ted Hughes.

Heureusement pour le gouvernement libéral, le Parlement ne siègeait pas lorsque les constatations et les recommandations ont été rendues publiques, dans la foulée des audiences portant sur les plaintes portées contre la GRC. Depuis la rentrée parlementaire, le 17 septembre, la Chambre a dirigé son attention, comme il se doit, sur les horribles événements du 11 septembre.

L'attaque sans précédent contre l'Amérique et le terrorisme en général ont capté l'attention du pays et du monde entier. Les Canadiens s'inquiètent vivement de la sûreté et de la sécurité dans leur pays. Ils se préoccupent en outre du bien-être de leurs amis et voisins du sud. Par conséquent, tous nos efforts des deux derniers mois ont été axés sur les moyens à prendre pour répondre à ces préoccupations.

Malgré tout cela, il importe que nous nous penchions sur les questions soulevées dans le rapport Hughes et que nous discutions de nombre de recommandations qui s'y trouvent. Encore une fois, je félicite la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert, au Québec, de nous avoir donné cette occasion. C'est donc avec plaisir que j'appuie cette motion.

Si elle est adoptée, la motion dont nous sommes maintenant saisis obligerait le gouvernement à énoncer par écrit la nature et l'étendue de l'indépendance de la GRC dans ses relations avec le gouvernement.

Dans son rapport, M. Hughes conclut que le gouvernement fédéral a agi de façon inappropriée lors de la conférence de l'APEC et que la GRC a, à tort, succombé à l'influence du gouvernement. Par conséquent, il recommande que le gouvernement fédéral présente une mesure législative pour faire nettement état de l'indépendance de la GRC par rapport à toute ingérence gouvernementale.

Dans la dixième partie de son rapport, le juge Hughes dit que la nature et la portée de l'indépendance policière ne sont pas clairement définies dans le droit canadien à l'heure actuelle. Il déclare en outre

que: «S'il est généralement reconnu que la GRC jouit d'une certaine indépendance, il ne se dégage cependant aucun consensus des travaux universitaires ni des décisions juridiques sur la relation qui devrait exister entre le gouvernement fédéral et la GRC.»

En fait, le juge Hughes croit que la Loi sur la GRC laisse entendre que cette force policière n'est pas entièrement indépendante du gouvernement en stipulant que «Le gouverneur en conseil peut nommer un officier, appelé commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, qui, sous la direction du ministre, a pleine autorité sur la Gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte.» En fait, le commissaire de la GRC est, au sein du Cabinet, un sous-ministre qui relève du solliciteur général.

Après avoir analysé l'approche britannique et la décision de la Cour suprême dans l'affaire R. c. Campbell, le juge Hughes a déclaré qu'il était inacceptable que le gouvernement fédéral ait l'autorité de diriger les activités d'application de la loi de la GRC et de lui dire sur qui faire enquête, qui arrêter, qui poursuivre et ainsi de suite. De même, il est tout aussi inacceptable que la GRC soit totalement indépendante et non tenue à la reddition de comptes et qu'elle puisse faire la loi par elle-même.

S'inspirant de cette conclusion, M. Hughes a recommandé, au paragraphe 31.3.1 de son rapport, que la GRC demande une codification de la nature et de l'étendue de l'indépendance de la police dans ses relations avec le gouvernement dans deux domaines: premièrement, les principes de droit coutumier régissant l'application de la loi; et, deuxièmement, la prestation et la responsabilité des services de sécurité lors d'événements mettant en cause l'ordre public.

En réponse au rapport Hughes, le commissaire de la GRC, M. Zaccardelli, a rejeté cette recommandation fondamentale, en faisant valoir que, selon lui, il n'était pas nécessaire de reconnaître dans la loi l'indépendance de la police. À ce jour, le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations, bien qu'il ait accepté la seconde partie du rapport Hughes et l'ait intégrée au projet de loi C-35.

Les Canadiens doivent avoir l'assurance que la GRC est en mesure de faire son travail et, notamment, enquêter au sujet de présumés méfaits impliquant le gouvernement, sans avoir à craindre de faire l'objet de représailles et sans ingérence de la part du gouvernement.

Les Canadiens doivent aussi avoir l'assurance que le commissaire de la GRC, bien qu'il soit un fonctionnaire de haut rang, n'est pas ou ne devienne pas la marionnette du gouvernement en place en appuyant ses politiques et programmes, même si cela doit se révéler nuisible pour la police nationale et les agents de la paix qui travaillent en première ligne.

● (1130)

Il y a deux semaines, le commissaire Zaccardelli a comparu devant le comité de la justice dans le cadre de l'étude du projet de loi C-36. Voici ce qu'il a déclaré dans sa déposition et en réponse aux questions qui ont suivi.

Bien évidemment, nous sommes très heureux des ressources que nous a accordées le gouvernement. Ce n'est pas que pour les activités terroristes...

Plus loin, il ajoute:

Est-ce qu'il m'en faudrait plus? Oui, bien sûr. Le gouvernement, comme je l'ai dit, a été très sensible à nos besoins tandis que nous faisons face à cette situation.

Initiatives parlementaires

À l'opposé de ce que déclarait le commissaire Zaccardelli, l'Association canadienne des policiers, qui représente 30 000 agents de la paix au Canada, dont certains agents de la GRC, a déclaré au comité de la justice que les 9 millions de dollars que le gouvernement a récemment dégagés pour permettre à la GRC de lutter contre le terrorisme ne suffisaient pas pour permettre à la GRC de s'acquitter des exigences exceptionnelles auxquelles elle est soumise depuis les attentats du 11 septembre.

Ces 9 millions de dollars ne permettront de recruter que 72 nouveaux agents, alors que 2 000 agents de la paix ont été retirés de cas prioritaires concernant la criminalité organisée et d'autres tâches policières en première ligne.

Alors que le commissaire avait dit que la GRC pourrait toujours utiliser plus de personnel, le vice-président de l'Association canadienne des policiers, M. Michael Niebudek, a déclaré clairement au comité qu'il y avait une pénurie de personnel. Il a ajouté que la GRC n'avait pas les ressources suffisantes pour enquêter à la fois au sujet du terrorisme et de la criminalité organisée et qu'elle avait dû mettre de côté, un peu partout au Canada, d'importantes enquêtes touchant la criminalité organisée. M. Niebudek a déclaré ce qui suit:

Selon cette approche de la saveur du mois, l'affectation de nos ressources est tributaire des priorités politiques. Nous déshabillons Pierre pour habiller Paul, et il faut que cessent ces tours de passe-passe.

Tout en louangeant le gouvernement pour avoir su répondre aux besoins de la GRC, M. Niebudek a affirmé que celui-ci doit agir plus rapidement afin de combler le trou béant qui existe en matière de sécurité et d'exécution de la loi au Canada.

En réponse à ces commentaires, le solliciteur général a nié que la GRC soit incapable de s'acquitter convenablement de ses responsabilités au motif qu'elle n'aurait par l'argent et le personnel nécessaires. D'après un article paru dans le *National Post* la semaine dernière, le solliciteur général aurait affirmé:

Selon les renseignements que m'a communiqués la GRC, celle-ci est entièrement en mesure de s'acquitter de son mandat.

Alors que le premier agent de police du pays et son patron disent une chose, les policiers qui sont sur la première ligne disent autre chose. M. Zaccardelli, de toute évidence, appuie le gouvernement fédéral ou se range de son côté alors qu'il devrait plutôt appuyer ses policiers et se faire le porte-parole de nos concitoyens en matière de sécurité.

Ce n'est que le printemps dernier que nous avons fait entendre des témoins devant le comité de la justice au sujet du projet de loi portant sur le crime organisé. Nous avons compris la gravité de la situation entourant le crime organisé au Canada. Nous ne devrions pas mettre sur la tablette ou remettre aux calendes grecques des enquêtes susceptibles de mener à l'appréhension de membres du crime organisé, de trafiquants de drogues et d'autres criminels du genre.

Indiscutablement, nous menons la guerre au terrorisme. Par ailleurs, nous menons également la guerre au crime organisé. Cette guerre est inquiétante du fait qu'elle aussi est en train de changer notre façon de vivre. C'est faire preuve d'irresponsabilité de la part du commissaire de la GRC que de retirer des agents du dossier du crime organisé.

Il devrait exiger qu'on lui fournisse les ressources nécessaires pour que la GRC puisse s'attaquer convenablement aux problèmes découlant des terribles événements du 11 septembre. En ne le faisant pas et en acceptant la maigre pitance offerte par le gouvernement fédéral, M. Zaccardelli révèle à quel point il n'est qu'une marionnette du solliciteur général. Il faut que les choses changent.

L'indépendance de la GRC par rapport au gouvernement doit être légiférée comme l'a recommandé le juge Hughes. J'appuie donc la motion d'initiative parlementaire n° 391.

• (1135)

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat portant sur la motion d'initiative parlementaire. Je félicite ma collègue du Bloc de son initiative dans ce dossier. J'unis ma voix à celle de la députée du Bloc ainsi qu'à celle de l'orateur précédent pour appuyer la motion.

Pendant les quelques minutes auxquelles j'ai droit, je me pencherai sur trois aspects particuliers: tout d'abord les constatations du commissaire Ted Hughes, deuxièmement, la réponse du commissaire Zaccardelli de la GRC et troisièmement, ce que la GRC a appris ou n'a pas appris par suite de l'enquête Hughes.

J'ai lu le rapport final de la commission d'enquête Hughes. Il est clair que le commissaire Hughes a été plutôt critique tant à l'égard de la GRC que des fonctionnaires du gouvernement. Aux fins de compte rendu, j'aimerais lire certains de ces commentaires.

M. Hughes a reconnu dans ses observations finales que bon nombre des faiblesses soulevées au niveau du rendement dénotaient des manquements au chapitre de la planification. Je n'entrerai pas dans les détails, mais il a parlé de séances d'informations et d'autobus en retard au campus de l'UBC le 25 novembre 1997.

En parlant du terrain vague en face du Green College, le commissaire Hughes a dit que:

On ne s'est pas rendu compte que les terrains du Green College situés à l'extérieur de la zone de sécurité constituaient une zone de rassemblement évidente pour les résidents du collège qui avaient déjà fait part de leur désir de manifester et aucun plan d'urgence n'a donc été mis en place pour tenir compte de la présence des manifestants à cet endroit.

Pour ce qui est de la marche vers la clôture qu'on nous a présentée à de nombreuses reprises à la télévision, M. Hughes a souligné que:

On n'a pas nommé de responsable au moment de la rencontre largement médiatisée du midi, qui aurait été au courant des actes de désobéissance civile prévus par les manifestants et qui aurait été en mesure d'évaluer de façon réaliste les informations de dernière minute dont la véracité pourrait être douteuse relativement aux actions prévues par les manifestants.

Je trouve ceci particulièrement révélateur. M. Hughes dit:

Mon incapacité à déterminer qui a pris la décision cruciale de permettre aux manifestants d'avoir librement accès à la clôture de sécurité en dit long sur l'état de préparation de la police face aux défis de la journée. Je resterai toujours convaincu que, si ce n'était de cette décision, basée sur des renseignements douteux, les événements qui se sont produits sur le campus entre midi et 16 h 30 ce jour-là auraient fort probablement été non violents, quoique tumultueux, bruyants et intimidants pour la police. C'est la violence qui a éclaté à midi autour du mât à drapeau qui a donné le ton aux événements qui se sont déroulés le reste de l'après-midi.

M. Hughes parle du blocage des voies de sortie, du rôle des détachements locaux de la GRC et de l'arrestation de Jaggi Singh. Voici ce qu'il en dit:

Si le détachement de la GRC à l'UBC avait pleinement participé au processus de planification de la sécurité, je pense que M. Singh n'aurait pas été arrêté le 24 novembre, ou à n'importe quel autre moment, pour l'incident du mégaphone du 7 novembre. Si ce même détachement avait été obligé de consulter des personnes d'expérience, réfléchies et parfaitement au courant du contexte de la réunion des chefs d'État à propos de son intention d'expulser M. Singh du campus le 25 novembre, je pense que ce projet n'aurait jamais vu le jour.

De même, au sujet de l'arrestation de Mark Brooks, autre manifestant qui se trouvait sur les barricades, le commissaire Ted Hughes écrit ce qui suit:

Son arrestation était prématurée et faite dans une atmosphère de crise directement attribuable au chaos résultant d'un manque de planification de la part de la police pour assurer le départ des chefs d'État dans le calme et en toute sécurité.

Initiatives parlementaires

M. Hughes parle en termes négatifs de la fouille de toutes les manifestantes dans les cellules de Richmond. Il est très critique des actions de la GRC ou de la police à ce moment-là.

M. Hughes signale deux moments où, selon lui, le gouvernement fédéral a agi de manière incorrecte. Le premier est l'expulsion des campeurs qui se trouvaient sur le terrain du Musée d'anthropologie et dont on a parlé plus tôt. M. Hughes dit à ce sujet:

Je suis persuadé que c'est suite à une intervention du gouvernement que les campeurs ont été expulsés ce soir-là. Sans cette intervention, l'opinion contraire du chef de secteur Thompsett aurait prévalu. Son point de vue n'a pas été retenu du fait de l'assentiment d'autres membres de la GRC, principalement le surintendant May, qui avaient succombé à l'influence et à l'ingérence du gouvernement dans un domaine où une telle influence et une telle ingérence étaient inappropriées.

● (1140)

M. Hughes a critiqué le niveau d'ingérence du gouvernement fédéral dans les efforts de la GRC en vue d'assurer la sécurité dans l'aire adjacente à la faculté de droit où se déroulait la manifestation, le jugeant exagéré par rapport à la taille de l'endroit. Il a noté que le gouvernement n'avait pas eu gain de cause parce que des personnes comme le chef de secteur Thompsett étaient intervenues au nom des manifestants. M. Hughes note que, si ces personnes n'étaient pas intervenues, les problèmes de sécurité auxquels aurait été confrontée la GRC le 25 novembre auraient pu être bien plus graves.

Dans ses observations finales, M. Hughes déclare:

Il est indéniable que, dans la plupart des cas où j'ai constaté que la police s'était conduite de façon inappropriée par rapport aux circonstances ou incompatible avec les droits prévus dans la Charte, les principaux responsables sont les personnes chargées de la planification de la sécurité au Sommet de l'APEC, voire les personnes haut placées au siège de la GRC à Ottawa. Ce sont ces personnes qui semblent avoir approuvé que les services de sécurité soient assurés le 25 novembre par des agents qui n'avaient pas directement pris part aux deux années de planification des mesures de sécurité, alors que ceux qui étaient vraiment au courant n'étaient pas au commandement au moment de l'ouverture du Sommet de l'APEC.

En ce qui concerne la porte 6, le sergent d'état-major Stewart et l'histoire du gaz poivré, le commissaire Hughes note:

Mon impression sur le sergent d'état-major Stewart et les personnes qui se trouvaient avec lui à la porte 6 est à peu près la même. On n'aurait jamais dû donner au sergent quatre minutes pour faire dégager la route. Étant donné les pressions exercées sur lui, il a pris des décisions malencontreuses, mais, à mon avis, les plus coupables sont les personnes occupant des postes de responsabilité qui ont permis que les événements survenus à la porte 6 se produisent.

Il faut le souligner, compte tenu des observations qu'a faites l'ancien solliciteur général dans un moment d'inattention, il y a quelques années. En parlant du sergent d'état-major Stewart, il a dit que «Hughie serait peut-être le bouc émissaire». Le rapport du commissaire montre clairement que cela remonte directement aux dirigeants à Ottawa. Le sergent d'état-major Stewart n'aurait jamais dû être le bouc émissaire. Et il ne l'a pas été par suite du rapport Hughes.

Je pense que le commissaire Zaccardelli est favorable au rapport même si, comme on l'a fait remarquer tout à l'heure, il ne convient pas avec Ted Hughes qu'il faut une codification légale. C'est peut-être un manque de vision de la part du commissaire de la GRC.

Le commissaire Zaccardelli a déclaré qu'il fallait une collaboration entre la police et les manifestants pacifiques. Je défie le commissaire Zaccardelli et l'actuel solliciteur général de reprendre à leur compte cette observation dans le contexte de ce qui s'est produit à Québec, plusieurs années après l'enquête sur les événements au sommet de l'APEC. Ils devraient dire cela à ceux, des jeunes pour la plupart, qui ont été détenus arbitrairement pendant plusieurs jours avant d'être accusés ou renvoyés chez eux.

Trois jeunes de ma circonscription de Pallister étaient à Québec. Ils affirment catégoriquement qu'ils ne faisaient absolument rien de

mal. Ils étaient assis par terre à l'extérieur du périmètre et de la clôture de sécurité quand la police les a arrêtés.

Notre caucus au complet était à Québec. Nous avons vu des dizaines de milliers de manifestants pacifiques. Oui, nous admettons que certains voulaient recourir à la violence et faire du trouble. Cependant, la grande majorité des manifestants étaient là pour faire valoir une cause à laquelle ils croyaient fermement. Je suis inquiet de constater que la GRC n'a pratiquement tiré aucune leçon de ses comportements au sommet de l'APEC.

● (1145)

Au lieu de remédier aux faiblesses en matière de sécurité au sommet de l'APEC, qui avaient été relevées notamment par Hughes, elle a resserré encore plus la sécurité. On peut le constater à n'importe quelle manifestation visant l'OMC. Tout cela était possible même avant le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, tout comme pour mes collègues des deux côtés de la Chambre, c'est pour moi un plaisir de débattre ce matin de la motion M-391 présentée par la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert. Comme on l'a souligné, la motion propose de codifier la nature et l'étendue de l'indépendance de la GRC dans ses relations avec le gouvernement.

Quatre années ont passé depuis les bruyantes manifestations qui ont entouré la tenue à Vancouver de la conférence de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, un événement qui constituera toujours une tâche sombre sur les relations entre le gouvernement et nos forces de police nationales. Malgré les conclusions d'une commission d'enquête officielle et diverses contestations judiciaires, on n'a pas fait grand-chose pour changer les relations étroites entre la GRC et le gouvernement. En fait, on semble plutôt avoir tâché de maintenir le statu quo.

Il serait raisonnable de penser que, dans un pays comme le nôtre, il existe une nette séparation entre nos politiciens et nos forces policières nationales. Il serait donc déraisonnable que, dans un pays développé, les forces de police nationales soient sous l'influence ou le contrôle des politiciens élus.

De même, on espérerait que, dans un pays développé, les règles concernant le contrôle, l'interaction et l'étendue des pouvoirs de la force policière nationale soit consacrées dans une loi suffisamment contraignante pour prévenir tout abus de pouvoir de la part du gouvernement. Si c'était le cas au Canada, nous ne tiendrions pas ce débat.

La GRC a acquis la réputation d'être l'un des meilleurs corps policiers au monde. Les hommes et les femmes qui portent l'uniforme en serge rouge le font avec fierté, et leur professionnalisme et leur intégrité servent d'exemple à tous les Canadiens. Il s'agit d'une institution nationale que le Canada devrait s'efforcer de protéger, et non de miner.

En tant que la force policière nationale, la GRC exerce les fonctions qui relèvent de sa compétence et de son mandat. Pour qu'elle puisse les exercer efficacement, son mandat doit être libre de toute ingérence politique. Malheureusement, l'actuelle structure de reddition de comptes à la GRC ne permet pas cela. La difficulté inhérente à cette structure, c'est que le commissaire rend compte à un seul ministre, plutôt qu'au Cabinet ou à un comité de surveillance. C'est à cet égard que les idéologies s'affrontent.

Initiatives parlementaires

Le commissaire de la GRC s'occupe de l'application de la loi et de la sécurité nationale, principes fondamentaux qui régissent tout corps policier. Par ailleurs, le ministre, en tant que haut fonctionnaire élu, s'intéresse, ce qui est tout naturel, à être réélu, de même qu'aux conséquences politiques que les actions des organismes de son ministère risquent d'avoir sur la popularité de son parti.

L'ingérence de la politique est une situation intolérable. Chaque fois que la GRC doit mesurer les conséquences politiques de toute décision qu'elle est appelée à prendre, sa capacité d'exercer ses fonctions est minée.

La mauvaise orientation que le ministre responsable donne à la GRC suscite également des préoccupations raisonnables. Actuellement, il n'existe pas suffisamment de garanties contre le recours à la GRC pour la tenue d'enquêtes qui risquent d'être axées davantage sur une récompense politique que sur les faits, une aventure qui peut coûter cher, comme les Canadiens l'ont appris lors du fiasco des Airbus.

La GRC est notre seule force policière nationale et, à ce titre, elle ne saurait continuer d'être dirigée comme tout autre service de la fonction publique. Elle doit être libre des influences exercées par le gouvernement de l'heure. Pour être efficace, elle doit être indépendante. Il est temps que le gouvernement examine ses rapports avec la GRC et qu'il ébauche des règles sur la nature de ses rapports avec cet organisme.

Des intervenants qui m'ont précédé ont parlé du commissaire Zaccardelli, qui a comparu devant le Comité de la justice. J'étais là le jour où il a parlé du projet de loi C-36. Il a dit clairement dans quel conflit il se trouvait. D'un côté, il est sous-ministre et de l'autre il est le chef de notre police nationale. Honnêtement, je pense que personne ne devrait se trouver dans une telle situation.

Voilà pourquoi j'estime la motion présentée aujourd'hui on ne peut plus appropriée, surtout que le projet de loi C-36 est actuellement à l'étude et qu'il confèrera forcément non seulement à la GRC mais aussi à d'autres forces policières au Canada de nouveaux pouvoirs, notamment ceux de détenir quelqu'un et de faire de l'écoute électronique. Il existe à tout le moins un risque de perte du droit à la vie privée pour les Canadiens. Compte tenu de tout cela, je crois approprié de débattre la motion présentée aujourd'hui.

● (1150)

Je suis heureux d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie, car j'y vois un moyen de rehausser la transparence et le devoir de reddition de comptes. Je félicite ma collègue du Bloc Québécois d'avoir présenté cette motion. Les députés n'auront pas l'occasion de se prononcer, et cela est malheureux. C'est un peu comme si cette motion ouvrait une boîte de Pandore. Que l'on pense au nombre de fois où les députés se saisissent d'une question et suivent le processus menant à l'adoption de motions et de projets de loi à la Chambre pour se faire dire la même chose que ce matin, c'est-à-dire que leur initiative est très valable, mais qu'elle ne fera malheureusement pas l'objet d'un débat plus long qu'une heure et qu'elle fera vraisemblablement long feu, s'il n'en tient qu'au gouvernement. Je trouve que c'est dommage.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter la députée bloquiste pour sa motion. Comme l'a indiqué l'intervenant qui m'a précédé, la motion arrive à point nommé puisque nous étudions ce moment le projet de loi C-36. Ce dernier confère d'énormes pouvoirs, lesquels nous n'envisagerions jamais en temps normal dans une société libre et démocratique. Le projet de loi est draconien de

par sa nature et inquiète énormément, j'en suis persuadé, tous les députés. D'où le caractère particulièrement opportun de cette motion.

Revenons aux événements de l'APEC en 1997. À la suite desdits événements, des activités policières et de l'intervention apparente du premier ministre et de son cabinet, deux questions ont été soulevées. La première concerne la conduite qu'avait eue la GRC. Comme l'a rappelé l'ancien protecteur du citoyen de la Colombie-Britannique, le député de Vancouver—Quadra, il se trouve que la Commission des plaintes du public contre la GRC, créée en 1986, était effectivement l'organisme auquel il convenait de s'adresser pour déterminer ce qui s'était au juste produit, quelles avaient été les activités de la police et si en fait celles-ci avaient été appropriées. Il y a eu cependant une seconde question tout aussi urgente à laquelle le gouvernement n'a jamais répondu à ce jour et c'est la suivante: le premier ministre et son cabinet se sont-ils mêlés des activités d'application de la loi dont la GRC était chargée lors de la réunion de l'APEC en 1997?

J'ai passé passablement de temps aux audiences. En écoutant les témoignages de ceux qui ont comparu devant la commission et en constatant de quelle façon cette dernière avait été mise sur pied, j'ai vu clairement que le premier ministre et son cabinet ont, même par l'entremise de la Commission des plaintes du public et de sa présidente, Mme Heafy, au début des travaux de cette commission, fait en sorte que les Canadiens n'obtiennent jamais de réponse satisfaisante ou vraie à la question de savoir si le premier ministre et son cabinet avaient interféré auprès de la GRC et s'étaient mêlés de ses activités d'application de la loi lors du sommet de l'APEC de 1997.

Comme chacun s'en souvient, au début des travaux de la commission, trois commissaires ont été nommés; une personne assumait la présidence, et les deux autres agissaient à titre de commissaires, pour un total de trois personnes qui, au début, ont participé au processus. Ce qui était très clair, c'est qu'il y avait eu interférence. Il y a eu interférence auprès du premier président de la Commission des plaintes du public. Il l'a dit lui-même. Il est prouvé qu'il y a eu, à l'époque, interférence de la part de la présidente de la Commission des plaintes du public, Shirley Heafy, dans le processus. À cet égard, on n'a jamais répondu à la question suivante: Pourquoi est-elle intervenue dans le processus?

Reportons-nous à la fin du processus, au moment où le commissaire Hughes a fait des insinuations, et c'est tout ce qu'il peut faire, au sujet de l'ingérence du premier ministre dans les affaires de la GRC. Pourquoi peut-il seulement faire des insinuations? Parce que c'est ainsi que le gouvernement libéral a organisé le tout. Tout était organisé de manière à protéger le premier ministre. Tout était organisé de manière à ce que le commissaire responsable des plaintes du public, l'honorable juge Hughes, ne puisse aller au fond de la question de savoir si le premier ministre et son cabinet s'étaient immiscés dans les activités d'application de la loi de la GRC lors du sommet de l'APEC de 1997.

Le juge Hughes a soumis la partie du rapport dont la députée du Bloc a parlé. Le gouvernement dit maintenant que nous devons nous assurer que le travail de la commissaire et son rapport n'ont pas été entravés à la suite d'une ingérence du gouvernement. C'est un peu gros, car même si elle parle d'équité, d'impartialité et d'indépendance, nous savons qu'au début des travaux de la Commission des plaintes du public, la présidente n'a pas été juste, impartiale ni indépendante, vu la façon dont les travaux des trois premiers commissaires ont été anéantis et ont sombré.

Initiatives parlementaires

• (1155)

Nous pouvons passer à l'article 33.3.1 du rapport du juge Hughes. Le commissaire Zaccardelli de la GRC n'a pas défendu la GRC. Il s'est plutôt fait le défenseur du gouvernement. Il n'a pas tenu compte de la participation du premier ministre et de l'aspect politique des décisions prises au sommet de l'APEC.

Les collègues qui m'ont précédé ont très bien expliqué pourquoi il a fait cela, et je suis d'accord avec eux. En tant que haut fonctionnaire, puisqu'il est l'équivalent d'un sous-ministre, il ne peut pas mordre la main qui le nourrit.

C'est un peu dur comme remarque, et j'en suis très conscient. Cependant, je suis d'avis que le premier ministre du Canada s'en est tiré à bon compte même s'il s'est ingéré dans les activités d'application de la loi de la GRC au sommet de l'APEC en 1997.

Dans une démocratie libre, il doit y avoir une barrière absolue entre les politiciens et la police. C'est une question de principe. Je dis cela en tant que politicien, mais lorsque je regarde d'autres politiciens, particulièrement des gens comme le premier ministre et d'autres ministres de la Couronne qui occupent des postes d'autorité et qui peuvent influencer directement la police sans qu'il y ait de démarcation claire entre les politiciens et la police, je constate que c'est un problème qui peut persister.

C'est effrayant de voir que le projet de loi C-36, le projet de loi antiterroriste, donne tant de pouvoirs aux policiers. Cela nuit à notre société libre et démocratique, aux libertés mêmes que nous tentons de protéger. Nous nous voyons obligés de mettre de côté certaines de ces libertés afin de protéger les libertés que nous voulons garder. C'est une situation terrible pour nous, en tant que politiciens.

Je félicite la députée bloquiste pour sa motion. Je trouve cela honteux qu'on n'ait pas permis qu'elle fasse l'objet d'un vote. C'est une initiative que le premier ministre et le gouvernement devraient présenter à la Chambre dans le cadre du projet de loi C-36, si ce n'est que pour montrer leur bonne foi, afin que nous comprenions que la barrière entre les politiciens et la police restera toujours impénétrable.

• (1200)

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, pour conclure ce débat, je me permets quelques commentaires. Tout d'abord, je doutais fortement que cette motion trouve une oreille attentive auprès du gouvernement. Pour qu'il en fut ainsi, il aurait fallu que le gouvernement fasse amende honorable en reconnaissant qu'il a fait preuve d'une ingérence inacceptable en entretenant des relations inappropriées avec la GRC. Pourtant, la codification que nous proposons est la seule façon de procéder afin que le mégacafouillage de novembre 1997 ne puisse plus jamais se reproduire. Mais on peut légitimement s'interroger quant à savoir s'il existe une véritable volonté politique à cet effet.

Considérant, entre autres, les pouvoirs discrétionnaires de plus en plus exorbitants que les ministres s'accordent au fil des projets de loi, la politique du silence qui règne dans tout l'appareil gouvernemental, l'attitude irrévérencieuse du gouvernement envers ce Parlement lors de cette crise, collaborant davantage avec le médias qu'avec les parlementaires, ainsi qu'une arrogance sans commune mesure envers l'opposition, et plus particulièrement celle qui représente les intérêts québécois, en ridiculisant un consensus québécois sans précédent relativement au projet de loi C-7, il n'y aurait rien de surprenant à ce que le gouvernement libéral veuille dénaturer le mandat de la GRC pour en faire sa police politique, comme ce fut le cas au cours des

années 1970, alors que la GRC avait reçu le mandat de purifier le Québec de l'hérésie souverainiste.

De plus, comme si les obstacles qui se dressent devant cette motion ne suffisaient pas à eux seuls pour la reléguer aux oubliettes, elle ne fera même pas l'objet d'un vote, comme le mentionnaient plusieurs de mes collègues auparavant.

J'ai toujours cru que les motions et les projets de loi émanant des députés devraient faire l'objet d'un vote, sans quoi nous nous sentons lésés et avons l'impression que nos initiatives revêtent peu d'importance. Il est donc facile de devenir rapidement désabusés. On en vient à se demander s'il en vaut vraiment le coup d'investir autant d'efforts à rédiger des motions ou des projets de loi et de préparer des discours pour les défendre.

En travaillant sur des dossiers qui risquent de demeurer lettre morte, nous gaspillons énergie, travail ainsi que notre temps, tout comme celui de la Chambre. Dans un tel contexte, le député n'apporte aucune valeur ajoutée au parlementarisme. Pour démontrer ce que j'avance, depuis le début de la 34^e législature en 1988, soit l'année où j'ai été élue pour la première fois, 1 670 projets de loi émanant des députés ont été déposés et, de ce nombre, 17 ont reçu la sanction royale, c'est-à-dire qu'ils sont devenus des lois. Imaginez l'intérêt que peut susciter, auprès du gouvernement, une petite motion comme celle-ci qui ne fait même pas l'objet d'un vote.

En tant que l'initiative de cette manière, ce n'est pas uniquement les députés qui sont frustrés, mais également la population qui, à cause de circonstances semblables, fait preuve d'un cynisme sans cesse croissant à l'égard de la fonction que nous occupons.

Récemment, et à deux occasions distinctes, je me suis entretenue avec des gens à propos de mes initiatives parlementaires. Lorsque je leur ai mentionné que toutes les initiatives qui émanent d'un député doivent faire l'objet d'un tirage au sort afin d'être sélectionnées pour apparaître dans l'ordre des priorités, ils sont demeurés complètement abasourdis.

Inutile de décrire leur réaction quand je leur ai expliqué qu'une fois une affaire sélectionnée, elle devait passer devant un comité qui déciderait, selon l'humeur du jour, d'en sélectionner quelques-unes qui feront l'objet d'un vote. Et après, même si cette motion avait été sélectionnée pour faire l'objet d'un vote, considérant les statistiques que je viens de citer, les chances d'obtenir un résultat concret sont, on en conviendra, plus que minimes.

En somme, c'est un triste constat que je me dois de faire, mais les initiatives qui émanent des députés servent bien plus à faire passer le temps qu'à faire progresser démocratiquement notre société.

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

● (1205)

[Traduction]

LA LOI SUR LE YUKON

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) propose: Que le projet de loi C-39, Loi remplaçant la Loi sur le Yukon afin de moderniser et de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programmes des affaires du Nord et modifiant et abrogeant d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, il s'agit ici d'une mesure législative très importante. Il y a une constante depuis que j'exerce les fonctions de mon ministère, soit mon attachement au changement. J'ai toujours été fermement résolu à établir de nouveaux rapports avec les résidents du Nord canadien, des rapports fondés sur la reconnaissance de la capacité démontrée par les gens du Nord de gérer leurs propres affaires.

Monsieur le Président, étant vous-même un Nordiste, vous comprendrez que ceux d'entre nous qui viennent du pré Nord ont toujours voulu avoir une plus grande voix au chapitre. Cela tient en grande partie à la conviction que les Nordistes, si on leur en accorde la possibilité, peuvent créer de nouveaux partenariats qui permettront aux territoires du Nord de se transformer en régions autonomes et prospères capables d'apporter de solides contributions à la Fédération canadienne.

Ce partenariat reconnaîtrait que la gestion publique, le développement économique et la bonne intendance de l'environnement devraient être le reflet des priorités des habitants de ces régions. Un partenariat responsable établirait un judicieux équilibre entre les intérêts des résidents autochtones et non autochtones de la région, favoriserait le développement durable et accroîtrait l'obligation des gouvernements du Nord de rendre des comptes à leurs électeurs. Un partenariat inclusif donnerait aux Nordistes l'indépendance politique, ce qui mettrait un terme à l'erreur ayant permis que des décisions concernant les ressources du Nord soient prises par des fonctionnaires à Ottawa.

J'ai l'honneur d'être en mesure de réaliser ces promesses et de transformer des idéaux en réalité. C'est avec grande fierté que j'interviendrais aujourd'hui à la Chambre au sujet de la mesure législative qui témoignerait concrètement de notre engagement à donner aux Yukonnais le pouvoir de prendre les décisions les plus importantes pour l'avenir du territoire.

Mon intervention sera brève, car j'ai demandé la semaine dernière le consentement unanime de la Chambre des communes afin que mon collègue du Yukon puisse prononcer le gros du discours. Il est tout à fait séant que cela revienne à un Yukonnais, un Nordiste ayant vu personnellement à ce que ce projet de loi soit présenté en cet endroit pour que se concrétisent les liens dont je parle. Je demanderai sous peu le consentement unanime afin que mon collègue du Yukon prononce son discours le plus important depuis son élection à la Chambre des communes.

Le projet de loi C-39, intitulé Loi sur le Yukon, permettrait d'entreprendre le nouveau siècle en adoptant une nouvelle façon de gouverner le territoire du Yukon. Nous donnerions suite à notre engagement de confier au gouvernement du Yukon des pouvoirs et responsabilités assimilables à ceux des provinces en lui transférant la gestion et le contrôle des terres, de l'eau et des ressources.

Nous verrions à ce que la loi actuelle, revue pour la dernière fois en 1953, soit adaptée au XXI^e siècle, en rendant officielles les pratiques en vigueur et en reflétant l'existence d'un gouvernement représentatif et responsable au Yukon. Avec le consentement unanime de la Chambre, j'aimerais maintenant céder la parole à mon collègue du Yukon.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au ministre de transférer le temps qui lui reste au député du Yukon?

Des voix: D'accord.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'opposition de donner son consentement unanime. Depuis que je siège à la Chambre, l'opposition a toujours été très positive lorsque je fais part des aspirations des gens du Yukon et j'apprécie beaucoup cela.

Le projet de loi est une mesure audacieuse pour assurer un meilleur avenir à tous les habitants du Yukon. À un moment aussi important dans notre histoire, je me dois absolument de reconnaître mes prédécesseurs dans cette enceinte, les anciens députés du Yukon: l'honorable George Black, Martha Louise Black, James Aubrey Simmons, l'honorable Erik Nielsen, l'honorable Audrey McLaughlin et Louise Hardy, qui ont tous joué un rôle dans l'évolution politique du Yukon.

Je voudrais préciser clairement que le projet de loi C-39 a un très large appui parmi les habitants du Yukon. La loi est le résultat de consultations intensives avec les habitants du Yukon qui ont commencé en 1996. Nous avons passé les cinq dernières années à consulter le gouvernement et les premières nations du Yukon et à négocier avec eux. Diverses versions du projet de loi ont été soumises aux fins de discussions à nos partenaires territoriaux tout au cours des négociations. Nous avons pris le temps nécessaire pour veiller à ce que le projet de loi protège et défende les besoins et les intérêts de toutes les parties.

Je suis heureux de signaler que les chefs membres du Conseil des Premières nations du Yukon appuient le transfert de certaines attributions au Yukon. C'est cette étape essentielle qui a permis la signature de l'accord par le premier ministre Pat Duncan du Yukon et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au nom du Canada. Il revient maintenant au Parlement de céder de nouveaux pouvoirs importants au Yukon qui doit justement détenir ces pouvoirs.

La nouvelle loi sur le Yukon mettra en application un certain nombre de dispositions négociées dans le cadre de l'accord de transfert d'attributions. Elle va donner à l'assemblée législative du Yukon le pouvoir de légiférer pour gérer les terres, l'eau et d'autres ressources.

Le projet de loi va aussi moderniser la loi pour refléter l'existence d'un gouvernement responsable au Yukon, ainsi que la structure et les responsabilités d'institutions publiques conformément aux usages courants.

Permettez-moi de vous expliquer ce que cela signifie en termes pratiques. S'il est approuvé, ce projet de loi va transférer à l'assemblée législative du Yukon le pouvoir de légiférer dans le cas de la majeure partie des terres domaniales et des ressources, y compris les forêts, les mines et les minéraux, en plus des droits relatifs aux eaux sur le territoire. Ainsi, le gouvernement du Yukon aura des pouvoirs décisionnels sur des questions essentielles au bien-être économique du territoire.

Initiatives ministérielles

À l'entrée en vigueur du transfert, prévue le 1^{er} avril 2003, le gouvernement du Yukon disposera des ressources financières nécessaires pour effectuer son travail. Le Yukon percevra notamment les redevances, les loyers, les droits et les frais de services présentement perçus par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'entente prévoit en outre que le gouvernement du Yukon touchera un solde fiscal sur les nouvelles recettes provenant de ces ressources.

La gestion des terres et des ressources constitue à maints égards l'élément le plus important du processus de transfert parce que les décisions en matière de développement doivent être prises par les gens les mieux informés des conditions locales et par ceux qui sont le plus touchés par les conséquences de ces décisions, en l'occurrence les habitants du Nord.

Le transfert de ces attributions constitue également une reconnaissance du fait que les habitants de l'endroit s'intéressent au développement durable et sont engagés à ce chapitre. Ils reconnaissent qu'une gestion responsable des vastes ressources du Nord nécessite, au fur et à mesure qu'avance le développement, une prise en compte de l'ensemble des répercussions sur les populations, les collectivités et l'environnement touchés.

L'Accord de transfert d'attributions énonce le détail des diverses ententes conclues avec le gouvernement du Yukon et les premières nations concernant divers aspects du transfert des responsabilités. Nous avons résolu une série de problèmes complexes et nous avons surmonté nombre d'obstacles pour en venir à cette entente.

Certaines premières nations du Yukon préféreraient que leurs revendications territoriales soient réglées avant le transfert des pouvoirs législatifs au gouvernement du Yukon. C'est pour cette raison que l'Accord de transfert d'attributions au Yukon prévoit des mesures de protection pour les premières nations du Yukon dont les revendications territoriales ne sont pas réglées. Le week-end dernier, encore une autre première nation procédait à la ratification d'une entente à ce chapitre.

• (1210)

Les habitants du Yukon ont attendu suffisamment longtemps qu'on leur accorde ces pouvoirs importants. Nous savons tous que le contrôle local favorise le renforcement de l'autonomie et le développement. Nous savons également qu'il faut le doser soigneusement afin de protéger les droits et les intérêts de toutes les parties intéressées.

Je peux assurer à la Chambre que cet accord est tout à fait conforme avec les revendications territoriales et les accords d'autonomie gouvernementale au Yukon, avec la Constitution du Canada, les pratiques responsables en matière d'environnement et la bonne gestion budgétaire.

Le processus qui nous a conduits à ce résultat incarne l'esprit et le partenariat exposés dans le document intitulé *Rassembler nos forces: Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*.

L'Accord de transfert d'attributions au Yukon précise que les gouvernements des premières nations du Yukon demeureront responsables de la gestion des ressources naturelles sur les terres qui leur ont été octroyées. Cet accord comprend un certain nombre de dispositions et d'obligations bilatérales relatives à des actions conjuguées de la part du gouvernement du Yukon et des premières nations.

Je suis convaincu que ces dispositions amélioreront davantage les rapports entre le gouvernement territorial et les dirigeants des premières nations au Yukon.

Je souligne également que l'Accord renferme des mesures visant à s'assurer que le transfert de pouvoirs au gouvernement du Yukon n'entraînera pas de dérogation aux droits et aux intérêts des premières nations, ni d'abrogation de ces droits et intérêts.

Le gouvernement du Canada continuera d'entretenir un rapport de confiance avec les autochtones du Yukon.

Enfin, le gouvernement du Yukon ne va pas altérer d'aucune façon les droits et les intérêts accordés à des tierces parties jusqu'à la date du transfert des attributions.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a exercé jusqu'à présent dans le Nord de nombreux pouvoirs normalement échus aux provinces. Après le transfert des attributions, le Programme des affaires du Nord du ministère cessera la plupart de ses activités au Yukon. Il conservera cependant la responsabilité des emplacements miniers contaminés.

Par conséquent, les lois fédérales concernant la gestion des ressources, c'est-à-dire la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur les eaux du Yukon, seront toutes abrogées. La Loi sur les terres territoriales, qui s'applique actuellement aux trois territoires, ne s'appliquera plus au Yukon. La Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon sera également abrogée à une date ultérieure.

Le gouvernement adoptera ses propres lois correspondant aux lois fédérales abrogées en vertu de la nouvelle loi. Il faudra synchroniser l'abrogation des lois fédérales et la proclamation des nouvelles lois du Yukon afin que le transfert des attributions se fasse sans heurt.

Une fois le projet de loi adopté, le gouvernement du Yukon, en consultation avec les premières nations, aura la liberté de rédiger différentes lois sur la gestion des ressources en fonction de ses propres priorités.

J'ai indiqué au début que la nouvelle Loi sur le Yukon donnerait à l'assemblée législative du Yukon la même compétence législative à l'égard des terres et des ressources naturelles qu'ont les provinces en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867. Les changements proposés dans ce projet de loi ne changeront pas le statut du territoire du Yukon au regard de la Constitution. Le Yukon restera un territoire du Canada et les questions d'intérêt national et international continueront de relever du gouvernement fédéral.

Les terres et les eaux restent la propriété du gouvernement fédéral, lequel peut au besoin, en reprendre la gestion et le contrôle à des fins d'intérêt national, comme la création de parcs nationaux ou le règlement de revendications territoriales.

Le gouvernement fédéral continue d'être responsable des questions d'évaluation environnementale, d'élimination des risques pour la santé et la sécurité, ainsi que des coûts associés à l'élimination dans les mines des risques créés avant la date du transfert.

Comme je l'ai dit, les opérations du ministère des Affaires indiennes et du Nord se trouveront considérablement réduites après l'entrée en vigueur du projet de loi. Je note avec plaisir que des mesures ont été prises pour veiller à ce que les employés de la fonction publique fédérale soient traités de façon équitable.

Quelque 240 employés de la fonction publique fédérale nommés pour une période indéterminée et travaillant pour le Programme des affaires du Nord se verront proposer par le gouvernement du Yukon des emplois permanents à un niveau, un salaire et des avantages comparables à ceux du poste qu'ils occupent actuellement. Les dispositions de l'accord satisfont à toutes les conditions requises en vertu des ententes de réaménagement des effectifs passées entre le conseil du Trésor et les syndicats de la fonction publique. Les employés fédéraux qui ont élu domicile au Yukon pourront donc continuer de travailler et de vivre dans ce territoire. Leur connaissance et leur expérience des programmes seront extrêmement précieuses pour le gouvernement du Yukon.

Je puis assurer à la Chambre que les délais dont nous disposons d'ici l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, au printemps 2003, nous laissent suffisamment de temps pour travailler avec nos partenaires afin d'assurer une transition sans heurts tant pour l'industrie que pour le public et les employés. Il n'y aura aucune interruption des activités gouvernementales au Yukon.

• (1215)

[Français]

De plus, le gouvernement du Yukon continuera d'assurer les services de gestion des terres et des ressources dans les deux langues officielles et ce, au niveau qui est offert actuellement.

[Traduction]

Aussi importantes que soient les différentes dispositions du projet de loi relatives à l'accord de transfert d'attributions, d'autres modifications législatives proposées ont également une très grande valeur symbolique pour la population et le gouvernement du Yukon. Elles invitent clairement les Canadiens à reconnaître la légitimité du gouvernement et à lui faire pleinement confiance pour ce qui est de ses capacités et responsabilités à gérer les affaires. Elles renforcent le fait que le gouvernement du Yukon a assumé de plus en plus de responsabilités et démontré sa capacité à administrer les affaires territoriales. Elles reconnaissent l'existence d'un gouvernement responsable au Yukon s'appuyant sur un système de gouvernement analogue en principe à celui du Canada.

• (1220)

Ces dispositions permettraient d'harmoniser le cadre législatif avec ce qui est devenu pratique courante au Yukon au cours des 20 dernières années.

Comme cela existe ailleurs au Canada, le projet de loi porterait de quatre à cinq ans le mandat de la législature et autoriserait sa dissolution par le commissaire plutôt que par un décret du gouverneur en conseil.

Le projet de loi moderniserait les compétences de la législature du Yukon en les harmonisant au principe adopté par différents gouvernements de transférer le reste des programmes provinciaux et des responsabilités aux gouvernements territoriaux. Il modifierait également les noms des institutions publiques. Par exemple, le Conseil serait rebaptisé l'Assemblée législative, et le commissaire en conseil, la Législature du Yukon. Le projet de loi rendrait également officiel l'usage voulant que le commissaire du Yukon agisse moyennant le consentement du conseil exécutif, en conformité avec les conventions qui ont cours en matière de gouvernement représentatif et responsable au Canada.

Les nouvelles compétences et les modifications législatives à l'étude par la Chambre reconnaissent que la population du Yukon peut apporter une contribution utile au tissu social, économique et

Initiatives ministérielles

politique du Canada, et lui donnent les outils nécessaires pour y parvenir.

En conclusion, je suis très fier du projet de loi. Il nous permet de respecter notre promesse de renforcer les pouvoirs des gouvernements modernes du Nord. Il solidifie les structures qui traduisent les priorités du gouvernement territorial et il aide à mettre en place les conditions assurant des relations positives et constructives à l'échelle gouvernementale au Yukon, pour des décennies à venir. Le projet de loi établirait des certitudes ainsi que des conditions propices à une prospérité et à un développement économiques. Il renforcerait aussi la gestion de l'environnement, un aspect fondamental du développement durable dans le nord du Canada.

Mais surtout, le nouveau projet de loi sur le Yukon montre notre détermination à édifier notre pays et à confier aux habitants du Nord des pouvoirs décisionnels. Il renforce notre conviction selon laquelle l'important pour bâtir des collectivités solides et prospères, c'est de trouver des solutions locales à des défis locaux.

[Français]

Monsieur le Président, nous attendons cette loi depuis longtemps. Les aspirations légitimes des résidents du Yukon commenceront à se concrétiser avec l'adoption de ce projet de loi.

[Traduction]

Alors que depuis des décennies nous avons tenté d'atteindre ces objectifs, je suis certain que nous nous entendons tous pour dire que le moment est venu de transformer les bonnes intentions en mesures concrètes. J'invite mes collègues à adopter le projet de loi C-39, afin que nous puissions commencer à créer un Yukon fort et, partant, un meilleur Canada dans l'intérêt de tous. *Masi Cho. Gunalchish.*

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne):

Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-39, qui remplace la Loi sur le Yukon. L'Alliance canadienne appuiera ce projet de loi et, notamment, le principe qui est à la base du transfert de pouvoirs au territoire du Yukon. Cette mesure était sans doute attendue depuis longtemps.

Les députés de mon parti ont cependant des questions et des préoccupations dont ils feront part au ministre, à ses fonctionnaires, mais surtout aux représentants du Yukon.

Le projet de loi compte trois grands volets: premièrement, la mise en oeuvre des dispositions prévues dans l'accord de transfert de responsabilités; deuxièmement, la reconnaissance de l'existence d'un gouvernement responsable au Yukon; et, troisièmement, un certain nombre de modifications apportées à d'autres lois fédérales.

Je ne m'arrêterai pas à ce dernier aspect pour l'instant, car je suis convaincu que les détails des modifications que le projet de loi apporte à ces lois ressortiront pendant l'étude à la Chambre et à l'étape de l'étude article par article au comité permanent.

En ce qui concerne les deux autres volets, je crois que les députés devront s'assurer de bien en comprendre le contenu à mesure que progressera l'étude du projet de loi.

Initiatives ministérielles

Je suis heureux que l'accord de transfert de responsabilité ait reçu l'appui du gouvernement du Yukon, des premières nations du Yukon et du gouvernement fédéral. Je crois que la question intéresse tous les partis à la Chambre et qu'elle mérite que nous y consacrons une partie de notre temps et de notre énergie.

Le transfert de responsabilité auquel donne lieu le projet de loi me semble conforme à l'objectif qu'ont toujours poursuivi les gouvernements, à savoir le transfert de programmes et responsabilités de type provincial aux gouvernements territoriaux.

Il est indispensable que le transfert de responsabilités au gouvernement du Yukon s'accompagne d'un transfert de l'autorité et de la responsabilité. Cet exercice pourra se dérouler de façon progressive, mais en fin de compte le transfert de pouvoirs doit donner lieu au transfert de la responsabilité et de l'autorité, car le transfert de pouvoirs sans l'autorité nécessaire pour les appuyer constituerait un exercice stérile et inutile pour tout gouvernement futur au Yukon.

Par exemple, j'ai des questions à poser au sujet de l'entente de financement préétablie Canada-Yukon et de son fonctionnement. Si je comprends bien le projet de loi, le Yukon percevra désormais toutes les redevances, loyers, droits et autres frais que percevait jusque-là le Programme des Affaires du Nord pour ces programmes. Et pourtant, le gouvernement fédéral continuera à verser quelque 34 millions de dollars chaque année pour l'administration et le contrôle des terres et des ressources du Yukon à partir de fonds auparavant alloués au Programme des Affaires du Nord.

Je veux bien que le Yukon devienne plus indépendant financièrement, mais je veux aussi que l'entente profite à tous les contribuables canadiens. Je demanderai au ministre et à ses collaborateurs du ministère de m'expliquer comment cette partie de l'entente se conforme et se compare à l'actuelle entente de financement préétablie avec les provinces. Pour ce faire, nous avons évidemment besoin de beaucoup plus d'information sur le sujet.

Ce que je souhaite explorer plus à fond aujourd'hui et suivre de très près, c'est la seconde caractéristique, à savoir la reconnaissance de l'existence d'un système de gouvernement responsable au Yukon et ce que tout cela veut dire.

Les documents prévoient que le Yukon est pourvu d'un gouvernement auquel s'appliquent, comme à l'État fédéral, les principes de responsabilité gouvernementale. Je comprends que la loi définit ces expressions, mais il ne faut pas oublier que ces mots veulent aussi dire quelque chose pour les Canadiens du Yukon et, en fait, pour tous les Canadiens.

Comme il s'agit d'une entente tripartite signée par le gouvernement du Yukon, le Conseil des premières nations du Yukon et le gouvernement fédéral, je crois qu'il faut expliquer et confirmer ce qu'il faut entendre par l'expression «gouvernement responsable». En outre, ces préceptes fondamentaux devraient s'appliquer également aux trois parties à l'entente.

Un gouvernement responsable doit d'abord voir envers qui il est responsable. À notre avis, il est et doit être responsable à l'égard de ses administrés. Conformément à la loi, il s'agirait des Canadiens du Yukon, des premières nations du Yukon et puis de tous les Canadiens.

Ces administrés sont les électeurs et les contribuables de trois ordres de gouvernement. Sans les citoyens et leur respect, le gouvernement n'est rien.

●(1225)

Bon nombre des députés à la Chambre pourraient certainement ajouter des commentaires quant aux aspects essentiels de la responsabilité gouvernementale, mais l'obligation de rendre compte doit être prioritaire. La reddition de comptes peut se définir de différentes façons, notamment sur les plans gouvernemental, financier et électoral.

Pour qu'un gouvernement rende des comptes à la population, il doit être transparent. Le processus décisionnel doit être clair pour que tous puissent l'observer et le suivre. Cela ne signifie pas que chacun aimera la décision finale, mais cela signifie que la logique qui sous-tend toute décision sera claire et évidente pour tous.

Les décisions gouvernementales ne devraient pas être motivées par des groupes d'intérêts spéciaux, des faveurs à rendre ou des gains personnels. Elles devraient plutôt refléter la volonté et les besoins de la population. De même, cela ne signifie pas que toutes les décisions gouvernementales seront faciles. Je suis convaincu que tous les collègues à la Chambre savent que bon nombre des décisions que nous devons prendre ne sont pas toujours populaires, mais elles s'imposent. Il s'agit souvent de décisions très difficiles, prises dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens.

En matière de transparence gouvernementale, l'une des choses qui préoccupent le plus certains députés du côté de l'opposition est certainement le processus décisionnel. Lorsque les députés à la Chambre ne peuvent pas suivre un processus, il est pratiquement impossible que les citoyens puissent voir la transparence dans bon nombre des décisions gouvernementales. J'espère sincèrement que ce n'est pas ce que le gouvernement vise lorsqu'il parle de gouvernements comparables en principe à celui du Canada. Le gouvernement du Yukon va certainement partir d'un meilleur pied que le gouvernement d'Ottawa où la transparence fait souvent défaut.

Il y a aussi la responsabilité financière. Il ne peut exister de contrôle plus fort que celui qu'exerce le gouvernement avec les recettes provenant de ses citoyens. Qu'on aime cela ou pas, la politique financière peut servir à aider grandement les citoyens ou à leur nuire gravement. Les meilleures intentions des groupes d'intérêts spéciaux, des diverses allégeances politiques et du gouvernement lui-même peuvent avoir des impacts considérables sur le processus décisionnel.

Je demande instamment aux gouvernements qui ont signé l'accord tripartite d'analyser leurs rôles et influences du point de vue des décisions en matière financière et des principes de responsabilité financière. Leurs décisions sont-elles fondées sur des bases financières qui sont solides dans l'immédiat et le seront-elles à l'avenir? Leurs décisions résisteront-elles à l'épreuve du temps? Dans un pays libre et démocratique comme le Canada, aucun gouvernement ne se maintient indéfiniment. D'autres lui succèdent et les décisions sont examinées et remises en question. Il faut s'assurer que les décisions prises maintenant seront considérées par la majorité comme fondées sur des bases financières claires.

En outre, la loi précise que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien consultera le conseil exécutif au sujet des modifications proposées à l'avenir. Là encore, nous espérons que les consultations aboutiront à des changements constructifs au lieu de se résumer à de vains discours. Il n'est arrivé que trop souvent par le passé que bien des Canadiens qui ont participé à des consultations soient forcés de conclure que les consultations n'avaient pas changé grand-chose, si le gouvernement avait déjà arrêté ses intentions.

Initiatives ministérielles

Par exemple, pendant le débat sur l'accord niska'a, plus de 1 200 mémoires ont été présentés au gouvernement, mais cela n'a rien changé à l'accord final. Imaginez l'impression qu'en retirent les citoyens qui essaient d'influencer un peu le gouvernement et constatent que celui-ci ne les a pas écoutés. Nous espérons qu'on nous propose ici la norme des consultations à venir et qu'il y aura un débat ouvert et honnête qui amènera le gouvernement du Yukon à tenir compte des besoins et des préoccupations de ses administrés.

Un élément particulier du projet de loi qui me plaît est la préférence exprimée par les premières nations du Yukon pour régler toutes les revendications territoriales avant que les pouvoirs ne soient transférés au gouvernement du Yukon. Comme on prévoit mettre la nouvelle loi sur le Yukon en application d'ici le 1^{er} avril 2003, il faut faire avancer les négociations rondement. Je crois qu'il y a assez de temps pour atteindre cet objectif, mais il ne faut pas tarder à s'y mettre. J'invite toutes les parties à s'efforcer d'atteindre cet objectif, en ne perdant pas de vue la nécessité de parvenir à un règlement qui soit abordable et définitif et qui réponde aux besoins de toutes les parties et de leurs administrés.

● (1230)

C'est un gros projet de loi qui aura des répercussions sur absolument toutes les personnes qui vivent au Yukon. Il touchera les employés du Programme des affaires du Nord ainsi que le gouvernement du Yukon. Bien que, dans l'ensemble, je trouve l'initiative positive, je pense que les députés de la Chambre devraient procéder avec circonspection de manière à s'assurer que tous les aspects et termes de la future loi ont fait l'objet d'une étude complète.

Le projet de loi comporte plusieurs aspects positifs. Par exemple, je suis heureux que les pouvoirs qui seront accordés en vertu de la nouvelle loi ressemblent aux pouvoirs provinciaux tels que définis dans la Constitution canadienne. Je ne peux penser à rien de mieux qu'à oeuvrer en faveur de l'indépendance du Yukon en tant que province quand le moment sera venu. Nous serons très heureux de voir un jour le territoire prendre sa place aux côtés des 10 autres provinces de ce grand pays qui est le nôtre.

Je suis heureux que la dévolution des pouvoirs prévue dans la nouvelle loi entraînera la cessation des activités du Programme des affaires du Nord au Yukon. L'Alliance canadienne, comme son prédécesseur, le Parti réformiste, est convaincue que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait être progressivement éliminé. À notre avis, cette initiative est un premier pas très prometteur vers cet objectif.

Récemment, le chef de l'opposition officielle s'est entretenu avec le premier ministre Duncan du Yukon et lui a fait part de la position de notre parti au sujet du projet de loi. Je suis heureux de savoir que le gouvernement du Yukon appuie lui aussi cette mesure.

J'ai également quelques réserves au sujet du projet de loi. J'espère que, à l'occasion des séances d'information à venir, des audiences du comité permanent et des débats à la Chambre, le gouvernement sera ouvert aux suggestions et disposé à écouter et à accepter tous les amendements appropriés qui lui seront proposés par les députés de tous les partis. Il serait rassurant de voir le gouvernement prendre les consultations au sérieux et procéder à des modifications qui amélioreraient réellement le projet de loi au lieu de se contenter d'aller de l'avant comme si de rien n'était.

J'aimerais savoir si le gouvernement a un plan concernant la demande du Yukon en vue d'obtenir le statut de province. De toute évidence, c'est une réalité qui est de plus en plus proche. Ce projet de loi va-t-il accélérer ou ralentir le processus?

La documentation qui accompagne le projet de loi indique clairement que le Yukon sera doté de pouvoirs parallèles à ceux que prévoit la Constitution canadienne pour les provinces. J'ai hâte de voir ce que diront le ministre et les membres de son ministère à ce sujet, plus particulièrement lorsqu'ils comparaitront devant le comité permanent.

Je demanderai au gouvernement d'apporter d'autres précisions concernant les accords financiers en vertu desquels le Yukon touchera de nouvelles recettes fiscales d'un maximum de 3 millions de dollars par année. Je crois comprendre que ce sont des fonds que recevait auparavant le gouvernement fédéral. Bien qu'ils correspondent à divers impôts s'appliquant principalement à des ressources naturelles appartenant au Yukon, je crois aussi comprendre que des fonds du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien seront également redirigés vers le Yukon.

Je suis favorable à l'accession du Yukon à l'indépendance financière, mais je crois que les gouvernements en cause doivent fournir d'autres éclaircissements concernant cet accord financier. Le Yukon devrait conserver les recettes fiscales tirées de ses ressources et ne devrait pas se retrouver dans une situation financière difficile à la suite de cette attribution de compétences. Toutefois, il semble évidemment que le gouvernement fédéral perdra des recettes et que ses dépenses correspondantes ne diminueront pas. Selon moi, le ministre devrait fournir des éclaircissements dans ce dossier au moment où il est renvoyé au comité.

Ma dernière inquiétude liée à ce projet de loi est de savoir s'il peut ou non être modifié. Dans un passé récent, il est trop souvent arrivé qu'une mesure législative soit présentée à la Chambre en vue d'un débat et que l'on constate en bout de piste qu'aucun changement ne pouvait y être apporté, particulièrement s'il était proposé par l'opposition. Les députés dûment élus à la Chambre des communes peuvent discuter à n'en plus finir de ce projet de loi, mais si aucune modification ne peut être apportée à l'accord, notre débat ne correspond à rien d'autre qu'à un discours creux.

Je profite de l'occasion pour élargir le débat en général et y inclure le ministre et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je dois rendre à César ce qui revient à César. Je suis dans l'ensemble satisfait de la plus grande accessibilité du ministre et de ses fonctionnaires au cours des derniers mois.

Toutefois, et je suis convaincu que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en conviendront, il est difficile d'intervenir au sujet d'un projet de loi aussi important quand on n'a pas assez de temps pour l'étudier. Vendredi, on a reçu à mon bureau une reliure d'une épaisseur de cinq pouces. Les fonctionnaires du ministère ont rassemblé d'excellente façon l'information concernant la mesure législative et les thèmes qui y sont abordés. Toutefois, recevoir un projet de loi aussi important et en discuter en profondeur sans avoir eu l'occasion de l'analyser au complet témoigne d'un manque de confiance de la part du gouvernement.

● (1235)

Le projet de loi traite du changement pour les employés qui passeront du niveau fédéral à l'administration du Yukon et des mesures qui y mèneront.

Initiatives ministérielles

Il y a bon nombre de choses dans ce projet de loi de sorte que nous devons prendre le temps de lire et de bien comprendre le document avant de soumettre la question à la Chambre. À mon avis, il serait dans le meilleur intérêt de tous de déposer le projet de loi à la Chambre des communes, de prévoir des séances d'informations données par le ministère à tous ceux que la chose intéresse et donc de voir à ce que les députés intéressés, particulièrement ceux de l'opposition, puissent en débattre en connaissance de cause. Si la Chambre veut vraiment tenir un débat ouvert et complet sur cette question, le gouvernement doit faire sa part pour s'assurer que tous les députés ont les outils dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions de façon adéquate.

Cette mesure législative me donne l'occasion de parler de la question des consultations. Nous devons prévoir des séances de consultations approfondies avec toutes les parties touchées par l'entente. Le gouvernement affirme qu'il a tenu ces discussions. J'attends de voir ce que les autres parties visées dans cette entente auront à dire à ce sujet pour m'assurer que tous sont d'accord avec la vision du gouvernement sur les consultations.

En terminant, j'aimerais confirmer la position de mon parti dans ce dossier. Nous voyons bon nombre d'avantages et d'aspects positifs à cette mesure législative. Il y a également bon nombre de questions pour lesquelles nous aimerions obtenir des réponses, des précisions ou peut-être des modifications. Nous sommes disposés à accorder notre appui inconditionnel au projet de loi à ce moment-ci en attendant de pouvoir en discuter plus à fond en comité.

• (1240)

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre part au débat en seconde lecture au sujet du projet de loi C-39 concernant la refonte de la Loi sur le Yukon. J'en suis d'autant plus heureux que mes fonctions à titre de porte-parole du Bloc québécois pour les Affaires indiennes et du Nord canadien en sont accrues par le récent dépôt de deux autres initiatives législatives du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En effet, depuis ma nomination à ce poste par le chef du Bloc québécois, j'ai eu très peu l'occasion de commenter ou du moins de m'exprimer sur les dossiers relevant du ministre, puisque celui-ci n'a pratiquement rien réalisé depuis son accession au Cabinet.

J'ignore les causes de sa récente motivation à s'illustrer ainsi, mais je tiens néanmoins à le féliciter. Il fait bon de voir enfin un ministre mettre de l'avant des propositions législatives concrètes qui mèneront, pour une fois, à une plus grande transparence et, surtout, à une certaine décentralisation du pouvoir fédéral.

Je suis d'autant plus heureux de participer à ce débat du fait qu'il faille pour moi, en plus, mettre en lumière mes fonctions principales de porte-parole du Bloc québécois en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes. En effet, si ce n'était encore du paternalisme outrancier du gouvernement fédéral à l'égard des communautés autochtones et des populations des territoires canadiens comme le Yukon, le Nunavut ou les Territoires du Nord-Ouest, ce projet de loi, plutôt que d'être parrainé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, aurait très bien pu l'être par le ministre des Affaires intergouvernementales.

Je pourrais disserter pendant des heures sur la question, mais loin de moi l'idée de faire subir à cette Chambre le récit interminable du désastre exponentiel de la gestion libérale des questions autochtones. Ce fut un ministère laissé à lui-même pendant des décennies, faute de leadership politique adéquat qui, curieusement, a débuté dès

l'accession de l'actuel premier ministre aux fonctions du ministre actuel, il y a maintenant de cela une trentaine d'années. En fait, on pourrait même y voir le legs considérable du premier ministre tout au long de son impressionnante carrière.

Heureusement pour les premières nations et l'ensemble des communautés autochtones, le premier ministre n'a pas eu à jouer, à l'époque, le même rôle et à exercer la même influence à titre de ministre des Affaires indiennes que ceux qu'il exerçait à titre de ministre de la Justice au début des années 1980.

On ne saurait passer sous silence le bien triste et très sombre 20^e anniversaire, aujourd'hui, le 5 novembre, de la fameuse «nuit des longs couteaux», au cours de laquelle le premier ministre, mandaté par l'ancien premier ministre Pierre Trudeau, a réussi à comploter, dans l'arrière-cuisine d'un hôtel avec son bon ami Roy Romanow, pour isoler le Québec et faire triompher le rêve de son mentor de rapatrier la Constitution, de la Grande-Bretagne au Canada, et ce, malgré l'opposition farouche de toutes les tendances politiques au Québec. Là aussi, il me serait possible de faire longuement le récit de cet épisode sombre de l'histoire canadienne et surtout de l'histoire québécoise. Puisque j'aurai cependant l'occasion de le faire en d'autres circonstances, concentrons-nous plutôt sur le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

Le projet de loi C-39 vise notamment et surtout à moderniser les institutions politiques et démocratiques du territoire du Yukon. De même, ce projet de loi mettra en oeuvre certaines dispositions de l'Accord relatif au transfert au Yukon d'attributions relevant jusqu'à maintenant du Programme des affaires du Nord. De nombreuses autres lois seront modifiées ou abrogées en conséquence.

Le projet de loi remplace l'actuelle Loi sur le Yukon, notamment en raison de sa reconnaissance de l'existence d'un système de gouvernement responsable au Yukon. De ce fait, on procède au changement de l'appellation de certaines institutions publiques conformément aux usages courants, en plus d'attribuer à la législature du Yukon les compétences législatives additionnelles à l'égard des biens réels domaniaux et autres du Yukon.

Ainsi, le projet de loi prévoit modifier les termes: «conseil», désignant la branche législative du Yukon en «Assemblée législative du Yukon»; le «commissaire en conseil» en «législature du Yukon» et les «ordonnances territoriales» en «lois de la législature». Toutefois, comme le prévoit actuellement la Loi sur le Yukon, le vérificateur général du Canada demeurera le vérificateur du gouvernement du Yukon, bien qu'il sera possible pour le gouvernement du Yukon de nommer, par décret, son propre vérificateur indépendant.

Le texte législatif à être adopté contient aussi un préambule déclarant que le Yukon est pourvu d'un gouvernement auquel s'applique, comme à l'État fédéral d'ailleurs, les principes de la responsabilité gouvernementale. Cet état de fait établi précise ainsi la relation entre le commissaire et le conseil exécutif du Yukon.

• (1245)

Comme le Yukon ne jouit pas du statut constitutionnel réservé aux provinces, un relent archaïque caractérisant le Canada, le commissaire du Yukon, nommé par le gouvernement fédéral, maintiendra ses fonctions exécutives de représentant, conformément aux conventions actuellement appliquées en matière de gouvernement.

De plus, le projet de loi C-39 ne modifiera pas moins de 90 lois déjà en vigueur au Canada, en plus d'influer sur sept projets de loi à l'étude actuellement, soit devant la Chambre ou le Sénat, et d'abroger six lois propres à l'administration du Yukon.

Les dispositions législatives conférant de nouvelles compétences à la législature assureront la mise en oeuvre de certaines dispositions de l'accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord. Cela aura pour effet, notamment, de prévoir le transfert au commissaire de la gestion et la maîtrise des biens réels domaniaux.

On peut se réjouir de la volonté du ministre de moderniser les institutions du Yukon. Ainsi, nous considérons qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction, afin de décentraliser les pouvoirs du gouvernement fédéral de l'administration quotidienne de communautés pourtant si éloignées d'Ottawa, et dont les aspirations légitimes sont soumises au leadership politique défailant à la tête du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En terminant, comme c'est le souhait et la volonté du gouvernement du Yukon, dont j'ai eu le plaisir de rencontrer la première ministre récemment, de faire adopter ce projet de loi, et puisque ce dernier ne brime en rien les compétences constitutionnelles du Québec, le Bloc québécois ne s'opposera pas à son adoption rapide.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, j'ai déjà résidé au Yukon, plus précisément à Watson Lake de 1979 à 1988, et à ce titre, je suis ravi de participer au débat aujourd'hui à la Chambre et de féliciter le gouvernement et le député de Yukon pour leurs propos. Je remercie également le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'avoir permis à son collègue de Yukon de vraiment lancer le débat. Je félicite mon collègue de Yukon qui nous a présenté un discours fort éloquent. Je suis convaincu que tous les résidents du Yukon sont très enthousiastes au sujet du dialogue d'aujourd'hui.

Je remercie enfin mon ex-collègue à la Chambre des communes, en l'occurrence Louise Hardy, qui a été députée de 1997 à 2000. M^{me} Hardy a fait un excellent travail à titre de députée. La course a été serrée. J'imagine qu'elle regarde présentement le débat ou qu'on lui en fait part et qu'elle se réjouit des mesures que le gouvernement a prises concernant le Yukon.

Je voudrais également mentionner quelques dirigeants territoriaux locaux du Nouveau Parti démocratique qui ont oeuvré dans les années 1980 et 1990 dans le Yukon, notamment M. Tony Penikett et, plus récemment dans les années 90, M. Piers McDonald. Ils étaient déjà très favorables à cette initiative il y a de nombreuses années de cela. Sans oublier ma collègue, Audrey McLaughlin et celui dont on a déjà évoqué le nom, celui qui a été député du Yukon pendant 25 ans, l'infâme Erik Nielsen. Ils sont nombreux les parlementaires qui sont nés sur ce territoire. L'ancien chef de notre parti, Audrey McLaughlin, était originaire du Yukon et a servi notre parti pendant de nombreuses années. Toutes ces personnes sont très emballées par ce projet de loi.

Je ne manque jamais d'encourager les gens à nous rendre visite en Nouvelle-Écosse et dans les Maritimes, mais je les invite également à visiter le Yukon. Tout le monde devrait aller y jeter un coup d'oeil. Cette région du Canada est d'une beauté foudroyante. Une fois qu'on y est, il est difficile d'en repartir. Les lieux vous envoûtent. Comme l'a si bien dit Robert Service, la tranquillité qu'on y trouve nous remplit d'un sentiment de paix. Une fois que cela s'empare de nous, il est difficile de repartir. Bien que je n'y sois plus établi, le Yukon et beaucoup de Yukonnais qui y vivent aujourd'hui occupent une grande place dans mon coeur.

Il y a une chose dont je me félicite particulièrement, et c'est la consultation qui a été menée auprès des premières nations. Les premières nations du Yukon ont compris toute l'utilité du dialogue

Initiatives ministérielles

coopératif avec les administrations territoriale et fédérale. Je suis persuadé de parler au nom d'un bon nombre de mes amis qui vivent dans la collectivité autochtone du Yukon. Ils n'apprécient peut-être pas la rapidité avec laquelle le dialogue évolue en ce moment, car les choses pourraient aller un peu plus vite, mais nous en reparlerons un autre jour. Ils sont cependant ravis de savoir que le gouvernement territorial à Whitehorse bénéficiera de plus grands pouvoirs au titre de la prise de décisions et que les décisions ne seront pas nécessairement prises à Ottawa, bien que le gouvernement fédéral conserve un certain droit de regard en la matière.

Comme le savent pertinemment le député de Yukon et le ministre, tous ceux qui y sont allés ou qui y ont vécu un certain temps sont conscients du caractère délicat des préoccupations environnementales du Yukon. Lorsque les questions de développement seront à l'ordre du jour, nous encourageons le gouvernement fédéral, les administrations territoriales et tous les députés fédéraux à garder toujours présente à l'esprit—comme ils l'ont fait à Faro pour les questions de foresterie et le bassin de la Liard—la fragilité de l'environnement au nord du 60^e parallèle, notamment au Yukon.

Je suis convaincu que l'honorable Pat Duncan, le chef du gouvernement territorial, de même que les autres membres du gouvernement territorial du Yukon exprimeront des préoccupations très solides et positives en matière environnementale quand il sera question d'autres projets de développement.

En 1942, le Yukon n'était qu'un nom sur la carte, car pas grand monde n'en avait entendu parler. C'est alors que le Service du Génie américain a fait savoir au gouvernement de Mackenzie King qu'il était nécessaire de construire une route reliant Dawson Creek à Fairbanks. Le fait qu'on a pu construire une route de 1 500 milles à travers un territoire vierge depuis Dawson Creek jusqu'à Fairbanks constitue probablement l'exploit d'ingénierie du siècle dernier. J'ai vécu à Watson Creek, localité connue sous le nom de Mille 635. La route a été construite en neuf mois, par crainte d'une invasion des îles Aléoutiennes par les Japonais. Cette route a représenté un immense bienfait économique pour le Nord en même temps qu'un merveilleux exploit d'ingénierie.

Depuis, le Yukon a accueilli des millions de visiteurs. On y trouve la plus grande chaîne de montagnes de toute l'Amérique du Nord, dans le parc Kluane. Encore une fois, j'encourage quiconque en a la possibilité de visiter le Yukon.

● (1250)

Il existe un dialogue entre tous les partis politiques. Nous croyons comprendre que le Parti du Yukon n'appuiera peut-être pas entièrement le projet de loi. Cependant, s'il lisait attentivement la brochure et comprenait les avantages, économiques entre autres, que cette mesure apportera aux habitants du Yukon, il changerait sûrement d'avis et comprendrait exactement ce que le député de Yukon a dit tout à l'heure.

Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire à ce sujet, sauf que j'encourage le gouvernement à veiller, comme on l'a dit à la Chambre aujourd'hui, à ce que les fonctionnaires fédéraux soient bien traités et à ce que leurs besoins économiques et leurs perspectives d'emploi n'en souffrent pas le moins du monde. Il doit veiller également à ce que tous les groupes autochtones puissent bénéficier d'un dialogue continu et d'un accès entier et transparent auprès des gouvernements afin de faire reconnaître leurs besoins. Le gouvernement doit également assurer la protection de l'environnement en même temps que le développement afin d'encourager la création d'emplois, la croissance économique et le tourisme au Yukon.

Initiatives ministérielles

Je suis fier d'intervenir au nom du Nouveau Parti démocratique fédéral pour appuyer le projet de loi. Je suis prêt à répondre aux questions ou observations que les députés pourraient vouloir m'adresser.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RDC) Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dire que j'appuie le projet de loi ministériel, non sans quelques réserves toutefois. Nous avons des questions à poser sur le projet de loi, qu'il nous tarde d'ailleurs de poser lorsque celui-ci sera renvoyé à un comité.

Comme le ministre le sait, cette mesure se fait attendre depuis fort longtemps, depuis quelques générations en fait. Certes, depuis la ruée vers l'or, en 1898, la loi a été modifiée et mise à jour, mais la refonte dont nous sommes maintenant saisis a mis bien du temps à franchir les méandres parlementaires avant de se rendre jusqu'à nous. J'ai certainement très hâte d'en discuter. C'est sans doute un jour très heureux pour la population du Yukon.

Nous avons entendu des députés de tous les partis dire dans cette enceinte que le gouvernement du Yukon et les groupes autochtones sont en faveur du projet de loi. Je suis en outre convaincue que des entreprises d'exploration du secteur privé l'appuient également. Je suis un peu nerveuse à l'idée que tout va bien, que tout le monde est en faveur de ce projet de loi et que ce dernier sera sans doute adopté. Cela témoigne probablement du fait que le ministre se rend compte de l'importance de tenir de vraies consultations, et non de consultations bidon, parce que nous devons réussir du premier coup.

C'est une bonne chose que nous puissions examiner le projet de loi en détail, mais aussi que nous constatons que tous les groupes s'entendent pour dire qu'ils doivent collaborer pour faire en sorte que les choses soient bien faites et qu'elles le restent.

Cette mesure prendra effet au début d'avril 2003. Il y a dix ans, on croyait que l'an 2000 n'arriverait jamais. Or, nous serons bientôt en 2002. Même pour les gens qui estiment qu'il reste encore beaucoup de temps, cela fera un an le printemps prochain, et il reste bien des choses à faire d'ici là. Il est probablement sage de fixer un délai et une date d'entrée en vigueur.

En ce qui concerne l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord, il est bon de commencer à céder certains pouvoirs. Le Yukon n'est pas comme un jeune qui cherche à devenir un adulte. Cela fait de nombreuses années qu'il fonctionne comme un territoire. Une chose en particulier ressort des modifications prévues dans le projet de loi C-39, soit le fait qu'on remplace l'expression «territoire du Yukon» par «Yukon». Certains peuvent penser que c'est une toute petite chose, mais il est important de noter que notre région s'appellera simplement le «Yukon» et nous serons en mesure de célébrer cela.

La loi donne au Yukon le pouvoir de légiférer au sujet de la prospection, de l'exploitation, de la conservation et de la gestion de ses propres ressources naturelles non renouvelables. Même si, en théorie, je suis persuadée que cela se fait beaucoup depuis quelques années, dans le cas présent, on transfère ce pouvoir et on dit aux intéressés qu'ils ont vraiment le pouvoir de conclure des accords, de s'occuper de leurs propres terres, de les gérer, et tout le reste.

Le projet de loi permet également à l'assemblée législative du Yukon de légiférer au sujet des pipelines d'hydrocarbures entièrement compris dans les limites du Yukon et de l'exportation de la production primaire de ressources naturelles non renouvelables et de ressources forestières vers d'autres régions du pays. Autrement dit, on prévoit enfin dans la loi des choses qui existent déjà en théorie peut-être et même en pratique depuis quelques années, mais pour lesquelles l'assemblée législative du Yukon a toujours dû s'adresser à

Grand Frère, à Ottawa, pour obtenir sa permission. Il est certes judicieux de donner au Yukon le pouvoir de signer ces accords et d'obtenir son autonomie. Bien entendu, nous abordons ces questions dernièrement dans les accords sur les revendications territoriales en Alberta et en Saskatchewan pour veiller à ce que les intérêts des tierces parties soient protégés, ainsi que dans la Loi sur le Manitoba. C'est un maillon de plus à la chaîne.

Le vérificateur général du Canada procédera à des vérifications annuelles des comptes du gouvernement du Yukon et fera part de ses conclusions à l'assemblée législative. Il est bon que nous ayons tous des comptes à rendre sur le plan financier. C'est tout à fait judicieux.

Le gouvernement fédéral conservera certains pouvoirs en matière de gestion et de maîtrise des biens au Yukon si on le juge nécessaire pour des questions de défense et de sécurité, pour la création d'un parc national, pour le règlement d'une revendication territoriale des autochtones et le reste. Le gouvernement devrait continuer d'assumer ces responsabilités.

Il semble que les événements du 11 septembre aient marqué de leur empreinte tous les projets de loi ou tout ce qui se passe à la Chambre.

● (1255)

La défense et la sécurité prennent maintenant une importance toute particulière dans nos débats. La question est d'ailleurs très préoccupante, compte tenu de la longueur de notre frontière dans le nord du pays.

Ce sont là certains des aspects positifs du projet de loi. Je vais maintenant parler de certaines de nos préoccupations; il ne s'agit pas nécessairement d'aspects que nous approuvons ou désapprouvons, mais d'éléments au sujet desquels notre coalition veut poser des questions. Nous voulons nous assurer que tout soit comme il se doit avant de donner suite au projet de loi.

Les pouvoirs que le projet de loi accorde au gouvernement fédéral pourraient être perçus comme un moyen de lui permettre d'imposer sa volonté. Le commissaire du Yukon pourra être nommé par décret du gouverneur en conseil. À défaut d'une élection libre et équitable, la nomination du commissaire aura un caractère politique. Il faut toujours prendre garde de ne pas arrêter notre choix sur la personne qui se manifeste le plus bruyamment et prétend être la plus compétente. Lorsque mon parti s'appelait le Parti réformiste, nous avons toujours dit que les cinq premières personnes à demander qu'on les choisisse devraient probablement être aussitôt éliminées de la liste.

Nous devons nous assurer de trouver beaucoup de personnes vraiment qualifiées, et ne pas retenir seulement les personnes qui ont les poches pleines ou qui ont été nommées à la faveur d'une bonne année électorale. Les personnes doivent être nommées uniquement au mérite, de façon à s'assurer que le commissaire soit la personne la plus compétente qu'on puisse trouver. Car, bien sûr, le commissaire abattra énormément de travail et on peut présumer qu'il serait considéré comme une marionnette du gouvernement fédéral si sa nomination était purement politique.

Le commissaire du Yukon doit, en vertu de la loi, suivre toutes les directives écrites du gouverneur en conseil ou du ministre. Il faudra faire preuve de prudence en ce qui concerne l'envoi de missives, notes de service ou autres documents semblables ordonnant au commissaire de prendre telle ou telle mesure. S'il est choisi au mérite, le commissaire du Yukon saura probablement mieux que le gouverneur en conseil ou que le ministre ce qui convient le mieux à la population du Yukon.

Initiatives ministérielles

Cependant, je remarque dans le projet de loi que, dans dix ans, cet article sera abrogé. C'est en quelque sorte une disposition de caducité. Je m'étonne de voir une telle disposition dans ce projet de loi, mais pas dans un autre qui est en voie d'être adopté, de sorte qu'on n'envisage pas nécessairement une caducité, mais une caducité si nécessaire. Nous devons faire très attention, parce que s'il est acceptable dans ce projet de loi d'éliminer un pouvoir graduellement dix ans plus tard, il faudra élever la barre pour tous les projets de loi et y inclure un mécanisme de révision, peu importe le nom qu'on veuille lui donner, pour qu'éventuellement tout projet de loi renferme une disposition de caducité prévoyant l'annulation graduelle de pouvoirs fédéraux aux fins de réexamen de la loi, que ce soit dans ce projet de loi C-39 ou dans le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste.

Voici une autre de nos préoccupations. Le gouverneur en conseil pourrait recommander au commissaire de ne pas approuver un projet de loi déposé à l'assemblée législative. Le gouverneur en conseil pourrait désavouer un projet de loi dans l'année qui suit son adoption par l'assemblée législative. C'est un droit de veto important. Le ministre dispose de toute une année pour opposer son veto à une loi légitimement adoptée par l'assemblée législative du Yukon. La population du Yukon aurait eu le temps de se familiariser avec la mesure législative. Donner au gouverneur en conseil le pouvoir de désavouer une mesure législative dans un délai d'un an suivant son adoption par l'assemblée législative, aurait de quoi énerver les gens ordinaires. Nous inviterions le ministre à veiller à ce que cela ne se produise pas pour des raisons politiques n'ayant aucun sens pratique.

Le projet de loi C-39 accorderait au commissaire et au conseil exécutif le pouvoir de nommer un vérificateur général. Il pourrait s'agir du vérificateur général du Canada, mais cela ne serait pas obligatoire. Nous estimons que toute l'assemblée législative devrait avoir le droit d'examiner les candidatures des personnes qualifiées pour occuper le poste, au lieu de laisser au commissaire et au conseil exécutif le soin de procéder à cette nomination. Encore une fois, il faut bien choisir. Si le candidat est le meilleur vérificateur général que nous puissions trouver, la ratification de son poste et le pouvoir qui viendrait de toute l'assemblée législative n'en seraient que sains. Par conséquent, veiller à ce que tout le monde ratifie ce poste constitue une excellente idée. Il n'est pas si compliqué de trouver le meilleur candidat pour occuper le poste et de faire en sorte que sa nomination soit fondée uniquement sur le principe du mérite. Cette nomination devrait certes être examinée par l'assemblée législative, et non seulement le conseil exécutif. Le processus serait ainsi plus ouvert et plus libre. Il serait plus transparent et, partant, plus acceptable au bout du compte.

• (1300)

Certains articles du projet de loi suscitent un certain nombre de questions. J'ai hâte de pouvoir en discuter en comité. L'article 18 du projet de loi C-39 accorderait au Yukon le pouvoir de définir ce qu'est une substance enivrante, afin qu'il puisse légiférer sur l'importation de ces substances au Yukon. À mon avis, nous devrions prévoir cette définition d'avance. Les substances enivrantes sont définies dans la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et dans l'actuelle Loi sur le Yukon, mais pas dans le projet de loi C-39. Je voudrais savoir, la Coalition voudrait savoir et tout le comité, y compris les membres libéraux, voudrait savoir, j'en suis sûre, pourquoi cette définition a changé ou a été omise dans le projet de loi C-39. Il existait une définition de « substances enivrantes », mais elle n'existe plus. Dans le cas des personnes qui utiliseront ces substances enivrantes ou de celles qui tenteront d'en faire le trafic, j'estime qu'il n'est que juste et que ce pourrait être une excellente idée de définir

dès le départ ce qu'est une substance enivrante, afin que ces personnes sachent à quelle sanction elles s'exposent.

L'article 190 modifie la Loi sur les juges en faisant passer de 6 000 \$ à 12 000 \$ l'indemnité de vie chère des juges de la Cour suprême dans le Nord, et de 5 000 \$ à 10 000 \$ les frais de représentation maximaux des juges principaux de la Cour suprême et des juges en chef des cours d'appel. Je ne vais pas nécessairement pousser les hauts cris au sujet de ces chiffres ou des modifications apportées à la Loi sur les juges, mais il me semblerait vraiment sensé de modifier la Loi sur les juges, sans pour autant modifier la Loi sur le Yukon. Nous allons poser ces questions en comité pour nous assurer que toutes les mesures proposées s'agent bien et s'imbriquent parfaitement, comme les pièces d'un casse-tête.

Le paragraphe 48(2) confie au commissaire du Yukon «la gestion et la maîtrise de ces droits» relatifs aux eaux du Yukon et, bien sûr, avec l'agrément du Conseil exécutif, le pouvoir d'exercer ces droits ou de les aliéner et de conserver le produit de ces opérations. Je trouve qu'on envoie un message émotif en commençant à parler immédiatement des eaux, et nous devons faire bien attention à ce qu'on veut dire dans le projet de loi par «la gestion et la maîtrise de ces droits» relatifs aux eaux du Yukon. Nous venons d'avoir un différend avec le gouvernement de Terre-Neuve concernant les droits de la province d'exporter son eau.

Nous devons faire preuve d'une très grande prudence. Je connais les préoccupations environnementales des habitants du Yukon. Je sais toute l'importance que revêt l'eau pour eux. Il vaut mieux exposer clairement les conditions à l'avance que de risquer d'avoir un jour un commissaire qui veuille exercer le contrôle absolu sur tous les droits relatifs aux eaux. Nous ne voulons pas de pomme pourrie à ce poste. Nous ne voulons pas de quelqu'un qui pense pouvoir faire un coup d'argent en détournant et en vendant de l'eau. Il me semble que nous devrions avoir la sagesse de définir exactement ces « droits relatifs aux eaux du Yukon », car quelqu'un en difficulté financière pourrait trouver cette ressource renouvelable pas mal payante. Nous devons être très prudents et énoncer une définition claire à l'avance, car, nous le savons, il sera bien plus difficile de le faire le jour où le cheval prendra le mors aux dents. D'entrée de jeu, nous devons préciser très clairement ces définitions, ces mesures législatives et ces règlements.

Le Yukon a maintenant un chef extraordinaire, Pat Duncan, et il pourrait bien y avoir un excellent commissaire après celui-ci, mais qui sait ce qui se produira et qui sera là dans quelques années? Nous serions bien avisés de prévenir maintenant plutôt que de guérir plus tard.

Des questions se posent, bien sûr. Le droit d'exporter de l'eau du Yukon serait-il inclus? En quoi les droits des autochtones en vertu des ententes sur les revendications territoriales du Yukon seraient-ils touchés? Autant de précisions qui doivent être formulées à l'avance, de manière à éviter un conflit émotif avec des gens qui pourraient alléguer que nous ne leur avions pas dit, qu'ils ne savaient pas et qu'ils pensaient avoir des droits exclusifs. Là encore, c'est dans la nature humaine de vouloir étendre les paramètres. Nous devons être prudents et établir de telles mesures de protection à l'avance.

Il me tarde d'examiner ces points au comité. Je remercie le ministre de nous avoir saisis de cette question et d'avoir lancé le débat sur le projet de loi C-39, aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

• (1305)

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, maintenant que tous les partis ont dit ce qu'ils pensent du projet de loi, je présenterai moi-même deux ou trois observations, si vous le permettez, au lieu de poser une question.

D'abord, je suis content que le député de la Coalition ait signalé que le projet de loi favorisera le développement régional et laissera aux dirigeants régionaux le soin de prendre les décisions intéressant l'économie régionale. Il a parlé des ressources pétrolières et gazières, qui sont très importantes.

À l'heure actuelle, le commissaire est un homme d'État confirmé et talentueux. Il est à la fois ingénieur chimiste et juriste et il possède une maîtrise en administration des affaires. Au fond, le projet de loi lui conférerait les mêmes pouvoirs que ceux de lieutenant-gouverneur. Comme l'a signalé le député, les vetos expireront dans une dizaine d'années. En fait, c'est essentiellement ce qui est en place à l'heure actuelle. Je ne me rappelle pas qu'on les ait utilisés ces dernières années. Ils ne sont pas employés à mauvais escient maintenant et je ne crois pas qu'on y recourra très souvent à l'avenir.

La seule question de détail à avoir été soulevée concernait le financement. La formule de financement resterait fondamentalement la même, sauf qu'on pourrait percevoir des droits sur les ressources. Le gouvernement du Yukon pourrait garder jusqu'à 3 millions de dollars de telle sorte que les contribuables du Canada aussi bien que ceux du Yukon disposeraient d'un bon système.

Enfin, je tiens à compléter le récit de voyage de mon ancien collègue, le député néo-démocrate du Yukon.

D'abord, je le répète, les accords sur les revendications territoriales et les ententes d'autonomie gouvernementale sont entièrement préservés et protégés dans le projet de loi. Le Yukon abrite de grandes premières nations: les Tlingit, les Tagish, les Han, les Gwich'in, les Tutchonis du Nord, les Tutchonis du Sud et les Kaska. Il regroupe les grandes municipalités de Teslin, Haines Junction, Mayo, Dawson, Whitehorse, Dawson City et Carmacks. Enfin, on y trouve les plus hautes montagnes au Canada, la deuxième plus haute montagne en Amérique du Nord, en fait, et les plus grands champs de glace à l'extérieur des deux pôles. J'invite tout le monde à venir voir le lieu magique et mystérieux de la plus grande ruée vers l'or à avoir jamais eu lieu.

• (1310)

Mme Deborah Grey: Monsieur le Président, j'apprécie les observations du député. Cette haute montagne dont il a parlé, est-ce le mont Trudeau ou le mont Logan? Je veux clarifier cela. C'est le mont Logan, et je suis très heureuse que ce soit encore le mont Logan, tout comme le député du Yukon, j'en suis certaine.

J'ai passé quelques jours à Whitehorse il y a deux étés. Mon seul regret, c'est d'abord de n'y être pas restée plus longtemps, puis de ne pas y avoir été en compagnie de mon mari, avec notre camionnette de camping et deux motocyclettes. Nous attendons avec impatience le jour où nous pourrions nous rendre là-bas pour y faire du tourisme et de la pêche.

[Français]

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer ce projet de loi progressif. La modernisation de la Loi sur le Yukon permet d'y apporter de nombreuses améliorations. Je suis convaincu que les autochtones comme les non-autochtones du Yukon en bénéficieront.

J'aimerais commencer par rassurer les députés de la Chambre des communes. En préparant les améliorations à la Loi, les négociateurs

ont habilement protégé et respecté les besoins et les intérêts des employés fédéraux qui seront touchés par le transfert des pouvoirs de gestion des programmes, des terres et des ressources naturelles et qui sont souvent, je le rappelle, eux-mêmes des résidents du Nord.

Plus précisément, les négociateurs fédéraux ont tenu compte des contributions exceptionnelles des employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au développement du Yukon. D'ailleurs, les négociateurs étaient déterminés à voir le gouvernement du Yukon bénéficier des connaissances et des habiletés de ces employés, une fois que le transfert serait effectué et que le gouvernement du Yukon serait responsable de nombreux programmes.

J'aimerais revoir brièvement les dispositions sur les ressources humaines de l'Accord de transfert d'attributions afin de démontrer que les employés fédéraux, qui sont partie prenante de cet accord historique, seront traités équitablement.

Environ 240 employés permanents, qui travaillent au sein du Programme des affaires du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au bureau régional du Yukon, seront touchés par l'Accord.

En vertu des modalités de l'Accord de transfert d'attributions, tous les employés se verront offrir un emploi permanent au sein du gouvernement du Yukon environ six mois avant la date d'entrée en vigueur du transfert. Ce transfert devrait normalement avoir lieu le 1^{er} avril 2003. Étant donné que nous disposons d'un délai généreux pour préparer et effectuer la transition, le secteur privé et le grand public du Yukon peuvent être assurés que le processus se déroulera sans heurt.

Je peux assurer mes distingués collègues que le gouvernement du Yukon prévoit offrir des emplois dont les tâches et les fonctions seront les plus semblables possible à celles qu'effectuaient auparavant les employés au sein du Programme des affaires du Nord du ministère.

En outre, les employés du gouvernement fédéral qui accepteront un poste au sein du gouvernement du Yukon auront droit à la même pension qu'avant étant donné que tous les employés du gouvernement du Yukon sont déjà membres du régime de pension de retraite de la fonction publique.

De plus, les salaires des employés du ministère qui acceptent un poste au sein du gouvernement du Yukon seront égaux aux salaires de base de la fonction publique fédérale, en plus de l'indemnité de vie chère et des indemnités de postes isolés du gouvernement fédéral. La plupart des autres indemnités ou primes des deux systèmes sont comparables.

De plus, les employés fédéraux, qui acceptent un poste au sein du gouvernement du Yukon, pourront recevoir une indemnité de départ du gouvernement fédéral pouvant atteindre jusqu'à trois mois de salaire. De plus, un montant équivalent à ces indemnités de départ sera transféré au gouvernement du Yukon. Si certains de ces employés quittent la fonction publique du Yukon, ils auront alors droit à une indemnité de départ qui sera fondée sur leurs années de service comme employé fédéral et territorial.

Je tiens à faire remarquer à mes distingués collègues que non seulement les modalités et les conditions de l'Accord de transfert d'attributions répondent aux exigences de la politique sur le réaménagement de l'effectif du gouvernement fédéral, mais elles les surpassent parfois. Je veux parler des ententes de réaménagement de l'effectif conclues entre le gouvernement fédéral et les syndicats de la fonction publique.

J'aimerais souligner qu'il existe certaines différences entre les conventions collectives des gouvernements du Yukon et du Canada. En effet, plusieurs avantages sociaux offerts par le gouvernement du Yukon ne font pas encore partie des conventions du gouvernement fédéral.

Les employés qui acceptent un emploi au sein du gouvernement du Yukon et qui ont complété cinq années de service ininterrompu au sein de la fonction publique fédérale auront droit à cinq jours de congé pour long service au sein du gouvernement du Yukon. Ils bénéficieront aussi d'un jour férié de plus par année.

Dans d'autres cas, certains avantages de la fonction publique fédérale n'ont pas d'équivalents dans la fonction publique du Yukon. Par exemple, le système fédéral prévoit qu'un employé qui travaille en région éloignée a droit, une fois par année, à des billets d'avion pour tous les membres de sa famille à destination du centre urbain le plus proche.

●(1315)

Pour les employés du Yukon, ce centre est Vancouver. Pour bénéficier de cet avantage, les employés ou leur famille doivent effectuer le voyage. Le gouvernement du Yukon offre plutôt à chacun de ses employés, qu'il effectue ou non le voyage, une somme forfaitaire annuelle qui s'élève présentement à 2 042 \$.

Somme toute, chaque employé du gouvernement fédéral devra étudier sa situation personnelle afin de décider d'accepter ou non l'offre d'emploi du gouvernement du Yukon. Le gouvernement fédéral s'assurera, en étroite collaboration avec le gouvernement du Yukon, que les employés reçoivent les renseignements nécessaires pour prendre une décision éclairée.

Certains employés refuseront sans doute cette offre d'emploi et c'est leur droit. Toutefois, je pense qu'il est important de noter que les syndicats les représentant ont été régulièrement consultés au cours des négociations.

Ces syndicats ont convenu que les dispositions de l'Accord de transfert d'attributions respectaient les modalités et les conditions des ententes de réaménagement de l'effectif qu'ils ont conclues avec le Conseil du Trésor.

Tous seront d'accord pour dire que les employés du gouvernement fédéral devront prendre une décision difficile au sujet de leur carrière et de leur avenir. Toutefois, il est certain que les négociateurs ont travaillé très fort pour que les employés aient droit à un traitement équitable, que leurs années de service au gouvernement fédéral soient reconnues pour les indemnités de départ et les pensions, et qu'ils ne soient pas soumis à de longues périodes d'attente avant de pouvoir jouir de tous les avantages sociaux offerts par la fonction publique du Yukon.

Je crois qu'il est important que tous ces employés fédéraux choisissent de participer à l'édification du Yukon alors que ce dernier bénéficiera de ce projet de loi progressif. Ces employés possèdent une expérience pratique, une mémoire organisationnelle et un savoir-faire spécialisé et j'espère qu'ils saisiront cette occasion unique de participer activement à ce projet fantastique que représente l'édification d'une nation.

Qu'importe leurs choix, mes collègues peuvent être assurés que les intérêts de nos employés ont toujours été pris en considération et son protégés par le projet de loi actuellement à l'étude.

Voilà pourquoi je demande à tous mes collègues de la Chambre des communes d'appuyer ce projet de loi inestimable.

En même temps, je tiens à saluer mes commettants du comté de Frontenac—Mégantic, que je considère comme une très belle région.

Initiatives ministérielles

Je ne suis jamais allé au Yukon, mais je suis très fier de siéger, depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes, à côté de mon collègue de Yukon.

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours.

[Traduction]

Quelqu'un a demandé tout à l'heure si ce projet de loi aiderait le Yukon à devenir une province plus rapidement. En gros, le Yukon possède déjà 75 ou 80 p. 100 des pouvoirs dont disposent les provinces. Le projet de loi C-39 transférerait une majorité des pouvoirs qui restent au Yukon, y compris ceux du ministère des Affaires indiennes et du Nord. L'eau serait visée, car le ministère fait énormément de gestion et d'analyse des eaux. Le projet de loi transférerait simplement ces pouvoirs.

Il y a un certain nombre d'autres collectivités qui seront touchées par le projet de loi C-39 et qui, autrement, n'auraient jamais eu l'occasion d'être mentionnées dans le harsard. Ce sont les collectivités extraordinaires de Stewart Crossing, Faro, Ross River, Old Crow, Pelly Crossing, Destruction Bay, Watson Lake, Elsa, Keno City et la collectivité la plus éloignée dans l'ouest du Canada, celle de Beaver Creek.

●(1320)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, le député pourrait-il énumérer les avantages et les bienfaits qu'il voit dans ces accords, par exemple l'accord conclu avec le gouvernement de l'Alaska au sujet non seulement de l'autoroute de l'Alaska, mais aussi du partage des ressources?

Le fameux troupeau de la Porcupine est maintenant un sujet controversé, parce que, avant le 11 septembre, les États-Unis voulaient autoriser le forage à des fins d'exploitation pétrolière et gazière dans ce refuge de l'Arctique. Bon nombre d'entre nous, y compris les députés de notre parti, souhaitent que ce secteur soit protégé à perpétuité afin que le troupeau de la Porcupine puisse suivre sa route de migration habituelle depuis des milliers d'années.

Le député pourrait-il nous expliquer en détail les avantages que le gouvernement du Yukon aurait pour ce qui est de traiter efficacement de questions de cette nature avec les autorités de l'Alaska?

[Français]

M. Gérard Binet: Monsieur le Président, c'est un plaisir, pour moi, de pouvoir siéger au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

En ce qui a trait à la protection de l'environnement, c'est sûr que notre gouvernement est très responsable à cet égard. On n'a pas encore abordé ces sujets, mais il est sûr qu'avant de poser quelque geste que ce soit, nous allons avoir des discussions avec certains responsables pour en discuter plus à fond.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. John Finlay (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, il existe plusieurs bonnes raisons d'appuyer cet important projet de loi, et nous avons entendu certaines d'entre elles ce matin. L'une des plus convaincantes réside dans le fait qu'il constitue le point culminant de plusieurs années de dur labeur, labeur qui s'est fondé sur de vastes consultations et qui nous a finalement conduits à une entente de transfert des pouvoirs du gouvernement fédéral au Parlement du Yukon. Cette entente a reçu un appui solide de la part des résidents de tout le territoire. Ce que nous faisons, c'est donner au Yukon des pouvoirs qui se rapprochent de plus en plus des pleins pouvoirs dont jouissent les provinces afin qu'il puisse peut-être devenir un jour la onzième province du Canada.

Entre-temps, il a fallu beaucoup de travail et de vastes consultations pour en arriver à ce projet de loi, qui est en fait un hommage à la ténacité des personnes dévouées qui ont consacré d'innombrables heures de leur temps à forger l'Accord de transfert d'attributions, dont certaines parties sont mises en oeuvre par le biais de cette mesure législative.

Les Canadiens ont raison d'être fiers des négociateurs qui ont représenté les gouvernements du Canada et du Yukon ainsi que le Conseil des premières nations du Yukon et d'autres premières nations. Ces personnes méritent qu'on les félicite vivement pour leur détermination à en arriver à une entente juste et équilibrée, et apte à répondre aux besoins des résidents du Nord qui désirent gérer davantage leurs propres affaires. Cette mesure législative, qui établit un précédent, constitue un modèle pour d'autres territoires et, à dire vrai, pour le pays tout entier.

Nous avons vu d'autres négociations à un niveau semblable prendre de nombreuses années. Les députés se souviendront de l'entente définitive des Nisga'a et du nombre d'années qu'il a fallu. L'entente est allée devant la reine Victoria et a fini par aboutir à la Chambre des communes il y a deux ans seulement.

Les gens ont travaillé fort pour en arriver à cette entente. Je vais rappeler à la Chambre les étapes et les jalons principaux qui nous ont conduits jusqu'ici. En procédant ainsi, j'aimerais montrer à mes collègues que le projet de loi C-39 reflète la volonté de la majorité des citoyens du Yukon.

Les premières étapes de ce projet de loi remontent à juin 1996. À ce moment-là, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait publié, aux fins de consultation publique, une proposition d'étude du transfert au gouvernement du Yukon des responsabilités, des programmes et des services de type provincial assumés par le gouvernement du Canada. Cela a été le début d'une série de consultations auprès des résidents du Yukon qui étaient touchés par le projet de loi C-39. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, M. Ron Irwin, a fait la déclaration suivante:

Nous ne pouvons nous engager de façon désordonnée. Je voudrais m'assurer que les intérêts des autochtones et des non-autochtones seront protégés et que nous trouverons des solutions pour y répondre le mieux possible avant que nous n'élaborions une proposition finale sur la façon de procéder à ce transfert.

Cet engagement vis-à-vis des consultations reflète la ferme conviction de notre gouvernement selon laquelle les décisions doivent être prises par les gens qui connaissent les conditions locales, qui sont les mieux placés pour planifier l'avenir et qui subiront les conséquences de ces décisions. Ce projet de loi reconnaît que les gens qui vivent sur ce territoire estiment que la Loi sur le Yukon fait partie de leur constitution, élément auquel ils aimeraient contribuer et qu'ils aimeraient s'approprier. C'est là quelque chose que nous, parlementaires, devrions encourager et respecter.

En janvier 1997, à la suite des consultations, le gouvernement fédéral a présenté une proposition détaillée de transfert des responsabilités visant à transférer le contrôle et la gestion des terres et des ressources naturelles, y compris les mines et les minéraux, les forêts et les eaux intérieures, au gouvernement du Yukon. En juin de la même année, le chef du gouvernement du Yukon et le grand chef du Conseil des premières nations du Yukon ont accepté la proposition, mais à certaines conditions. C'est ainsi que, dans une lettre adressée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ils ont soulevé sept questions.

À la suite d'une réponse favorable, les équipes de négociateurs des gouvernements fédéral et territorial et des premières nations ont entrepris de clarifier ces questions et d'y répondre. Faisaient partie de ce processus de négociation les gouvernements fédéral et du Yukon, ainsi que les 14 premières nations du Yukon et la première nation des Kaskas.

● (1325)

En septembre 1998, un accord sur le protocole de transfert des responsabilités au Yukon a été signé dans le but d'obtenir un accord multipartite sur un cadre de travail qui permettrait de donner suite séparément, mais simultanément, tant aux négociations relatives aux revendications territoriales des premières nations qu'au processus de négociation du transfert des responsabilités. L'accord définissait les parties au processus de négociations, réaffirmait l'engagement des parties de donner suite aux processus des revendications territoriales, de l'autonomie gouvernementale et de l'entente sur le transfert des programmes et des services, et fournissait du financement aux participants des premières nations.

En février 1999, le gouvernement fédéral, le gouvernement du Yukon et les négociateurs des premières nations ont convenu d'une série d'accords sur des questions clés. À chaque étape du processus, on a fait parvenir aux représentants du gouvernement et aux premières nations concernées les diverses ébauches des documents de travail.

Plus tard, au cours de l'année 1999, le gouvernement du Yukon a mené de vastes consultations auprès du public au sujet des modifications qui devaient être apportées à la Loi sur le Yukon. À la suite de ces consultations, le gouvernement du Yukon a proposé au gouvernement fédéral de nombreuses modifications. Fondés sur ces propositions, les changements législatifs visant à mettre en oeuvre certains aspects de l'accord de transfert d'attributions ainsi que les changements indiqués par le gouvernement fédéral ont été incorporés dans un avant-projet de loi par le ministre de la Justice.

Les versions successives de l'avant-projet de loi ont été distribuées aux représentants des diverses parties tout au cours de 2000 et de 2001 et ont fait l'objet de discussions. Selon mes notes, il y a eu quelque 26 versions différentes, ce qui représente beaucoup de travail et de consultations. Des rencontres de toutes les parties et des examens juridiques de l'accord de transfert des attributions se sont poursuivis également de façon régulière. Les commentaires qu'ont fait parvenir le gouvernement du Yukon et les premières nations ont grandement contribué à façonner cette mesure législative afin qu'elle réponde aux priorités et aux préoccupations de tous les intervenants.

Dans la foulée d'une réflexion sur la portée et l'importance de cette mesure, en octobre 2000, le gouvernement du Yukon a recommandé de repousser la date du transfert à 2003 pour permettre de parachever la révision de la Loi sur le Yukon et des questions relatives à la transition et d'accorder plus de temps pour régler les revendications territoriales des premières nations du Yukon. Les négociations de l'accord de transfert d'attributions ont pris fin à l'été 2001.

Initiatives ministérielles

En août dernier, les négociateurs du gouvernement fédéral, du gouvernement du Yukon et du Conseil des premières nations du Yukon ont paraphé l'accord de transfert d'attributions et recommandé que la date d'entrée en vigueur pour sa mise en oeuvre soit le 1^{er} avril 2003. Il reste encore du travail à faire. Parallèlement aux négociations sur l'accord de transfert, les parties ont travaillé conjointement à l'élaboration de l'avant-projet de loi sous la forme d'une nouvelle Loi sur le Yukon. Nous avons donc devant nous le fruit de ces nombreux mois de délibérations.

De toute évidence, il s'agit d'un projet de loi qui répond aux besoins et aux priorités de tous les résidents du Yukon. Le gouvernement du Yukon, le gouvernement du Canada et le Conseil des premières nations du Yukon ont convenu d'aller de l'avant et de mettre en oeuvre cette entente sur le transfert des responsabilités, qui respecte les intérêts de toutes les parties.

Le gouvernement du Yukon et les premières nations ont participé pleinement aux négociations et aux consultations qui ont eu lieu dans le cadre du transfert des responsabilités, et ce, dans un esprit de partenariat tel qu'il est défini dans le plan d'action intitulé *Rassembler nos forces: le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Le projet de loi C-39 honore un des objectifs clés de ce document, soit remettre les pouvoirs entre les mains du peuple. Accorder aux autorités locales le contrôle sur la gestion des ressources naturelles du Yukon signifie que les décisions seront prises par les gens mêmes qui connaissent le mieux les conditions locales et qui sont les plus touchés par ces décisions.

● (1330)

Autrement dit, ils devront assumer la responsabilité de leurs décisions, tant les bonnes que les mauvaises. Et c'est ainsi que les choses devraient être.

J'exhorte maintenant mes collègues à poursuivre ce travail et à voter en faveur du projet de loi C-39 afin que cette entente, qui a été pensée et négociée avec soin, puisse porter ses fruits.

Je remarque que certains des députés d'en face qui ont pris la parole avaient des suggestions à faire. Ce projet de loi sera évidemment renvoyé au comité, dès aujourd'hui j'espère. Je voudrais faire quelques remarques à caractère personnel.

Ma collègue, la députée d'Edmonton-Nord, a dit qu'elle n'avait malheureusement passé que deux ou trois jours au Yukon. Je n'y ai pas passé des années, mais j'y ai certainement passé plus de deux ou trois jours. L'été dernier, j'ai voyagé de Skagway à Dawson City, en passant par Whitehorse, avec les compagnies ferroviaires White Pass et Whitehorse. J'ai également fait une croisière qui m'a emmené dans le passage de l'intérieur. Comme mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore l'a souligné, le Yukon est une région très excitante et pittoresque où se trouve l'un des plus hauts sommets au Canada, en fait, le deuxième en hauteur, et ainsi de suite.

Le Yukon recèle aussi d'autres attraits pour moi. Les poèmes de Robert Service, entre autres. D'aucuns pensent que c'était un prospecteur qui avait participé à la ruée vers l'or en 1898. Ils ont tort. Je pense qu'il n'a pas mis les pieds à Dawson City ou au Yukon avant 1908. Il y est arrivé dix ans après la ruée vers l'or. De toutes façons, il s'est certainement inspiré des gens de cette région. Il a écrit:

Il se fait des choses étranges sous le soleil de minuit
Chez les prospecteurs

On raconte des légendes qui glacent d'horreur
Au pays froid des chercheurs d'or

Elles renvoient un secret terrifiant
Les aurores boréales

La crémation de Sam McGee
Au lac Leberge, une nuit glaciale

Tous connaissent aussi ce qui suit:

Un soir où les gais lurons faisaient la noce au saloon Malamute

Tout droit des ténèbres
sort un mineur trébuchant [...] noir de suie, armé jusqu'aux dents...

Nous pourrions continuer. Les chants des prospecteurs relatent l'esprit du Yukon et de la ruée vers l'or.

Je viens du comté d'Oxford, en l'occurrence une toute petite agglomération située entre London, Kitchener-Waterloo et Brantford. Nous entretenons des liens très solides avec le Yukon. Je sais que mon collègue d'en face appréciera sûrement ce que je vais raconter.

Le colonel Joe Boyle a grandi à Woodstock et s'est taillé une réputation d'aventurier. Il pariait aux courses de chevaux et prit la mer à 14 ans. La résidence de ses parents à Woodstock, dénommée «The Firs», est restée dans le paysage jusqu'à il y a quelques années. C'était une très jolie maison située près de la rue Dundas.

Joe Boyle avait participé à la ruée vers l'or au Yukon et avait réussi à s'enrichir énormément. Il possédait plusieurs de ces grandes machines hydrauliques qui projetaient de l'eau sur le gravier en bordure des cours d'eau, ramassaient les pierres et le gravier et en extrayaient l'or. Grâce à ces appareils, il n'était pas nécessaire de laver le sable aurifère. C'est ainsi que Joe Boyle fit fortune avant la première guerre mondiale. Grâce à sa fortune, il paya l'équipement d'une batterie complète de mitrailleurs dont il conçut lui-même l'uniforme. Ainsi, les mitrailleurs du Yukon portaient aux épaules un insigne en or du Yukon.

● (1335)

Joe Boyle s'attribua lui-même le titre de colonel et réussit à faire affecter sa compagnie de mitrailleurs en France. Comme il pouvait payer pour toutes les dépenses encourues, ce qu'il fit d'ailleurs, personne ne remit l'affaire en question.

Vers la fin de la guerre, il se rendit en Roumanie où il rencontra la princesse. De là, il se rendit à Moscou et aida à récupérer les bijoux de la Couronne de Roumanie. Les Russes avaient mis ces bijoux à l'abri dans des voûtes. Ce fut une aventure à la James Bond. Lorsque Joe Boyle mourut en Angleterre, le roi du Roumanie envoya une croix de l'Église orthodoxe orientale roumaine qui devait être placée sur sa tombe.

Mon bon ami Ed Bennett qui connaissait l'histoire de Joe Boyle et qui est passé à Dieppe, a estimé que nous devrions rapatrier la dépouille du colonel. Ainsi, il y a environ une dizaine d'années, grâce à l'aide du gouvernement canadien, la dépouille du colonel Boyle a été exhumée en Angleterre et ramenée à Woodstock où elle a été mise en terre. La croix roumaine a été placée sur la pierre tombale, soit dit en passant, impressionnante. Voilà le lien que nous avons avec le Yukon. C'est un lien important qui nous rapproche des habitants du Yukon. Je félicite la Chambre et tous les partis d'appuyer cette mesure législative.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord apporter une correction. Dans ma dernière question, j'ai parlé d'un troupeau de porcs-épics. Je m'imagine les Canadiens en train de visualiser 130 000 porcs-épics migrant du Yukon. Je voulais dire la harde de caribous de la Porcupine. Je m'en excuse.

Initiatives ministérielles

Je ne peux m'empêcher de remarquer le pouvoir de fascination qu'exerce le Yukon chez les gens. En nous écoutant, les gens doivent se demander: «Qu'est-ce qu'ils racontent? Il faudrait que j'aie y jeter un coup d'oeil.» Les résidents du Yukon ont une valeur historique appréciable non seulement pour le Yukon mais le Canada. Je pense à Byron Delzell, l'un des premiers pilotes de brousse à survoler le Yukon même avant la construction de la route de l'Alaska. Je pense aussi à Hector Lang, dont les enfants Archie et Dan Lang habitent à Whitehorse, et à son travail d'exploration. Il y a aussi Peter Gzowski, un commentateur canadien connu, pour qui Watson Lake au Yukon est l'un des endroits préférés au Canada. Il est évident à entendre quelqu'un comme lui tenir de tels propos, que le Yukon occupe une place très particulière dans le coeur de chacun de nous.

Je demande à mon collègue d'Oxford de nous expliquer ce que l'accord aura pour conséquence à long terme, disons dans dix ans, sur le Yukon et le reste du Canada.

• (1340)

M. John Finlay: Monsieur le Président, j'espère et je souhaite sincèrement que l'accord sera mis en oeuvre et que le Yukon se transformera de région mal nantie, ce qu'elle est probablement maintenant étant donné toutes les responsabilités que le ministère des Affaires indiennes et du Nord assume à cet endroit, en région jouant un rôle important dans notre système industriel et commercial, comme l'ont fait l'Alberta grâce aux hydrocarbures et la Colombie-Britannique grâce aux forêts.

Nous parlons du gazoduc ou peut-être d'un oléoduc sur le Mackenzie. Il existe de nombreuses ressources à exploiter et il appartient aux gens de la région de le faire.

Je tiens à mentionner un autre point à mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Il a parlé des pilotes de brousse. Mon neveu, qui a été pilote de brousse, habite à un saut de puce de mon collègue. Il a appris à voler en transportant de l'équipement vers les champs pétrolifères d'Edmonton. Il habite maintenant à moins d'un coin de rue de mon collègue.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, puisque le gouvernement et l'opposition parlent tous deux de Robert Service, j'ai l'impression que je vais bientôt perdre ma raison d'être ici. La petite rue de Dawson où se trouve la cabane en bois rond de Robert Service est comme une allée des poètes, car Pierre Berton et Jack London y avaient aussi des cabanes en bois rond. On m'a dit que Robert Service a écrit le livre de poésie le plus vendu de toute l'histoire, tout comme Shakespeare a écrit le recueil de pièces de théâtre le plus vendu au monde.

Robert Service décrivait la beauté du Canada. Je ne suis pas certain que les Canadiens et les Yukonnais profitent suffisamment de cette information et en font suffisamment la promotion.

Il y a environ huit ans, Doug Bell et moi avons lancé les dîners Robert Service. Chaque année à sa fête, le 16 janvier, les gens de partout au monde qui connaissent et aiment Robert Service marquent l'occasion en se réunissant autour d'un dîner chez eux. Dans notre région, le dîner a lieu dans une salle de réception où se rencontrent des centaines de personnes. J'espère que tous les députés à la Chambre, peu importe où ils se trouvent le 16 janvier, appuieront ces dîners et réciteront de la poésie de Robert Service. J'ai été conférencier invité à ces dîners dans des lieux aussi éloignés que l'Écosse et Sacramento.

Je vais répondre à l'une des questions soulevées par mon collègue du NPD qui a habité au Yukon. Il voulait obtenir des assurances concernant la possibilité de forage dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique. L'accord de dévolution donnerait au

gouvernement du Yukon plus de pouvoirs sur ses ressources, tout comme l'Alaska a certains pouvoirs sur ses ressources, de telle manière que le Yukon et l'Alaska pourraient traiter l'un avec l'autre davantage comme des collègues.

Le secteur 10-02, qui n'est qu'une petite partie de la Réserve faunique nationale de l'Arctique, sur la côte nord de l'Alaska, est parfois surnomé le Serengeti du Nord en raison de ses ressources fauniques extraordinaires. Les Vuntut Gwitch'in d'Old Crow dépendent de cette faune. Il n'y a pas de route pour aller dans leur village et leur mode de vie dépend des animaux. Un troupeau de 130 000 caribous migre par leur village au printemps et à l'automne. C'est de là qu'ils tirent leur subsistance. J'ai déjà séjourné dans une cabane dans ce village. Il arrive qu'on mange du caribou trois fois par jour. C'est la base d'un important mode de vie.

La nécessité de forer à cet endroit ne se fait pas sentir pour le moment. Il y a d'autres sources de pétrole. Nous n'avons pas besoin de creuser des puits dans ce coin. Le forage horizontal s'améliore et il se peut qu'on puisse extraire le pétrole sans avoir à rentrer dans la réserve faunique. D'ici là, nous aurons peut-être d'autres sources d'énergie et nous n'aurons même pas besoin de ce pétrole.

Je veux être certain que les gens ne mélangent pas le pétrole qui se trouve dans cette région et le gaz naturel que l'on trouve dans d'autres régions de l'Alaska. Nous espérons transporter le gaz naturel de l'Alaska le long de la route de l'Alaska grâce au plus gros projet de l'histoire du Nord canadien, un projet qui se chiffre à 20 milliards de dollars. À une époque comme la nôtre, sachant dans quel état se trouve l'économie canadienne, ce serait un sérieux coup de pouce et une source de prospérité. Nous espérons avoir l'appui de tous les députés de la Chambre pour essayer de maintenir ce projet en vie par les temps qui courent.

Il y a là un village d'autochtones qui ont un mode de vie qui n'existe plus nulle part ailleurs au monde. Il est unique. Nous nous battons pour le préserver. Les députés se rappelleront que le ministre de l'Environnement s'est fait taper sur les doigts il y a quelques semaines par un sénateur. Les gouvernements successifs du Yukon et du Canada ont toujours eu à coeur de protéger ce mode de vie.

Quelle société au monde sait exactement comment s'y prendre pour faire fonctionner notre société? La criminalité, la maladie et la pauvreté n'existent-elles pas dans toutes les sociétés du monde? Nous devons préserver chaque type unique de société. Il y a des points forts et des points faibles dans ces sociétés, mais nous devrions nous inspirer de leurs points forts pour trouver des solutions aux difficiles problèmes du monde d'aujourd'hui et pour nous aider à assurer la survie de chacun d'entre nous.

• (1345)

M. John Finlay: Monsieur le Président, je ne savais pas que le 16 janvier marque l'anniversaire de Robert Service, mais c'est une date qui se situe assez près de la mienne. J'accepterais volontiers d'organiser un repas.

Je ne réserve pas *The Cremation of Sam McGee* aux seuls repas. Je l'ai récité, il y a trois ans, à l'occasion du spectacle d'artistes amateurs à l'église et, depuis ce temps-là, on réclame chaque année ma participation. Je suis passé à des monologues, comme l'Arche de Noé et Jonas dans la baleine, mais des personnes fréquentant l'église m'ont demandé de revenir à Robert Service et de réciter *The Shooting of Dan McGrew*. C'est ce que j'ai prévu pour l'an prochain. Peut-être pourrais-je le faire le 16 janvier.

Le vice-président: Quelqu'un sait-il où nous pourrions nous procurer du caribou? Nous pourrions alors tenir un repas.

Initiatives ministérielles

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il est encourageant de constater que mes collègues des deux côtés de la Chambre interviennent en faveur de cette mesure législative progressiste, dynamique et indispensable.

En 1996, le gouvernement a décidé d'amorcer un projet qui donnerait dans une large mesure au gouvernement et à la population du Yukon la maîtrise de leur destinée en ce qui concerne les ressources naturelles, la gestion de l'eau et le secteur minier. On ne peut s'empêcher de se demander pourquoi il a fallu autant de temps. Pourquoi n'y a-t-on pas pensé au début des années 1900 et à la fin des années 1800?

Il a fallu l'audace et la vision du gouvernement et le leadership du premier ministre pour amener cette mesure législative et la mettre en oeuvre de façon que les collectivités autochtones du Yukon puissent une fois pour toute avoir le dernier mot et se prononcer sur les intérêts supérieurs du Yukon et de sa population.

Lorsque le projet a été lancé en 1996, l'objectif était de mener de vastes consultations de part et d'autre. Le gouvernement fédéral amorcerait des consultations avec tous les intervenants, y compris les collectivités autochtones, les personnes travaillant ou habitant au Yukon et celles traitant d'une façon ou d'une autre avec le Yukon.

Par ailleurs, le gouvernement du Yukon s'est lancé dans un processus de consultations similaire. En bout de piste, les gouvernements du Canada et du Yukon ont établi le document qui est aujourd'hui devant nous : une mesure législative concluante et inclusive qui accorde une attention détaillée à tous les besoins précis et généraux des Yukonnais.

Je félicite toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de cette mesure législative, peu importe qu'elles relèvent du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien ou du gouvernement du Yukon. Les administrations des deux ordres de gouvernement ont montré que, lorsque nous collaborons, nous pouvons atteindre des résultats qui servent les intérêts supérieurs de notre population.

Il y a eu des moments difficiles, mais en fin de compte, le produit final sera excellent. Le projet de loi à l'étude passera à la deuxième lecture et il sera ensuite soumis au comité où toute la communauté aura l'occasion de se présenter et de faire part de son opinion sur le projet de loi ou sur certaines de ses parties.

Le transfert des responsabilités de certains ou de la plupart des programmes au gouvernement du Yukon constitue une approche très progressiste. Cela permettrait dans une large mesure au gouvernement du Yukon d'avoir le dernier mot dans les affaires de sa population, de ses industries et de ses ressources. Cette mesure permettrait également de tenir compte du fait qu'il y aura toujours un rôle fédéral à jouer dans toutes les parties du pays dans les dossiers d'importance et d'intérêt nationaux.

Il y a deux dossiers qui nous viennent spontanément à l'esprit à ce chapitre, soit la gestion de l'eau et l'évaluation environnementale. Il y aura collaboration entre le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral dans les deux cas.

• (1350)

Le gouvernement a fait preuve d'une grande vision en remettant au gouvernement du Yukon la gestion de ses terres et de ses ressources. Puisqu'il est plus près des gens qu'il représente, le gouvernement du Yukon est mieux en mesure de définir et d'évaluer les priorités de ses collectivités.

Bon nombre de gens ont demandé ce qui arriverait au paiement de transfert versé au gouvernement du Yukon par le gouvernement

fédéral en cas de transfert de responsabilités dans le secteur des mines, par exemple. Le projet de loi porte précisément sur cette question.

Le gouvernement fédéral a prévu que le gouvernement du Yukon pourrait retenir jusqu'à 3 millions de dollars par année des redevances ou de toute autre source de revenus sans que les paiements de transfert ne soient réduits. C'est là un élément progressif et positif du projet de loi pour lequel le gouvernement mérite des félicitations.

Le projet de loi contient certains éléments portant sur la gestion globale du secteur des ressources. Pensons au transfert de responsabilités. Bon nombre de gens du secteur des affaires avaient déjà pris des arrangements avec le gouvernement du Yukon avant que ce projet de loi ne soit soumis au Parlement. Quiconque faisant des affaires et ayant des investissements au Yukon voudrait certainement s'assurer que ses investissements sont protégés. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon ont reconnu que ces arrangements pourraient se poursuivre dans le cadre de la nouvelle entente.

À cet égard, les deux gouvernements ont reconnu et précisé dans le projet de loi que les arrangements existants n'en seront pas affectés. Le gouvernement du Yukon les respectera et veillera à ce que soient respectés tous les accords qui seront conclus avec le gouvernement fédéral, que ce soit par des particuliers ou par des organismes.

D'autres éléments concernent la gestion de l'eau. En dépit du fait que la Loi sur les eaux du Yukon sera prorogée à l'adoption du projet de loi sur le Yukon, le ministre conservera la responsabilité de certains aspects pour protéger les intérêts du gouvernement fédéral, les intérêts nationaux et les intérêts du Yukon. Il s'agit notamment des permis pour l'utilisation de l'eau qu'il faudra délivrer à certaines périodes bien précises ou à l'occasion de l'acquisition de terres, surtout pour la constructions de pipelines.

La notion de l'évaluation environnementale est une autre des questions importantes à avoir été soulevées dans le cadre du débat au sujet du transfert des responsabilités. On a également soulevé l'importante question des propositions interprovinciales et internationales, par exemple la question de savoir si un pipeline traversera le Yukon en direction d'autres provinces du Canada.

L'entente conclue tiendra compte du fait que le ministre et le gouvernement du Canada collaboreront avec le Yukon et les premières nations pour s'assurer de protéger l'environnement. Si nous souhaitons le développement économique, nous voulons tout autant nous assurer que sera mis en place un système qui sera représentatif et respectueux des intérêts de la population.

Je suis préoccupé au premier chef par l'eau et l'environnement. Ayant pris connaissance du projet de loi, je suis parfaitement convaincu que les gouvernements du Canada et du Yukon ont fait le nécessaire à ces deux égards. Voilà pourquoi je suis tout à fait favorable au projet de loi. J'espère qu'il franchira rapidement toutes les étapes de son examen à la Chambre.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Article 31 du Règlement

Le vice-président: Le projet de loi est donc renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1355)

[Français]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES

L'hon. Serge Marcil (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Monsieur le Président, la région du Montréal métropolitain est présentement dépourvue de voies de contournement routières. Cette situation fait en sorte que des milliers de véhicules, notamment les camions lourds, doivent emprunter des artères congestionnées sur l'île de Montréal.

Des études démontrent qu'en 1998-1999, les entreprises du Montréal métropolitain ont perdu plus de 500 millions de dollars en délai de livraison. Au rythme où le trafic du camionnage augmente sur les ponts Champlain et Jacques-Cartier et sur le boulevard Métropolitain, d'ici 2010, le Montréal métropolitain sera asphyxié et les pertes économiques de nos entreprises seront énormes.

Le gouvernement du Canada s'est toujours impliqué dans la construction de divers tronçons de l'autoroute 30 et il a contribué un montant de 25 millions de dollars pour construire le tronçon Brossard-Candiac en partenariat avec le gouvernement du Québec.

En novembre 2000, le Parti libéral du Canada, section Québec, s'est engagé avec fermeté à participer à la finalisation en construisant 14 kilomètres de route et deux ponts au-dessus du fleuve Saint-Laurent.

Le processus pour réaliser ce grand projet est en marche et le gouvernement du Canada a l'intention de réaliser cet engagement.

* * *

[Traduction]

MIKE WEIR

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Canadian Alliance): Monsieur le Président, les golfeurs canadiens ont tressailli de joie en fin de semaine lorsqu'un fils de Bright's Grove, en Ontario, Mike Weir, a été le premier non-Américain à remporter le Championnat du circuit de la PGA depuis 15 ans qu'il existe.

Dans une conclusion trépidante à une prolongation au coup, Mike a gagné le championnat en calant un roulé de cinq pieds pour un oiselet au premier trou lors d'une prolongation à quatre joueurs.

Le championnat réunissait les 29 meilleurs joueurs du circuit de la PGA, faisant de cette victoire un moment marquant de la carrière de Mike. Les Canadiens en ressentent une grande fierté en voyant que, livrés à nous-mêmes, dans un secteur de compétition avec les meilleurs, nous pouvons être les meilleurs.

Le 11 septembre, notre monde a changé. Il est particulièrement important en cette période de partager les moments heureux vécus par nos concitoyens, avec la confiance que nous surmonterons n'importe quel obstacle que la vie met sur notre chemin.

Je me joins à tous les Canadiens, golfeurs et non-golfeurs, pour féliciter Mike de l'excitante victoire qu'il a remportée au club de golf Champions de Houston, au Texas.

* * *

● (1400)

L'ENVIRONNEMENT

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, à la suite d'une recommandation de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Industrie Canada a créé en 1999 l'Initiative des villes durables (IVD), dans le but de faire partager à d'autres pays son savoir-faire dans le domaine de l'environnement.

L'IVD met en application un modèle innovateur de coopération entre le gouvernement et l'entreprise privée pour apporter aux villes hôtes des solutions canadiennes à leurs problèmes environnementaux. Les partenaires de l'IVD ont généré de l'intérêt pour 58 projets et une activité économique potentielle d'une valeur de 3 milliards de dollars.

L'un de ces partenaires, le groupe ADI, établi à Fredericton, est en train de parachever une entente qui fournira à la ville de Katowice, en Pologne, une installation de traitement des eaux usées de 3 millions de dollars.

Comme l'a expliqué M. David Beatty, président de la société ADI Limited, «l'IVD est un véhicule très utile pour rehausser la visibilité des entreprises canadiennes sur les marchés internationaux.»

Je félicite M. Beatty et ADI d'avoir décroché ce contrat. J'espère que l'on élargira l'IVD pour en faire un programme à part entière. Cela donnera à nos entreprises canadiennes la possibilité de faire partager au reste du monde leur savoir-faire en matière environnementale.

* * *

WILLARD MACPHAIL

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Willard MacPhail, un agriculteur et leader communautaire très respecté qui est récemment décédé.

Les réalisations de Willard MacPhail sont nombreuses. Il a été conseiller municipal pendant 21 ans et il est devenu le premier maire de la nouvelle ville de Cornwall après la fusion de North River, de Cornwall et d'Elliot River. Il est membre fondateur du service d'incendies de North River, où il est resté actif pendant 37 ans.

Il a mis sur pied les Quality Swine Units de l'Île-du-Prince-Édouard, occupé le poste de directeur de l'Association canadienne des éleveurs de porcs et celui de président du Centre canadien d'amélioration du porc. De plus, il a été membre des Producteurs de poulet du Canada.

Cependant, d'abord et avant tout, il était un homme de famille, se vouant au bien-être de sa femme Kathy et de leurs trois enfants. Même s'il ne voudrait pas qu'on fasse de lui un modèle, il en était incontestablement un, voire davantage.

Sa détermination et son dévouement étaient appréciés et nous manqueront beaucoup.

LES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, la Fédération canadienne des sciences sociales et humaines et les chercheurs qui l'appuient jouent un rôle spécial dans notre pays.

Aujourd'hui, on parle du village planétaire, un concept créé par Marshall McLuhan, un grand Canadien. Quand on parle des liens entre la démographie et la société, on pense habituellement à la génération de la poussée démographique de l'après-guerre, de celle issue de l'effondrement de la natalité et de celle des enfants de la première, des concepts créés par David Foot, de l'Université de Toronto.

Les travaux de ces 18 000 chercheurs canadiens et plus qui oeuvrent dans le secteur des sciences sociales et humaines représentent un trésor national.

Par leurs recherches, ils font progresser notre compréhension des événements, des attitudes et des valeurs qui façonnent le comportement humain. Ils permettent aux gens, aux collectivités et aux organismes de mieux comprendre les grandes transformations culturelles et sociales qui les touchent. Ils nous aident à mieux nous comprendre nous-mêmes.

Les événements tragiques aux États-Unis illustrent la contribution essentielle des sciences sociales et humaines. Il n'y a pas un jour qui passe sans que les médias citent des chercheurs dans les domaines de la culture, de la religion, des relations internationales ou de la psychologie. Appuyons les sciences sociales et humaines.

* * *

LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai demandé au ministre des Transports d'expliquer comment le fait de consacrer des dizaines de millions de dollars de l'argent des contribuables à l'achat d'appareils de détection ultramodernes pour les grands aéroports améliorerait la sécurité des voyageurs, alors que beaucoup de petits aéroports n'ont même pas d'appareils à rayons X élémentaires. Les passagers qui transitent par ces petits aéroports arrivent en aval du beau matériel tout neuf acheté par le ministre.

La réponse du ministre? Les passagers qui arrivent des petits aéroports seront soumis aux mesures de sécurité des grands aéroports. C'est faux. Ou bien le ministre a volontairement induit la Chambre en erreur, ou bien il est incompétent.

Je suis revenu à la charge pendant le débat d'ajournement. J'ai pu mieux développer ma question et j'espérais obtenir une réponse plus détaillée et plus juste.

À l'évidence, le ministre se soucie tellement peu de la sécurité des voyageurs qu'il n'a même pas envoyé son secrétaire parlementaire pour répondre. C'est le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé qui s'est présenté. Il en connaît encore moins long sur la sécurité aéroportuaire que le ministre des Transports, si c'est possible.

Peut-être le premier ministre devrait-il confier la responsabilité de la sécurité aéroportuaire au ministère de l'Immigration, dont les Canadiens n'attendent pas autre chose que de l'incompétence.

* * *

LE GHANA

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour souhaiter chaleureusement

Article 31 du Règlement

la bienvenue à Son Excellence John Kufuor, président de la République du Ghana, en visite officielle au Canada.

Le président Kufuor est le premier chef d'État du Ghana qui vient au Canada depuis l'indépendance de son pays, en 1957. Il est l'un des membres fondateurs du Nouveau Parti patriotique du Ghana, et il a été élu à la présidence de son pays en décembre 2000.

Le Ghana est l'un des pays dynamiques de l'Afrique qui sont attachés aux principes de la démocratie. La transmission pacifique et transparente du pouvoir politique d'un gouvernement élu à un autre est un modèle pour de nombreux pays africains.

Les relations entre le Canada et le Ghana sont à l'image de quatre décennies de contacts personnels et officiels qui ont commencé par l'assistance du Canada au développement et se sont poursuivies grâce à notre appartenance commune à l'ONU et au Commonwealth.

Le Ghana est le bénéficiaire du plus important programme d'aide du Canada en Afrique subsaharienne et il est au troisième rang des principaux marchés d'exportation du Canada dans cette partie de l'Afrique.

* * *

• (1405)

[Français]

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AU QUÉBEC

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, hier était jour d'élection pour plus de 330 municipalités du Québec. Ce sont plus de 4 000 conseillères, conseillers et maires qui se sont vu confier la responsabilité de représenter leurs concitoyennes et concitoyens.

Déjà loin d'être banal, l'exercice démocratique d'hier avait, en plus, une valeur historique pour maintes villes. En effet, les citoyennes et les citoyens de Montréal, Québec, Longueuil, Sherbrooke, Lévis, Trois-Rivières et Gatineau, pour ne nommer que celles-là, ont élu pour la première fois les maires, conseillères et conseillers de leur nouvelle ville.

Le Bloc québécois tient à féliciter tous les maires, conseillères et conseillers qui ont été élus hier. La ville est un témoin privilégié de la vie des Québécoises et des Québécois. Nous sommes convaincus que ces élus continueront à contribuer à l'essor de leur ville et du Québec tout entier.

* * *

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AU QUÉBEC

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, hier, l'Outaouais québécois vivait un grand exercice de démocratie.

La nouvelle grande ville, issue de la fusion forcée par le gouvernement du Québec, élisait son nouveau maire et ses nouveaux conseillers. Cette fusion des cinq villes existantes, soit Aylmer, Hull, Gatineau, Masson-Angers et Buckingham, créera la nouvelle ville qui s'appellera Gatineau. Ce nom nous a été imposé par décret par le gouvernement du Québec.

Au poste de maire, deux grands politiciens municipaux de l'Outaouais s'affrontaient: M. Yves Ducharme, maire de l'actuelle ville de Hull, et M. Robert Labine, maire de l'actuelle ville de Gatineau. La démocratie a parlé. M. Yves Ducharme a été élu maire de cette nouvelle ville.

Article 31 du Règlement

Je tiens aujourd'hui à féliciter les deux candidats à la mairie ainsi que les candidats et candidates aux postes de conseillers pour leur valeureuse campagne. Je salue de façon toute particulière l'implication et la loyauté de leurs bénévoles.

J'offre à son honneur, M. Yves Ducharme, mon maire, mes vœux les plus sincères et mon entière collaboration. Les défis seront grands, mais M. Ducharme et son équipe sont à leur mesure.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a dix mois, une femme d'Ottawa, Catherine McLean, a été tuée par un diplomate russe qui conduisait en état d'ébriété. Le ministre des Affaires étrangères a alors déploré le fait que le diplomate ivre puisse réclamer l'immunité face à la loi canadienne.

Aux termes du projet de loi C-35, le même ministre propose maintenant d'augmenter le nombre des représentants étrangers qui sont au-dessus de la loi canadienne. Cela tranche sur le projet de loi C-36, selon lequel les Canadiens céderaient leurs libertés civiles au nom de la sécurité.

Il est faux de prétendre qu'il soit nécessaire d'étendre l'immunité diplomatique pour rattraper la communauté internationale. La plupart des pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni, prennent bien garde de ne pas étendre l'immunité diplomatique plus loin que ne l'exige le droit international.

Rien ne justifie que l'on mette des gens au-dessus de la loi tout en demandant aux Canadiens de céder leurs libertés civiles. Le projet de loi C-35 devrait être retiré.

* * *

LES SCIENCES ET LE GÉNIE

L'hon. Stephen Owen (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je félicite les personnes très accomplies qui ont été récompensées aujourd'hui par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

M. David Schindler de l'Université de l'Alberta a reçu la médaille d'or Gerhard Herzberg pour les sciences et le génie au Canada. Ce prix d'un million de dollars, qui est l'une des principales récompenses pour la recherche scientifique en Amérique du Nord, reconnaît l'énorme contribution de M. Schindler au domaine de l'écologie.

Je tiens également à rendre hommage aux récipiendaires des bourses Steacie et des bourses de doctorat de 2001 du CRSNGC. Les bourses Steacie sont octroyées aux chercheurs en sciences et en génie les plus remarquables qui oeuvrent dans des universités canadiennes et qui ont obtenu leur doctorat au cours des 12 dernières années.

Parmi les récipiendaires, il y a Sarah Otto du département de zoologie de l'Université de la Colombie-Britannique, qui se trouve dans ma circonscription de Vancouver Quadra.

Le CRSNGC a aussi octroyé la première bourse postdoctorale Howard Alper à Glenn Tattersall, également de l'Université de la Colombie-Britannique.

● (1410)

L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, les prochaines négociations de l'OMC débutent cette semaine et continueront de promouvoir une définition de «libre-échange» qui est beaucoup trop étroite.

Les décisions de l'OMC obligent le Canada à supprimer de trop nombreux programmes, dont le Pacte de l'automobile, des programmes de soutien de l'agriculture au niveau national et sur le plan des exportations, ainsi que l'aide à la recherche et au développement dans le secteur des technologies de pointe.

Les questions abordées cette semaine au Qatar pourraient comprendre la santé et l'éducation. Les Canadiens veulent certes s'assurer que ces secteurs cruciaux demeurent publics et sans but lucratif.

Le Nouveau Parti démocratique demeure farouchement opposé à l'OMC, car elle n'a pas su respecter les critères les plus fondamentaux et les plus élémentaires de la démocratie: l'égalité et la durabilité.

Tant que l'OMC n'élaborera pas une économie fondée sur des règles, qui protégera les personnes et non seulement les multinationales, tant que des règles ne seront pas appliquées pour protéger les droits humains, ceux des hommes et des femmes qui travaillent, y compris les agriculteurs, ainsi que notre environnement, notre parti s'opposera toujours vigoureusement à l'OMC.

* * *

[Français]

LE FOOTBALL UNIVERSITAIRE

M. Robert Lancôt (Châteauguay, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois se réjouit de la renaissance de l'équipe d'élite de football de l'Université de Montréal après 30 ans d'absence.

En effet, les Carabins bénéficieront des investissements de près de deux millions de dollars qui ont été investis dans le stade et la surface artificielle, dont près de 1 637 000 \$ proviennent du Secrétariat au sport et au loisir du Québec.

Les étudiants et sportifs francophones auront maintenant une option de football à Montréal. Cette alternative permet de réduire les frais pour l'année scolaire en permettant aux jeunes joueurs de se faire valoir chez eux, à domicile.

Les joueurs et amateurs de football universitaire auront dorénavant le choix. À la suite des réussites du Rouge et Or de l'Université Laval, le Québec s'est bâti une solide réputation inter-universitaire, et c'est avec enthousiasme que les autres équipes universitaires voient l'arrivée des Carabins dans le circuit.

* * *

[Traduction]

L'IRLANDE

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, le Groupe d'amitié interparlementaire Canada-Irlande, que je suis fier de présider, a rencontré de nombreuses importantes personnalités politiques de l'Irlande du Nord au cours des quatre dernières années, dont la présidente, Mary McAleese, et le chef du Parti unioniste de l'Ulster, David Trimble, qui cherchera à se faire réélire, demain, à titre de premier ministre de l'Assemblée de l'Irlande du Nord.

Questions orales

Les Canadiens prient pour le succès du processus de paix en Irlande du Nord, surtout les quatre millions de Canadiens de descendance irlandaise qui sont issus des deux traditions.

Aujourd'hui, je félicite le dirigeant du Sinn Fein, M. Gerry Adams, de sa contribution remarquable à l'avancement du processus de paix en Irlande du Nord. M. Adams rencontrera une nouvelle fois notre premier ministre, plus tard aujourd'hui. Je demande aux députés de se joindre à moi pour accueillir à Ottawa le dirigeant du Sinn Fein, M. Gerry Adams.

* * *

LES AÎNÉS

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Monsieur le Président, je me fais un devoir de rappeler à la Chambre que nous célébrons cette semaine la Semaine nationale de la sécurité des aînés. Bien que nous vivions à une époque où les questions de sécurité personnelle nous préoccupent au plus haut point, nous devons reconnaître l'existence de préoccupations encore plus grandes nécessitant une attention particulière pour la population vieillissante.

Nous devons prendre au sérieux notre responsabilité envers les aînés en nous assurant qu'ils ont accès à tous les moyens nécessaires pour rendre leur vie et leur lieu de résidence plus sécuritaire.

Dans nos efforts en vue de leur venir en aide, nous devons prendre des mesures qui non seulement préviendront les accidents, mais amélioreront leur autonomie. La rénovation des maisons en vue d'améliorer l'éclairage et des instructions plus claires sur les médicaments d'ordonnance ne sont que deux moyens que peuvent prendre nos aînés pour se protéger.

J'exhorte tous les députés à faire en sorte que les aînés et les questions les concernant ne soient pas mis de côté. Il faut plutôt régler leurs problèmes de manière décidée et rapide.

C'est dans cet esprit que j'invite le gouvernement à nommer un ministre responsable des questions touchant les aînés pour que leurs préoccupations soient clairement exprimées au conseil des ministres.

* * *

LES PESTICIDES

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, le Fonds mondial pour la nature a compilé une liste de 60 pesticides bannis dans plusieurs pays à cause des risques qui leurs sont associés tels que les anomalies congénitales, les risques de toxicité et les dangers qu'ils posent aux personnes, à la qualité de l'eau et à la faune.

L'agence de réglementation des pesticides au Canada confirme que 59 de ces pesticides sont encore en usage, exposant les Canadiens à des produits chimiques considérés trop dangereux ailleurs.

Environ 500 pesticides sont autorisés au Canada, presque trois fois plus que dans certains pays européens comme la Finlande, la Suède et le Danemark. Plusieurs de ces pesticides ont été approuvés avant 1960. Il est donc urgent que leur usage soit réexaminé.

Notre Loi sur les produits antiparasitaires, adoptée il y a 30 ans, est loin de pouvoir protéger la santé des Canadiens et des enfants en particulier. J'exhorte le ministre de la Santé à déposer une nouvelle loi en matière de pesticides.

● (1415)

LA SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Semaine nationale des anciens combattants débute aujourd'hui. C'est paradoxal, car un avion a été utilisé pour la première fois pour larguer des bombes le 5 novembre 1911.

Il y a plusieurs années, la Légion royale canadienne avait le thème suivant pour la semaine précédant le 11 novembre: «Faute de pouvoir vous souvenir, réfléchissez.» Aujourd'hui, les événements du 11 septembre ont donné matière à réflexion aux Canadiens, mais il faut également se rappeler le passé.

Le lieutenant-colonel John McCrae nous a lancé cet avertissement: «...à vous de porter l'oriflamme. [...] Acceptez le défi, sinon les coquelicots se faneront au champ d'honneur.» Nous savons que nous n'avons pas su relever le défi à de nombreuses occasions. Les Canadiens doivent s'engager cette semaine à ce que ça ne se produise plus jamais.

Nous devons tâcher d'inclure dans les programmes scolaires un hommage sincère à tous ceux et celles à qui nous devons notre liberté aujourd'hui.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, un des secrétaires parlementaires du premier ministre a reconnu que les pertes d'emplois, surtout dans le secteur du bois d'oeuvre, étaient liées au manque d'engagement du Canada à l'égard de l'établissement d'un périmètre de sécurité autour du continent.

Le premier ministre ne peut continuer à changer sans cesse d'idée là-dessus. Combien d'autres emplois devront être perdus au Canada avant que le premier ministre ne s'engage à établir un périmètre de sécurité continental avec les États-Unis?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire n'a jamais dit une telle chose. Nous collaborons avec les Américains pour nous assurer d'avoir une bonne protection au niveau du continent.

Nous avons adopté un projet de loi sur l'immigration qui a été promulgué il y a quelques jours. Nous examinons le projet de loi sur la sécurité inscrit au nom de la ministre de la Justice. Le Sénat en est saisi et le Sénat comme la Chambre des communes ont déjà fait rapport sur cette mesure législative.

Nous voyons à assurer la sécurité à la frontière du Canada. Les Américains font la même chose au sujet de la frontière...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

[Français]

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut virer son capot de bord et prétendre aujourd'hui que son manque de progrès sur des questions, tel le bois d'oeuvre, n'est pas lié à son échec à établir un périmètre de sécurité nord-américain.

Questions orales

Le premier ministre prétend qu'il a soulevé ces questions avec le président Bush, il y a deux semaines. S'il soulève la question du bois d'oeuvre avec les Américains, alors pourquoi ceux-ci ne l'écoutent-ils pas?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous discutons de ce problème avec les Américains depuis très longtemps. Nous avons eu un accord qui a fonctionné pendant cinq ans. Les provinces et l'industrie veulent avoir un accord.

On préférerait une entente sur un libre-échange absolu parce que, comme je l'ai dit au président: «Si vous voulez avoir le gaz naturel du Canada, le pétrole du Canada, pourquoi ne voulez-vous pas avoir aussi le bois du Canada, si on a un libre-échange?»

Nous travaillons pour avoir une entente et nous souhaitons le libre-échange pour le bois d'oeuvre comme pour...

Le Président: L'honorable chef de l'opposition a la parole.

[Traduction]

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il faut entrer dans les détails. Le premier ministre parle de conversations avec le président américain. La dernière fois que le premier ministre a appelé le président, lui a-t-il dit précisément qu'en Colombie-Britannique, le conflit sur le bois d'oeuvre a entraîné la perte de 12 000 emplois et que des collectivités entières sont en train de disparaître? Nous défendons ce dossier depuis trois ans. Le premier ministre a-t-il demandé au président si un engagement plus ferme à l'égard d'un périmètre de sécurité continental aiderait les gens qui perdent leur emploi dans le secteur du bois d'oeuvre et dans d'autres secteurs? Lui a-t-il posé cette question?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout le monde sait que le problème du bois d'oeuvre se posait bien avant le 11 septembre. Tout le monde sait que nous ne cessons de faire part de la situation à nos amis américains. Je parle au président américain toutes les deux ou trois semaines. J'ai passé un certain temps avec lui en Chine.

Le chef de l'opposition prétend que s'il était premier ministre, il dicterait sa ligne de conduite au président américain. C'est la raison pour laquelle il ne sera jamais premier ministre.

• (1420)

M. Grant Hill (MacLeod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, les libéraux ont insulté les habitants de la Colombie-Britannique, et à présent, le premier ministre remet cela.

L'Alliance canadienne a proposé et approuve la création d'un périmètre de sécurité avec les États-Unis. De nombreux Canadiens approuvent cette position. Le premier ministre va-t-il arrêter de perdre son temps et prendre de sérieuses mesures pour assurer la sécurité de l'ensemble des Canadiens et des Américains?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous sommes en train de faire. Nous sommes constamment en contact avec les Américains. Toutefois, le Canada va faire adopter une loi pour notre pays et les États-Unis vont en faire adopter une pour le leur.

L'hon. Grant Hill (MacLeod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est maintenant qu'il faut le faire, sans attendre les Américains.

Ce n'est pas tout. Les libéraux songent à créer une union économique avec les États-Unis. En fait, le député libéral membre du Comité des finances a émis l'idée publiquement. Le premier ministre

est-il d'accord avec le député libéral, devrions-nous former une union économique avec les États-Unis, oui ou non?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je trouve amusant que l'autre côté demande si un chef de parti est d'accord avec tous les membres de son caucus. C'est d'entendre le chef de l'opposition qui a mené à la coalition dans le coin.

Nous avons des débats au sein de notre parti. Chacun peut exprimer son opinion. Toutefois, une fois une politique adoptée, c'est la politique du Parti libéral, non pas une politique d'une étrange coalition.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, alors que l'Organisation mondiale du commerce s'appête à entendre la plainte relative à l'imposition de droits compensatoires, le Canada poursuit ses discussions avec les États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre. L'envoyé spécial du président américain sera en effet à Ottawa demain.

Si le retour au libre-échange intégral est toujours l'objectif du gouvernement, est-ce que le premier ministre entend lui-même demander à l'envoyé spécial américain de transmettre au président Bush le message suivant: «Respectez l'esprit de l'Accord de libre-échange et suspendez l'ensemble des droits américains sur le bois d'oeuvre d'ici à ce que l'OMC rende sa décision»?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est ce que nous demandons depuis des mois.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je posais la question, parce que plus tôt, le premier ministre a failli parler d'un accord avec les États-Unis, ce qui est différent du retour au libre-échange intégral. Les allégations américaines ont toujours été rejetées.

Est-ce que le premier ministre verra à ce que l'OMC se penche, non seulement sur les droits compensatoires, mais aussi sur les droits antidumping imposés injustement par les Américains, une autre demande devant l'OMC?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà demandé à l'Organisation mondiale du commerce de se pencher sur six éléments de la stratégie américaine et nous savons très bien qu'ils seront du côté du Canada, parce que dans ce dossier, nous avons toujours eu raison.

Notre objectif, c'est essentiellement de continuer dans la voie du litige, et en parallèle, d'avoir des discussions avec les Américains pour avoir une solution de fond et à long terme.

J'aurai l'occasion, demain, de m'entretenir avec M. Racicot qui a été nommé par le président des États-Unis, et je peux vous assurer d'une chose, c'est qu'il va comprendre de quel bois nous nous chauffons dans ce dossier-là.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, suite à la décision américaine d'imposer le bois d'oeuvre canadien et québécois de droits antidumping de 12,6 p. 100, le ministre du Commerce international se disait prêt, la semaine dernière, à rencontrer les intervenants au moment approprié.

Ma question est fort simple: est-ce que le ministre du Commerce international peut nous préciser ce qu'il entend par «moment approprié»?

Questions orales

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai justement passé la fin de semaine à discuter avec des représentants de l'industrie du bois d'oeuvre de toutes les provinces du Canada. J'ai parlé à une dizaine d'entre eux. Je les ai consultés étroitement moi-même et, par le biais de mon équipe, mon ministère, nous le faisons d'une façon étroite.

À ce moment-ci, il n'y a pas un appétit énorme pour avoir, immédiatement, une discussion avec les entreprises, parce qu'elles croient que les canaux sont très ouverts, le dialogue est fructueux.

Les discussions avec les États-Unis reprennent le 12 novembre sur un terrain solide. Et nous avons la visite, demain, de M. Racicot. Alors nous aviserons en fonction de l'évolution du dossier.

● (1425)

M. Pierre Brien (Témiscamingue, Lib.): Monsieur le Président, les représentants de l'industrie ont fait savoir depuis quelque temps déjà qu'ils souhaitaient une rencontre au sommet à laquelle seraient invités tous les intervenants.

Est-ce que le ministre entend se rendre à leurs arguments et convoquer, immédiatement, une telle rencontre, souhaitée par les gens de l'industrie?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas à qui les représentants du Bloc parlent, mais si on parle à l'ensemble de l'industrie, je peux vous assurer qu'à ce moment-ci, les canaux sont très largement ouverts et cette réunion apparaîtrait prématurée à la grande majorité, à l'exception peut-être de deux ou trois représentants de l'industrie.

Mais si vous regardez la majorité, à ce moment-ci, nous sommes convaincus qu'il vaut mieux poursuivre dans la voie dans laquelle nous sommes engagés avec ces discussions qui portent sur les questions de fond.

J'apprécie énormément l'attitude des gouvernements du Québec et de la Colombie-Britannique qui se sont mis à table d'une manière sérieuse.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, Lloyd Axworthy a vu, de ses yeux vu, la terrible crise humanitaire qui se déroule en Afghanistan et au Pakistan.

En appuyant l'appel à la cessation des bombardements, le ministre des Affaires étrangères a dit espérer que les Américains commenceront à entendre raison.

Le premier ministre entendra-t-il raison?

L'aide humanitaire doit pouvoir atteindre les millions de personnes qui risquent de mourir de faim. Le premier ministre appuiera-t-il maintenant l'appel à la cessation des bombardements?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la position du gouvernement est qu'il fait partie de la coalition et qu'il appuie la coalition. Ce n'est vraiment pas le moment de diviser la coalition. Il importe beaucoup que la coalition reste unie.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je me permets de citer ici ce que le ministre des Affaires étrangères a dit plus tôt aujourd'hui. Il a dit que nous devons nous soucier de ce que pense le peuple afghan. Ce n'est certes pas en le bombardant sans cesse et en l'affamant que nous allons le gagner à notre cause. J'implore le premier ministre de comprendre cela.

Pour des raisons tant humanitaires que pratiques, les bombardements doivent cesser. Les gens sont blessés non seulement dans leur corps, mais dans leur coeur et leur esprit. Le premier ministre ne le comprend-il pas?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les talibans ont un moyen très facile de faire cesser les bombardements. Qu'ils livrent ben Laden à la justice américaine et les bombardements prendront immédiatement fin!

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre responsable des Travaux publics tente à nouveau de museler le code régissant les conflits d'intérêts. Ce code prévoit notamment ce qui suit:

Il est interdit au titulaire d'une charge publique d'accorder, relativement à des affaires officielles, un traitement de faveur à des parents ou à des amis, ou encore à des organismes dans lesquels lui-même, ses parents ou ses amis ont des intérêts.

Or, le dernier inscrit sur une longue liste d'amis, en l'occurrence M. Creuso, s'est vu octroyer des contrats de Postes Canada et de la SCHL. Pourquoi le premier ministre laisse-t-il encore ce ministre enfreindre le code?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, voici encore une accusation non fondée. Si la députée possède des preuves véritables concernant des irrégularités, elle ne les a pas déposées. Elle lance souvent des accusations retentissantes qui se révèlent toujours fausses.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a des liens avec un conseiller et avec un agent italiens qui ont un passé douteux. L'inscription d'un compatriote du ministre sur la feuille de paie constitue la plus récente d'une longue série d'irrégularités injustifiables de la part des libéraux. Ami de longue date et compagnon de voyage du ministre, M. Maurizio Creuso, s'est vu accorder deux contrats gouvernementaux, plus précisément par la SCHL et par Postes Canada, en dépit du fait qu'il a déjà été condamné pour fraude et a fait l'objet d'accusations de corruption en Italie.

Le premier ministre va-t-il immédiatement confier cette affaire hautement douteuse au conseiller en éthique, à moins que le rapport de ce dernier ne soit déjà prêt?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, voici une autre accusation lancée par le parti qui, lorsqu'il était au pouvoir, a vu environ dix de ses ministres démissionner pour conflit d'intérêts. C'est une situation qui ne s'est pas produite sous notre gouvernement au cours des huit dernières années.

Questions orales

• (1430)

L'IMMIGRATION

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, la ministre de l'Immigration a rabroué Jack Manion, un des fonctionnaires les plus éminents du Canada, comme s'il s'agissait de n'importe quel vieux fonctionnaire à la retraite. Dans ses remarques désobligeantes, la ministre s'est montrée sur la défensive par rapport aux critiques légitimes du système d'immigration. M. Manion compte plus de 30 années d'expérience et il est titulaire de l'Ordre du Canada. Il mérite mieux que cela. La ministre a rejeté les propos de M. Manion parce qu'elle ne peut tolérer la vérité sur la sécurité nationale.

La ministre prendra-t-elle la parole et s'excusera-t-elle tout simplement de ses propos intempestifs?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis parfaitement consciente que bien des gens ne partagent pas mes opinions. Bon nombre seraient toutefois d'accord avec moi pour dire que les systèmes actuellement en place doivent être modifiés. Voilà pourquoi nous avons proposé le projet de loi C-11, la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, laquelle modifie fondamentalement la façon dont nous abordons les questions d'immigration et de détermination du statut de réfugié.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'ex-ambassadeur, l'éminent Martin Collacott, s'est aussi prononcé et a sonné l'alarme. Il a dit que le gouvernement a complètement perdu le contrôle de ceux qui entrent dans notre pays, en ce qui concerne à la fois leur nombre et leur identité véritable. Il possède lui aussi 30 ans d'expérience.

Cette ministre qui n'est en fonction que depuis deux ans va-t-elle aussi rejeter complètement les propos de l'ambassadeur Collacott?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai lu moi aussi l'article paru dans le *Citizen* d'Ottawa le week-end dernier. J'ai été choquée par les inexactitudes qu'il contenait. On y mentionnait que la majorité des personnes qui viennent au Canada font partie de la catégorie de la famille, alors qu'en fait, c'est aux États-Unis que 72 p. 100 des immigrants appartiennent à cette catégorie. Au Canada, il n'y en a que 29 p. 100.

Cet article renfermait de grossières inexactitudes, dont le fait que les gens peuvent parrainer des parents qui sont malades. Ce n'est tout simplement pas vrai. Si des gens veulent faire venir leurs parents dans notre pays, il faut que ces derniers passent avec succès des examens médicaux; s'ils ne réussissent pas ces examens, ils ne sont pas admissibles.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, la Coalition chômage Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a dénoncé le député libéral de ce coin de pays en mentionnant que ce dernier avait toujours les mains propres pour quelqu'un qui disait qu'il allait travailler à l'amélioration du régime d'assurance-emploi, voilà un an.

Comment le gouvernement peut-il ignorer aujourd'hui les engagements formels pris par les ministres libéraux en campagne électorale, à l'effet qu'ils modifieraient, une fois élus, le régime

d'assurance-emploi pour qu'il réponde vraiment aux besoins des travailleurs des régions du Québec?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est conscient des préoccupations des travailleurs saisonniers et il en a tenu compte. Nous avons supprimé la règle de l'intensité dans le projet de loi C-2 quand nous avons apporté des changements à la disposition de récupération, pour la rendre plus équitable.

Je rappelle au député que le changement fondamental qui nous a permis de passer d'un système fondé sur le nombre des semaines travaillées à un système fondé sur le nombre des heures travaillées a directement bénéficié aux travailleurs saisonniers du fait de l'augmentation de la durée de la période d'admissibilité. Le député sera content d'apprendre que les indemnités hebdomadaires moyennes de ces travailleurs sont d'environ 8 p. 100 supérieures à celles versées à d'autres prestataires.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, un rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines va plus loin que les quelques modifications proposées par le projet de loi C-2. Si les députés libéraux l'ont adopté, c'est que les modifications proposées correspondaient vraiment aux engagements pris en campagne électorale.

Comment la ministre du Développement des ressources humaines peut-elle ignorer les engagements électoraux pris par ses collègues ministres dans toutes les régions du Québec, des engagements si fermes que même les députés libéraux y ont cru?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas négligé le travail du comité. C'est ce qui explique que nous rendions permanentes les dispositions relatives aux petites semaines. C'est ce qui explique que nous ayons apporté des changements aux dispositions relatives aux gains non déclarés.

En plus d'accorder un soutien du revenu, grâce au régime d'assurance-emploi, nos députés oeuvrent sur le terrain, dans leurs circonscriptions respectives, avec les associations communautaires, pour favoriser et diversifier les économies locales. Je voudrais tant que le député fasse de même !

* * *

L'IMMIGRATION

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voici ce que la ministre de l'Immigration a dit vendredi dernier:

Mon objectif est d'expulser tout individu qui constitue un risque pour la sécurité du Canada dans les plus brefs délais.

Samir Mohamed est un terroriste. En 1997, cet individu a présenté une fausse demande de statut de réfugié. Il s'est associé à des terroristes connus, il a eu des armes à feu en sa possession, il a eu de fausses cartes de crédit et a commis des vols au cours des quatre dernières années. Mais il est toujours au Canada.

Qu'entend la ministre par l'expression «les plus brefs délais»? Elle croit peut-être que cet individu ne représente pas de risque. Qu'en est-il?

Questions orales

•(1435)

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit à plusieurs reprises au député d'en face que je suis toute disposée à lui faire part de renseignements que la loi me permet de divulguer.

Le député sait aussi que nous avons simplifié les modalités, afin de raccourcir les délais qui sont trop longs. Lorsqu'une personne représente une menace pour la sécurité du Canada, nous n'hésitons pas à la placer en détention, jusqu'à ce que nous puissions l'expulser.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne sais pas si Elinor Van Winkle dormait, mais il a fallu attendre quatre ans pour que cet individu soit placé en détention.

J'aimerais que le gouvernement m'explique comment il se fait que cet individu obtient une autre audition après quatre ans, et pourquoi il n'a pas été détenu. Pourquoi?

Le Président: Je ne suis pas certain de savoir à qui le député faisait référence. Je lui donne cependant le bénéfice du doute et je présume qu'il ne parlait pas de la ministre, sinon il l'aurait désignée par son titre.

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le préambule des observations du député repose sur des faits inexacts.

Je ne peux pas discuter des détails de cette affaire. Je peux lui dire, cependant, que c'est la règle du droit qui s'applique dans notre pays. La Cour fédérale examine toutes les décisions prises lors d'un contrôle judiciaire. Nous respectons la Cour fédérale, même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec ses décisions. La nouvelle loi sur l'immigration et la protection des réfugiés nous permettra, entre autres, de prendre des décisions que la Cour fédérale respectera, ce qui nous permettra d'obtenir des décisions et d'expulser des personnes plus rapidement.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances admettait que le Québec avait présenté un bon budget qui comporte plusieurs mesures dynamiques pour soutenir l'économie chancelante.

Maintenant que la voie est tracée, le ministre des Finances va-t-il aller dans le même sens que Mme Marois à Québec, et répondre aux exigences de tous les intervenants économiques qui veulent des interventions ciblées pour stimuler l'économie canadienne, exactement comme le suggère le plan du Bloc québécois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, chaque gouvernement, soit le gouvernement canadien ou un gouvernement provincial, doit faire des choix selon ses exigences. C'est ce que Mme Marois a fait.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, dans son dernier budget, le ministre des Finances s'était gardé une marge de manoeuvre de trois milliards de dollars pour faire face à une éventuelle situation d'urgence.

Je lui demande aujourd'hui quelle proportion de ces trois milliards a été utilisée à ce jour, et à quelles fins l'argent a-t-il été utilisé?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait que selon les chiffres qui ont été rendus publics jusqu'au milieu de l'été, nous avons un surplus qui se situe aux alentours de 11 milliards de dollars.

Elle sait fort bien que maintenant, ce surplus va baisser tout dépendant des conséquences et des effets du 11 septembre.

* * *

[Traduction]

LA GRC

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Si les effectifs de la GRC sont complets, pourquoi un fonctionnaire de haut rang à l'ambassade des États-Unis a-t-il révélé qu'un nombre sans précédent d'agents du FBI avaient été dépêchés au Canada pour aider la GRC à faire son travail?

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit plusieurs fois au député que la GRC et le FBI travaillent de concert. Des agents du SCRS et de la GRC se trouvent à Washington et un certain nombre d'agents américains se trouvent dans notre pays.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je me réjouis de ce que nous travaillions de concert, mais il s'agit d'un nombre sans précédent.

Sans divulguer, pour une fois, des renseignements de nature délicate et à caractère secret, le solliciteur général nous dira-t-il pourquoi des agents du FBI se trouvent au Canada en nombre sans précédent si la GRC ne manque pas de ressources pour effectuer des enquêtes exhaustives?

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, le député ne met sûrement pas en doute la parole du commissaire de la GRC qui nous a affirmé très clairement qu'il a les crédits nécessaires pour remplir son mandat.

Il se passe en fait ce qui se passe depuis longtemps. Nous coopérons avec nos partenaires américains pour faire en sorte que nous ayons les pays les plus sûrs au monde, et nous continuerons de le faire.

* * *

•(1440)

L'ÉCONOMIE

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, le Rapport sur la compétitivité mondiale a récemment été publié. Le ministre de l'Industrie pourrait-il dire à la Chambre comment le Canada s'est classé comparativement aux années précédentes sur le plan de sa croissance?

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de préciser que, selon le Forum économique mondial et l'Université Harvard, le Canada est passé de la sixième place l'an dernier au troisième rang cette année pour ce qui est de la compétitivité. Cette performance est sans doute une conséquence directe de l'investissement judicieux et éclairé des huit dernières années...

Le Président: Le député de Winnipeg—Transcona a la parole.

* * *

[Français]

LA LOI ANTITERRORISTE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et a trait au projet de loi C-36.

Questions orales

[Traduction]

Selon la presse écrite d'aujourd'hui, le premier ministre serait disposé à accepter des changements au projet de loi C-36. La semaine dernière, nous craignons que le gouvernement ne change d'avis quant à l'ouverture relativement aux dispositions d'extinction.

Compte tenu du rapport du Sénat et de ce que disent les journaux, le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui s'il est disposé à recevoir d'éventuelles propositions du comité quant à une forme de disposition d'extinction pour le projet de loi C-36?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai toujours dit que le comité présenterait un rapport que nous étudierions ensuite. Je répète que nous avons inclus dans le projet de loi une disposition de réexamen dans trois ans. Certains affirment que cela n'est pas assez. Je crois que cela suffit, mais je veux entendre ce que les députés diront à ce sujet. Le député me demande de répondre avant que j'aie pu entendre les autres députés. Je vais donc écouter leurs propos, puis je dirai oui ou non.

* * *

L'URANIUM APPAUVRI

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, après le décès de son mari, qui a très fièrement servi notre pays, Susan Riordon, de la Nouvelle-Écosse, a attiré à maintes reprises l'attention de notre comité de la Chambre sur l'uranium appauvri qui a été trouvé dans les os de son défunt mari.

L'uranium appauvri a un effet dévastateur non seulement sur l'environnement, mais encore sur les hommes et les femmes ainsi que le personnel militaire qui le manipulent.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. De l'uranium appauvri est-il utilisé par la coalition dirigée par les États-Unis dans le conflit actuel en Afghanistan?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore si de l'uranium appauvri est utilisé par les États-Unis dans le cadre de la campagne en Afghanistan.

Certes, le Canada n'en utilise plus, bien que nous ne participions pas aux bombardements en Afghanistan, mais il reste que nous n'en utilisons toujours pas. Nous avons en outre invité quiconque a été déployé sur tout théâtre d'opération et estime y avoir été exposé à se faire examiner. Cette offre tient toujours. Nous n'avons pu trouver aucune preuve voulant que de faibles doses d'uranium appauvri aient contaminé des Canadiens, mais nous restons vigilants parce que nous nous préoccupons de leurs besoins de santé.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD): Monsieur le Président, la compagnie Canfor a annoncé ce matin qu'elle allait poursuivre les États-Unis en riposte aux droits de douane exorbitants imposés par ce pays sur le bois d'oeuvre.

Le gouvernement est totalement inefficace et l'industrie forestière paie les pots cassés. Ma question est très simple. Le nombre d'emplois perdus va bientôt dépasser les 50 000. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il d'intervenir directement dans ce dossier pour sauver des emplois canadiens? Pourquoi refuse-t-il d'intervenir?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens toutes les semaines. J'ai parlé de ce dossier au président au moins six fois ces derniers mois.

Je lui en ai parlé à Shanghai. Je dois lui parler aujourd'hui ou demain et j'ai l'intention d'aborder la question une fois de plus. J'estime que, si les Américains veulent le libre-échange en ce qui concerne le gaz naturel et le pétrole, ils devraient y tenir également pour le bois car, s'ils ne pouvaient importer du pétrole et du gaz naturel du Canada, ils auraient besoin de beaucoup de bois pour chauffer leurs maisons.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD): Monsieur le Président, il y a 40 minutes, le premier ministre nous disait que c'était toutes les deux ou trois semaines, et maintenant c'est chaque semaine. La réalité est que le premier ministre manque de crédibilité dans ses échanges avec les Américains. Ce différend avec notre plus gros partenaire commercial est le plus important qui oppose nos deux pays. Quelque 50 000 emplois sont en jeu. D'un bout à l'autre de notre pays, il y a des travailleurs de l'industrie forestière qui risquent de faire faillite à tout moment.

Je le répète, pourquoi le premier ministre n'est-il pas à Washington? Pourquoi n'est-il pas là-bas pour résoudre ce différend alors que les Canadiens rentrent chez eux le ventre vide et sans chèques de paie?

● (1445)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député aimerait que je sois tout le temps à Washington et il serait le premier à se plaindre de ce que je ne suis pas à la Chambre des communes, au Canada.

Nous faisons des démarches très énergiques depuis longtemps. La raison finira par l'emporter. Nos arguments sont solides et, dans le passé, nous avons eu gain de cause à l'OMC. Nous serons de nouveau victorieux car le Canada exporte aux États-Unis, et pourquoi? Parce que nos produits sont de première classe et qu'ils sont moins chers.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, M. Creuso, un ancien sénateur italien, a des antécédents criminels. Il a fait l'objet d'une enquête pour corruption, il a été condamné à une peine d'emprisonnement, et il n'a pas payé le règlement conclu par négociation de plaidoyer. M. Creuso a été reconnu coupable de corruption dans la gestion de travaux de construction en Italie.

Pourquoi irions-nous lui confier la gestion de travaux de construction de la SCHL? Pourquoi donc?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, précisons d'abord clairement que les sociétés d'État gèrent leurs propres affaires et que les ministres ne se mêlent pas de l'attribution des contrats.

Deuxièmement, la SCHL a accordé à M. Creuso un contrat pour s'occuper des relations avec le gouvernement italien. Nous avons signé un protocole d'entente en janvier 2001 et, le mois dernier, le gouvernement italien a débloqué un budget suffisant pour bâtir trois maisons modèles canadiennes dans le nord de l'Italie.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, peut-être nos ministres devraient-ils s'occuper un peu plus des sociétés d'État pour y mettre leur grain de sel. Les Canadiens doivent avoir l'assurance que les pratiques des sociétés d'État canadiennes en matière d'embauche et de marchés sont justes pour tous et qu'on ne fait pas exception pour certains.

Questions orales

Quel que soit le travail à accomplir, la fraude, la corruption et la prison ne sont pas des qualifications souhaitables chez un employé ou un entrepreneur. Ce n'est pas ce que le ministre doit rechercher chez ses conseillers spéciaux.

Qu'est-ce qui a mal tourné? Pourquoi M. Creuso a-t-il été engagé?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué que M. Creuso a reçu pour mandat de représenter la SCHL, qui voulait faire des affaires en Italie. D'après le rapport que m'en a fait la SCHL, il a accompli du bon travail. Il a suffi d'un an et demi pour que nous puissions commencer à construire des maisons modèles. Nous pourrions ainsi vendre la technologie canadienne du bâtiment, et des entreprises canadiennes pourront faire des affaires à l'étranger avec Équipe Canada, formule que le premier ministre préconise depuis que nous sommes au pouvoir.

Je pense que c'était un bon contrat. Quant à savoir pourquoi il a été accordé à M. Creuso, c'est à la société d'État...

Le Président: L'honorable député de Mercier a la parole.

* * *

[Français]

LE TERRORISME

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, jeudi dernier, le général Myers, au nom du Pentagone, a reconnu que les bombes à fragmentation représentaient un risque pour les populations civiles.

Il s'est même excusé de leur ressemblance avec les colis humanitaires largués par les États-Unis en Afghanistan et s'est engagé à en changer la couleur. Or, c'est l'utilisation de ces bombes qui suscite un peu partout colère et condamnations.

À l'instar de Human Rights Watch, qui ne se satisfait pas du changement de couleur des bombes, le premier ministre entend-il demander aux États-Unis d'arrêter d'en larguer?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les bombes à dispersion visent les talibans et le réseau al Qaeda. Elles ont pour but de réduire leur capacité militaire. Elles ne visent pas le peuple afghan. Elles ne visent pas des hommes, des femmes et des enfants innocents contrairement aux attaques du réseau al Qaeda à New York. Les alliés continueront de recourir aux armes qu'ils jugent nécessaires pour réduire la capacité militaire des talibans.

Pour ce qui est des colis humanitaires, leur couleur va être changée de sorte qu'il n'y ait pas de malentendu, car nous voulons aider le peuple afghan.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que c'est tellement pas clair que cela ne vise que les chars, que les États-Unis accompagnent les bombes de messages disant de faire attention.

La situation humanitaire en Afghanistan se dégrade. Les morts civils, les bombes à fragmentation, le froid et l'hiver qui guettent et les populations qui se déplacent sont autant de raisons de se préoccuper. Or, il est extrêmement difficile d'acheminer les vivres à l'intérieur de l'Afghanistan.

Le premier ministre a-t-il l'intention de se faire le promoteur de l'idée défendue par le président de la section canadienne de Médecins du Monde, le D^r Réjean Thomas...

● (1450)

Le Président: L'honorable ministre de la Défense nationale a la parole.

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, les bombardements ont pour but de réduire les capacités militaires. Les États-Unis et la coalition font tout ce qu'ils peuvent pour épargner la population civile. Telle sera toujours la politique.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a qualifié les Britannico-Colombiens de nerveux devant leur réaction face aux énormes droits de douane qui leur sont imposés dans le cadre de l'accord sur le bois d'oeuvre.

Je représente une circonscription largement tributaire de la forêt. Sa déclaration est une insulte à la patience et au travail acharné de milliers de travailleurs forestiers qui sont maintenant en chômage en raison de l'inaction du gouvernement. Ces personnes font maintenant la queue devant les banques d'alimentation et ne peuvent attendre trois ans avant que l'OMC tranche ce différend.

Quand le ministre prendra-t-il une position ferme et mettra-t-il un terme à ce différend dans les meilleurs délais?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire s'est exprimé très clairement vendredi. Il fut un temps à la Chambre où, lorsque quelqu'un disait «Je suis désolé, je regrette d'avoir prononcé ces paroles», nous acceptions ces excuses et nous tournions la page.

Le secrétaire parlementaire a accompli un travail remarquable dans le dossier du bois d'oeuvre alors que l'opposition ne sait même pas ce qu'elle veut et que, chaque fois qu'elle aborde la question du bois d'oeuvre, elle cherche à donner des conseils contradictoires.

Nous avons une responsabilité et nous faisons tout notre possible parce que les collectivités nous tiennent à coeur. Nous savons à quel point la situation est difficile pour les collectivités, et c'est pourquoi je me suis entretenu pendant toute la fin de semaine avec des premiers dirigeants d'entreprise.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'invite le secrétaire parlementaire et le ministre à se rendre dans ma circonscription et à y prendre connaissance de ce que veulent mes électeurs.

Pendant plus de deux ans, nous avons prévenu le gouvernement de la nécessité de régler le dossier du bois d'oeuvre. Pendant deux ans, le gouvernement nous a continuellement répété de ne pas nous inquiéter car il avait le dossier bien en main.

Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Des usines ferment leurs portes et des milliers d'employés sont au chômage.

Le ministre rencontre M. Racicot demain. Le ministre va-t-il maintenant adopter une position ferme, convoquer une rencontre nationale réunissant tous les intervenants et faire de cette question une priorité?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est engagé à fond dans ce très important dossier qui lui tient beaucoup à coeur.

Questions orales

Nous savons à quel point la situation est difficile pour certaines collectivités. Nous savons à quel point c'est pénible, et les prochaines semaines seront très difficiles avec l'imposition de droits antidumping et de droits compensateurs.

Demain, j'ai l'intention de bien faire sentir à M. Racicot le sentiment qui nous anime et notre réaction devant la façon dont nous sommes traités en tant qu'alliés. Je lui rappellerai très clairement que chacune des décisions prises à Washington a porté préjudice à notre industrie et a présenté pour cette dernière un caractère punitif. Ce message sera très clair.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, toute l'attention des agriculteurs canadiens se porte sur les ministres du monde entier qui se réunissent cette semaine à Doha, pour tenter d'amorcer une nouvelle ronde de négociations à l'OMC.

Ils ont vu les subventions à l'exportation que versent les autres pays faire chuter le prix qu'ils touchent pour leurs produits. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pourrait-il définir à la Chambre les objectifs en matière d'agriculture dont il sera question à la réunion de l'OMC à Doha?

M. Larry McCormick (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens méritent ce qu'il y a de mieux. La réforme du commerce agricole mondial est une priorité tant pour le Canada que pour un grand nombre de ses partenaires commerciaux.

En tant que grand pays commercial, il est essentiel que le Canada s'intéresse au raffermissement des règles internationales qui régissent le commerce agricole. Nous tenons à réaliser des réformes fondamentales ayant trait à l'accès aux marchés, au soutien intérieur, à l'observation des lois en matière d'exportation et à la concurrence sur le marché de l'exportation.

C'est pourquoi, en vue de la quatrième rencontre ministérielle à Doha, le Canada invite les pays membres de l'OMC à approuver le lancement d'une ronde de négociations commerciales élargie. Cela permettrait la réalisation d'un plus ambitieux...

Le Président: Le député de Wild Rose a la parole.

* * *

LE SOMMET DU G-8

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons que le maire de Québec attend toujours un remboursement pour d'importants sommets internationaux qui ont eu lieu dans sa ville. Le gouvernement fédéral doit à Québec 6 millions de dollars en coûts de sécurité et coûts connexes, tandis que Windsor vient de recevoir 4 millions de dollars pour avoir accueilli l'Organisation des États américains, il y a plus d'un an et demi.

Le ministre des Finances va-t-il remettre un acompte considérable à Calgary, à Canmore et à Banff avant le sommet du G-8 à Kananaskis?

• (1455)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député, nous négocions avec la ville de Calgary, nous négocions avec la police de Calgary et nous allons honorer notre engagement à cette conférence.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous ignorons quand elle aura lieu. Nous savons que, à Québec, le budget du sommet des Amériques s'élevait à 65 millions de dollars. Or, le sommet a coûté plus de 300 millions de dollars.

Les défis associés au sommet du G-8 à Kananaskis sont beaucoup plus grands que ceux qu'il a fallu relever à Québec.

Le ministre des Finances est-il disposé à offrir immédiatement un budget suffisant, ou laissera-t-il Calgary et Canmore se débrouiller?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer au député que le gouvernement a toujours honoré ses engagements à toutes ces conférences.

Nous allons collaborer avec les forces policières provinciales et municipales pour que nous puissions accueillir ces conférences, et nous allons montrer aux terroristes qu'ils ne peuvent pas nous empêcher d'agir.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, l'éditeur du journal *Atout Micro*, M. François Picard, dénonçait la semaine dernière le comportement d'un sous-traitant de Patrimoine Canada, qui exigeait qu'on lui fournisse le nom de ses abonnés ainsi que leur numéro de carte de crédit comme preuve de l'exactitude de son tirage pour fins de subventions.

Est-ce que la ministre du Patrimoine peut nous confirmer si c'est une pratique courante et approuve-t-elle une telle pratique?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je trouve qu'il est normal que lorsque quelqu'un bénéficie du financement du gouvernement du Canada, on fasse une vérification. C'est normal.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est d'avis que la nouvelle série de négociations de l'OMC sur la croissance et le développement visera les objectifs et les préoccupations des pays en développement. Le Canada et d'autres membres de l'OMC ont travaillé très fort pour démontrer aux pays en développement que cette nouvelle série de négociations appuiera leurs efforts.

Le ministre du Commerce international pourrait-il nous dire quelles mesures précises ou propositions le gouvernement est prêt à adopter dans ce dossier?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le Canada s'est effectivement montré plutôt actif, avec nos partenaires, pour venir en aide aux pays en développement. Nous voulons que ces pays soient en mesure de tirer pleinement profit de leur participation à l'OMC. Une mise en valeur du potentiel s'impose à ce chapitre.

Questions orales

Nous devons nous assurer qu'ils peuvent tirer pleinement profit de leur participation. Nous devons pousser davantage nos travaux sur les mesures de mise en application. Nous devons leur donner un meilleur accès au marché. Nous devons nous assurer d'effectuer une réforme dans le secteur agricole parce que c'est de cela dont le Sud a besoin. Nous voulons que ces pays soient entièrement engagés dans l'OMC.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC/RD): Le premier ministre a monté la barre d'un cran aujourd'hui dans le dossier du commerce avec les États-Unis. En réponse à une question sur le bois d'oeuvre, il a souligné qu'on établirait un lien entre les exportations de pétrole et de gaz naturel et le bois d'oeuvre. Il l'a dit.

Lorsqu'il discute avec le président des États-Unis chaque semaine, lui souligne-t-il qu'il n'y aura plus de vente de pétrole et de gaz naturel à moins que le problème de l'industrie du bois d'oeuvre ne soit résolu?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est aller un peu loin. Je dirai simplement que nous tenons à conserver de bonnes relations avec les Américains dans tous les domaines.

Nous avons signé un accord de libre-échange avec eux il y a quelques années, et cet accord a été profitable pour le Canada, il a été profitable pour les États-Unis et il a été profitable pour le Mexique.

Nous voulons la même chose, mais il doit y avoir une certaine réciprocité. C'est ce que je leur dis toujours.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NDP): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle concerne les sondages qui révèlent un appui considérable à l'égard des dépenses au titre des infrastructures et de certaines autres choses dont nous avons besoin dans notre pays.

Je me demande si le ministre des Finances, et ce ne serait probablement pas la première fois de sa vie qu'il tiendrait compte d'un sondage, pourrait dire à la Chambre qu'il est ouvert à l'idée de stimuler l'économie de cette façon et qu'il est prêt à inclure dans son prochain budget une bonne partie des travaux d'infrastructure dans les secteurs de l'environnement, des affaires sociales et des transports et des autres choses dont le Canada a besoin.

• (1500)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député est déjà en retard d'un budget. Comme il le sait, dans le dernier budget, nous avons mis en place de vastes programmes d'infrastructure environnementale, d'infrastructure routière et de logement. Le fait est qu'un certain nombre de ces programmes n'ont pas été mis à exécution aussi rapidement que nous l'aurions voulu à cause des retards dans les provinces.

Nous sommes certainement prêts. La ministre responsable du Conseil du Trésor a dit qu'elle accélérerait l'exécution de tous ces programmes, tout comme le ministre de l'Énergie, qui est responsable des changements climatiques. Je puis assurer au député que nous sommes prêts à aller de l'avant avec ces programmes le plus rapidement possible.

[Français]

LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, nous fêtons le premier anniversaire de la Marche mondiale des femmes. Cette marche, qui s'est tenue dans 158 pays à travers le monde, s'accompagnait de revendications visant l'amélioration des conditions de vie des femmes, entre autres des Canadiennes et des Québécoises.

Aujourd'hui, la secrétaire d'État à la Situation de la femme peut-elle nous faire le bilan des gestes et des actions posés par son gouvernement pour répondre aux revendications de la Marche mondiale des femmes?

[Traduction]

L'hon. Hedy Fry (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, je suis vraiment ravie que la députée ait posé cette question. Nous avons pris un grand nombre de mesures pour nous attaquer à des questions comme la violence faite aux femmes et la pauvreté. Je peux mentionner la Prestation fiscale pour enfants comme une des importantes initiatives que nous avons prises pour soulager les familles pauvres et leurs enfants.

Nous nous sommes également occupés de la question des sans-abri. Nous avons aidé à l'établissement de refuges et de maisons de transition afin que les femmes victimes de violence puissent avoir un endroit où aller pour se sentir en sécurité.

Ma collègue, la ministre du Développement des ressources humaines, a travaillé habilement...

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence John Agyekum Kufuor, président de la République du Ghana.

Des voix: Bravo.

Le Président: Je signale également aux députés la présence à notre tribune du lauréat de la Médaille d'or Gerhard Herzberg en sciences et en génie du Canada, le professeur David Schindler.

Nous avons aussi parmi nous les lauréats du Prix d'excellence du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, les docteurs Donald Mackay et Richard Puddephatt.

Ces trois éminents chercheurs sont accompagnés par les lauréats pour 2001 de la Bourse commémorative E.W.R. Steacie, du Prix postdoctoral Howard-Alper et des prix de doctorat du CRSNG.

Des voix: Bravo!

Le Président: J'invite tous les députés à rejoindre ce groupe à une réception qui aura lieu dans la salle 216 à 15 h 15.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

•(1505)

LA LOI SUR LE JOUR DE LA BATAILLE DE VIMY

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-409, Loi instituant une Journée nationale de commémoration de la bataille de la crête de Vimy.

—Monsieur le Président, je suis honoré, surtout en cette Semaine des anciens combattants, d'intervenir aujourd'hui pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui, s'il était adopté par le Parlement, ferait en sorte que, chaque année, le 9 avril soit le Jour de la bataille de Vimy. On pourrait ainsi se rappeler de cette grande bataille de la Première Guerre mondiale qui a eu lieu le 9 avril 1917 et qui est considérée par beaucoup comme un point tournant pour notre pays et le début de la marche du Canada vers le statut de nation.

Pour la première fois, des Canadiens de toutes les régions du pays ont combattu sous un commandement canadien. Leur héroïsme et leur courage durant la bataille sont légendaires. De bien des façons, cette bataille représente toutes les grandes batailles auxquelles les Canadiens ont participé.

Je tiens à remercier Bob Manuel, d'Elliot Lake, pour son appui, et la Direction nationale de la Légion royale canadienne pour sa lettre d'appui très ferme.

Je voudrais souligner que le projet de loi ne créerait pas un jour férié. Il s'agirait simplement de créer une journée de commémoration, et on demande seulement que le drapeau du Canada soit mis en berne sur la tour de la Paix ce jour-là.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-410, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exemption pour les volontaires).

—Monsieur le Président, je souhaite présenter aujourd'hui mon projet de loi d'initiative parlementaire qui, s'il est approuvé, modifiera la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'augmenter l'exemption fiscale dont peuvent se prévaloir les techniciens ambulanciers volontaires, les pompiers volontaires et les volontaires participant aux activités de recherche et de sauvetage de personnes.

Le projet de loi est le fruit d'une rencontre avec bon nombre de pompiers volontaires de ma circonscription et avec des conseils municipaux qui ont tenté de faire modifier les dispositions fiscales de Revenu Canada afin de porter de 1 000 \$ à 2 500 \$ l'exemption fiscale susmentionnée. En reconnaissance du temps consacré par ces volontaires nécessaires et des risques de blessures qu'ils courent, je prie tous les députés de la Chambre de bien vouloir appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LES MALADIES DU REIN

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je veux présenter deux pétitions assez différentes sur le même sujet. Ces pétitions sont adressées par des citoyens de la région de Peterborough, qui s'inquiètent des maladies du rein en phase terminale.

La première pétition appuie les recherches visant la création d'un rein bioartificiel. Il s'agit d'un implant expérimental qui remplacera la transplantation et la dialyse. On procédera bientôt à des essais sur des sujets humains.

Les citoyens de Peterborough prient le Parlement de soutenir la mise au point d'un rein bioartificiel, qui éliminera éventuellement le besoin de dialyse et de transplantation pour les gens souffrant d'une maladie du rein.

La seconde pétition porte également sur la recherche sur les maladies du rein. Les citoyens de la région de Peterborough appuient fortement le travail de notre institut national, qui fait de la recherche sur les maladies du rein, mais qui s'appelle l'Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète. Ils croient que l'institut serait encore plus efficace s'il ajoutait le mot rein à son nom. Il sensibiliserait davantage la population à l'excellent travail qu'il accomplit.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à encourager les Instituts canadiens de recherche en santé à créer dans leur réseau un institut voué uniquement à la recherche sur les maladies du rein, et qui pourrait s'appeler Institut des maladies du rein et des voies urinaires.

•(1510)

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi et honoré de présenter cet après-midi à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition venant d'un des groupes qui comptent le plus pour moi. Il s'agit des aînés qui connaissent de grandes difficultés financières, beaucoup plus que jamais auparavant.

Les pétitionnaires prient le gouvernement d'étudier la possibilité de réduire l'impôt sur le revenu frappant les prestations versées aux personnes âgées afin qu'elles puissent faire face au coût élevé de la vie moderne et les dépenses que cela entraîne.

LE PROGRAMME DE DÉPENSE ANTIMISSILES

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de bon nombre de personnes de la circonscription de Winnipeg-Centre-Sud concernant la participation canadienne au programme américain de défense antimissiles.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de déclarer que le Canada s'oppose au programme de défense antimissiles des États-Unis, et de jouer un rôle de chef de file dans le cadre d'initiatives visant à interdire l'utilisation d'armes nucléaires à l'occasion d'essais en vol de missiles.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question 65.

[Texte]

Question n° 65—**M. John Herron:**

En ce qui concerne l'actuelle série de négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture: a) le gouvernement a-t-il un plan précis pour garantir que les principes fondamentaux nécessaires au maintien de la gestion de l'offre au Canada —à savoir la protection à la frontière par le maintien des droits de douane hors contingent à leurs niveaux actuels et un mécanisme d'établissement des prix ou le droit des producteurs d'agir collectivement pour établir le prix de leur lait—seront protégés durant ces négociations; b) si c'est le cas, quels sont les principaux éléments de ce plan?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Depuis que le Canada a élaboré sa position initiale de négociation en vue des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture, position qui a été annoncée en 1999, la stratégie du Canada en matière de gestion de l'offre est très claire, particulièrement en ce qui touche la nécessité de préserver la capacité des Canadiens d'évoluer dans un régime de commercialisation ordonné favorable à la stabilité et à la rentabilité. La façon dont les pays décident de commercialiser leurs produits à l'intérieur de leurs frontières est une question de politique intérieure. Le Canada tient à préserver la capacité des Canadiens de choisir la façon dont ils commercialiseront leurs produits agricoles. Tous les aspects de la position initiale de négociation du Canada sont imprégnés de cette stratégie, à partir des questions d'accès aux marchés comme le traitement des tarifs et de l'accès aux contingents tarifaires, jusqu'aux questions de soutien interne et de concurrence à l'exportation. Les organismes voués à la gestion de l'offre ont appuyé la position initiale de négociation et continue de l'appuyer. Le Canada n'a pas cessé et ne cessera pas de travailler à l'atteinte des objectifs énoncés dans sa position tout au long des négociations.

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, étant donné que le projet de loi qui était plus tôt à l'étude a été mis aux voix, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que l'on entreprenne le débat d'actualité prévu plus tard aujourd'hui et ne devant pas s'étendre sur plus de quatre heures.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Conformément à l'article 53.1 du Règlement, en application des ordres adoptés le mardi 1^{er} novembre et aujourd'hui, la Chambre se formera maintenant en comité plénier en vue de la tenue d'un débat d'actualité sur la prochaine rencontre de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, au Qatar.

Je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

(La Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Kilger pour étudier l'initiative ministérielle no 19)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que le comité prenne note de la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Doha (Qatar).

[Français]

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le leader du gouvernement à la Chambre de donner l'occasion à l'ensemble des parlementaires de participer à ce débat exploratoire sur la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Doha.

En effet, nous partons mercredi soir pour nous rendre au Qatar. J'aurai l'honneur de diriger une délégation canadienne de plus de 65 membres représentant le Parlement et le Sénat, de même que des représentants d'organisations non gouvernementales et des représentants de l'industrie.

Il y aura donc des représentants de tout le pays, de l'ensemble des régions, d'est en ouest et du nord au sud, qui pourront s'exprimer pendant cette négociation. Ce sera très utile pour nous, qui espérons véritablement lancer un nouveau cycle de négociations, de pouvoir consulter des Canadiens qui ont toutes sortes d'opinions et qui pourront nous faire valoir des points de vue différents.

J'ai eu l'occasion de déposer les objectifs de notre gouvernement devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, le 24 octobre dernier. Donc, les objectifs et le mandat de négocier de notre gouvernement sont clairs. Nous avons évidemment comme objectif fondamental de lancer un nouveau cycle de négociations multilatérales.

Il y a deux ans, à Seattle, nous n'avons malheureusement pas été capables de lancer un nouveau cycle de négociations. Je crois que les principales victimes de cet échec auront été les pays en développement, les pays les plus pauvres, les pays qui, justement, cherchent à avoir un meilleur accès aux marchés, pour que leur développement ait lieu, parce que le commerce et le développement sont intrinsèquement liés.

Le Canada a donc un engagement total à lancer ce nouveau cycle de négociations. J'espère que nous connaissons de bons résultats à la fin de cette semaine et la semaine prochaine à Doha.

Nous sommes dans un environnement difficile au plan mondial. Bien sûr, depuis le 11 septembre, le monde est très différent. Avec le ralentissement de l'économie que nous connaissions avant le 11 septembre, et ce ralentissement qui s'approfondi à regret depuis le 11 septembre, il est impérieux que nous envoyions un signal positif à l'économie mondiale, un message optimiste et enthousiaste que le commerce mènera au développement, qu'il permettra à notre économie de reprendre vie. Je pense que le moment de cette rencontre est extrêmement important.

Initiatives ministérielles

• (1515)

[Traduction]

Nous avons un certain nombre de problèmes au Canada. Il y a notamment le différend sur le bois d'oeuvre dont nous avons parlé à la période des questions.

On se demande parfois à quoi sert l'Organisation mondiale du commerce. L'OMC est un système fondé sur des règles qui nous sert à faire du commerce. Elle nous aide dans nos relations bilatérales avec les États-Unis. On se demande à quoi elle sert puisque le Canada a conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Hé bien, elle nous est utile pour régler des problèmes comme celui du bois d'oeuvre et celui des producteurs de tomates de la Colombie-Britannique et de l'Ontario qui veulent exporter leur produit aux États-Unis.

Il arrive parfois que notre plus grand partenaire commercial nous rende la vie difficile. Il est très important que nous puissions nous adresser à l'OMC et à son ensemble de comités internationaux impartiaux qui peuvent appliquer les règles dans lesquelles nous croyons. L'OMC est très utile même si nous avons un accord bilatéral de libre-échange avec les États-Unis. Le commerce est très important, car il améliore la qualité de vie des Canadiens.

[Français]

Il est remarquable de voir à quel point l'opinion publique, au Canada, appuie nos démarches dans le domaine du commerce. Plus de 70 p. 100 des Canadiens appuient davantage de libre-échange.

Le commerce est absolument nécessaire à notre croissance économique, notre prospérité sociale et notre bien-être. Si nous ne commerçons pas davantage, nous limitons drôlement la croissance dont nous sommes capables. Nous sommes un pays de commerçants. Nous sommes le pays le plus dépendant du commerce, mais c'est une belle dépendance. Le mot «dépendant» est trop souvent péjoratif.

Mais le fait que nous exportons 46 p. 100 de notre produit intérieur brut fait que nous exportons beaucoup plus que l'Allemagne, la France, les États-Unis ou le Japon qui, proportionnellement parlant, exportent énormément moins que le Canada. Mais cela fait que nous avons besoin d'un cycle de négociations.

• (1520)

[Traduction]

Nous faisons une place très importante à l'agriculture dans notre délégation, dont le ministre de l'Agriculture fera partie. La priorité du gouvernement est de s'assurer de pouvoir négocier la mise en place d'un important réseau de commerce de produits agricoles dans le monde. Ce serait avantageux pour les pays en développement.

C'est ce que nos agriculteurs ont besoin. Nous devons éliminer les subventions aux exportations, qui sont une extravagance. Elles faussent les marchés internationaux et pénalisent nos agriculteurs de l'est à l'ouest. Nous entendons en faire une question prioritaire. Je suis heureux de voir que le ministre de l'Agriculture se joindra à moi à Qatar pour défendre les intérêts de nos agriculteurs.

Nous négocierons des biens et services qui sont très importants. Nous devons réaliser des progrès dans ce domaine. Nos exportations sont surtout dans les secteurs des services, de l'ingénierie, de l'architecture, de la technologie environnementale et d'autres produits importants pour notre économie.

[Français]

Nous avons procédé à de très vastes consultations sur l'Organisation mondiale du commerce et sur toutes les autres ententes comme la Zone de libre-échange des Amériques. Nous avons rencontré, bien

sûr, les organisations de gens d'affaires qui sont directement touchés par les négociations que nous conduisons. Nous avons également rencontré des groupes de consommateurs qui souhaitent toujours davantage de libre-échange pour avoir accès à de bons produits de qualité de partout à travers le monde. Nous avons rencontré des groupes d'intérêt et des organisations non-gouvernementales pour bien nous assurer que nous comprenions également leur point de vue. Ils nous posent des questions très pertinentes. Il est impérieux que ce dialogue donne au Canada la position remarquable que nous avons, comme pays commerçant, à travers la planète.

Je crois que ce prochain cycle de négociations sera un cycle sur le développement. Je pense qu'il ne peut pas y avoir un autre cycle de négociations si nous ne faisons pas beaucoup plus dans le domaine du développement pour les pays les plus pauvres de la planète. Je pense qu'il est impérieux de leur donner un meilleur accès à nos marchés. Il n'y a rien qui ne mène davantage au développement que le commerce. Le commerce mène au développement.

Je pense qu'il faut également—et nous le faisons à travers l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international—renforcer la capacité des pays du Sud pour qu'ils profitent complètement et pleinement de leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. C'est la raison pour laquelle le Canada a travaillé si fort pour régler plusieurs des problèmes de mise en oeuvre que nous avons connus par rapport aux anciens accords.

Toutefois, pour régler l'ensemble des dossiers de la mise en oeuvre, cela nous prend un nouveau cycle de négociations parce que certains des changements que nous demandent les pays du Sud impliquent un rééquilibrage entre les droits et les obligations. Cela rend nécessaire un nouveau cycle pour trouver des solutions à certaines de leurs demandes.

Je ne voudrais pas terminer sans dire à quel point la santé et l'éducation, lorsque nous discutons de commerce et des services, sont une grande priorité pour le Canada. Il n'est pas question pour notre pays de négocier la santé publique et l'éducation. Pour nous, ce n'est pas sur la table. Il s'agit de secteurs que nous n'avons absolument pas l'intention de négocier à Doha. Cela ne fait pas partie des objectifs canadiens de notre mandat. Nous voulons être à la table pour définir ces règles pour que les entreprises canadiennes qui veulent exporter des produits et des services dans le domaine de la santé et de l'éducation puissent profiter de ces règles. Plusieurs pays peuvent, eux, faire le choix d'importer. C'est la raison pour laquelle nous voulons être à la table, mais il n'est pas question pour nous d'aller dans ce sens.

[Traduction]

Je veux simplement ajouter quelques mots au sujet de l'industrie culturelle. Les députés entendront plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre parler de notre position sur les investissements en matière de services agricoles, mais j'aimerais prendre quelques minutes pour vous entretenir de l'industrie culturelle.

Le gouvernement canadien s'est engagé à maintenir la souplesse dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs culturels. Il ne prendra aucun engagement qui limitera notre capacité à atteindre les objectifs de notre politique culturelle. C'est la raison pour laquelle nous continuons de demander la création d'un organisme international qui protégerait le droit de pays comme le Canada à promouvoir et à préserver une diversité d'expression culturelle.

Initiatives ministérielles

● (1525)

[Français]

Nous partons enthousiastes pour la réunion de Doha. Nous avons une délégation canadienne diversifiée représentant l'ensemble de notre pays. J'espère que le monde entendra ce signal que l'économie mondiale se portera mieux, parce que nous aurons des règles plus sérieuses, plus solides, pour nous occuper du commerce mondial, et davantage de libéralisation pour permettre aux pays du Sud de se développer davantage.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le président, j'apprécie les propos du ministre sur l'importance qui sera accordée au dossier agricole au Qatar. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire si les changements dont il parle ne se produisent pas?

Le ministre n'est pas sans ignorer que les agriculteurs canadiens, plus particulièrement dans certains secteurs, sont durement touchés depuis des années par les subventions élevées qui existent en Europe et aux États-Unis. De toute évidence, l'intention du gouvernement est d'obtenir au Qatar que l'on réduise ou, du moins, que l'on commence à réduire ces subventions. Qu'arrivera-t-il si les Européens, les Américains et d'autres lui opposent une fin de non-recevoir?

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le président, je puis dire au député que c'est pour nous une priorité absolue. Nous avons des alliés tels que les membres du groupe Cairns et les pays en voie de développement qui réclament à hauts cris l'accès au marché pour leurs produits agricoles.

Il n'est pas possible de se lancer dans une nouvelle série de négociations qui ne comporteraient pas de sérieuses négociations sur l'agriculture. Cela améliorera réellement le sort de nos agriculteurs partout au pays. Les subventions que l'Union européenne accorde à l'agriculture sont une folie. L'appui des États-Unis à leur secteur agricole est bien trop élevé. C'est faire preuve d'un manque de sensibilité totale à l'égard des pays en voie de développement et de manque de réalisme à l'égard de nos agriculteurs. La semaine prochaine à Doha, nous ferons des progrès dans l'intérêt de nos agriculteurs.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le président, le ministre serait-il prêt à écouter les commentaires suivants et peut-être à répondre à une question? Comme il le sait, dans l'ensemble, le public accepte les avantages de la libéralisation du commerce, qui a des répercussions bénéfiques sur la croissance économique, l'emploi et le niveau de vie.

Toutefois, les principaux acteurs de la mondialisation qui négocient ces gros accords commerciaux sont issus des échelons supérieurs du gouvernement et des sociétés multinationales. Les gens ordinaires n'ont pas la possibilité de se faire entendre, en personne ou par l'intermédiaire de leurs représentants démocratiques au Parlement ou à une assemblée législative, que ce soit au sujet des termes des accords commerciaux internationaux ou de la manière d'aborder leurs effets sociaux et environnementaux.

Il est de plus en plus important de faire rimer démocratie et responsabilité avec mondialisation au sein des organisations internationales comme l'OMC. On doit trouver un juste milieu démocratique entre les réunions au sommet et les émeutes dans la rue, que ce soit à Seattle ou à Québec. Le gouvernement a-t-il quelque chose à proposer pour faire entrer la démocratie à l'OMC, dès maintenant ou dans un avenir très proche?

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le président, la question du député de Calgary-Sud-Ouest est très pertinente. Il nous faut absolument plus de transparence. Beaucoup de gens veulent savoir ce qui se passe dans les cercles de l'OMC, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Nous ne pouvons pas blâmer les ministres de ne pas avoir, dans le passé, rendu les choses plus transparentes. La clientèle des ministres du commerce international était très limitée. Nous négocions la baisse des droits de douane sur les biens et cette question ne touchait pas directement beaucoup de monde.

Maintenant que les gens s'intéressent de près la question, je crois que c'est une belle occasion de faire preuve de plus de transparence. Nous devrions partager plus d'information. Je suis heureux que le projet de document ministériel, qui n'a pas encore été officiellement diffusé, ait au moins été rendu public et que les gens connaissent la teneur des 45 paragraphes qui seront négociés à Doha. Le document est maintenant public et nous sommes ouverts aux suggestions des Canadiens.

Mon ministère a créé un site Web, où les Canadiens peuvent nous faire part de leurs opinions sur tous les aspects de la question. Nous accordons beaucoup d'attention à ce que les citoyens nous disent.

Les membres de mon équipe et moi-même avons consacré beaucoup de temps, ces derniers mois, à rencontrer des groupes d'intérêts spéciaux et des groupes d'entreprises, pour examiner les répercussions sur l'environnement et la main-d'oeuvre. La qualité du dialogue s'est beaucoup améliorée ces dernières années.

Je crois que les négociations concernant la Zone de libre-échange des Amériques et la rencontre de Buenos Aires, où nous avons publié le projet de texte des négociations, ont représenté un progrès extraordinaire sur ce plan.

● (1530)

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le président, le ministre du Commerce international a dit qu'il ne voulait pas négocier les questions relatives aux dossiers de la santé et de l'éducation. J'ai moins aimé sa réponse lorsque, au lieu de donner comme raison, par exemple, que la santé et l'éducation sont de la juridiction des provinces, il a plutôt dit qu'il fallait rester ouverts à des possibilités d'importation, en tout cas, en matière d'éducation et de santé.

J'aimerais qu'il me donne ici l'assurance que, pour la bonne raison, il n'entend pas négocier à la place du Québec, notamment les questions d'éducation et de santé.

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le Président, d'abord, je dois dire que nous avons consulté très étroitement les provinces, notamment le gouvernement du Québec, à la veille de cette négociation. Nous connaissons leurs priorités. Nous connaissons leurs intérêts et leurs objectifs. Je peux dire que nous partons en véritable Équipe-Canada très unie.

Il y aura d'ailleurs dans la délégation canadienne des représentants du gouvernement québécois. Je peux assurer que nous sommes, à travers le pays, sur la même longueur d'onde par rapport à des dossiers comme celui de la santé et de l'éducation.

Ce que j'ai voulu dire, et je voudrais corriger le député, parce que je n'ai en aucun cas impliqué une ouverture par rapport à l'exportation.

M. Antoine Dubé: Non, à l'importation.

Initiatives ministérielles

L'hon. Pierre Pettigrew: Je voulais dire à l'importation. J'ai une ouverture par rapport à l'exportation. Je rappellerai que nous sommes allés en Chine l'année dernière en tant qu'Équipe-Canada. Elle était dirigée par le premier ministre du Canada. L'ancien premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, a participé à cette mission.

Nous avons 400 entreprises qui participaient à cette mission d'Équipe Canada dont une centaine étaient des représentants d'universités et de collèges qui venaient précisément voir ce que leur expertise pouvait contribuer au développement de la Chine qui, elle, le souhaitait.

C'est donc la raison pour laquelle nous restons à la table. Nous voulons négocier des règles dans le domaine de l'éducation et de la santé qui reflètent les intérêts des entreprises canadiennes qui veulent exporter, mais sans que, en aucun cas, nous ouvrons notre marché. Nous travaillons entre autres très étroitement avec le gouvernement du Québec à cet égard.

[Traduction]

Le président: J'aimerais que nous terminions le premier segment de la période dont dispose le ministre. Je crois que le député de Kootenay—Columbia a l'intention de proposer que nous prolongions la période des questions et observations réservée au ministre. Nous y reviendrons dans un instant.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC/RD): Monsieur le président, je remercie le ministre d'être ici et je le félicite pour l'enthousiasme et l'optimisme dont il fait preuve en vue des négociations de l'OMC.

Néanmoins, j'étais à Seattle en 1999. Depuis lors, et nous sommes presque en 2002, il ne s'est à peu près rien passé dans le dossier de l'agriculture. On sait que cette question sera au premier plan des préoccupations et je sais que le ministre est très optimiste. Même si des accords sont négociés, combien de temps faudra-t-il pour les mettre en oeuvre?

S'il faut attendre cinq, sept ou dix ans, les Européens et les Américains continueront de verser des subventions pendant ce temps, et nos agriculteurs en subiront les conséquences.

Qu'entend faire le ministre s'il faut attendre entre cinq et sept ans pour que les accords soient mis en oeuvre, et c'est là l'hypothèse la plus optimiste? Que deviendront nos agriculteurs entre-temps?

• (1535)

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le président, mon collègue le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et son secrétaire parlementaire qui se trouvent à la Chambre aujourd'hui ont travaillé très fort et très efficacement, avec les collectivités agricoles de tous les coins du pays, précisément pour examiner leurs préoccupations et prendre les meilleures mesures possibles compte tenu des circonstances. Il est vrai que nous n'avons pas autant de ressources financières que l'Europe et les États-Unis. Voilà pourquoi notre principale stratégie est de négocier à la baisse les subventions nationales et de négocier l'élimination totale des subventions aux exportations.

Le député dit que rien ne s'est produit au cours des deux dernières années. Ce n'est pas vrai. Dans le domaine de l'agriculture, nous tenons des négociations prescrites depuis les toutes premières rondes. Cela a demandé beaucoup d'énergie à nos gens. Nous comprenons beaucoup mieux les problèmes. Nous avons passé beaucoup de temps à calculer l'impact de ces subventions de sorte que, lorsque nous pourrons négocier, nous saurons exactement ce qu'il faut cibler et ce qu'il faut tenter d'éliminer pour aider nos agriculteurs au Canada.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le président, j'ai été heureux d'entendre le ministre affirmer que les négociations concernant l'agriculture seront prioritaires et que les discussions porteront sur la distorsion des marchés. Cependant, je tiens à lui faire remarquer à quel point la situation est grave.

Au cours de la dernière décennie, en vertu de l'accord, les subventions canadiennes à l'agriculture par habitant ont baissé de près de 40 p. 100 et sont inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. Aux États-Unis, notre principal concurrent, elles ont augmenté de 14 p. 100. Nos agriculteurs ne peuvent survivre avec de tels niveaux de subvention.

Par conséquent, de deux choses l'une. Ou bien, en négociant ferme, on parviendra à une entente et on se fera des alliés pour exiger que les Européens et les Américains révisent leurs niveaux de subvention, ou bien le gouvernement devra augmenter le sien pour que nos agriculteurs puissent rester en affaires.

Le ministre pourrait-il nous dire quelle est sa stratégie pour se faire des alliés et atteindre son but?

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le président, voilà une question très pertinente. Nous avons eu une participation extrêmement active au Groupe de Cairns, coalition comprenant notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brésil et l'Argentine. Dans ce groupe, nous travaillons avec des pays véritablement désireux d'aller plus loin en matière de libéralisation des échanges commerciaux dans le domaine de l'agriculture, à l'échelle internationale.

Le problème vient du fait que les biens agricoles ont toujours été exclus des négociations du GATT et de l'OMC. Le problème ne vient pas du fait que le GATT n'a pas rendu justice à l'agriculture mais plutôt que trop souvent nous l'en avons exclue.

Néanmoins, à l'instar de nos alliés du Groupe de Cairns, nous sommes présents et très déterminés, en plus de jouir de l'appui de plusieurs pays en développement qui cherchent à obtenir de l'aide dans le cadre d'échanges commerciaux. Les pays en développement désirent avoir accès à des marchés pour leurs produits qui proviennent souvent du secteur agricole. Cela nous aiderait à nous positionner dans les marchés de l'Union européenne, du Japon et des États-Unis.

M. Jim Abbott: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si vous pouvez demander le consentement unanime de la Chambre pour prolonger de 10 minutes la période de questions et observations. C'est un moment extrêmement productif et je remercie le ministre de la franchise avec laquelle il répond.

Le président: La Chambre consent-elle à prolonger de dix minutes la période de questions et observations?

Des voix: D'accord.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le président, je voudrais que l'on revienne aux industries culturelles et à la question de savoir si cela peut paver la voie à un accord. Autrement dit, je tente de savoir dans quelle mesure le gouvernement s'engage à inclure dans tout accord commercial une protection acceptable des industries culturelles qu'il estime importantes.

Nous savons tous qu'au cours des négociations, les parties font des compromis, mais qu'il existe des points sur lesquels elles ne céderont jamais.

Initiatives ministérielles

J'essaie de comprendre la position du gouvernement relativement aux industries culturelles. Est-ce qu'une entente à cet égard peut paver la voie à un accord? En d'autres termes, le gouvernement libéral a-t-il pour position qu'il n'y aura pas d'entente à moins que les industries culturelles soient protégées?

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le Président, il est très clair que les Canadiens ont toujours insisté pour que nous défendions notre souveraineté dans le domaine de la culture. Il est impératif que les gouvernements puissent intervenir dans le domaine de la culture et maintenir, par des règlements ou des subventions, l'élément de la diversité culturelle que le monde entier appelle de ses vœux.

Il est impératif, en cette ère de la mondialisation, que l'on entende les différents messages des communautés artistiques du monde exprimant, par leur sensibilité, leurs pensées sur le monde dans lequel nous vivons.

Je voudrais avoir accès à autre chose que la culture américaine. Je voudrais avoir accès non seulement à ma propre culture à laquelle je tiens beaucoup, mais encore à ce que les Danois et les Catalans en pensent. Peut-être que les solutions et la compréhension du monde dans lequel nous vivons viendront de la diversité culturelle. C'est très clair à mon avis.

Le gouvernement s'intéresse de très près à la diversité culturelle. Dans ce domaine également, nous devons conclure des alliances. Il est impératif que nous obtenions un ferme appui à cet égard. C'est pourquoi je félicite ma collègue, la ministre du Patrimoine canadien, de son travail dans ce sens. Je fais de mon mieux pour l'appuyer.

• (1540)

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, je veux demander au ministre qui s'en va négocier au nom du Canada, mais qui prétend toujours bien représenter les intérêts du Québec, s'il apporte avec lui dans sa besace une résolution ferme de ne jamais au grand jamais laisser aller la gestion de l'offre, surtout en ce qui concerne les produits laitiers.

Nos agriculteurs sont très inquiets de voir partir les représentants du Canada sans avoir de confirmation au préalable que la gestion de l'offre va toujours perdurer.

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le Président, permettez-moi de rassurer la députée de que la gestion de l'offre fait tout à fait partie des objectifs canadiens.

Dans le domaine de l'agriculture, on a tellement de travail que l'élimination des subventions à l'exportation va nous prendre beaucoup de temps, et l'élimination des subventions domestiques également.

Les subventions qui font des distorsions sur les marchés extérieurs sont bien prioritaires par rapport à l'excellent système de gestion de l'offre que nous avons développé chez nous et qui profite au consommateur canadien en lui offrant un panier d'épicerie qui a beaucoup d'allure et dans des conditions que nous appuyons totalement.

La députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis dit que je prétends représenter les intérêts des Québécois. C'est plus qu'une prétention. La députée sait que ma famille vient de l'Isle Verte, tout près de Rimouski, et que parmi mes oncles, il y a des producteurs laitiers très attachés à ce système.

Alors, comme mes ancêtres et ma propre famille sont de l'Isle Verte, et largement composée de producteurs laitiers, je comprends

bien la problématique à laquelle elle me sensibilise et cela m'accompagnera à Doha sans aucune inquiétude.

[Traduction]

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD): Monsieur le président, je veux tout d'abord rendre hommage au ministre. Je me trouvais avec lui à Buenos Aires, où il a lutté énergiquement pour que le texte soit publié avant la conférence de la ZLEA. Là encore, il est important d'exécuter ce mandat jusqu'au bout. Je me trouvais là lorsque le ministre a plaidé avec son auditoire pour obtenir l'accord de tous les pays, et je l'en félicite.

Nous avons cependant un sujet de préoccupation plus grand et plus fondamental quand nous nous engageons dans ces négociations de l'OMC et envisageons de nous lancer dans une nouvelle ronde de négociations portant sur les mécanismes de règlement des différends. C'est sur ce point que l'OMC échoue lamentablement. Je vais évoquer quelques exemples.

Prenons tout d'abord le différend concernant le bois d'oeuvre et les règles antidumping. Comme le ministre le sait très bien, nous allons déposer une plainte auprès de l'OMC. Étant donné le système en place, cependant, ces procédures pourraient durer des années et il ne nous restera peut-être plus d'industrie.

Nous faisons également face à des pratiques commerciales déloyales dans le cas de Bombardier et de l'industrie aérospatiale. Le secteur agricole est lui aussi confronté à ce problème. Ce sont tous des secteurs où les mécanismes de règlement des différends seraient souhaitables.

Comment le ministre prévoit-il poursuivre résolument ce dossier afin de réussir à obtenir des changements, de sorte que lorsque nous avons des différends commerciaux, nous puissions les faire régler réellement et que les Canadiens puissent obtenir une solution au problème avant de déclarer faillite?

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le président, je remercie le député de ses bonnes paroles sur la contribution que le Canada a apportée aux pourparlers de Buenos Aires sur la Zone de libre-échange ses Amériques.

Les Américains se servent de leur loi anti-dumping de façon tout à fait abusive. Je l'ai dit la semaine dernière dans le cas du bois d'oeuvre et je l'avais dit précédemment dans le cas de l'acier. Les Américains se servent des dispositions anti-dumping de leurs lois commerciales d'une façon punitive et répréhensible.

Nous n'avons pas deux ou trois alliés dans l'OMC. J'ai eu l'honneur de présider le groupe de travail sur la mise en oeuvre à Seattle. Cela m'a donné l'occasion de rencontrer les délégations de divers pays et 135 d'entre elles ont souligné que les règles américaines concernant le dumping devraient faire l'objet de négociations. Nous ne pouvons tenir une autre série de négociations sans cela parce que depuis Seattle, bon nombre de pays ont également mis au point de mauvaises pratiques anti-dumping et les ont appliquées contre les États-Unis.

Cela nous donnerait l'occasion de nous pencher sur ce que les autres font dans ce domaine. Nous ne voulons pas parler d'un pays en particulier, mais nous aimerions nous pencher sur ceux qui ont adopté de telles mesures abusives. Nous devons mettre de l'ordre dans tout cela. Je remercie le député de m'avoir donné la possibilité de dire que cela est également un objectif important pour le Canada.

Initiatives ministérielles

• (1545)

M. Dick Proctor (Palliser, NDP): Monsieur le président, compte tenu des paroles du ministre et des mesures qu'il a prises, il est clair qu'il est très optimiste alors qu'il doit s'envoler vers le Qatar cette semaine. Voilà ce à quoi il aura à faire face.

Le commissaire à l'agriculture de l'Union européenne, Franz Fischer, a dit récemment que les mentions concernant l'élimination progressive des subventions aux exportations agricoles dans le projet d'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce étaient tout à fait inacceptables. Il a ajouté que l'Union ne pouvait accepter une telle négociation préalable d'une question qu'elle n'était pas prête à accepter.

Nous travaillons en collaboration avec le Groupe Cairns et d'autres, mais il y a de sérieux problèmes à résoudre entre les Américains et les Européens. Comment le ministre compte-t-il s'y prendre pour y arriver?

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le président, il est impératif que nous procédions à des changements structurels de notre commerce agricole. Nous allons trouver les mots qu'il faut. Les Européens n'acceptent pas que nous disions devoir négocier l'élimination complète des subventions à l'exportation d'ici une certaine date. En entendant les mots élimination complète, ils disent que cela correspond à des négociations préliminaires et que cela devrait donc faire partie des négociations.

À Doha, nous devons nous efforcer de trouver les mots qui engagent l'OMC à l'égard d'une importante réforme du commerce agricole, sans nécessairement que ce soit une négociation préliminaire des résultats. Nous avons besoin de mots qui tiennent compte de notre objectif visant à apporter des changements importants à la manière dont nous vendons nos produits agricoles dans le monde.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le président, le ministre a récemment lié mes observations sur le contreplaqué de l'Indonésie à notre appui en faveur des États-Unis. J'espère que le ministre comprend que la position que je défends au Canada est très différente de celle que je défends à l'étranger, et que je n'ai jamais eu l'intention d'établir un tel lien. Je m'oppose à l'allusion qu'il a faite.

Cependant, pendant un certain temps, j'ai fait remarquer que notre position est toujours réactive, mais non proactive, que ce soit dans le dossier du bois d'oeuvre ou dans celui de l'agriculture.

Pourquoi attendons-nous qu'il y ait une crise avant d'agir? La question de l'OMC devrait être plus facile à régler qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant. Le Canada a besoin de défendre une position plus ferme parce qu'il s'agit d'une situation qui touche les Canadiens. Nous ne parlons pas de la situation face au terrorisme mondial, situation que j'appuie sans réserve.

Cependant, pour ce qui est de ce qui arrive aux Canadiens dans les dossiers de l'agriculture ou du bois d'oeuvre, nous devons faire valoir une position beaucoup plus ferme. Le ministre pourrait-il me dire aujourd'hui si c'est ce que nous allons faire?

L'hon. Pierre Pettigrew: Oui, monsieur le président, et j'aurai l'occasion de le faire demain en déjeunant avec Marc Racicot, qui a été nommé coordonnateur de ce dossier par le président Bush des États-Unis. Je lui expliquerai en long et en large ce que nous pensons de la question du bois d'oeuvre, entre autres.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le président, j'aimerais poser deux brèves questions au ministre. Est-ce que la

culture ou les produits culturels seront sur la liste des sujets étudiés? Nous avons eu vent qu'ils ne le seraient pas.

Deuxièmement, dans la préparation de Seattle, on pouvait voir qu'il serait extrêmement difficile de se mettre d'accord, y compris sur un agenda. Comment a été la préparation de Doha?

• (1550)

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le président, je peux dire à la députée de Mercier que je suis impressionné de voir à quel point nous avons mieux travaillé cette fois-ci qu'avant la rencontre de Seattle.

Nous avons eu, cette fois-ci, des progrès sérieux dans les négociations mandatées en parallèle depuis deux ans. Nous avons eu deux mini rencontres ministérielles dans les deux derniers mois. Le 1^{er} septembre, une vingtaine de ministres, qui reflétaient bien les différentes opinions à travers le monde, se sont rencontrés à Mexico. Et la deuxième rencontre a eu lieu à Singapour à la mi-octobre.

Nous allons travailler à partir d'un texte qui a été préparé pour M. Stuart Harbinson de Hong Kong qui est, à ce moment-ci, président du conseil. Nous allons négocier à partir d'un texte de 45 paragraphes; nous avons déjà passé deux week-ends à essayer de rapprocher les situations parfois divergentes de certains pays.

Je suis optimiste en ce que nous avons beaucoup mieux travaillé que la dernière fois, mais il y a encore énormément de travail à faire avant de garantir un résultat positif en ce sens.

Pour ce qui est de la culture, nous avons un engagement très clair: nous allons maintenir la marge de manoeuvre de notre gouvernement et d'autres gouvernements, comme celui du Québec, qui font un travail indispensable dans le domaine de la culture, pour nous assurer que nous entendions d'autres points de vue, d'autres sensibilités.

Comme je le disais, je veux, bien sûr, entendre notre point de vue à nous, sur notre propre culture, notre sensibilité, mais également celui d'autres cultures à travers la planète qui ont tellement à nous apporter.

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le président, il a été révélateur d'entendre le ministre du Commerce international énoncer la position qu'il prendra lors de la prochaine rencontre, à Doha. Le ministre a travaillé très fort au dossier du commerce international. Nous avons pu constater que le ministre et son équipe étaient gonflés d'orgueil cet après-midi, pendant la période des questions. Il est temps de dégonfler les egos et de discuter des enjeux.

Je me trouvais avec le ministre aux pourparlers de Seattle, en 1999. J'étais au courant de bien des facteurs qui ont mené à l'échec de ces pourparlers. Mon collègue d'Île de Vancouver-Nord et moi seront également aux côtés du ministre, à Doha. Je voudrais aborder les enjeux et dire ce que l'Alliance canadienne estime qu'il devrait se passer à Doha.

L'enjeu principal sera de déterminer si la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, à Doha, lancera une nouvelle série de vastes négociations commerciales multilatérales. Selon l'opposition officielle, le lancement d'une nouvelle série de négociations est dans l'intérêt du Canada et du monde entier sur les plans de l'économie et du développement.

Initiatives ministérielles

Le lancement d'une nouvelle série de négociations à Doha est d'autant plus important, vu les conséquences négatives éventuelles d'une économie mondiale qui connaît déjà un ralentissement. Une nouvelle série de négociations constituerait le meilleur moyen de favoriser une vaste croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, tout en répondant efficacement aux préoccupations de nombreux pays en développement à l'égard des règles et des procédés actuels de l'OMC.

Beaucoup de pays en développement s'inquiètent de la mise en oeuvre des négociations de l'Uruguay Round, et d'autres réclament le lancement d'une série restreinte de négociations. L'opposition officielle insiste fortement auprès du gouvernement pour qu'il favorise un lancement satisfaisant d'une nouvelle grande série de négociations à Doha.

Si la série de pourparlers échouait à Doha, d'autres accords de libre-échange bilatéraux seraient conclus car les pays vont tenter de tirer parti de la mondialisation. L'échec d'une série de négociations multilatérales engendrerait une série de négociations bilatérales, ce qui, à long terme ne serait dans l'intérêt ni du Canada ni de tout pays en développement.

Le Canada et le monde profiteront du lancement d'une nouvelle vaste ronde de négociations commerciales. L'emploi et le niveau de vie dépendent plus que jamais de la façon dont les pays se débrouillent sur le marché mondial. Les exportations canadiennes représentent près de 46 p. 100 de notre produit intérieur brut, ce qui fait que la libéralisation des échanges commerciaux est essentielle à notre qualité de vie.

Cependant, le Canada et le monde ont besoin du solide système commercial multilatéral fondé sur des règles fourni par l'OMC, qui garantit l'accès aux marchés étrangers et offre un environnement de commerce international à la fois transparent et prévisible, si nous voulons tirer le plus possible du commerce international.

La nouvelle ronde de négociations doit porter sur l'agriculture, les services et les produits industriels, ainsi que sur la propriété intellectuelle, l'investissement et une politique sur la concurrence. L'agriculture canadienne peut profiter beaucoup de l'accès aux marchés mondiaux. Au cours de la prochaine ronde de négociations, le gouvernement devrait avoir pour priorité de mettre fin à la discrimination à l'égard du commerce agricole.

Le ministre du Commerce international en a parlé et beaucoup de mes collègues d'en face ont exprimé des préoccupations au sujet de la ronde touchant l'agriculture à Doha. Le gouvernement doit s'engager à libéraliser l'accès au marché agricole en se penchant sur des questions comme le soutien interne et la concurrence à l'exportation et surtout, en cherchant à obtenir l'élimination de toutes formes de subventions à l'exportation.

Le secteur canadien des services peut profiter beaucoup de l'accès aux marchés mondiaux. Le gouvernement doit réclamer un meilleur accès pour nos exportations dans des domaines comme les télécommunications, les finances et les services professionnels. Les négociations doivent viser les produits industriels où il y a encore des barrières commerciales importantes pour les produits canadiens dans des marchés clés.

Le gouvernement doit s'assurer que les négociations sur la propriété intellectuelle vont permettre de bien concilier divers intérêts. Il doit reconnaître que certaines questions, comme l'accès aux médicaments pour répondre à des crises humanitaires complexes comme celle liée au sida en Afrique, nous obligent à aborder ces questions morales à Doha.

Le gouvernement doit réclamer des négociations dans les dossiers d'investissement et de politique sur la concurrence pour veiller à protéger les politiques intérieures du Canada et ses processus d'examen de l'investissement étranger.

Une plus grande libéralisation des échanges et un meilleur accès aux marchés des pays développés comme le Canada sont essentiels à notre propre développement. Des économies ouvertes accompagnées de réformes intérieures vont de pair avec la croissance. La croissance économique mondiale est essentielle à l'amélioration du niveau de vie des pauvres dans les pays en développement.

La portion de la population mondiale vivant dans la pauvreté baisse malgré une forte croissance démographique dans les pays en développement. Les pays les plus pauvres représentent maintenant moins de 8 p. 100 de la population mondiale, comparativement à 45 p. 100 en 1970. Les pays en développement qui ont souscrit à la mondialisation dans les années 90 ont vu leur revenu par habitant augmenter de 5 p. 100 par année comparativement à 2 p. 100 pour les pays riches.

Diverses études ont montré que la mondialisation, le commerce international et l'accès aux marchés mondiaux par des pays qui ont souscrit aux politiques libérales ont permis d'accroître le niveau de vie dans ces pays.

• (1555)

Il ne fait aucune doute que, en dépit de ce que nos collègues néo-démocrates et de nombreuses ONG nous disent, il a maintenant été prouvé que la mondialisation a amélioré le niveau de vie d'un grand nombre de pauvres dans le monde. Fait intéressant, plus des deux tiers des pays membres de l'OMC sont des pays en voie de développement. Ils ont adhéré volontairement à l'OMC. Personne ne les a contraints à y adhérer. Ils l'ont fait parce qu'ils se sont rendu compte que la libéralisation des échanges était nécessaire pour améliorer le niveau de vie de leurs concitoyens. C'est un fait important.

J'ai été à Shanghai, à la conférence de l'APEC, et j'ai écouté les représentants de divers pays qui, les uns après les autres, sont venus dire que c'était la voie qu'ils voulaient suivre. Ces pays ont choisi cette voie. Or, les ONG des pays développés, en partenariat avec le NPd, s'attardent à des questions de moindre importance, essayant de placer la situation dans un contexte plus large et disant que la mondialisation nuit au développement.

La mondialisation ne nuit pas au développement. Un système fondé sur des règles est indispensable afin que les petites économies, ces mêmes économies que les ONG veulent protéger, puisse invoquer ce système pour se défendre contre les économies plus puissantes et les empêcher de se servir de leur force pour conquérir les marchés. Cet après-midi, nous avons entendu parler de ce qui s'est passé dans le dossier du bois d'oeuvre. Les États-Unis essaient de se servir de leur puissance pour faire plier un petit pays comme le nôtre. Quel est notre recours? Nous allons essayer de faire fléchir les États-Unis. Le système repose sur des règles; les États-Unis et le Canada ont chacun des obligations.

Il est crucial que nous ayons un système fondé sur des règles. Il est absolument essentiel que la série de négociations de l'OMC à Doha soit couronnée de succès. Sinon, comme je le disais dans mon discours, les pays ne demeureront pas passifs car ils sont soumis aux pressions de leurs citoyens qui veulent améliorer leur niveau de vie. Nous verrons très rapidement une prolifération d'accords commerciaux bilatéraux un peu partout dans le monde et ça ne servira les intérêts de personne.

Initiatives ministérielles

En conclusion, je dirai qu'il est absolument impératif que cette série de négociations à Doha aboutisse. Nous comprenons les préoccupations concernant les normes environnementales et les normes de travail, mais nous estimons qu'il existe des organismes pour y répondre. Nous appuyons la position du gouvernement qui veut inclure le BIT et le PNUE dans les négociations afin d'élargir l'horizon et de répondre à ces préoccupations.

• (1600)

[Français]

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le président, j'ai beaucoup apprécié les commentaires et le discours de notre collègue de l'Alliance canadienne, surtout quand il a parlé de la question à l'effet que la globalisation n'est pas un empêchement au développement pour les pays en voie de développement, surtout lorsqu'on regarde les facteurs relatifs, par exemple, à la condition des gens et à la réduction de la pauvreté.

À cet égard, ce sont les pays en voie de développement eux-mêmes qui ont demandé de devenir membres de l'Organisation mondiale du commerce. Parce que les négociations touchent justement à des questions de développement durable dans ce genre de pays, j'aimerais savoir si le député voit le rôle du Canada de la façon suivante: premièrement, comme défenseur du commerce international; deuxièmement, comme défenseur de la place des pays en voie de développement afin qu'ils puissent participer pleinement et entièrement à titre de membres, de s'assurer que ce cela repose sur les règlements et la loi et d'aider ces pays à s'intégrer dans un cadre qu'on appelle «rules-based».

[Traduction]

M. Deepak Ohrai: Monsieur le président, la députée a soulevé d'excellents éléments.

Comme je l'ai dit dans mon intervention, je me trouvais aux pourparlers de l'OMC à Seattle. Nous pouvions sentir une certaine résistance de la part des pays en développement parce qu'ils ne s'étaient pas pleinement intégrés au marché mondial. Ils forment la majorité des membres de l'OMC. Ils jouent donc un rôle très important. Il est absolument essentiel que tous ces pays puissent se joindre à l'OMC et aient l'égalité d'accès aux marchés.

J'étais à Bruxelles pour la conférence des pays les moins développés. J'ai écouté leur point de vue, et la plupart réclamaient l'accès aux marchés. Quant à l'aide au développement, je sais que ma collègue d'en face est la secrétaire parlementaire de la ministre chargée de l'ACDI. L'une des choses que je dis à propos de cette agence, c'est que donner de l'argent n'est pas la solution. Il faut donner à ces pays l'accès aux marchés pour qu'ils puissent progresser. De la sorte, ils pourront répartir plus également la richesse dans leur population, dont le niveau de vie sera relevé.

Je conviens qu'il est de la plus haute importance de ne pas négliger cet aspect. C'est parce que nous n'en avons pas tenu compte que Seattle a été un échec. Nous ne pouvons pas nous permettre un nouvel échec à Doha. C'est donc un des éléments clés.

Il est également important de protéger les intérêts du Canada. Nous allons ouvrir notre marché, mais il faut un régime fondé sur des règles dans lequel les entreprises canadiennes et étrangères ont un accès égal aux marchés des autres économies. L'échange doit se faire dans les deux sens.

• (1605)

Mme Marlene Jennings: Monsieur le président, le député de l'Alliance a mentionné l'ACDI et a dit qu'il ne s'agit pas seulement de

donner de l'argent. Je suis certaine qu'il comprend que la vocation de l'ACDI ne se limite pas à donner de l'argent; cet organisme a également pour mandat d'aider les pays en développement à concevoir et à bâtir leur infrastructure afin de pouvoir participer à l'économie mondiale ou afin d'avoir davantage accès à l'économie mondiale pour pouvoir profiter d'un système fondé sur des règles.

Je vais prendre l'exemple d'un pays qui est membre de l'OMC et qui estime qu'il y a violation des règles par un pays développé. Le premier n'a peut-être pas les ressources nécessaires—et je ne veux pas seulement parler des ressources financières, mais aussi de l'expertise—pour traîner le pays développé, le pays industrialisé, devant le tribunal. Une partie du travail de l'ACDI consiste à aider les pays à bâtir leur propre infrastructure.

Je crois que le Canada a un rôle à jouer. Un aspect de ce rôle consiste à aider les pays en développement qui désirent participer à l'économie mondiale, ceux qui sont membres de l'OMC, à se doter de l'infrastructure et de la capacité nécessaires pour exercer leurs pleins droits, non seulement dans la libéralisation des marchés, mais aussi lorsqu'ils estiment que leurs droits ont été violés. Il faut les aider à devenir capables de travailler avec des règles et de porter plainte si c'est nécessaire.

Le député trouve-t-il que c'est là quelque chose d'important?

M. Deepak Ohrai: Monsieur le président, je partage la préoccupation de la députée, mais je diffère légèrement d'opinion avec elle sur la question.

J'ai grandi en Afrique avant de venir au Canada. J'ai vu l'ACDI dépenser de l'argent en aide humanitaire sur ce continent avec les meilleures intentions du monde à l'époque, sans que cela ne mène nulle part. Nous avons maintenant besoin de cette création de capacités dont nous parlons, ce qu'offre l'ACDI et ce à quoi la députée fait allusion, afin que les gens dans les pays en voie de développement puissent faire partie de l'économie mondiale et prendre une part active à la résolution des différends. Le problème, à mon avis, c'est qu'il s'agit d'un palliatif pour l'instant.

Nous devons plutôt consacrer nos énergies à l'OMC. Il faut simplifier le mécanisme de règlement des différends et en faciliter l'accès afin qu'il ne soit pas nécessaire d'investir autant d'argent dans l'infrastructure pour pouvoir s'en prévaloir. Si nous faisons cela, les pays en voie de développement pourraient adhérer plus facilement à l'OMC.

On devrait orienter nos efforts différemment et presser l'OMC de simplifier le processus de règlement des différends. Le but est le même, soit de permettre à ces pays d'accéder à la même chose, mais nos efforts et nos dons pour arriver à ce résultat à long terme seront moins efficaces que la réforme du mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

Mme Marlene Jennings: Monsieur le président, il n'y a pas de divergence entre ce que j'affirme et ce que dit mon collègue d'en face.

Je crois que les Canadiens conviennent également que le Canada a effectivement un rôle à jouer par l'intermédiaire de l'ACDI en vue de venir en aide aux pays en développement. Cela n'exclut pas la possibilité pour l'OMC de jeter les bases d'une réglementation plus accessible à ces pays.

Initiatives ministérielles

Le député sait comme moi que la vaste majorité des pays les plus pauvres sont tout simplement incapables de participer à l'économie mondiale. Il a lui-même souligné qu'il y avait moins de pauvreté dans le monde. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'en prendre à l'ACDI pour se dire en faveur du libre-échange et de la mondialisation des marchés par l'intermédiaire de l'OMC.

• (1610)

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, il ne s'agit pas de s'en prendre à l'ACDI. Il s'agit de remplacer les mesures de rapiéçage auxquelles celle-ci nous a habitués par des solutions durables.

Pour répondre à la question du député, nous avons les mêmes objectifs en matière d'accès, mais nous croyons que des réformes sont nécessaires à l'OMC pour que ces gens cessent de tabler sur l'aide financière de l'ACDI pour créer leurs infrastructures et qu'ils tablent plutôt sur leurs propres ressources. Jusqu'à ce qu'ils disposent de leurs propres ressources, je ne vois pas pourquoi nous accepterions de créer des capacités.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le président, il me fait plaisir à mon tour d'intervenir dans ce débat exploratoire. Le Bloc québécois fonde également beaucoup d'espoirs dans ce nouveau départ—enfin nous le souhaitons—d'une prochaine ronde de négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

Du 9 au 13 novembre, faut-il le rappeler, 142 pays doivent se rencontrer à Doha, au Qatar, pour tenter de relancer les négociations qui, on s'en souvient, ont échoué à Seattle. Les représentants de ces pays, dont la Chine pour la première fois—et en soi, ce sera un événement—vont essayer de s'entendre sur un ordre du jour.

Le Bloc québécois est heureux de saluer ce départ, parce qu'il croit aussi que la mondialisation—et on sait que l'Organisation mondiale du commerce a aidé à ce qu'on appelle aujourd'hui la mondialisation—peut aider au développement des pays en voie de développement et au développement des autres pays.

J'ai dit «peut», parce que par elle-même et sans autre aide au développement, il est bien peu probable que la mondialisation seule va permettre de rétablir une certaine équité entre les riches et les pauvres. C'est vrai dans nos pays et ce l'est encore davantage dans les pays en voie de développement.

Depuis sa création sous un autre nom en 1948, l'Organisation mondiale du commerce a relevé de nombreux défis. Mais il faut préciser que pour les pays en voie de développement, ce que l'OMC a réalisé est bien insuffisant.

Mon collègue de l'Alliance canadienne répétait tout à l'heure avec insistance que l'ouverture des frontières allait permettre l'enrichissement des pays en voie de développement. J'ai dit que c'était un principe qu'il fallait mesurer, parce qu'effectivement, l'ouverture des frontières est indispensable, mais cela n'assure pas que la répartition de la richesse sera faite. Mais c'est quand même important que cette mondialisation se fasse.

J'ajoute que récemment, le secrétaire général de l'OMC s'est inquiété du fait que depuis Seattle, la négociation n'avait pas repris, parce qu'il craint que des négociations régionales vont jouer contre l'intérêt des pays en voie de développement. C'est une crainte que nous partageons, nous, du Bloc québécois, par rapport à la Zone de libre-échange des Amériques, par exemple.

Quand les pays de l'hémisphère Sud veulent absolument avoir accès aux frontières des États-Unis d'abord et du Canada ensuite, ils sont prêts à brader leurs intérêts, notamment par rapport aux investissements. Si bien que le seul lieu où des négociations

multilatérales peuvent se traduire par une meilleure négociation entre les pays de l'hémisphère Sud, ceux de l'Orient et les pays riches du Nord, c'est à l'Organisation mondiale du commerce.

C'est pour cette raison que nous sommes heureux que cette réunion se tienne et qu'elle puisse enfin déboucher sur une relance de la négociation.

Cependant, ces négociations, tout le monde en convient, ne peuvent être menées n'importe comment. Chacun, dépendant de la région du pays d'où on provient, sait qu'il faut ouvrir les frontières, et au Québec, nous sommes davantage intéressés à avoir accès aux marchés des autres, et cela suppose qu'on ouvre aussi nos marchés.

• (1615)

Toutefois, on sait que ces négociations ne peuvent pas se faire n'importe comment, à n'importe quelles conditions, au risque de pénaliser fortement des travailleurs et des travailleuses au Québec, au Canada ou dans d'autres pays. D'où la nécessité qu'il y ait de la transparence. On parle de la transparence pendant les négociations, mais aussi de la transparence avant les négociations.

Le ministre se félicite d'avoir consulté les provinces, d'être en contact avec des organisations sociales, des ONG diverses. Mais s'il y avait un effort d'ouvrir davantage les frontières, il faudrait qu'il y ait au préalable une préparation des populations et des gouvernements pour s'assurer que celles et ceux qui pourraient être perdants aient des mesures compensatoires, aient d'autres ouvertures d'emplois et de développement ailleurs pour qu'un début d'équité envers les uns ne se traduise pas par une iniquité envers les autres.

La transparence est nécessaire à plusieurs égards. On a répété qu'il fallait que les parlementaires participent. On souhaite qu'il y ait une organisation de parlementaires qui puisse questionner l'Organisation mondiale du commerce de la même manière qu'il y en a pour d'autres organisations. C'est important, mais il va falloir que cette transparence s'étende également aux populations si les efforts entrepris sont vraiment sérieux.

Il faut aussi un processus de consultations formelles avec les provinces. C'est une chose d'appeler chacune des provinces ou de leur dire: «Bon, il y aura quelqu'un de la province qui viendra au Qatar et qui sera dans une autre salle», mais c'est autre chose d'avoir vraiment voix au chapitre.

Quand le ministre du Commerce international disait: «Nous voulons être à la table», moi je dis: «Au Québec, nous voulons être à la table». Ce n'est pas pour tout de suite, mais nous voulons être à la table, comme il veut être à la table pour s'assurer de défendre de premières mains les intérêts qu'il estime nécessaire de défendre. Il faut alors un processus de consultations formelles des provinces.

Rappelons que la Belgique, dans les champs de compétences de ses communautés wallonne et flamande, leur laisse le droit de négocier à l'extérieur et leur laisse le champ des relations internationales. C'est un exemple que le Canada pourrait suivre.

Initiatives ministérielles

Comme le temps file, une question en particulier doit être soulevée à la réunion de Doha et par la suite, c'est bien sûr celle de la propriété intellectuelle en regard de l'accès aux médicaments pour les pays en voie de développement. D'une part, il faut protéger la propriété intellectuelle parce qu'on sait que développer de nouveaux médicaments coûte très cher. On comprend que les entreprises pharmaceutiques de recherche veulent protéger par des brevets leurs recherches et les produits qu'elles trouvent. Toutefois, il est absolument inacceptable, si on pense par exemple au sida, que les pays en voie de développement soient privés d'une accessibilité, avec un prix qui est acceptable pour eux, qu'ils peuvent payer, pour que leur population ait accès aux médicaments. Nous savons que l'Organisation mondiale de la santé, pour la nommer, a déjà fait une proposition à cet égard.

• (1620)

Il y a d'autres propositions possibles pour faire en sorte qu'on allie les deux principes, c'est-à-dire la nécessité de maintenir un investissement suffisant pour la recherche, mais aussi la nécessité, pour les pays en voie de développement, d'avoir accès à des médicaments nouveaux.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le président, je suis heureux de prendre part à ce débat qui précède la tenue des négociations de l'OMC.

J'ai écouté attentivement les discours de tous les députés, et en particulier celui du ministre du Commerce international. Il a fait valoir, avec beaucoup d'énergie, que l'OMC jouait un rôle utile dans le règlement des différends bilatéraux, et je présume que cela s'applique au différend sur le bois d'oeuvre et au différend concernant les changements à la Commission canadienne du blé, qui nous opposent à notre voisin américain. Ces différends sont en souffrance depuis maintenant de nombreuses années.

Je tiens à dire au départ qu'il y a une différence fondamentale entre la réaction de notre pays et celle des États-Unis face aux décisions commerciales. Par exemple, lorsqu'une décision défavorable est rendue à l'endroit du Canada, notre pays a tendance à s'y conformer rapidement et à modifier ses règles. Or, j'ai l'impression, mais surtout je crois que beaucoup de Canadiens ont l'impression que, lorsqu'une décision défavorable est rendue à l'endroit des Américains, qui ont le gros bout du bâton, ces derniers tendent à ne pas en tenir compte et à ne pas apporter de véritables modifications à leurs pratiques.

En passant, je trouve que notre pays ne conteste pas assez énergiquement les décisions commerciales qui sont rendues. Il faut reconnaître, cependant, que nous exportons beaucoup plus vers le marché américain que les Américains n'exportent chez nous, en particulier dans le secteur agricole. Cela pose peut-être un inconvénient, mais je crois souvent que nous faisons preuve de beaucoup trop de retenue quand vient le temps de contester des décisions prises par notre voisin du Sud et, de fait, par d'autres pays avec lesquels nous avons des échanges commerciaux, lorsque ces décisions contiennent des mesures injustes ou qui vont de toute évidence à l'encontre des règles.

Je parlerai des deux aspects du différend sur le bois d'oeuvre, puis de l'agriculture, au cours des quelques minutes dont je dispose durant ce débat exploratoire. Je crois qu'il est juste de dire que le différend concernant les exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis menace la plus importante source de revenus d'exportations pour le Canada et notre plus importante source d'emplois. En fait, le commerce du bois entre le Canada et les États-Unis est le commerce le plus important entre deux pays, où que ce soit dans le monde.

Dix mille travailleurs du bois, 12 000 et peut-être même 15 000, a-t-on dit aujourd'hui à la période des questions, ont été mis à pied, temporairement du moins, parce que les États-Unis ont imposé un droit de 19,3 p. 100 en août. Et voici que vient s'ajouter à cela un dumping de 12,3 p. 100.

Le fait que la coalition américaine du bois d'oeuvre puisse harceler les exportateurs canadiens et tenir en otage nos travailleurs du bois, nos gouvernements et nos collectivités constitue une grande lacune de l'Accord de libre-échange nord-américain.

J'ai entendu à nouveau dire que l'OMC aide à résoudre les différends bilatéraux. Nous en avons tout un ici. Les États-Unis ont gardé le droit de protéger unilatéralement les entreprises qui perdent leur part du marché au profit des producteurs canadiens tant et aussi longtemps que les producteurs américains en question crient suffisamment fort à la subvention pour qu'un groupe assez important de membres du Congrès les entende.

Nous sommes préoccupés par l'exportation de billes de bois canadiennes. Nous voudrions voir une plus grande valeur ajoutée au Canada, mais ce n'est pas ce qui arrive. Nous continuerons d'être des coupeurs de bois et des porteurs d'eau si nous n'obtenons pas cette valeur ajoutée qui ferait tellement pour stimuler notre économie et qui contribuerait probablement à stabiliser notre dollar à la baisse.

Permettez-moi de parler maintenant de la question agricole. Comme le savent les Canadiens et la présidence, nous souffrons ces dernières années de ce qui arrive à notre économie agricole. Après l'Uruguay round est intervenu un accord sur les questions agricoles jamais vu dans le cadre du GATT, un accord qui n'a pas été officialisé en tant que tel.

• (1625)

Une fois de retour de la réunion du GATT, les représentants canadiens ont annoncé qu'ils supprimeraient immédiatement, et non pas progressivement, la subvention du Nid-de-Corbeau, et qu'ils en feraient autant dans certains autres domaines. Du fait de ces changements, depuis cinq ans, nos agriculteurs dans certains secteurs, notamment le grain et les oléagineux, souffrent énormément.

Le gouvernement s'imagine que nos poches ne peuvent pas contenir autant que celles des Américains ou des Européens et il a donc considérablement réduit le soutien accordé aux agriculteurs canadiens par rapport à celui accordé par l'Union européenne et les États-Unis en particulier.

Au lendemain des attentats du 11 septembre à Washington et New York, nous apprenons que les Américains veulent inclure la question de la sécurité alimentaire. Le mois dernier, la Chambre des représentants a approuvé à la grande majorité une forte augmentation des subventions fédérales à l'agriculture, qui passeront à quelque 170 milliards de dollars sur les dix prochaines années.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture vient de dire que l'initiative n'est pas encore approuvée. Nous en sommes conscients et savons qu'il ne s'agit que d'une proposition à l'étude, mais nous savons également que la proposition est beaucoup plus importante que ce qui avait été envisagé à l'origine dans les livres de la Chambre des représentants. Oui, la mesure n'a pas été adoptée, mais elle nous préoccupe. Un complément de 170 milliards de dollars viendra s'ajouter à ce que les agriculteurs américains touchent déjà.

Initiatives ministérielles

La revue *The Economist* titrait: «Vous n'avez qu'à planter des dollars.» Elle faisait allusion à la solution «loonie» qu'ont adoptée les Américains. On pouvait lire en sous-titre, «Ils poussent sans que les agriculteurs ne fassent quoi que ce soit.» Autrement dit, ils n'ont qu'à retirer le chèque dans la boîte à lettres une fois qu'il est arrivé.

Ce sont des choses qui inquiètent nos agriculteurs et nos travailleurs de l'industrie du bois et d'autres secteurs.

Certes, nous nous rendons compte que nous sommes un très petit partenaire au sein de l'Accord de libre-échange nord-américain, mais il nous semble que l'on veuille, comme Bruce Johnstone l'écrivait dans le *Leader-Post* de Regina, samedi:

...blâmer le Canada pour tout, depuis la faiblesse des prix des céréales jusqu'à la faillite des sociétés forestières américaines.

Selon Johnstone, les questions commerciales récurrentes comme le différend concernant le bois d'oeuvre ou la récente contestation de la Commission canadienne du blé, ne sont qu'un paravent qui cache en réalité des disputes politiques internes et l'exercice de pressions par de puissants groupes industriels.

Je ferai remarquer en guise de conclusion que 94 p. 100 de nos terrains forestiers exploitables appartiennent à l'État, par rapport à 42 p. 100 aux États-Unis, ce qui fait une sacrée différence.

La Commission canadienne du blé est maintenant devant le tribunal. Le Canada a eu gain de cause neuf fois de suite et va, à mon avis, avoir gain de cause pour la dixième fois. Toutefois, un jour, nous allons perdre sur un point de détail quelconque. Qu'arrivera-t-il alors à la Commission canadienne du blé et au soutien du revenu agricole dont ont besoin nos agriculteurs, en particulier ceux de l'Ouest du Canada?

• (1630)

M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser au député de Palliser. Dans ses observations, il a mentionné que les négociations antérieures n'avaient pas porté fruits dans la mesure où les Américains et les Européens n'ont pas uniformisé les règles du jeu comme ils s'y étaient engagés.

Il a ajouté qu'un député ministériel avait déclaré auparavant que nos moyens financiers n'étaient pas aussi grands que ceux des Européens. Si ce commentaire a été fait, le député peut-il nous dire qui en est l'auteur? Selon moi, notre pays n'est pas pauvre.

Si des députés déclarent que notre gouvernement n'a pas d'aussi grands moyens financiers que les Européens et les Américains, ils envoient à nos rivaux un message selon lequel ils n'ont qu'à attendre que nous cédions.

Le député sait-il quelles conséquences aurait le fait de dire que nos moyens financiers ne sont pas assez grands? Qu'advient-il entre-temps de nos agriculteurs, si c'est le cas?

M. Dick Proctor: Monsieur le président, le ministre du Commerce international a dit plus tôt aujourd'hui à la Chambre que nous n'avions pas autant d'argent que les Américains ou les Européens, et c'est une phrase que j'ai entendue à maintes reprises dans la bouche du ministre de l'Agriculture.

C'est malheureux, et je suis content que le député l'ait soulevé, car un certain état d'esprit s'établit si nous acceptons cette logique. Je suis tout à fait d'accord avec le député. Nous sommes un pays riche. Nous ne manquons pas de ressources. Par ailleurs, ce qui semble souvent nous faire défaut, c'est la volonté politique de veiller à représenter nos agriculteurs, nos travailleurs et nos entreprises du mieux que nous puissions le faire.

J'irais encore plus loin. Je me reporte à une question antérieure du député de Brandon—Souris et à la réponse du ministre responsable du commerce international. Même si un accord est conclu la semaine prochaine au Qatar, il faudra cinq ou sept ans avant qu'il soit mis en oeuvre.

Le député voulait aussi savoir si nos agriculteurs pourraient résister à une autre période de cinq à sept ans de faibles paiements pendant que les autres pays subventionnant lourdement leurs agriculteurs sont en train d'éliminer graduellement leurs subventions.

Je souligne au député de Malpeque et aux autres députés qu'à ce stade-ci, le Canada devra revenir en arrière et accroître les paiements de soutien aux agriculteurs afin de les porter au niveau de ceux que reçoivent les agriculteurs des autres pays. Chacun pourrait alors intervenir à l'unisson sur les niveaux de subvention et de soutien.

Selon moi, nos agriculteurs ne peuvent tenir le coup pendant une autre période de cinq à sept ans de faibles paiements en raison des subventions élevées versées dans d'autres pays.

• (1635)

M. Larry McCormick (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le président, mon collègue est un excellent membre de notre Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il ne ménage pas ses efforts et apporte une très grande contribution aux travaux du comité.

Je suis persuadé que nous serons tous d'accord pour dire que nous devrions rechercher toutes les ressources possibles pour offrir toute l'aide voulue à nos producteurs. Les denrées alimentaires sont un produit qui intéresse beaucoup d'entre nous.

Mon collègue croit-il que ces fonds devraient juste continuer à être versés sous forme de paiements spéciaux ou a-t-il certaines suggestions à nous faire sur la façon dont nous pourrions verser ces fonds aux remarquables agriculteurs et producteurs du pays?

M. Dick Proctor: Monsieur le président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa question et de ses bonnes paroles. Il demande comment nous devrions payer nos agriculteurs. Il y a déjà deux ou trois programmes, comme l'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole, ou ACRA, qui ne semble pas fonctionner très bien. Le Programme canadien du revenu agricole, qui est maintenant en cours, est peut-être légèrement mieux reçu que l'ACRA.

Un agriculteur de ma collectivité était dans mon bureau de Regina vendredi dernier. Il était furieux car il est incapable de tirer du système quoi que ce soit qui pourrait l'aider à continuer à vivre avec son père âgé sur l'exploitation agricole que son père a fondée il y a de nombreuses années.

Je ne connais pas la solution exacte. Je sais qu'aux États-Unis, il semble que les grosses sociétés reçoivent la plus grande partie de l'argent versé. Au Canada, les agriculteurs sont exaspérés. Ils ont le sentiment que le système est très lourd sur le plan administratif car les chèques ne sont pas envoyés à tous les agriculteurs. Seuls ceux qui en ont besoin en reçoivent. Le gouvernement a établi ce système car, comme il le dit, il respecte les obligations internationales du Canada en matière de commerce.

Initiatives ministérielles

Je n'ai pas vraiment la réponse à la question du député. Cependant, je sais que les accords de protection du revenu vont être réexaminés cette année, et il est extrêmement important que nous mettions de l'ordre dans tout cela. Il me semble que l'assurance-récolte ne fonctionne pas comme elle le devrait. Certains groupes agricoles et jeunes agriculteurs ne profitent pas du Compte de stabilisation du revenu net. L'ACRA et le PCRA ne semblent pas entièrement satisfaisants. Nous devons réexaminer complètement nos mesures de protection du revenu. Il faut obtenir le point de vue des agriculteurs eux-mêmes sur la meilleure façon d'établir ces programmes pour l'avenir.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD): Monsieur le Président, la réunion de l'OMC à Doha illustre deux visions du monde diamétralement opposées. Il y a celle qui préconise le protectionnisme, l'isolationnisme et l'élimination des possibilités au nom de l'égalité. En gros, c'est la politique de l'envie.

Nous avons vu les forces de cette politique à l'oeuvre lors des pourparlers de l'OMC à Seattle, en 2000, et lors du Sommet des Amériques à Québec, en avril dernier.

Au cours des négociations de Seattle, j'ai vu un reportage où l'on montrait un diplomate belge qui essayait bravement de fendre la foule des manifestants afin de se rendre aux réunions. Il a fait un plaidoyer passionné à l'appui des droits des manifestants, précisant qu'il avait lui aussi le droit de s'exprimer. On ne l'a pas laissé passer. Dans les deux villes, des émeutiers ont saccagé les lieux publics et intimidé les participants à la conférence. Ce ne sont pas là les voix de la démocratie et de la liberté.

Les opposants aux négociations de l'OMC représentent deux camps philosophiques: le marxisme et le protectionnisme.

Il fut une époque où le protectionnisme était un modèle économique populaire. Certains soutiennent que le protectionnisme a culminé en 1828, lorsque les États-Unis ont entériné ce qu'on a appelé le tarif des abominations. Le marxisme a ses racines dans les écrits de Karl Marx et de Friedrich Engels, les deux auteurs du manifeste communiste de 1848.

Il importe de signaler qu'à cette époque les enfants travaillaient dans les mines de charbon. Les plus défavorisés étaient enfermés dans des maisons de travail, qui étaient en quelque sorte des bagnes, et forcés de vivre dans des conditions horribles. Les femmes se prostituaient dans la rue, car c'était le seul moyen d'arriver à joindre les deux bouts.

Laissons ces horreurs à l'époque à laquelle elles appartiennent: le XIX^e siècle.

Heureusement, il y a une autre vision du monde qui reconnaît que les échanges commerciaux raffermissent la paix et la stabilité mondiales et que les gens de tous les pays bénéficient d'accords commerciaux bien conçus et mutuellement avantageux. Le libre-échange a toujours aidé le Canada.

Pendant les dix années qui ont suivi la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les échanges commerciaux ont augmenté de plus de 150 p. 100, passant de 235 milliards de dollars en 1989 à 626 milliards aujourd'hui.

Un accord commercial réussi entre 34 pays des Amériques porterait les mêmes fruits dans dix ans.

Le potentiel de libre-échange dans le cadre de l'OMC minimise ces accords. Cent quarante-deux pays sont engagées dans les négociations de Doha. Les risques sont plus grands, mais les chances de succès sont plus grandes aussi.

Prenons en considération ce qui suit. En 2000, la valeur des exportations de produits et services a représenté 46 p. 100 du PIB du Canada. Un emploi sur trois au Canada dépend directement du commerce. Actuellement, le Canada se classe au sixième rang dans le monde pour ce qui est des exportations de marchandises, ces exportations totalisant 276 milliards de dollars par année. Nous nous classons aussi au sixième rang pour ce qui est des importations de marchandises, celles-ci totalisant 244 milliards de dollars. La libre circulation des produits est vitale pour notre économie.

Les pays qui commercent ensemble ont, de tout temps, évité les conflits. La guerre est une affaire coûteuse, et c'est purement parce que c'est dans leur intérêt que les pays évitent les guerres pour privilégier des relations commerciales solides.

L'histoire de l'Europe est sanglante. Dans la première moitié du XX^e siècle seulement, l'Europe a participé à deux guerres mondiales et des dizaines de millions de personnes ont perdu la vie. Par contre, depuis la formation du marché commun européen, qui est par la suite devenu l'Union européenne, aucun pays membre de cette organisation n'a été en guerre avec un autre pays depuis plus de 50 ans, et une paix durable semble plus probable que jamais.

Le moment est venu de bâtir un monde meilleur pour le XXI^e siècle. Le libre-échange sera un élément clé de cette entreprise. L'OMC est une partie essentielle de la libéralisation des échanges commerciaux. Si nous lui tournons le dos, ce sera à nos risques et périls.

Aucune décision permanente ne sera probablement prise à Doha, du 9 au 13 novembre. Toutefois, nous ne saurions trop insister sur l'importance de cette rencontre. C'est à Doha que sera établi le cadre d'une série de négociations commerciales plus intenses. Il est donc important que les Canadiens puissent exprimer clairement leurs intérêts lors de cette rencontre. Le Canada doit appuyer fermement le libre-échange. Comme je l'ai déjà dit, le libre-échange a un effet stabilisateur pour la paix mondiale et un effet bienfaiteur à long terme sur notre économie.

Le Canada doit insister fermement pour que des normes soient établies à l'égard de la concurrence et des investissements. Ce sont là des questions qui ont été abordées lors des négociations infructueuses au sujet de l'accord multilatéral sur l'investissement et qui restent à régler.

Il est essentiel que le Canada appuie la suppression des droits et les mesures de protection contre le dumping. Les États-Unis se sont, de tout temps, opposés à ces mesures. Comme les Américains sont nos plus proches alliés, nous pouvons jouer un rôle clé pour les convaincre de qu'il s'agit de vestiges d'un sentiment protectionniste du XIX^e siècle. Nous devons toutefois reconnaître que cela fonctionne dans les deux sens et nous devons être prêts à accepter que les pays pauvres auront aussi accès à nos marchés.

Initiatives ministérielles

•(1640)

Nous devons lutter énergiquement pour l'adoption de normes équitables en matière d'environnement et d'emploi. Nous devons aussi éviter de tomber dans la cupidité. Le libre-échange doit être bénéfique pour tous, sinon ce n'est plus du libre-échange. Nous devons aussi nous assurer que les normes en matière d'environnement et de main-d'oeuvre figurent à l'ordre du jour lorsque les négociations débiteront vraiment. Tout comme les divers pays du monde bénéficient du libre-échange mondial, nous bénéficions aussi d'un environnement plus sain chez nous et il en va de même à l'étranger. Nous sommes également gagnants lorsque tous les travailleurs du monde sont traités avec dignité et respect et peuvent raisonnablement espérer gagner un revenu décent qui leur permette de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles dans la nouvelle économie mondiale.

Les normes en matière d'environnement, de main-d'oeuvre et de santé font partie intégrante de l'ALENA. Des exceptions inspirées de l'ALENA, au niveau de l'OMC, seraient bénéfiques pour tous. Certains membres de la gauche politique soutiendraient que le libre-échange n'est rien d'autre qu'une façon, pour l'Occident, d'exploiter les ressources du tiers monde. C'est faux. Selon l'Institut Tinbergen, le tiers monde pourrait retirer d'une nouvelle ronde de négociations commerciales trois fois plus qu'il ne reçoit chaque année de l'aide internationale. Le commerce aide les pays en voie de développement à se développer. En définitive, c'est ainsi que l'Occident s'est développé.

Nous devons exiger l'ouverture et la transparence tout au long de cette rencontre et des rencontres semblables qui auront lieu dans l'avenir. Nous ne devons pas permettre que le secret qui a entouré les négociations de l'AMI soit présent dans les rencontres de l'OMC. Le partage de l'information est notre arme la plus efficace contre les forces de la peur.

Plus il y aura d'information sur le libre-échange, moins seront justifiés les arguments des activistes en colère contre le libre-échange. Le fait de retenir de l'information ne peut que servir la cause des groupes radicaux anti-libre-échange, comme le Conseil des Canadiens de Maude Barlow. Cet organisme avait soutenu que l'ALENA avait nui aux Canadiens parce que le gouvernement avait été obligé de dédommager Ethyl Corp. après avoir tenté d'interdire l'importation de MMT, un additif utilisé dans l'essence. Le conseil avait soutenu que l'ALENA n'avait pas protégé les normes environnementales du Canada.

En vérité, la seule raison pour laquelle le MMT a pu être importé au Canada, c'est que son utilisation n'avait jamais été interdite dans notre pays. Si le gouvernement canadien avait soumis le MMT à des tests et avait constaté que ce produit était nuisible pour l'environnement ou pour la santé des Canadiens, il n'en aurait jamais autorisé l'utilisation chez nous. Le gouvernement libéral n'a pas expliqué aux Canadiens comment l'ALENA fonctionnait, et c'est pour cette raison que nos concitoyens se sont sentis trahis par l'accord. En fait, c'est le gouvernement qui nous a trahis.

Nous ne pouvons pas permettre ce manque de transparence à Doha, ni d'ailleurs au cours des conférences subséquentes. Les Canadiens doivent être tenus au courant et le Parlement consulté tout au long de ce long périple vers un libre débat.

Certains prétendent que les risques dépasseront les gains à Doha. D'autres avanceront que nous ferions mieux de maintenir le statu quo. Pour trouver la preuve du contraire, n'allons pas plus loin que la crise du bois d'oeuvre, qui demain soir fera l'objet d'un second débat d'urgence en un mois.

L'un des sujets de discussion à Doha sera les règles antidumping et les règles régissant les subventions des industries nationales. Il y a en matière de commerce international un mouvement sincère en faveur de l'élimination des droits antidumping. Certains pays se servent des règles antidumping pour protéger et renforcer des secteurs industriels faibles. Ironiquement, cette soi-disant protection fait monter le prix des produits nationaux que ces pays essaient de protéger. Cela nuit aux consommateurs sur le marché intérieur et pénalise injustement les producteurs étrangers.

Depuis 1982, les États-Unis ont à quatre reprises accusé le Canada de subventionner son secteur du bois d'oeuvre. Les accusations les plus récentes sont encore à l'étude. Les trois fois précédentes, le Canada a été innocenté. Cette fois-ci, il est fort probable que nous obtenions une fois de plus gain de cause. Toutefois, dans chaque cas, les droits prélevés avant que la plainte soit tranchée causent des dommages irréparables à l'industrie forestière canadienne. On estime que les droits compensateurs et les droits antidumping actuels coûteront leur emploi à 50 000 Canadiens d'ici la fin de l'année.

Nous avons besoin de toute urgence d'un accord planétaire pour éviter le recours à ce genre de tactique coercitive. Doha nous donne l'occasion de mettre ces préoccupations sur la table.

En résumé, permettez-moi de mentionner mon dernier point. Certains prétendent que l'OMC ne profite qu'aux riches, que seules les grosses compagnies gagnent. Mes honorables collègues néo-démocrates propageront ce message alarmiste, avec l'espoir de faire revenir les Canadiens au XIX^e siècle. Je leur suggère d'aller porter leur message aux milliers de chômeurs de l'industrie forestière au Canada, qui sont sans travail principalement à cause de politiques commerciales protectionnistes et qui sont victimes de sociétés qui continuent à se servir, pour défendre leurs intérêts, de lois nationales dépassées pour empêcher la libre circulation des marchandises à la frontière. Ces gens ne veulent pas qu'on leur fasse la charité, ils veulent récupérer leur emploi.

Offrons un changement positif. Ne nous laissons pas convaincre par la politique de la peur et de l'envie. Nous devons faire avancer la libéralisation des échanges commerciaux. Et nous devons le faire de manière transparente et ouverte pour empêcher qu'on ne déforme à mauvais escient notre message. Nos efforts doivent s'appuyer sur les principes qui ont fait la grandeur de l'Ouest : l'inclusion, l'égalité des chances, la compassion pour les moins fortunés et la libre circulation des marchandises entre peuples.

Doha sera la norme des négociations à venir. Le Canada a l'occasion de porter le flambeau de la cause du commerce international. Relevons le défi du nouveau siècle.

•(1645)

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le président, je suis heureuse d'intervenir dans le cadre de cet important débat pour poser une question à la Coalition Alliance —Parti conservateur, dont je ne sais pas vraiment quel est le nom officiel ces jours-ci, qui a présenté une position fort intéressante.

Nous venons d'entendre le député affirmer que rien ne devrait faire obstacle à la libéralisation du commerce. Il a blâmé le Nouveau Parti démocratique pour ses nombreuses interventions à la Chambre en vue d'obtenir du gouvernement et de tous les députés une approche plus équilibrée qui accorderait la priorité aux besoins des Canadiens et respecterait leur désir d'appartenir à un État souverain. Pour les députés assis à ma droite, la libéralisation du commerce semble être un euphémisme qui veut dire appui total au secteur des transnationales.

Initiatives ministérielles

Le député pourrait-il nous dire précisément ce qu'il pense des inquiétudes soulevées quant aux soins de santé et à l'accès aux médicaments?

Le député sait très bien qu'un vif débat a eu lieu à la Chambre récemment au sujet de la Loi sur les brevets et du fait de veiller à ce que des versions génériques et plus économiques du Cipro soient mises à la disposition des Canadiens en temps de crise, compte tenu de la menace terroriste qui pèse sur nous maintenant. J'aimerais savoir ce que pense la coalition du député au sujet des médicaments qu'on refuse aux gens des pays du tiers monde et des pays en développement, dans le contexte de graves menaces comme le VIH et le sida, vu que le gouvernement, et son parti semble-t-il, appuient un contrôle des multinationales sur tout ce secteur et refusent l'accès à des médicaments génériques moins dispendieux. Comment peut-il concilier les besoins de ces gens aux prises avec de graves situations et cette approche implacable et aveugle de la libéralisation du commerce qui n'accorde pas la priorité aux besoins des gens?

• (1650)

M. Gary Lunn: Monsieur le président, il est assez évident que nos positions sont totalement opposées. Le NPD est contre la libéralisation du commerce et maintient cette position depuis le début. Ainsi, il conteste tous les accords de libre-échange de même que le projet de la ZLEA.

Comment pouvons-nous assurer des services de santé? Comment pouvons-nous avoir accès aux médicaments? C'est grâce à une économie forte. À défaut d'emplois et d'une économie forte, nous ne pourrions avoir un système de soins de santé et ne pourrions obtenir de médicaments.

En réalité, depuis que nous avons conclu des accords de libre-échange, nos économies, à l'instar de celles de nos partenaires commerciaux, en l'occurrence dans le cas de l'ALENA, ont plus que doublé. L'ALENA a créé davantage de richesse au Canada et à l'étranger. Cet accord a créé davantage d'occasions d'affaires et nous a permis de mettre en oeuvre nos programmes sociaux.

Il ne faudrait pas refuser ces possibilités aux pays en développement. Nous devons leur donner toutes les occasions de conclure des ententes de libre-échange pour qu'ils puissent à leur tour avoir accès à ce genre de programmes, renforcer leur économie et mettre en oeuvre un système de soins de santé public. C'est grâce aux accords de libre-échange que nous atteindrons ces objectifs.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le président, au sujet de la question précédente, je me demande si mon collègue pourrait élaborer sur le fait que nombre de pays moins bien nantis que nous ont besoin de médicaments. Je pense aux pays d'Afrique, aux prises notamment avec le VIH/sida. Toutefois, comment est-il possible de livrer des médicaments génériques bon marché où que ce soit et à qui que ce soit, si au point de départ, personne n'investit pour développer de tels médicaments? Il n'est pas possible d'avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre.

Si nous prenons le temps, consacrons les efforts nécessaires et investissons dans le développement de médicaments, il doit certainement y avoir une certaine protection. Dans le cas contraire, aucun médicament bon marché ne sera disponible pour les gens dans le besoin. Il est à souhaiter que grâce à des contrôles appropriés, ces médicaments seront vendus à des prix raisonnables et que les pays mieux nantis aideront les pays démunis. Néanmoins, il faut une certaine protection pour l'élaboration du processus, sans quoi aucun médicament ne pourrait être disponible pour qui que ce soit. J'aimerais entendre les observations de mon collègue à ce chapitre.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD): Monsieur le président, je suis évidemment d'accord. Sans ces économies fortes et sans accords de libre-échange, il n'y aurait pas eu d'investissement pour mettre au point les médicaments qui nous sont offerts aujourd'hui. Il n'y aurait pas eu d'argent disponible pour la recherche et pour la mise au point de ces médicaments, et nous n'aurions pas eu non plus tous ces programmes nécessaires pour créer ces médicaments.

Les pays riches ont beaucoup de programmes d'aide qui viennent en aide aux pays en voie de développement à mesure que leur économie devient plus solide. Si nous jetons un coup d'oeil aux mesures draconiennes du XIX^e siècle, les normes étaient beaucoup moins élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Dans chaque cas où nous avons eu des accords de libre-échange global, les normes se sont élevées. Il y a eu mise en oeuvre de programmes sociaux et accès aux médicaments et aux systèmes de santé. Sans le libre-échange, cela nous aurait été impossible.

Mme Judy Wasylcia-Leis: Monsieur le président, j'aimerais que le député nous dise ce qu'il pense à propos de tout le dossier de la santé. J'aimerais savoir par quel argument il peut justifier que l'on accorde une protection des brevets aussi lucrative et aussi généreuse aux sociétés multinationales alors que leurs profits sont parmi les plus élevés de tous les secteurs de notre économie aujourd'hui, tout en refusant l'accès à des médicaments absolument indispensables pour lutter contre la sérieuse menace du VIH/sida? Voilà une question.

Tandis que le député a la parole, il pourrait peut-être expliquer à tous les députés à la Chambre et au public comment il peut d'une part tempêter à propos du conflit dans le secteur du bois d'oeuvre, qui résulte clairement du libre-échange tel que nous le connaissons aujourd'hui, et défendre d'autre part avec une indignation auto-satisfaite le libre-échange et la libéralisation du commerce? Comment peut-il avoir raison sur les deux plans? Comment concilier les deux?

• (1655)

M. Gary Lunn: Monsieur le président, 86 p. 100 de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis. Un emploi sur trois est tributaire du commerce. Le libre-échange est exactement ce que nous tentons d'obtenir dans le secteur du bois d'oeuvre. Nous nous efforçons d'aplanir certaines des difficultés. La nouvelle ronde de négociations de l'OMC nous donnera l'occasion d'améliorer certains de nos accords commerciaux précédents, de les renforcer et de traiter de la question de l'anti-dumping.

En ce qui concerne la question des médicaments que la députée ne cesse de soulever, le NPD pense peut-être que l'argent pousse dans les arbres et que c'est avec cet argent qu'on pourrait financer ces activités. Toutefois, la réalité, c'est que sans une économie forte, sans emplois et sans une situation fiscale solide, nous n'aurions rien de tout cela. Nous ne pouvons pas tout fournir sans apport de l'autre côté. C'est par de meilleurs accords de libre-échange et un meilleur libre-échange que nous y parviendrons. Comme nous l'avons vu dans le passé, dans tous les cas, nos économies ont prospéré grâce au libre-échange.

Initiatives ministérielles

M. Larry McCormick (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le président, je vous remercie de tenir ce débat d'actualité et de m'offrir l'occasion de parler de la participation du Canada à la 4^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui aura lieu sous peu à Doha, au Qatar, et en particulier des objectifs commerciaux que le Canada cherchera à atteindre dans le domaine de l'agriculture.

Le commerce a revêtu et continue de présenter une importance vitale pour l'industrie canadienne de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En réalité, le commerce correspond à la moitié des ventes de produits agricoles. Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire évolue dans un contexte mondial et sa croissance et son développement sont largement tributaires des exportations. L'an dernier seulement, les exportations de produits agricoles et agroalimentaires du Canada se sont chiffrées à près de 23,5 milliards de dollars.

Depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'Accord de libre-échange nord-américain, des résultats du cycle d'Uruguay de l'OMC, et des accords de libre-échange bilatéraux avec le Chili, le Costa Rica et Israël, les exportations canadiennes de produits agricoles et agroalimentaires ont beaucoup augmenté au cours des 10 dernières années.

Comme l'économie mondiale est de plus en plus intégrée, l'importance d'un cadre multilatéral et applicable régissant le commerce international du Canada dans le domaine des produits agricoles est de plus en plus apparente. En tant que pays de taille moyenne ayant d'importants intérêts dans le domaine des exportations agricoles, le Canada a beaucoup à gagner d'une nouvelle réforme commerciale menée par l'entremise de l'OMC dans le cadre d'un système à base de règles comportant un mécanisme obligatoire de résolution des différends.

Conscient de cette réalité, le gouvernement, en consultation avec les intervenants des milieux agricoles et agroalimentaires du Canada, a fait preuve de diligence au cours des deux dernières années dans la poursuite de ses objectifs. Depuis mars 2000, époque à laquelle le cycle actuel de négociations agricoles de l'OMC a débuté à Genève, le Canada défend les intérêts de l'industrie canadienne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en se fondant sur la position de négociation initiale annoncée par le gouvernement en août 1999.

Selon cette déclaration de principe, les objectifs du Canada consistent à éliminer les subventions à l'exportation, à réduire autant que faire se peut ou à éliminer les mesures intérieures de soutien au commerce qui faussent les échanges et à améliorer l'accès au marché pour tous les produits agricoles et agroalimentaires. Bref, notre objectif consiste à uniformiser les règles du jeu afin que les agriculteurs et transformateurs canadiens puissent soutenir efficacement la concurrence, comme ils ont toujours prouvé être tout à fait capables de le faire.

De plus, le gouvernement fédéral verra à ce que les décisions concernant la production et la commercialisation de produits canadiens continuent d'être prises au Canada. Des niveaux de soutien excessifs faussent la production, font fléchir les coûts mondiaux qui sont déjà faibles et, partant, portent préjudice aux agriculteurs, aux agriculteurs du Canada et d'une majorité des autres pays se livrant à la production agricole, en particulier les pays en développement qui exportent des produits agricoles.

Pour faire avancer l'objectif consistant à uniformiser les règles du jeu à l'échelle mondiale, le Canada a établi le dialogue et continuera

de dialoguer avec les pays en développement membres de l'OMC qui partagent ce point de vue.

Le Canada a obtenu bien des succès en poursuivant un objectif commun au sein du groupe de Cairns, qui se compose largement de pays développés exportant des produits agricoles. Nous allons continuer de tabler sur nos intérêts communs afin de parvenir à un système commercial agricole équitable et axé sur le marché.

Le commerce agricole mondial a certes été davantage axé sur le marché depuis 10 ans, notamment depuis la conclusion des négociations de la ronde de l'Uruguay, mais il reste qu'une plus grande libéralisation des échanges se fait sentir de façon urgente. Nous allons continuer de libéraliser le commerce en supprimant les barrières commerciales et en réduisant de façon marquée les subventions qui causent des distorsions dans les échanges.

Si les agriculteurs canadiens peuvent soutenir la concurrence de quiconque à condition d'être sur un pied d'égalité, ils ne peuvent soutenir celle des agriculteurs étrangers qui sont grassement subventionnés. Il reste clairement du travail à faire dans ce domaine.

Nous nous réjouissons des progrès qui sont réalisés durant les négociations en cours et nous tenons beaucoup à ce qu'ils soient maintenus. Nous considérons que le lancement d'une série de négociations commerciales multilatérales plus larges insufflerait aux négociateurs des questions agricoles un élan qui serait très bénéfique aux intérêts du Canada.

Le Canada croit que le lancement de négociations élargies à Doha améliorerait sensiblement les chances d'obtenir des résultats substantiels et de grande portée dans les négociations sur l'agriculture, ce qui ferait beaucoup pour ouvrir les marchés agricoles et éliminer les distorsions dans les exportations mondiales de produits agricoles. Le lancement réussi de négociations plus larges à la quatrième conférence ministérielle de l'OMC montrerait que d'autres membres de l'OMC prennent eux aussi au sérieux la réforme du commerce des produits agricoles.

- (1700)

Dans ce contexte, le lancement de négociations plus larges à Doha est un objectif clair du point de vue agricole et dans une perspective plus large. La réforme du commerce des produits agricoles est une priorité clé pour tous les Canadiens. Pour nous, il est extrêmement important que les membres de l'OMC accomplissent un progrès réel et significatif vers un commerce des produits agricoles juste et qui obéit au marché. Nous souhaitons clairement des résultats tangibles dans les domaines de l'accès aux marchés, des soutiens de la production intérieure et de la concurrence des exportations.

Par conséquent, le Canada n'estime pas que le lancement de ces négociations élargies suffit entièrement à atteindre les objectifs de notre politique agricole. C'est pourquoi il souhaite aussi obtenir à Doha un énoncé ferme et clair sur la nécessité d'accomplir des progrès réels et de grande portée dans la libéralisation du commerce des produits agricoles.

De plus, le Canada voudra que les ministres de l'OMC établissent un calendrier clair et réaliste, ainsi qu'un cadre pour mener les négociations sur l'agriculture et les faire aboutir le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Le Canada tient à faire aboutir les négociations de l'OMC sur l'agriculture pour poursuivre la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles. Cela garantirait aux producteurs et transformateurs canadiens un contexte international dans lequel les règles seraient plus uniformes pour tous, un cadre commercial fondé sur des règles, prévisible et sûr.

Initiatives ministérielles

Pour parvenir à de bons résultats, il faudra que la participation du Canada aux négociations continue d'être guidée par les conseils précieux de tous les Canadiens. Le gouvernement fédéral demeure résolu à tenir pleinement au courant tous les intéressés du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Nous poursuivrons des consultations étroites avec les Canadiens au fur et à mesure que se dérouleront les négociations sur l'agriculture à l'OMC.

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le président, je remercie de ses observations mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Il m'a été signalé qu'il a parlé du libre-échange entre le Canada et Israël. Il a oublié de parler du libre-échange entre le Canada et l'Autorité palestinienne. Pourrait-il nous éclairer là-dessus, car je crois savoir que nous avons signé ce traité avec les Palestiniens, en gardant présent à l'esprit le fait que nous devons aider cette économie à survivre et à renaître?

M. Larry McCormick: Monsieur le président, nous avons effectivement des accords de libre-échange avec beaucoup d'autres pays. Je sais que la Palestine est très importante. Je sais que mon collègue a collaboré avec de nombreux gouvernements du Moyen-Orient, pour réunir ces partenaires commerciaux.

Comme je l'ai déjà dit, notre magnifique pays exporte 80 p. 100 de sa production et nous sommes reconnaissants à tous nos partenaires.

• (1705)

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le président, tout à l'heure, j'ai écouté les interventions du secrétaire parlementaire et du ministre du Commerce international. Les propos du secrétaire parlementaire m'inquiètent, parce que lorsque la députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis a posé une question au sujet du maintien du système de gestion de l'offre en matière de produits laitiers, le ministre a répondu assez clairement qu'il maintenait ce système.

Maintenant, le député parle d'une réforme du commerce agricole dont le principe serait la libéralisation, et cela m'inquiète. Je veux donc lui offrir la chance de rétablir les faits, si possible, si on se reporte à la ligne que semblait favoriser le ministre du Commerce international un peu plus tôt.

Je lui rappelle que pour nous, au Québec, c'est extrêmement important. Il y a environ 2 200 fermes laitières qui produisent trois milliards de litres de lait par année. C'est un système de la gestion de l'offre qui a très bien fonctionné. Si on le compare à celui des États-Unis où c'est justement le libre marché qui s'applique, cela amène finalement une hausse des prix. Certains producteurs sont étouffés par certaines situations. On assiste, à ce moment-là, à des intégrateurs, et, finalement, c'est le consommateur qui en paie le prix au bout d'un certain temps.

J'aimerais lui donner l'opportunité de dire s'il est d'accord avec ce que le ministre du Commerce international disait tout à l'heure concernant le maintien du système de gestion de l'offre pour les producteurs laitiers du Québec et du Canada.

[Traduction]

M. Larry McCormick: Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion de travailler autant avec mon collègue ces dernières années. Nous avons certes fait la tournée du Canada il y a quelques années avec le Comité du développement des ressources humaines, une tournée de 35 jours au cours de laquelle nous nous sommes rendus dans 10 provinces, 2 territoires et, comme on l'appelait alors, en Arctique de l'Est, et avons tenu des audiences dans 26 villes.

J'apprécie la question car chaque fois que j'ai l'occasion de parler de l'engagement du gouvernement à l'égard de la régulation de l'offre, j'en suis réjoui. J'ai remarqué que le premier ministre a parlé en faveur de notre engagement à l'égard de la régulation de l'offre. Le ministre du Commerce international dit aujourd'hui que l'agriculture occupait la première place sur la liste des questions qui seront discutées au cours des négociations.

Je ferai remarquer à mon collègue que la régulation de l'offre est un mode de commercialisation national. J'habite à une heure de route en voiture des États-Unis. Je m'y rends une ou deux fois par an. Que j'ai acheté ou que je me sois contenté de regarder les prix au cours des huit fois où j'y suis allé, j'ai chaque fois constaté que le beurre, par exemple, coûtait moins cher au Canada qu'aux États-Unis.

La régulation de l'offre fonctionne pour nos producteurs. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'est dit totalement en faveur de protéger le secteur régi par la régulation de l'offre. Je sais que nous pouvons compter sur mes collègues au sein de mon parti, mais je ne suis pas sûr des autres. J'aimerais connaître l'engagement des autres partis à cet égard.

Il est très important que nous continuions de travailler dans l'intérêt des producteurs agricoles du Québec et du reste du Canada, surtout dans le secteur régi par la régulation de l'offre.

M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le président, le secrétaire parlementaire a souligné que nos échanges commerciaux avaient atteint les 23 milliards de dollars et c'est bien vrai. Le gouvernement a fixé un objectif et les agriculteurs l'ont atteint. Toutefois, dans un mémoire transmis au groupe de travail du premier ministre le 11 septembre, le Syndicat national des cultivateurs, a dit:

Au cours des 25 dernières années, les exportations agricoles et agroalimentaires du Canada ont sextuplé, passant de 4 milliards qu'elles étaient en 1975 à environ 25 milliards aujourd'hui. Comme le démontre la figure 1 toutefois, le revenu net des agriculteurs a chuté pendant la même période. La crise actuelle dans le domaine des revenus agricoles se poursuit en dépit des succès remportés par le Canada au niveau de l'accès au marché et de l'augmentation des consommateurs étrangers.

Les agriculteurs ont fait leur part. Ils ont fourni les produits et fait les échanges commerciaux réclamés par le gouvernement. Nous savons que les États-Unis et la communauté européenne disent essentiellement qu'ils continueront d'accroître leurs subventions.

J'espère que nos négociateurs auront du succès, mais je me dis parfois qu'ils seraient plus efficaces comme diplomates que comme négociateurs. J'espère qu'ils me feront mentir cette fois-ci. Toutefois, s'ils ne remportent pas de succès, le député est-il d'avis qu'à titre de gouvernement, nous devons envoyer un message à d'autres pays pour dire que le gouvernement actuel soutiendra la communauté agricole et verra à ce que nos niveaux...

• (1710)

Le président: Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

M. Larry McCormick: Monsieur le président, j'apprécie certainement la question sous tous ses angles, étant donné l'importance qu'elle revêt pour nos agriculteurs. Mon collègue de Malpeque aurait pu indiquer au départ les difficultés et les possibilités.

Nos agriculteurs ont eu plus que leur part de difficultés, mais je pense que de grandes possibilités s'ouvriront à mesure que disparaîtront les distorsions causées par les subventions qui sont versées de l'autre côté de la frontière et de l'océan.

Initiatives ministérielles

Mon collègue a présidé le Syndicat national des cultivateurs pendant environ 14 ans. Il a consacré sa vie pour les agriculteurs canadiens. Il convient avec moi que nos agriculteurs voudraient se concentrer sur l'agriculture et produire des aliments de qualité. Nos agriculteurs ne veulent pas faire comme certains de nos voisins qui attendent que les subventions leur tombent du ciel.

Une occasion se présente. Nous pouvons dresser une liste de pays, surtout des pays en développement, et j'espère que les efforts du gouvernement feront une différence.

Nous avons formé le gouvernement en 1993. Je sais que le gouvernement précédent était bien intentionné, mais, quand est venu le temps de prendre des décisions, le Canada était seul. Aucun autre pays ne l'appuyait, ce qui est une position intenable. Nous devons nous faire des alliés et c'est ce que nous faisons.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le président, je voudrais que le secrétaire parlementaire nous rassure davantage, parce que lors de la campagne électorale, je me rappelle très bien que le parti qui forme le gouvernement présentement n'était pas censé signer l'entente de libre-échange. Cependant, une des premières choses qu'il ait faites en prenant le pouvoir fut de signer l'entente.

Je partage tout à fait l'opinion de mon collègue avec qui j'ai grand plaisir à travailler au Comité permanent des pêches et des océans. Je suis très inquiète des négociations. Je suis très inquiète, parce que nous perdons tout le temps. Le Canada a profité du fait qu'il devait faire des coupures pour couper toutes les subventions à l'agriculture.

Pendant ce temps, les Américains et la communauté européenne continuent à donner des subsides aux agriculteurs et nous, on s'est retirés de tout. Nos agriculteurs sont en demande, et je les comprends d'être en demande.

C'est très inquiétant de laisser partir nos négociateurs, s'ils n'ont pas l'intention de porter leurs culottes une fois pour toutes.

[Traduction]

M. Larry McCormick: Monsieur le président, je rappelle à la députée, si passionnée et ardente au travail, qu'il y a peu de temps à la Chambre, nous avons entendu le ministre du Commerce international dire que l'agriculture serait au premier plan dans les négociations à l'OMC. Je suis certain que nous allons unir nos efforts à la Chambre pour que cela se produise.

Bien sûr, les subventions versées partout dans le monde sont injustes, mais je ne voudrais pas que le député induise les Canadiens en erreur en disant que, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons rien fait pour nos agriculteurs. Il faut toujours faire plus, mais, cette année, les agriculteurs canadiens recevront près de 4 milliards de dollars. En réalité, 3,8 milliards de dollars seront distribués à nos agriculteurs. Je sais qu'il faut faire plus et que nous devrions unir nos efforts pour aider davantage ces gens admirables qui retournent la terre pour garantir notre alimentation à tous.

M. Larry Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le président, je suis ravi de participer au débat sur l'Organisation mondiale du commerce.

Je voudrais commenter le dernier exposé qui a été présenté. Le député aurait dû en profiter pour louer son gouvernement de l'adoption du projet de loi C-32, portant sur le libre-échange avec le Costa Rica. Je sais que ce projet de loi sera très avantageux pour le député de l'Île-du-Prince-Édouard, en raison de l'expansion du commerce des pommes de terre en Amérique centrale. À mon avis, toute la Chambre peut s'attribuer le mérite de cette démarche, car

tous les partis en faveur du libre-échange et de la croissance ont appuyé ce projet de loi, et nous devrions tous en être fiers.

Je dirai d'abord que peu d'activités sont aussi valables que la participation du Canada à l'Organisation mondiale du commerce. Tout comme la plupart des députés de la Chambre constatent que les Nations Unies jouent un rôle pour maintenir et promouvoir la paix dans le monde, il est certain que les accords conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ont aidé à promouvoir la stabilité du régime d'échanges commerciaux et la prospérité qui s'ensuit.

Tout comme il serait impensable que le Canada n'assiste pas à une session de l'Assemblée générale des Nations Unies, il devrait être inconcevable que le Canada n'assiste pas à une conférence des ministres de l'OMC. Bref, sa présence aux prochaines négociations de l'OMC, à Doha, est primordiale. Il est primordial que le Canada défende et favorise nos intérêts à la table des négociations. Il est primordial que le Canada y soit présent afin de pouvoir participer à toutes les discussions éventuelles.

Le NPD et ses partisans demeurent farouchement opposés à l'Organisation mondiale du commerce. Le site Web parlementaire du NPD a une page intitulée «Le NPD et le commerce». On y présente la déclaration suivante, attribuée au chef du parti:

L'OMC a été appelée «le paradis terrestre des ententes secrètes», le plus grand transfert de pouvoirs économiques et sociaux de l'histoire [...] des collectivités et des États nations au profit d'un petit groupe de sociétés multinationales.

Dans la même page, on affirme que:

L'accord sur l'OMC et les accords commerciaux connexes sont censés être une constitution économique pour la planète et, pourtant, ce sont les plus grandes sociétés mondiales qui les ont rédigés, surtout pour promouvoir leurs intérêts.

Au moment même où le NPD dénonce vigoureusement l'Organisation mondiale du commerce, il demande aux Nations Unies de résoudre les problèmes mondiaux, dont ceux qui ont suivi les attentats du 11 septembre contre les États-Unis.

Le 17 septembre, lors de la première période des questions qui a suivi les attentats horribles de New York et de Washington, de même que l'écrasement de l'avion détourné dans un champ en Pennsylvanie, la chef du NPD a déclaré:

Le Statut de Rome doit être modifié de façon à ce que le terrorisme y soit défini en tant que crime spécifique contre l'humanité et que les terroristes soient traduits en justice devant le Tribunal pénal international.

Elle a ensuite pressé le premier ministre d'assurer:

...que le Canada prendra les devants dans la lutte contre le terrorisme en faisant appel à des institutions démocratiques comme le Tribunal pénal international.

Plus tard, le même jour, dans le premier discours qu'elle prononçait à la Chambre après les attentats, la chef du NPD a dit:

Cette riposte doit être conforme au principe de la règle de droit. [...] Il s'agit là d'un crime contre l'humanité, et un tribunal international devrait infliger un châtiment. Aucun pays ne devrait être appelé à se faire juge, jury et bourreau, surtout pas celui qui a subi la plus lourde perte.

La Cour internationale de justice est composée de 15 juges élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies siégeant séparément. L'Assemblée générale comprend 189 membres. À l'heure actuelle, le Canada n'est pas membre du Conseil de sécurité.

Initiatives ministérielles

Notre représentant permanent aux Nations Unies est M. Paul Heinbecker. Je ne l'ai jamais rencontré, mais je suis certain que c'est un homme honorable. Je suppose qu'il représente bien le Canada et qu'il suit les directives que le gouvernement lui donne.

Je dois dire que la plupart des Canadiens ne connaissent peut-être pas autant M. Heinbecker que le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce international, le premier ministre ou le ministre des Finances. Cela s'explique très simplement. Les ministres du Cabinet rendent des comptes directement au Parlement. Ce sont des députés élus. Ils participent à nos débats et à la période des questions. Ils témoignent devant les comités permanents. Plus important encore, ils sont chargés de la mise en oeuvre des rapports des comités permanents.

Avant que le Canada ne dépêche une délégation dans le cadre du dernier cycle de négociations de l'OMC à Seattle en 1999, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a parcouru le Canada afin d'entendre des centaines de témoins. Diverses parties ont présenté des mémoires. Puis, en juin 1999, le comité a déposé un rapport majoritaire et un rapport minoritaire. Le moindre point de vue a été entendu. Le ministre et le gouvernement ont pris connaissance de ces points de vue. J'ai toutes les raisons de croire que ces points de vue ont influencé la position du gouvernement.

Je m'explique. Le gouvernement a tenu compte de l'avis des Canadiens lorsqu'il a arrêté sa position avant la réunion de 1999 de l'OMC, à Seattle. Il a même été plus loin. Il a également invité à l'y accompagner toute une série de représentants non élus de la société civile.

Non seulement le Conseil des canadiens a-t-il pu s'exprimer devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international lors de différentes consultations menées au Canada et lors de consultations semblables menées par le comité sénatorial chargé de conseiller le gouvernement, mais il a également envoyé des représentants pour accompagner la délégation gouvernementale à Seattle.

• (1715)

Les délégués ont eu voix au chapitre. Leur point de vue a été entendu et pris en compte à d'innombrables reprises. Toutefois, quand ils ont découvert qu'une majorité de Canadiens n'était pas été d'accord avec leur position, les néo-démocrates ont dit de l'OMC qu'elle était anti-démocratique et «le paradis terrestre des ententes secrètes». J'avoue que l'opposition manifestée par le NPD à l'endroit de l'OMC nous laisse perplexes, l'opposition officielle et moi.

Le ministre du Commerce qui, comme je l'ai dit un peu plus tôt, est un représentant élu aux Communes et un membre du Cabinet, représente le Canada à toutes les réunions ministérielles de l'OMC, y compris la réunion de 1999 à Seattle et l'actuelle réunion à Doha. Le ministre arrive à ces réunions ministérielles armé des positions gouvernementales arrêtées à l'issue de vastes consultations nationales exhaustives. Le NPD qualifie ce processus «d'ententes secrètes» prises exclusivement «au profit d'un petit groupe de sociétés multinationales».

Pourtant, le NPD est favorable à la Cour internationale de justice et aux Nations Unies. Je ne sais pas quelle candidature le Canada a appuyée pour la Cour internationale de justice, ni même quand a eu lieu la mise en nomination. Je ne me souviens pas qu'une grande consultation nationale ait eu lieu ou qu'un rapport ait été rédigé par un comité permanent de la Chambre ou du Sénat pour aider le gouvernement à prendre position.

En fait, même si cela s'était produit, le Canada aurait été seulement un des 189 pays membres à voter dans le cadre de ce processus. Pourtant, lorsqu'on considère qu'un juge de la cour siège pendant neuf ans et peut influencer divers dossiers, il est concevable que l'élection de telles personnes puisse faire l'objet d'un examen minutieux.

Je n'ai jamais entendu les députés néo-démocrates se plaindre du fait que la nomination des juges à la Cour internationale de justice ne faisait pas l'objet d'un examen minutieux. Au lieu de cela, ils applaudissent les Nations Unies et la Cour internationale de justice comme leurs alliées dans la promotion du «principe de la primauté du droit».

Tous les Canadiens croient en la primauté du droit. Tous les Canadiens veulent aussi un commerce juste fondé sur des règles. C'est précisément le rôle de l'OMC. C'est une tribune où les ministres canadiens élus, après avoir consulté les Canadiens, peuvent influencer les règles qui régissent le commerce international. Si tous les autres pays avaient un processus semblable, ce serait la façon la plus démocratique d'établir des règles qu'on puisse imaginer.

Et comme il s'agit de règles de base et non de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, notre participation à l'établissement de ces règles fait l'objet d'un examen beaucoup plus minutieux qu'il ne serait possible autrement. Malgré cela, le NPD continue de dire:

L'OMC fonctionne à huis clos et a le pouvoir d'invalider des lois nationales et de faire respecter ses décisions ou d'imposer des sanctions.

On peut supposer que le NPD est contre la négociation collective. Après tout, cela se fait habituellement à huis clos et, une fois qu'une entente est intervenue, les droits des deux parties s'en trouvent limités. L'employeur ne peut pas payer moins que le salaire convenu, et l'employé ne peut pas refuser de travailler sans raison valable.

Pourtant, la plupart des Canadiens, y compris moi-même, sont en faveur de la négociation collective même si cela se passe à huis clos. La raison de cela est que le syndicat et la direction entreprennent généralement ces discussions après avoir consulté les diverses parties. La négociation collective se fait peut-être à huis clos, mais très peu de gens décriraient ce processus comme étant antidémocratique, de la même façon que le NPD décrit l'OMC.

Les députés néo-démocrates continuent de citer l'affaire désormais célèbre mettant en cause Ethyl Corporation, mais ils négligent de souligner que la Cour suprême du Canada aurait probablement rendu la même décision. Arrêtons-nous au point no 13 de la déclaration d'Ethyl Corporation:

La loi sur le MMT n'interdit pas la fabrication ou l'utilisation de ce produit au Canada. Elle ne fait qu'exiger que tout le MMT vendu dans l'essence sans plomb au pays soit intégralement canadien. Un fabricant canadien de MMT peut fabriquer et distribuer du MMT pour utilisation dans l'essence sans plomb entièrement dans une province sans violer la loi sur le MMT. Si Ethyl Corporation souhaitait maintenir sa présence sur le marché canadien des remonteurs d'octane, elle devrait construire une installation de fabrication, de mélange et d'entreposage de MMT dans chaque province canadienne.

La gauche voudrait nous faire croire que l'affaire de la Ethyl Corporation prouve que le chapitre 11 nous empêche de protéger l'environnement. Ce n'est pas le cas. Si le gouvernement fédéral avait carrément interdit l'utilisation du MMT au Canada, peu importe l'endroit où il est fabriqué, la Ethyl Corporation n'aurait pas été en mesure d'invoquer la clause de discrimination, qui a joué un rôle si primordial dans sa revendication.

Initiatives ministérielles

Si quelqu'un entretient des doutes à ce sujet, il n'a qu'à lire le jugement rendu par la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire T1T2 Limited Partnership c. le Canada. Cette cause avait trait à l'annulation, par le gouvernement, d'une transaction discutée faite par le gouvernement Mulroney pour vendre les terminaux 1 et 2 de l'aéroport Pearson à un consortium. Lorsque le gouvernement, pour donner suite à une promesse électorale, a annulé la transaction, l'investisseur l'a poursuivi pour bris de contrat et perte de profits. L'investisseur a gagné. C'est ainsi que les choses se font au Canada.

Pour les Canadiens, l'OMC ne représente pas un ensemble de règles qui leur sont imposées, mais une occasion qui leur est fournie d'infléchir les règles régissant le commerce mondial. Les échanges commerciaux à l'échelle de la planète vont se poursuivre. L'OMC nous donne la chance d'exporter nos normes démocratiques et d'intégrité et de responsabilité politiques. Elle nous offre la possibilité de mettre en pratique notre incroyable savoir-faire au plan juridique et technique et de faire jouer notre influence politique assez considérable pour aider à traiter d'affaires complexes, comme la définition des subventions à l'agriculture.

• (1720)

Nous nous devons de faire partie de l'OMC et d'y participer pleinement et activement. Compte tenu de la capacité du commerce à augmenter notre niveau de vie, les Canadiens comptent sur notre participation et notre vigilance de tous les instants.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le président, je remercie le député de l'Alliance pour son allocution. J'ai l'impression que nous progressons vraiment. L'Alliance canadienne a passé les dix minutes qui lui étaient allouées dans le cadre du présent débat à attaquer le NPD.

Je considère cela comme un compliment. Cela veut dire que nous comptons pour quelque chose. Cela signifie que l'Alliance canadienne se sent menacée par notre position et notre politique, qui a toujours consisté à promouvoir la justice, l'égalité et la dignité humaine pour tous.

Lorsque le député critique le NPD, il devrait comprendre que nous appliquons ces principes à toutes nos décisions et à tous les aspects de notre politique, qu'il s'agisse de l'OMC ou de la façon dont les Canadiens devraient réagir aux frappes militaires américaines en Afghanistan.

Le député devrait se concentrer un peu sur les questions clés que la Chambre s'efforce de débattre aujourd'hui. D'abord, il y a la notion voulant que le gouvernement laisse des décisions touchant à notre qualité de vie et à la vie de tous les Canadiens à des sociétés, des multinationales, des organismes non élus et non responsables.

Telle est la première question que nous devons nous poser. Il ne s'agit pas forcément de se demander quel accord commercial est le meilleur ni quel pacte a des conséquences négatives ou positives pour les citoyens canadiens. Le plus important est de savoir si nous devrions autoriser ce genre de prise de décisions non responsable et antidémocratique.

Deuxièmement, devrions-nous accepter un système qui permet aux plus forts de se renforcer et aux plus faibles de s'affaiblir? Je demanderais aux députés de l'Alliance ce qu'il est advenu du principe selon lequel les humbles posséderont la terre?

Je veux poser au député allianciste quelques questions concernant l'OMC. Alors que nous amorçons ces pourparlers, il y a des décisions très importantes en jeu. Le Canada prend des décisions difficiles à l'égard des Canadiens et des gens dans le monde entier.

Je vais revenir sur la question de la protection des brevets pharmaceutiques puisqu'elle symbolise ce dont nous discutons. Le gouvernement du Canada abordera les pourparlers de l'OMC de concert avec les États-Unis, et ils présenteront une proposition visant à refuser aux pays du tiers monde et aux pays en développement le droit d'avoir accès à des médicaments génériques moins coûteux qui permettraient de limiter la propagation du VIH et du sida. C'est là un exemple.

Si j'avais le temps, je pourrais aussi parler de la salubrité des aliments et du fait que le gouvernement s'allie avec les États-Unis, devant l'OMC, afin de refuser l'interdiction de la technologie «Terminator». Je pourrais parler de la négligence dont le gouvernement fait preuve à l'égard des modifications génétiques et de la salubrité des aliments. Je pourrais parler de tout le régime de soins de santé en général.

Le député et son parti sont-ils prêts à défendre les intérêts des Canadiens et des citoyens du monde entier en ce qui concerne le respect, la qualité de vie et la viabilité écologique de notre planète ou sont-ils prêts à encourager le gouvernement et à laisser le pouvoir décisionnel à un corps non élu et aux multinationales?

• (1725)

M. James Moore: Monsieur le président, je suis presque tenté de dire oui et de m'asseoir. Je ne sais pas s'il y a assez de fil au monde pour refermer toutes les blessures, mais je ferai de mon mieux.

Le député parle des principes d'égalité et de justice. Nous croyons aussi dans ces principes, mais ces principes s'étendent aussi aux entreprises. L'idée que l'Organisation mondiale du commerce est en quelque sorte une organisation non démocratique parce que les délégués de tous les pays qu'elle regroupe ne sont pas élus par les Canadiens est totalement absurde.

Le ministre du Commerce international est élu. Le ministre des Affaires étrangères est élu. Le comité permanent est composé de députés élus par les Canadiens. Il est tenu compte de leur avis dans le processus. C'est un processus tout à fait démocratique.

Je n'ai jamais entendu mon collègue soutenir ou appuyer le genre de société civile que nous avons vu à Québec et au nom de laquelle les gens ont enfreint la loi pour faire valoir leur position politique. Lorsqu'elles ont tourné à la violence, ces manifestations ont pris un caractère offensant.

Les gens peuvent s'entendre pour protester. Cependant, il n'est pas possible de se lever, de se rasseoir, de claquer les portes et d'exiger l'arrêt des négociations entre les syndicats et le patronat parce que ces entretiens se déroulent derrière des portes closes. Pourtant, personne ne mentionne qu'il faut mettre un terme à ces pratiques précisément parce qu'elles font monter le prix de la main-d'oeuvre, le coût des produits et les frais des entreprises. Voilà un argument valable, mais personne ne le fait valoir.

Nous respectons le principe d'après lequel deux institutions ou deux groupes d'individus ont le droit de se rassembler et de décider d'établir des rapports commerciaux. Le même principe s'applique aux pays et aux entreprises.

Or, le NPD et la gauche aiment répéter les mots «sociétés multinationales». Ces mots ont été mis à l'essai sur des groupes de réflexion pour susciter des réactions de dégoût. Les Canadiens estiment que les sociétés multilatérales sont du genre de Gordon Gekko et ne se préoccupent que de leurs propres intérêts.

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas le cas. Ce sont des entreprises. Ce sont des gens. C'est une distorsion complète que de dire que nous parlons de libéraliser les échanges commerciaux pour favoriser d'une façon ou d'une autre Gordon Gekko et les entreprises de Wall Street et de Bay Street. C'est injuste.

Au Canada, un emploi sur trois dépend du commerce. Il serait irresponsable de la part d'un député de prôner l'abandon des échanges commerciaux parce que des entreprises qui y participent ne lui plaisent pas, soit à cause de leur taille, soit parce qu'on les considère comme des sociétés multilatérales. Cette attitude dessert des milliers, voire des millions de Canadiens qui travaillent pour ces entreprises et qui, par conséquent, améliorent notre niveau de vie.

Ma collègue a mentionné la situation de l'Afghanistan. Elle a affirmé que le NPD favorise l'équité, l'égalité et tous ces principes positifs dans le cadre de la lutte antiterroriste. Je veux bien. Nous partageons ce point de vue. Toutefois, nous voulons que le terrorisme cesse.

Or, il n'est pas possible de faire cesser le terrorisme en s'en remettant aux tribunaux. Pour contrer le terrorisme, il faut arrêter les terroristes eux-mêmes. Pour freiner le terrorisme, il faut arrêter les individus qui veulent tuer des citoyens innocents. Nous ne pouvons imposer un processus juridique à des gens qui ne le respectent pas, ne le reconnaissent pas ou qui, comme l'a indiqué le ministre des Affaires étrangères à plusieurs reprises, dans le présent cas, n'existent tout simplement pas.

Il n'est ni judicieux, ni responsable de la part d'un député de présenter à la Chambre des solutions exagérément optimistes face à des problèmes et à des maux bien réels.

• (1730)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le président, le député soulève la question du MMT. Toute la controverse alimentée par le NPD, le Conseil des Canadiens, Maude Barlow et les autres est l'une des plus grandes fraudes jamais perpétrées à l'égard de la population canadienne et elle est constamment reprise par les médias.

À l'époque, le gouvernement canadien n'était pas autorisé en droit à réglementer les carburants alors il a dû interdire le commerce. Ce produit n'était pas toxique. Santé Canada a déclaré à deux reprises qu'il ne constituait pas une menace pour la santé.

Le NPD et tous ceux qui sont contre les accords commerciaux utilisent à tort cette cause et la relatent faussement dans les livres et les documents de toutes sortes. Nous devons trouver la vérité, lire les faits de ces causes et ne pas permettre qu'on se les approprie pour en faire des arguments préjudiciables pour la vie des Canadiens.

Nous sommes une nation commerçante. On peut faire de bonnes affaires avec les autres pays. C'est ainsi qu'il faut procéder et non pas imposer les restrictions que préconise la gauche socialiste. Nous devons aller au fond de l'histoire du MMT et dire les choses telles qu'elles sont.

M. James Moore: Monsieur le président, je comprends la question du député. Il a bien raison. La gauche a faussement rapporté la situation. Elle l'a fait dans les documents et dans les livres au point qu'elle en a tiré un profit. Elle a tenu des propos tout à fait faux.

Le gouvernement de l'époque a déclaré qu'il était illégal de posséder du MMT importé par un autre pays. Si le gouvernement de l'époque avait été sage, il aurait totalement interdit la possession de MMT, peu importe d'où venait ce produit.

La société Ethyl Corporation a poursuivi le gouvernement en justice et a gagné sa cause, à juste titre. Si le gouvernement avait

adéquatement rédigé les lois et déclaré illégale la possession de MMT pour toutes les raisons environnementales exposées alors, il aurait agi de façon totalement juste, équitable et appropriée. Cette mesure aurait été conforme au commerce fondé sur les règles. Malheureusement, comme dans bien d'autres cas, le NPD a vu une conspiration et des hélicoptères noirs là où n'existait en fait qu'un commerce fondé sur les règles.

La décision par rapport au MMT prouve que les décisions du gouvernement affectent les accords commerciaux et non les sociétés transnationales ou supranationales. Les décisions du gouvernement ont un impact sur les transactions commerciales. Cela démystifie toute l'argumentation du NPD.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le président, je suis heureuse de participer au débat exploratoire sur la rencontre de l'Organisation mondiale du commerce qui a lieu au Qatar cette semaine. L'Organisation mondiale du commerce est installée à Genève et a été créée en 1995. Elle a succédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT.

La rencontre de cette année permettra aux pays membres de faire le point sur l'évolution des tendances et des enjeux commerciaux dans le monde, de même que d'examiner et de faire progresser les travaux de l'Organisation mondiale du commerce.

Dans le discours qu'il a prononcé devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, le ministre du Commerce international a déclaré que la croissance et la prospérité actuelles et futures du Canada étaient manifestement liées au commerce et dépendaient d'un ensemble de règles saines, ouvertes, transparentes, multinationales, multilatérales, qui assuraient l'accès aux marchés mondiaux en expansion et qui suivaient le rythme des changements technologiques, des pratiques des entreprises et de l'intérêt public.

Il a également déclaré que beaucoup de nos exportateurs étaient constitués de petites et moyennes entreprises qui dépendaient du commerce pour prendre de l'expansion, et a reconnu l'importance d'un ensemble de règles pour accroître la transparence et la prévisibilité des débouchés à l'étranger.

La pierre angulaire du système commercial multilatéral, le système d'accords de l'OMC, est le fondement de la politique commerciale du Canada et constitue effectivement les accords commerciaux du Canada avec un grand nombre de nouveaux marchés dans le monde entier. Il est également le fondement de la majeure partie de nos échanges commerciaux avec les États-Unis.

Les objectifs généraux que se donne le Canada en allant participer à cette réunion consistent à : améliorer la vie des Canadiens grâce à l'augmentation de la croissance économique et de la productivité; créer des débouchés pour le secteur agroalimentaire canadien, pour les exportateurs de produits industriels et de services et pour les investisseurs en obtenant un accès accru aux marchés étrangers et en assurant des conditions équitables pour leurs activités; fournir aux consommateurs canadiens de meilleurs choix de produits et de services et à meilleurs prix; refléter les changements dans l'économie mondiale en mettant les règles de l'OMC à jour; encourager l'OMC à être plus transparente et ouverte; aborder les préoccupations du public à l'égard des répercussions en matière sociale et environnementale; et contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement.

En parlant de réduction de la pauvreté, la ministre de la Coopération internationale a dit récemment que le meilleur moyen de réduire la pauvreté résidait dans la croissance économique assurée par les échanges commerciaux. Elle disait ceci:

Initiatives ministérielles

Je crois qu'en aidant les pays en voie de développement à négocier et à exercer les droits et les obligations découlant de l'appartenance à l'Organisation mondiale du commerce, on contribuera beaucoup à les aider à atteindre cet objectif.

Le Canada juge important de mieux coordonner les activités de l'OMC avec un groupe élargi d'organisations internationales comme les Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour faire en sorte qu'on n'adresse pas de signaux contradictoires aux pays en voie de développement.

Beaucoup de ces pays croient qu'ils n'ont pas obtenu un accès suffisant aux autres marchés étrangers lors des négociations du cycle d'Uruguay, surtout pour les produits agricoles, les textiles et le vêtement. Le Canada croit que les pays riches peuvent aider les pays pauvres dans le cadre de l'OMC.

Le commerce international est important pour le Canada car c'est le moteur de notre économie. Des pays du G-8, le Canada est de loin le plus axé sur le commerce international, qui est essentiel pour assurer notre prospérité. Nos exportations de biens et de services comptent maintenant pour 45,6 p. 100 de notre produit intérieur brut, contre 25 p. 100 en 1991. La valeur de nos échanges commerciaux avec le monde se chiffrait en moyenne à 2,5 milliards de dollars par jour l'année dernière, dont 1,7 milliard de dollars par jour avec les États-Unis.

Le bénéfice pour le Canada a été immédiat en ce sens qu'un emploi sur trois dépend des exportations. Les 427 000 nouveaux emplois nets créés en 1999 ont constitué le total le plus élevé depuis 1979, et cette progression est en partie directement attribuable à nos succès sur les marchés mondiaux.

L'un des principaux objectifs du Canada aux réunions de l'OMC consistera à aborder les importants obstacles tarifaires et autres restrictions au commerce comme celles qui existent dans l'industrie sidérurgique canadienne. La santé financière de l'industrie sidérurgique est particulièrement importante pour les électeurs de Hamilton Mountain.

La région métropolitaine de Hamilton a une capacité de fabrication d'environ 6,6 millions de tonnes d'acier, soit près de 40 p. 100 de la capacité totale du Canada. Environ 16 000 personnes dans la région métropolitaine de Hamilton sont employées dans le secteur de la fabrication et de la transformation de l'acier. En tout, plus de 500 entreprises sont engagées directement ou indirectement dans cette industrie.

• (1735)

Le 2 novembre, la Commission du commerce international des États-Unis a jugé que certaines importations d'acier de 10 pays portaient préjudice aux aciéries américaines. La décision américaine pourrait avoir pour effet de détourner les importations d'acier destinées aux États-Unis vers le Canada, où elles inonderaient le marché canadien.

La conférence ministérielle de l'OMC au Qatar représenterait l'occasion rêvée pour exprimer notre préoccupation commune relativement aux effets possibles du détournement vers le Canada d'importations d'acier destinées aux États-Unis. L'objectif primordial de l'OMC, après tout, est de faire en sorte que les échanges commerciaux se fassent librement, sans encombres, en toute équité et de façon prévisible. Le fait que l'industrie canadienne de l'acier soit menacée devrait être une question hautement prioritaire que le Canada devrait soulever à la prochaine réunion de l'OMC au Qatar.

Un autre objectif que le Canada doit poursuivre à la réunion de l'OMC au Qatar est celui d'obtenir un plus large soutien de sa démarche à l'égard des industries culturelles. Au mois d'octobre 1999, le gouvernement canadien a décidé de chercher à obtenir un

nouvel accord international en matière de diversité culturelle. Dans cet accord seraient énoncées les règles permettant aux pays de maintenir des politiques faisant la promotion de leur culture tout en respectant les dispositions commerciales et en maintenant les marchés d'exportation.

Le Canada a déclaré qu'il ne prendra aucun engagement restreignant sa capacité d'atteindre les objectifs de sa politique culturelle jusqu'à l'établissement de tels accords.

La réunion ministérielle de l'OMC de cette année représente une excellente occasion pour le gouvernement canadien de promouvoir et de renforcer son programme commercial international sur une tribune mondiale. Le gouvernement libéral souhaite des négociations de l'OMC qui ouvriront les marchés aux entreprises canadiennes, mettront à jour le système multilatéral afin de refléter les réalités économiques du jour et d'aider les pays en développement à profiter des avantages de la libéralisation du commerce.

Une nouvelle ronde de négociations commerciales internationales permet d'espérer que tous les pays participants, pays développés comme pays en développement, auront l'occasion de réduire la pauvreté, d'améliorer la sécurité et d'accroître le niveau de vie de la population dans le monde.

Le ministre du Commerce international a dit que cela se produirait uniquement si les intéressés s'efforcent de bien gouverner et de pratiquer des politiques économiques et sociales internes cohérentes par le truchement de négociations visant à préserver la croissance et le développement tant interne qu'international.

• (1740)

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le président, je félicite la députée pour son discours. J'ai cependant du mal à admettre l'idée que tous les pays profiteront du commerce mondial. Je sais que c'était là l'essence de ses propos.

J.S. Woodsworth a dit que ce que nous désirons pour nous-mêmes, nous le souhaitons pour tous. Notre parti a une opinion différente sur la question. Nous sommes plus sceptiques concernant l'universalité des avantages offerts par le commerce mondial.

J'ai lu récemment un article écrit par Jeffrey Sachs, directeur du Centre de développement international à l'Université Harvard. Il fait état de la difficulté qu'ont les pays enfermés à l'intérieur des terres à améliorer leur sort et à prospérer. Il a souligné que le Japon, les régions côtières de la Chine, les pays d'Amérique du Nord et certaines parties de l'Amérique du Sud comptent pour environ 52 p. 100 du produit intérieur brut de tous les pays du monde réunis.

Il n'a pu mentionner que deux pays enfermés à l'intérieur des terres à avoir vraiment connu du succès, à savoir la Suisse et le Liechtenstein. La raison qu'il a invoquée pour expliquer ce succès est que ces pays sont entourés de pays riches d'Europe occidentale.

Il est difficile d'envisager comment, grâce au commerce, nous pourrions relever l'économie de l'Érythrée, de l'Afghanistan et du Pakistan. Il est très difficile d'avoir une politique économique efficace pour des pays éloignés des voies navigables ou de l'océan, parce que l'expédition des biens dans d'autres pays est une opération très coûteuse. La députée a-t-elle des commentaires à formuler au sujet de ces défis particuliers auxquels doivent faire face certains pays du monde?

Initiatives ministérielles

Mme Beth Phinney: Monsieur le président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Je ne sais pas s'il a lu l'article ou entendu la déclaration du secrétaire général des Nations Unies. Celui-ci a dit que le mieux que nous pouvions faire pour les pays en développement serait de libéraliser le commerce et ainsi injecter environ 150 milliards de dollars dans leurs économies, plus que la totalité de l'aide étrangère mondiale.

Les pays en développement ont clairement fait savoir aux autres pays qu'ils veulent la libéralisation du commerce et qu'ils doivent participer pleinement au commerce international et au système d'investissement pour atteindre leurs propres objectifs en matière de développement.

Trois choses en particulier les intéressent. Ils veulent avoir accès aux marchés des exportations pour assurer la croissance de leurs économies. Ils veulent des règles reconnaissant leur situation de développement et non des règles qui leur imposent des fardeaux qu'ils ne peuvent assumer, exigences issues des difficultés de mise en oeuvre des résultats des dernières négociations multilatérales du Cycle d'Uruguay. Ils ont besoin d'aide technique afin que leurs gouvernements et infrastructures puissent bénéficier des droits et obligations de l'OMC.

Le Canada rejoint le consensus mondial reconnaissant la nécessité de venir en aide aux pays en développement, qui cherchent à s'intégrer davantage au système de commerce international de ces trois façons. Les négociations sur la croissance et le développement les rapprocheront de ces objectifs. Nous avons travaillé dur pour leur démontrer que de nouvelles négociations contribueraient à leurs efforts de développement.

Un nouveau cycle de négociations est également la meilleure façon de calmer leur appréhensions concernant les autres obligations et concessions du système de commerce international. Les pays en développement veulent circonscrire les négociations à certains secteurs. Beaucoup d'entre eux font valoir qu'ils ont accepté trop de responsabilités pour leurs capacités et qu'ils ont reçu moins que ce qui leur avait été promis à l'issue des négociations du Cycle d'Uruguay. Ils sont plus prudents maintenant.

Nous faisons preuve de souplesse quant à la portée des négociations, car nous reconnaissons qu'il s'agit là d'une question importante pour les pays en développement. Nous avons soigneusement étudié leurs préoccupations au sujet des trois secteurs que j'ai mentionnés, soit l'accès aux marchés, la mise en oeuvre d'une réglementation et l'aide technique et la création de capacités.

• (1745)

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le président, je sais gré à ma collègue de ses commentaires sur toute la question du cycle de négociations de Doha, au Qatar, qui sera axé particulièrement sur la croissance et le développement.

Les députés savent que le Canada poursuit une politique visant à mieux intégrer ses propres politiques sur le commerce et le développement. La présidente de l'Agence canadienne de développement international sera l'une des fonctionnaires de plus haut niveau de la délégation canadienne.

On a fait des commentaires au sujet de ce cycle de négociations et des efforts que fait le Canada en vue d'intégrer ses politiques commerciales et ses politiques de développement. Un député de l'Alliance a dit plus tôt comment le Canada avait suscité la participation de la société civile dans les consultations qui ont précédé le cycle des négociations de l'OMC à Seattle.

Est-ce que la députée peut indiquer quels efforts le gouvernement a faits en vue de consulter les Canadiens sur sa position à l'égard d'une politique qui favorise l'intégration du commerce et du développement à l'échelle mondiale, en préparation à la conférence ministérielle de Doha?

Mme Beth Phinney: Monsieur le président, avant et après la rencontre de Seattle, certains s'étaient plaints du manque de consultations. Je crois que cela a grandement changé.

Mentionnons tout d'abord les consultations qui ont eu lieu à la Chambre des communes. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a tenu de nombreuses séances sur l'OMC. Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire en a aussi tenu beaucoup. Le président était ici; il vient de changer d'endroit.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires. Le ministre a travaillé avec des groupes d'intérêts et des représentants sectoriels à l'échelle pancanadienne. Dans la section du site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui est intitulée «Négociations et accords commerciaux», tous les Canadiens peuvent se prononcer et faire part de leurs observations.

Des tables rondes auxquelles ont été conviés plusieurs groupes d'intérêts ont été organisées à l'échelle du pays, et le ministre a pris part à ce processus. En fait, j'ai une liste des rencontres auxquelles le ministre a pris part depuis deux mois.

Il a participé à une téléconférence avec ses homologues provinciaux et territoriaux le 25 septembre. Il a eu une autre rencontre avec eux il y a quelques jours à peine, soit le 26 octobre. Le jeudi 27 septembre, le ministre a rencontré les représentants du Conseil canadien des chefs d'entreprises, du Conseil canadien pour le commerce international et de la Chambre de Commerce du Canada. Le lundi 1^{er} octobre, il y a eu une table ronde pour les groupes d'intérêts, les entreprises et les ONG. Le mercredi 3 octobre, il y a eu une table ronde mixte sur le commerce et le développement. Le mardi 16 octobre, un atelier sur le commerce et la pauvreté dans le monde a été organisé par le Conseil canadien pour la coopération internationale.

Je pourrais continuer de vous lire la liste des rencontres auxquelles le ministre a assisté jour après jour.

• (1750)

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le président, le débat exploratoire que nous tenons aujourd'hui a comme objectif, entre autres, de faire connaître aux principaux responsables de l'équipe de négociations du Canada se rendant à Doha au Qatar le point de vue des parlementaires.

En commençant, je ne peux que déplorer l'absence du ministre à la Chambre ce soir, lui qui se rendra à Doha à compter de mercredi prochain. Il aurait été important qu'il assiste à l'ensemble de ce débat exploratoire pour lui permettre de connaître la sensibilité et les points de vue de tous et chacun des députés qui ont pris le temps de préparer leur texte et de présenter leur point de vue, ici, à la Chambre.

Initiatives ministérielles

Le monde change à une vitesse phénoménale. Le monde rapetisse à une vitesse phénoménale. Le monde de 2001 est complètement différent du monde de 1995, ne serait-ce que pour prendre une date significative dans l'histoire du Québec. Aujourd'hui—et la tendance ira en s'accélégrant—les règles qui affectent ce qu'on mange, ce qu'on regarde, ce qu'on lit, ce qu'on consomme, enfin, les règles qui nous affectent tous sont de plus en plus déterminées autour de tables internationales, que ce soient lors de réunions comme le Sommet de Québec, la conférence ministérielle de Seattle à laquelle j'ai assisté ou encore celle à venir qui va se dérouler au Qatar.

Contrairement à ce que certains théoriciens affirment, et au nombre de ceux-là je place le ministre canadien du Commerce international, l'État nation est de plus en plus important dans ce nouvel ordre mondial.

L'État nation est le principal acteur de ce nouvel ordre mondial. Jamais le ministre du Commerce international ne laisserait un pays autre négociateur pour le Canada, avec raison d'ailleurs. On peut se poser la question: pourquoi une nation, un peuple, comme celui du Québec, laisserait un autre peuple négociateur pour lui?

Les règles de la mondialisation, celles qui affectent les citoyens et les citoyennes dans leur vie de tous les jours, sont décidées autour de tables internationales où seuls les pays souverains prennent place.

Bien sûr, on peut parler de l'exception qu'est l'Union européenne, où c'est la Commission européenne qui négocie pour les membres de l'Union européenne, mais le mandat de la Commission est donné par les 15 membres de l'Union européenne. La Commission doit, par la suite, faire rapport aux pays membres de l'Union européenne pour la ratification de plusieurs clauses et traités internationaux de commerce international.

Donc, sans la souveraineté, sans l'indépendance, une population ne peut espérer influencer de quelque manière que ce soit les règles de la mondialisation qui l'affecteront dans sa vie quotidienne. C'est, à mon avis, une des principales raisons pour lesquelles je souhaite que le Québec, le plus rapidement possible, pour pouvoir prendre avantage de ce mouvement de mondialisation, pour pouvoir faire partager au monde ses valeurs de solidarité, de partage, de diversité culturelle, devienne le plus rapidement possible un pays.

La réunion ministérielle du Qatar à laquelle j'assisterai revêt un aspect particulier. Au cours du printemps—cela a été évident par le nombre de questions que le Bloc québécois a soulevées à la Chambre, le Bloc a souvent eu l'occasion d'exprimer ses positions en matière de commerce international. Et les positions que nous avons mises de l'avant, que nous avons expliquées—j'ai même fait une tournée de tout le Québec pour dialoguer avec la population—sont les mêmes que lors du Sommet de Québec.

• (1755)

D'abord, il faut une transparence incontournable. Les citoyens et les citoyennes n'acceptent pas, et avec raison, que des négociations touchant des sujets qui, je le répète, auront des répercussions dans leur vie de tous les jours soient faites derrière des portes closes.

C'est vrai, la plupart des gouvernements qui négocient sont élus, mais jamais la population n'a donné à ces gouvernements la possibilité de déterminer en secret des règles qui nous affectent dans la vie de tous les jours. Ici, au Parlement, nous votons des lois qui touchent les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises. Cela se fait de façon ouverte. Cela est télédiffusé. La population en général peut prendre connaissance des différents projets de loi, peut comparaître en comité, peut discuter et rencontrer les différents députés et caucus pour faire valoir son point de vue.

Malheureusement, au plan international, dans le cadre de l'OMC, les citoyens et citoyennes et les différents groupes, qui sont de façon très justifiable préoccupés par les discussions, ne peuvent pas faire valoir leur point de vue, quel qu'il soit, de façon aussi claire qu'ils le peuvent au plan national.

Il y a également l'importance d'associer de façon beaucoup plus étroite le Parlement et les différents parlements à ces discussions. J'en faisais mention au tout début de mon discours. Il est malheureux que le principal négociateur pour le Canada à la conférence de Doha ne soit pas parmi nous pour échanger avec les différents députés qui prennent la parole sur les enjeux qui nous touchent et qui seront soulevés lors de la conférence ministérielle de Doha. C'est un peu montrer le peu de cas que font ce gouvernement et ce ministre de l'avis des parlementaires de cette Chambre.

[Traduction]

M. Pat O'Brien: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. À moins d'une méprise de ma part, ou encore que le Règlement ne soit différent lorsque le débat se déroule en comité plénier, c'est la deuxième fois que mon collègue fait état de la présence ou de la non-présence de députés.

C'est inacceptable, surtout que le ministre du Commerce international a amorcé le débat et a accepté de prendre part à une période supplémentaire de 10 minutes pour les questions et les réponses. Cela témoigne de tout l'intérêt qu'il porte à la question car, en dépit d'un calendrier de préparatifs très chargé en prévision de Doha, il a non seulement consenti à une première période de questions et de réponses de 10 minutes, mais aussi à une seconde période de 10 minutes pour encore d'autres questions et réponses.

C'est une attaque mesquine dont le député devrait s'abstenir.

[Français]

Le président: Je regrette si le député a fait un commentaire en ce qui concerne l'absence de quiconque. On sait que c'est contraire à nos règles parlementaires.

M. Richard Marceau: Monsieur le président, pour répondre à ce recours au Règlement, je ne voudrais pas que cela soit enlevé du temps qui m'est imparti. En débat exploratoire...

Le président: Pour remettre les pendules à l'heure, le temps qui est alloué à l'honorable député n'a pas été compté durant le recours au Règlement du secrétaire parlementaire. C'est toutefois le cas maintenant.

M. Richard Marceau: Monsieur le président, j'invoque le Règlement pour indiquer que j'ai le droit de discuter du recours au Règlement du secrétaire parlementaire.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Si le député veut discuter sur le recours au Règlement en question, je tiens simplement à l'informer que cela se fera sur le temps qui est alloué pour son discours. C'est à lui de faire le choix quant à l'utilisation des trois minutes qui lui restent. L'honorable député de Charlebourg—Jacques-Cartier a la parole.

• (1800)

M. Richard Marceau: Monsieur le président, je conteste votre décision parce si un recours au Règlement a été soulevé par le député gouvernemental, comme après un recours au Règlement du leader du gouvernement à la Chambre des communes, on doit faire le tour des représentants des partis qui veulent prendre la parole. Si un recours au Règlement est soulevé par le député libéral, je pense qu'un député de l'opposition a autant le droit que lui de répondre à ce recours au Règlement.

Initiatives ministérielles

J'aimerais entendre votre opinion à ce sujet.

Le président: Je regrette, mais je ne suis pas ici pour débattre. Comme président, j'accepte qu'un député se lève sur un recours au Règlement. Ce recours est adressé à la présidence et non à un autre député. Je demande au député de poursuivre le débat sur la question présentement à l'étude.

M. Richard Marceau: Monsieur le président, en tant que membre de la délégation parlementaire qui se rendra à Doha, je déplore que le négociateur en chef de la délégation canadienne n'entende pas les arguments soulevés par plusieurs députés de la Chambre, à cause probablement d'un agenda soi-disant trop chargé, alors que nous débattons de questions fondamentales pour l'avenir des Canadiennes et Canadiens.

Plusieurs parmi nous ont soulevé ce point ici à la Chambre, à savoir que la mondialisation doit être à visage humain, c'est-à-dire que des clauses sociales, environnementales et de protection des travailleurs doivent se retrouver à l'intérieur des traités internationaux. Elles doivent avoir autant d'effet légal que les clauses de commerce international pur.

Surtout suite aux attentats du 11 septembre dernier aux États-Unis, les objectifs commerciaux du Canada et du monde entier doivent être revus dans une perspective beaucoup plus large, en tenant compte de plusieurs préoccupations des pays en voie de développement.

Nous sommes convaincus qu'une libéralisation du commerce peut conduire à une démocratisation des États si on se donne les moyens véritables d'accéder à nos objectifs.

En conclusion, le Bloc québécois est favorable à une plus grande ouverture du commerce international. On l'a dit et on l'a répété. Toutefois, nous sommes d'avis que cette ouverture ne doit pas être faite à n'importe quel prix et de façon quelconque.

Les principes que je viens d'énoncer sont ceux que le Bloc québécois a énoncés avant la Conférence de Seattle et le Sommet des Amériques à Québec. Ils devraient être mis de l'avant de façon beaucoup plus claire, féroce et dynamique par le gouvernement fédéral, qui voit malheureusement dans les négociations de commerce international une occasion de libéraliser le commerce, bien sûr, mais en laissant tomber les plus démunis qui, sur l'autoroute vers une plus grande richesse mondiale, sont malheureusement laissés de côté.

Pour une population qui exporte environ 44 p. 100 de son produit intérieur brut, le Canada et le Québec ne peuvent être contre une plus grande ouverture du commerce international. Toutefois, elle ne peut être faite de façon quelconque et elle doit prendre en compte différents aspects plus sociaux de la mondialisation.

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le président, mon collègue n'a cessé de répéter que le négociateur en chef devrait être ici. Évidemment, il faut être député pour siéger à la Chambre, et le ministre du Commerce international était des nôtres un peu plus tôt pour démarrer le débat. Le ministre du Commerce international a répondu aux questions pendant 10 minutes, le délai normalement prévu pour ce genre d'exercice. À la demande de la Chambre, il a accepté de participer à une seconde période de questions et de réponses de 10 minutes, car il tenait sincèrement à entendre les avis des députés des deux côtés de la Chambre.

Je dois avouer que l'explication du député du Bloc québécois quant aux raisons pour lesquelles l'État-nation est la voie de l'avenir ont l'air de sortir directement du XIX^e siècle. En fait, ce n'est pas la

voie de l'avenir. Nous vivons à l'heure actuelle dans un monde supranational de grands regroupements du genre de l'Union européenne. Le Canada s'efforce de participer à un certain nombre de tribunes. Compte tenu de l'idéologie du député, je comprends pourquoi il a dit cela.

Toutefois, je crois savoir que le Québec est une province très importante du Canada. Elle est volontairement entrée dans la Confédération en 1867. Les Québécois comprennent fort bien qu'il est dans leur intérêt de continuer à faire partie de notre magnifique pays.

Les observations du député m'attristent étant donné que le ministre du Commerce international est un fier Québécois francophone. Le premier ministre est un fier Québécois francophone. Tous deux sont suffisamment compétents et dévoués pour défendre les intérêts de leur province natale, le Québec, et l'intérêt supérieur de tout le Canada, qu'ils sont tellement fiers de servir. Je trouve plutôt triste que le député adhère à des idées du XIX^e siècle, mais c'est son droit.

Le député dit que le Bloc défend le libre-échange et les pays les plus pauvres du monde. Le député pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le Bloc québécois a tout récemment voté contre le dernier accord bilatéral de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica? C'est là un pays pauvre qui a besoin des échanges avec le Canada et qui en profiterait grandement. Le Canada en bénéficierait sûrement.

On a exprimé des inquiétudes quant à leur incidence possible sur notre secteur du sucre et ces inquiétudes ont été notées. Toutefois, elles justifient difficilement qu'on rejette un excellent accord commercial. Le député pourrait-il éclairer la Chambre là-dessus, car il ne nous a certes pas appris grand-chose pour ce qui est de l'histoire du Canada?

• (1805)

[Français]

M. Richard Marceau: Monsieur le président, le député d'en face a utilisé la moitié de son intervention à expliquer à quel point le ministre était si extraordinaire d'avoir expliqué la position du Canada à la Chambre. Mon Dieu, n'est-ce pas son travail, en tant que ministre, d'être ici et d'expliquer la position du gouvernement?

Je ne comprends pas pourquoi, à moins qu'il ne se sente sur la défensive, il a besoin de justifier la présence d'un ministre à la Chambre. Je ne comprends pas son point de vue et le temps qu'il a pris pour en parler.

En ce qui concerne l'État nation, tout d'abord, j'aimerais que le député me dise s'il laisserait une autre nation négocier à la place du Canada. Si le concept de la souveraineté est si «XIX^e siècle», laisserait-il un autre pays négocier à la place du Canada? Il faudrait peut-être qu'il réponde à cette question.

Il y a un autre enjeu. La fédération canadienne, qui est elle-même un produit du XIX^e siècle, est dépassée. Le projet mis de l'avant par les souverainistes du Québec, qu'ils soient du Bloc ou du Parti québécois, fait en sorte de transformer cette fédération vieillotte du XIX^e siècle en un nouveau partenariat entre pays souverains, sur le modèle de l'Union européenne que lui-même citait.

Initiatives ministérielles

On l'a dit à maintes reprises, et le premier ministre du Québec l'a dit lui-même: «Faisons une entente Canada-Québec sur le modèle de l'Union européenne et demain matin, on signe une entente.» C'est cela, une entente modèle. C'est cela un partenariat modèle. C'est cela, le XXI^e siècle, comparé à la fédération canadienne qui elle, date du XIX^e siècle.

Concernant le troisième point sur l'entente de libre-échange contre laquelle le Bloc québécois a voté, nous nous sommes rendu compte que le chapitre 11 de l'ALENA avait des effets pour le moins pervers sur le commerce international et sur différentes législations canadiennes et/ou provinciales.

Ne pas s'en rendre compte, c'est se mettre la tête dans le sable comme une autruche. Malgré les représentations de nombreux groupes de droite, de gauche, de groupes patronaux ou syndicaux qui ont dit que le chapitre 11 ne doit pas être copié et collé dans d'autres ententes de libre-échange avec d'autres pays, le fait que le gouvernement fédéral ne se soit pas rendu compte des dangers que représente le chapitre 11 démontre son peu de vision.

C'est la raison principale pour laquelle le Bloc québécois a voté contre l'entente de libre-échange la semaine dernière.

• (1810)

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, même si le député du Bloc et moi-même divergeons quant à la nature de ces ententes de commerce internationales et à la façon de résoudre les problèmes qu'elles ont causés, que pense-t-il de la position suivante?

Si nous mettons un terme à toute nouvelle négociation et incorporons des dispositions exécutables dans les ententes existantes afin de protéger les normes internationales sur le travail et la culture, conviendrait-il avec moi que ce serait une stratégie valable à adopter afin de faire cesser les négociations au Qatar? Qui plus est, nous ne reviendrions plus sur l'AMI sauf pour régler les problèmes créés par la législation. J'aimerais connaître son point de vue à ce sujet.

[Français]

M. Richard Marceau: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à une question pensée et intelligente. À vrai dire, ça fait un peu changement de la précédente.

L'objectif mentionné par le député de Windsor—St. Clair est fort louable. Sur plusieurs points, le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois se ressemblent, mais peut-être qu'au niveau de la façon d'y parvenir, c'est un peu différent.

Je pense qu'une entente de commerce international peut être négociée en même temps, concurrentement, en y incluant des clauses de protection environnementale et sociale et des clauses de protection des travailleurs, dont il faisait mention.

Donc, au lieu d'arrêter les grandes négociations de commerce international, je crois plutôt qu'il faudrait inclure dans ces discussions les clauses mentionnées qui auraient aussi force de loi et qui seraient, elles aussi, justifiables devant des panels internationaux de règlement des différends.

[Traduction]

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, la rencontre des ministres de l'Organisation mondiale du commerce prévue au Qatar du 9 au 13 novembre est un événement de la plus haute importance. Compte tenu des incertitudes en matière d'économie et de sécurité, il est indispensable d'envoyer le

message clair que les affaires doivent continuer. Le système de commerce multilatéral qu'incarne l'OMC a grandement contribué à la croissance économique, au développement et à la création d'emplois au cours des 50 dernières années.

Nous sommes déterminés, plus particulièrement à la lumière du ralentissement économique mondial, à maintenir le processus de réforme des politiques commerciales afin de s'assurer que le système joue pleinement son rôle dans la promotion de la reprise économique, de la croissance et du développement. Les 142 pays participants doivent envoyer le signal que l'échec de Seattle fait partie du passé et que nous regardons vers l'avenir. Ce ne sera pas facile. Ce ne sera pas sans négociations difficiles. Ce ne sera pas sans compromis.

Cela étant dit, je remarque que le Canada doit entamer ces discussions résolument. Le Canada doit insister pour que les engagements des autres pays correspondent à ceux auxquels il s'est engagé à Genève en 1993 et qu'il respecte. Le Canada doit s'assurer que les règles du jeu soient les mêmes pour ses entreprises et ses agriculteurs avant de mettre autre chose sur la table.

Je m'inquiète plus particulièrement de l'agriculture. Il est important que le Canada réaffirme sa position en matière de commerce mondial, montre qu'il a honoré ses obligations et exige que les autres fassent de même. Le Canada est un pays qui exporte et importe beaucoup de produits agricoles. Il a donc un intérêt fondamental à ce que soient encore renforcées les règles régissant le commerce de ces produits, à ce que soient éliminées les subventions au commerce et à ce que l'accès aux marchés soit notablement amélioré. En outre, la réforme du commerce des produits agricoles permettra aux producteurs et transformateurs canadiens de compter sur des règles plus uniformes pour tous, au niveau international, et elle encouragera un environnement plus axé sur des règles, plus stable, prévisible et sûr pour livrer concurrence.

Le Canada doit poursuivre la lutte pour que soient éliminées le plus vite possible les subventions à l'exportation, que soient réduites le plus possible ou éliminées les mesures de soutien sur le marché intérieur qui faussent le commerce ou les choix de production, que soit amélioré de façon réelle et substantielle l'accès au marché pour tous les produits agricoles et alimentaires et que soient imposées de nouvelles disciplines sur les taxes à l'exportation et les restrictions à l'exportation. Les subventions qui faussent le commerce sont à l'origine de difficultés pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Nous devons faire en sorte que tous soient sur un pied d'égalité, ce qu'empêchent les subventions internationales. Il y a de grandes différences entre les pays et entre les produits pour ce qui est de l'accès aux marchés, le niveau et la nature des mesures de soutien et l'utilisation et l'ampleur de l'aide à l'exportation.

Les distorsions dans le commerce mondial ont eu et continuent d'avoir des conséquences importantes pour les revenus agricoles au Canada et la rentabilité du secteur agroalimentaire. Alors que, en 1993, le Canada a converti ses protections aux termes de l'article XI en des contingents tarifaires qui diminuent, d'autres pays qui ont des quotas simples les ont maintenus tels quels. Il faut aborder le problème au cours des prochaines négociations. Ceux qui ont des droits tarifaires simples devraient être tenus de fournir le même accès minimum de 5 p. 100, comme l'agriculture canadienne, et que cet accès soit à un taux tarifaire nul, comme chez nous.

Initiatives ministérielles

Les subventions à l'exportation doivent disparaître. Il ne suffit pas d'une réduction qui se ferait selon une certaine formule. Il faut qu'elles disparaissent complètement, si nous voulons avoir un commerce loyal. Pendant trop longtemps, l'Union européenne et les États-Unis ont conquis des parts de marché au moyen de subventions à l'exportation, aux dépens des producteurs canadiens. Nous ne pouvons plus exposer nos producteurs à des risques, ce qui tourne à l'avantage de leurs concurrents.

J'exhorte les ministres du commerce international et de l'agriculture à faire preuve de fermeté dans ces négociations et à tenter d'obtenir un avantage pour les Canadiens dans tout cela.

La mondialisation a réduit la taille de la planète que nous nous partageons. Les biens et les personnes se déplacent plus librement que jamais auparavant. Les événements qui se sont produits récemment, telle l'épidémie de fièvre aphteuse en Europe, nous prouvent clairement que nous ne pouvons pas et que nous ne devons pas laisser la mondialisation sans gouverner. À titre de pays, nous devons conserver le droit de protéger notre peuple et notre industrie. Nous devons faire valoir notre droit de pécher par excès de prudence dans les dossiers portant sur la santé et la sécurité.

Il sera très certainement difficile dans les circonstances d'obtenir ne serait-ce qu'un début de négociations. Toutefois, si le prix à payer pour l'obtenir est trop élevé, notre gouvernement devra le reconnaître. Dans l'optique canadienne face à l'agriculture, cette série de négociations doit être considérée comme une période de rattrapage pour d'autres. Le Canada doit établir un ordre de priorités et voir à ce que l'accès qu'il obtient sur les marchés corresponde à ce qui a déjà été prévu avant d'aller plus loin.

• (1815)

Le Canada n'a jamais acquis une réputation de solide négociateur. Le Qatar nous donne l'occasion de prouver que nous le sommes. Le gouvernement a la chance de démontrer sa fermeté, de tenir bon jusqu'à ce que d'autres nous rejoignent et de démontrer à nos producteurs ici au pays que le gouvernement tient à leur bien-être. Aussi, il est très important de mettre au point et d'adopter des règles claires et applicables en matière de commerce, des règles qui s'appliqueraient uniformément à tous les pays et qui contribueraient à établir des règles du jeu équitables.

À l'heure actuelle, l'agriculture est dans un état lamentable au pays. Le Canada doit donc maintenir une position forte et ne faire aucun compromis avec d'autres pays à la rencontre de l'OMC. Nous devons protéger nos agriculteurs et, pour ce faire, nous devons nous assurer que les règles s'appliquent de manière égale à tous les pays. La beauté de ces règles, c'est que tous les pays doivent les respecter, alors que les lignes directrices, par contre, permettent une interprétation individuelle. C'est ce qui est arrivé. L'interprétation créative des lignes directrices par les États-Unis et l'Union européenne a introduit un nouveau concept représenté par une tarification et des offres d'accès embrouillées. Ce à quoi les pays se sont réellement engagés, c'est ce qu'ils ont soumis respectivement dans leurs programmes, que cela tienne compte de l'application de ces lignes directrices ou non.

Le problème n'est donc pas que les pays ne respectent pas leurs engagements. Ils le font. Le vrai problème, c'est que les engagements pris par les divers pays sont inégaux, inéquitables et injustes. Nous devons donc insister pour qu'il y ait des règles qui exigent que tous les pays prennent des engagements semblables pour éliminer la possibilité d'une nouvelle fausse interprétation.

Je vais utiliser l'exemple de l'établissement d'un accès minimum pour les produits laitiers assujettis au système de contingents

tarifaires. Les promesses concernant un accès minimum devaient être établies selon les lignes directrices, à un niveau représentant 3 p. 100 de la consommation nationale fondée sur la période de 1986 à 1988, puis passer à 5 p. 100 de la consommation nationale à la fin de l'année de mise en oeuvre 2000.

Les États-Unis ont interprété les lignes directrices de telle manière que l'accès au marché a été nettement inférieur aux niveaux de 3 à 5 p. 100 prévus. Les États-Unis n'ont pas envisagé d'offrir un accès minimal fondé sur une ligne tarifaire ou par produit. Au lieu de cela, ils ont inventé un mécanisme pour mesurer la teneur en matières grasses ainsi que les composantes non grasses et les solides de chaque produit laitier, cela pour évaluer la quantité totale d'importations nécessaires pour atteindre un accès de 3 p. 100.

Cette méthodologie qui, en soi, pourrait donner lieu à des années de débat sur la pertinence de chaque facteur de conversion utilisé, a révélé un manque concernant les matières grasses, manque que les États-Unis ont compensé en offrant un accès accru, surtout pour la crème congelée. Ce n'est là qu'un aspect de l'approche unique concernant l'offre des États-Unis. Le résultat ultime a été une promesse d'accès nettement inférieure à la ligne directrice de 3 à 5 p. 100.

L'Union européenne a adopté une autre approche. Elle a considéré les 3 à 5 p. 100 d'accès comme un engagement à permettre un certain niveau d'importations sur ses marchés, sans tenir compte des tarifs applicables à ces importations. Elle a donc tenu pour acquis que, pour s'acquitter de cet engagement de 3 p. 100, elle n'avait qu'à offrir l'accès additionnel nécessaire. Dans le cas des produits laitiers, elle a mesuré cet engagement concernant l'accès uniquement pour le beurre, la poudre de lait écrémé et le fromage, comme si les autres produits laitiers comptaient plus ou moins. Cette approche a empêché toute modification dans les modalités d'importation qui ont toujours prévalu.

Tous les prélèvements variables ont été convertis en équivalents de tarifs élevés. Par conséquent, si un produit importé dans l'UE était jusque là assujéti à un contingent précis et à un tarif de la nation la plus privilégiée, ces modalités demeuraient inchangées aux termes du cycle d'Uruguay. Toutefois, si l'on considérait que ces importations historiques faisaient partie du système des prélèvements variables, elles étaient assujétiées à un équivalent de tarif élevé, même si elles faisaient partie de l'offre d'accès minimal de l'UE. Au bout du compte, l'UE pourrait être le seul partenaire commercial qui assujétiât les importations visées par ses engagements sur l'accès à des tarifs hors contingent, conférant une toute nouvelle signification aux contingents tarifaires.

En gros, si l'on recourt aux interprétations de divers pays, on estime que, à la fin de la période de mise en oeuvre, les importations de tous les produits laitiers ont représenté, sur la base des matières grasses, environ 2,75 p. 100 pour les États-Unis, 3 p. 100 pour l'UE et 4 p. 100 pour le Canada. Ce ne sont pas des règles du jeu équitables et cela se répercute sur les agriculteurs et les producteurs canadiens.

Cet exemple illustre bien pourquoi le niveau d'engagement obtenu au cours du cycle d'Uruguay ne peut servir de base à d'autres augmentations. Une méthode uniforme, ou un ensemble de règles pour tous les pays, doit servir aux considérations futures. C'est le but que devrait poursuivre le Canada à la réunion de cette année de l'OMC et nous ne devrions pas défendre une position inférieure à cela.

Initiatives ministérielles

● (1820)

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le président, je voudrais formuler une observation et poser une question. Tout d'abord, je voudrais dire à quel point je suis heureux de voir que le gouvernement a joué un rôle de premier plan au fil des années au sein de l'OMC, surtout en ce qui concerne deux questions, notamment la transparence et la primauté du droit lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre une décision rendue par l'Organisation mondiale du commerce.

Il suffit de voir ce qui se passe de l'autre côté de la frontière ainsi que chez certains de nos partenaires commerciaux relativement à certains différends qui nous opposent pour en venir rapidement à la conclusion que nous avons besoin d'un système de règlement des différends commerciaux qui est sensé, un système, en toute franchise, qui répond aux besoins du monde des affaires, de la collectivité en général et des diverses nations. Il suffit de voir le problème du bois d'oeuvre ainsi que notre conflit avec le Brésil dans le secteur aérospatial.

Ainsi, il est tout à fait insensé de voir une société de la Colombie-Britannique, du Québec ou de Terre-Neuve par exemple attendre jusqu'à cinq ans non seulement pour que sa cause soit entendue mais pour qu'une décision soit rendue. En fin de compte, lorsque la décision est prise, la société peut encore être confrontée à deux, trois, quatre ou cinq années de contestations reliées aux mécanismes d'appel. Avant que le processus ne soit terminé, certaines de ces entreprises pourraient ne plus exister.

En fait, il est tout à fait essentiel pour nous en tant que gouvernement d'être à l'OMC pour nous assurer que non seulement nous avons des règles transparentes, mais qu'elles sont également efficaces. Il est important d'avoir des règles qui rendent le système sensé pour que, lorsqu'une décision est rendue par l'OMC contre un pays en particulier, ce pays soit tenu de se plier à la décision de l'OMC. Nous devons pouvoir compter sur un mécanisme par lequel un pays serait pénalisé non seulement par le pays plaignant, mais également par l'OMC elle-même.

Monsieur le président, compte tenu de votre expérience, vous savez en quoi consiste le banc des punitions. Un pays plaignant aurait la possibilité de mettre un autre pays au banc des punitions pendant deux ou trois ans. En vertu des règles de l'OMC, le pays puni ne pourrait déposer aucune plainte pendant cette période, ou, si le plaignant l'exigeait, le pays fautif pourrait être tenu de payer une indemnité au pays plaignant, notamment en argent.

Autrement, comme auparavant, dans le cas d'un différend avec un pays en particulier, nous en saisirions l'OMC qui trancherait la question. Au moment des représailles, nous n'importerions pas énormément de ce pays, certainement pas suffisamment pour que cela fasse une grande différence. Alors que pourrions-nous faire? À mon avis, dans un tel cas, nous devrions avoir la possibilité de mettre le pays fautif au banc des punitions et, la punition expirée, ce pays sortirait du banc des punitions. Toutefois, s'il commettait la même erreur deux ou trois fois, il faudrait renforcer les sanctions.

Il y a une autre question encore. Le gouvernement et le premier ministre accordent un intérêt exceptionnel à l'accès aux marchés. Nous devons avoir des règles plutôt claires à cet égard. Le Canada veut accéder au marché d'autres pays, qui veulent aussi avoir accès au nôtre. Cela joue dans les deux sens. Nous ne pouvons improviser les règles au fur et à mesure. Chez l'un de nos plus grands partenaires commerciaux en dehors des États-Unis, soit l'Union européenne, certains pays décident quand cela leur chante d'appliquer ce qu'ils appellent une clause de précaution simplement parce qu'ils pensent

qu'il y a peut-être un problème. Ils pénalisent donc les autres et imposent des droits sur des importations.

● (1825)

Il nous faut des règles de droit claires. La science doit prévaloir. Lorsque nous convenons que telle personne est l'arbitre et que la décision est rendue, nous devons écouter, obéir et nous conformer. Il faut arrêter de tourner en rond et de pénaliser des produits légitimes qui entrent dans notre pays simplement parce que nous pensons qu'il y a peut-être un problème, mais sans pouvoir l'affirmer.

Ma collègue conviendrait-elle avec moi qu'il est absolument impérieux que le Canada et le ministre, qui est excellent, soit dit en passant, soient à la table des négociations pour continuer de défendre non seulement les intérêts des Canadiens, mais aussi ceux du monde libre, lorsqu'il s'agit de transparence, de clarté des règles de droit et d'équité dans le commerce?

Mme Rose-Marie Ur: Monsieur le président, je remercie mon collègue pour son éloquent discours et sa question. J'aurais tort de ne pas être d'accord avec lui. Les remarques qu'ils a faites sont exactement les mêmes que celles que j'ai faites dans mon discours.

Quand nous avons 142 pays à la table des négociations et 142 directives, il est déjà difficile pour 2 ou 3 pays d'arriver à un consensus, sans parler de 142 pays.

Comme le député l'a dit, il est très important d'avoir en place un ensemble de règles commun aux 142 pays, et non pas 142 directives. Je pense que notre point faible quand nous nous sommes rendus à la table des négociations par le passé a été que chaque pays avait ses propres principes et ses propres directives, alors que finalement chaque pays doit se conformer à un même ensemble de règles si nous voulons arriver à un consensus.

Mon collègue a insisté sur la transparence. Je pense que c'est une question qui a été très bien illustrée après la conférence de Seattle où les Maude Barlow du monde entier se sont plaints du manque de transparence et de l'insuffisance de la participation. Je sais que le comité de l'agriculture a rencontré plusieurs groupes qui ont été très bien accueillis. J'ai aussi eu le privilège d'avoir obtenu certaines informations à l'effet qu'il était essentiel que ces négociations soient transparentes.

Ce qui est ressorti de ces discussions, c'est la levée des limites imposées à la publication des documents de travail et des programmes, la publication des mémoires présentés dans le cadre de règlements de différends, l'intensification des consultations entre l'OMC et les ONG, la tenue de réunions réguliers des parlementaires membres de l'OMC et la création de conseils consultatifs d'experts ad hoc.

Toutes ces choses incorporées, peut-être cela dissipera-t-il le mythe voulant que tout se fasse à huis clos. Chacun participe à sa façon. Je pense qu'à la fin, ce sera dans l'intérêt de tous.

● (1830)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le président, je suis heureux de prendre part à ce débat exploratoire sur l'Organisation mondiale du commerce. J'aimerais donner un peu de contexte, à la fois pour les néophytes et à titre de rappel.

Initiatives ministérielles

L'OMC est une nouvelle organisation qui a vu le jour en 1995, dans la foulée de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, mieux connu sous le nom de GATT. Nous avons tout entendu parler du GATT qui avait été établi après la Seconde Guerre mondiale. L'OMC, ou Organisation mondiale du commerce, est la seule organisation internationale qui se penche sur les règles régissant le commerce entre les nations. L'objectif est d'aider les producteurs de biens et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leur affaires. Il s'agit d'une organisation basée sur des règles et menée par ses membres. Je crois qu'elle comprend 142 pays membres à l'heure actuelle. Toutes les décisions sont prises par les gouvernements participants et les règles sont fixées par suite de négociations menées entre les membres.

Le Canada appuie la réglementation du commerce. L'établissement de règles dans le domaine du commerce est dans notre intérêt et dans le meilleur intérêt de la communauté internationale. Il est évident que nous ne sommes pas considérés comme un pays moins développé, mais nous sommes certainement un petit pays, surtout lorsque nous nous comparons aux États-Unis. Compte tenu du fait que les États-Unis représentent notre plus important partenaire commercial et que les lois américaines en matière de commerce permettent aux États-Unis de se montrer très protectionnistes dans le domaine du commerce, nous appuyons fortement le concept d'un forum neutre dans lequel le Canada pourrait exiger des décisions commerciales libres et justes.

L'organe de décision suprême de l'OMC est la conférence ministérielle. C'est cette semaine, au Qatar, qu'aura lieu la quatrième conférence ministérielle. Elle doit se réunir au moins tous les deux ans. Rassemblant tous les membres de l'OMC, la conférence ministérielle peut prendre des décisions sur toute question visée par un accord commercial multilatéral.

Évidemment, il est important pour le Canada d'assister à ces conférences ministérielles. Il est également important, d'après moi, que des députés de l'opposition y assistent avec les autres organisations. Des organisations non gouvernementales seront présentes pour que diverses voix canadiennes se fassent entendre.

Les règles de l'OMC sont établies par les membres après maintes négociations et discussions. Si les autres membres de l'OMC n'entendent du Canada que la voix du gouvernement libéral, ils auront certainement une vision étriquée de la position que le Canada dans son ensemble veut défendre.

Je suis personnellement engagé à me rendre au Qatar pour y faire valoir les opinions des Canadiens. La plupart du temps, ces opinions refléteront l'orientation générale de la politique gouvernementale, mais elles ne seront certes pas nécessairement les opinions du gouvernement. Nous devons montrer à la communauté internationale toute la gamme des idées qui existent au Canada pour faire progresser le commerce fondé sur des règles.

Des exemples récents montrent que les actions du gouvernement ne sont pas toujours conformes à ce qu'exigerait une position favorable au commerce fondé sur des règles. Le premier exemple qui vient à l'esprit est l'accord sur le bois d'oeuvre qui a été en vigueur de 1996 à 2001. Cet accord est expiré maintenant et il fait encore l'objet d'un grave différend, mais cet accord diabolique, qui a influé sur nos vies pendant cinq ans, était un compromis de la part du Canada qui a coûté des milliers d'emplois et un investissement considérable dans notre industrie forestière.

•(1835)

À mon avis, nous aurions pu nous passer de cela à ce moment-là. C'est ce qui a envenimé les choses et a mené au profond différend

actuel sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis. Si nous avions insisté davantage sur le libre-échange au lieu de conclure un accord, qui s'est soldé par un commerce administré ou une entente sur un système de quotas qui a causé d'horribles distorsions dans l'industrie canadienne depuis cinq ans, nous nous porterions mieux aujourd'hui.

Ce qui s'est produit, c'est que le gouvernement de l'heure a abandonné la partie pendant la dernière ronde acrimonieuse du combat sur le bois d'oeuvre en concluant l'accord sur le bois d'oeuvre, qui est maintenant expiré, afin d'acheter la paix, mais ce n'était pas un libre-échange convenable, fondé sur des règles, comme celui qu'avait envisagé l'OMC ou, d'ailleurs, l'ALENA.

Le gouvernement tentera de dire qu'il faut faire un choix, qu'il faut choisir le libre-échange ou autre chose, et que je suis aveuglé par le fait que nous devrions poursuivre le libre-échange à tout prix. Bien sûr que non. Ce serait comme dire que les piétons devraient traverser la rue si le signal leur en donne le droit. Ça ne serait pas très utile pour un piéton s'il se faisait écraser par une voiture.

Cependant, devant un forum neutre comme l'OMC pour le règlement des différends, et avec des règles commerciales que nous avons nous-mêmes négociées et acceptées, nous devons démontrer, plus assidûment que le gouvernement ne l'a fait, que nous allons appuyer l'OMC et les règles de l'ALENA. Nous ne pouvons renoncer aux règles internationales qui sont à notre disposition dans plusieurs différends, dont celui du bois d'oeuvre.

Nous sommes tous au courant du conflit qui nous oppose à l'heure actuelle dans le dossier du bois d'oeuvre, mais nous devons éviter de qualifier ce différend d'affrontement entre le Canada et les États-Unis. Essentiellement, le Canada s'oppose à un groupe d'intérêt spécial profitant de dispositions législatives qui sont éminemment en sa faveur. Les lois américaines favorisent le lobby des producteurs depuis vingt ans, mais le climat a changé et nous devons favoriser ce changement.

Auprès de l'OMC, le Canada devrait insister principalement sur le commerce fondé sur les règles.

En second lieu, nous devrions insister sur l'agriculture. Les discussions sur l'agriculture et les arguments qui doivent être formulés à cet égard lors de cette conférence ministérielle sont cruciaux pour le Canada, car nous ne pouvons concurrencer des subventions comme celles des États-Unis et de l'Union européenne, et ils sont aussi cruciaux pour les pays en développement qui doivent obtenir un accès équitable aux marchés du secteur agricole. On peut donc faire cause commune dans ce dossier.

Enfin, la rencontre aura de nombreux effets favorables sur la guerre contre le terrorisme car une économie saine et croissante dans un plus grand nombre de pays sur terre profite à tous.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le président, je vais essayer d'être bref. J'ai écouté mon collègue avec intérêt. Je pensais qu'il connaissait la réponse, mais après l'avoir entendu, je crois nécessaire de lui répéter que le gouvernement adhère de très près à l'OMC et au nouveau cycle de négociations qui sera lancé à Doha.

Lors de l'entretien que j'ai eu avec le directeur général Mike Moore, celui-ci m'a indiqué que le Canada était vu comme l'un des plus ardents promoteurs de l'OMC. Je pense que notre bilan à cet égard est pas mal bon.

Initiatives ministérielles

Mon collègue a parlé du bois d'oeuvre et du malheureux différend qui nous oppose à nos voisins à l'heure actuelle. Il a signalé l'accord commercial de cinq ans sur le bois d'oeuvre, expiré il y a quelques mois. Il a dit que nous devrions aller de l'avant auprès de l'OMC. Voilà précisément ce que nous faisons. Nous allons de l'avant auprès de l'OMC. Nous avons présenté une demande de commission le 25 octobre. Nous allons de l'avant sur six fronts précis.

Mon collègue a laissé entendre que nous ne devrions conclure aucun type d'accord à court terme tel que celui que nous avons. Dans le moment, le gouvernement est déterminé à continuer d'avancer sur deux fronts: l'OMC et un cycle de discussions avec des responsables de haut niveau.

Je demande directement à mon collègue s'il préconise une position moindre que celle de poursuivre nos efforts auprès de l'OMC dans le dossier du bois d'oeuvre. Préconise-t-il une solution à plus court terme, comme le dernier accord? D'aucuns, mais ils sont minoritaires, commencent à réclamer un accord à court terme sur le bois d'oeuvre. Est-ce que mon collègue peut dire clairement si c'est ce qu'il préconise ou s'il pense que nous devrions poursuivre nos efforts jusqu'à ce que l'OMC rende une décision?

• (1840)

M. John Duncan: Monsieur le président, le député a certainement plus d'une question.

Pour ce qui a trait à l'engagement du gouvernement à l'égard de l'OMC, j'ai dit que le gouvernement ne devait pas ignorer l'OMC. Or, il est arrivé qu'il fasse précisément cela.

L'exemple précis que j'ai en tête est la bataille qui dure depuis maintenant quatre ans avec le Brésil concernant le différend mettant aux prises les sociétés Bombardier et Embraer au sujet des subventions accordées à l'industrie aéronautique. Le Canada a remporté la bataille. Après quatre ans, nous nous voyions autorisés à appliquer des tarifs douaniers. Or, au lieu de faire cela, nous avons recommencé à accorder des subventions.

Lorsque l'OMC a rendu dernièrement un jugement qui n'était pas très favorable au Canada, du moins pas selon les médias, parce que je n'ai pas accès à toute l'information, le ministre de l'Industrie a dit qu'il n'en avait que faire de la décision de l'OMC, et qu'il continuerait de subventionner Bombardier. C'est un très mauvais signal qu'il envoie. Il affirme essentiellement que nous allons appuyer l'OMC quand elle est pratique pour nous, mais pas en d'autres temps.

Le député a aussi demandé quel rôle j'envisageais pour l'OMC dans le différend sur le bois d'oeuvre, et si je pense que nous devrions avoir une solution à court terme et une autre à long terme.

Nous avons eu des discussions et des débats sur le sujet auparavant. J'ai expliqué clairement la semaine dernière qu'avant de décider si nous allons plaider notre cause ou négocier ou chercher une sorte d'arrangement, nous devons connaître les coûts et les avantages des deux solutions envisagées. Je n'ai pas vu le gouvernement tenter cela ou manifester l'intention d'envisager différents scénarios et d'en examiner les coûts et avantages. C'est pourtant ce que font de simples citoyens, et j'aimerais voir le gouvernement montrer ce genre de leadership.

On ne peut pas prendre de décisions en vase clos. Nous avons besoin de ce genre de données.

• (1845)

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le président, mon collègue, le député de l'Île de Vancouver-Nord, a abordé plusieurs des points dont je voulais parler aujourd'hui, qu'il s'agisse d'une

solution à court terme ou d'un recours judiciaire. Je n'ai pas besoin d'en parler plus longuement.

J'ai écouté très attentivement mes collègues du côté ministériel de la Chambre. Ils jouent aux durs aujourd'hui. J'espère qu'ils conserveront cette attitude quand nous nous présenterons à l'OMC. Sinon, nous reviendrons où nous en sommes aujourd'hui.

Je les entends aujourd'hui dire que le gouvernement avait fait preuve de leadership. Je ne suis pas d'accord. Il n'a pas fait preuve de leadership. Nous avons fait montre de très piètres talents de négociateurs. Nous nous sommes répandus en excuses chaque fois que nous avons abordé quelque dossier que ce soit. Résultat, nous, les Canadiens, en avons souffert.

Ma circonscription, plus particulièrement, va perdre beaucoup d'emplois à cause de l'expiration de l'entente sur le bois d'oeuvre. Cela aura pour nous des répercussions dramatiques. Je désire voir résoudre ce problème, et bientôt.

Le député de l'Île de Vancouver-Nord a dit tout à l'heure que beaucoup d'emplois avaient été perdus. Pourrait-il nous dire précisément combien ont été perdus depuis la dernière série de négociations en 1995 jusqu'à maintenant?

M. John Duncan: Monsieur le président, comme je viens de la Colombie-Britannique, il m'est plus facile d'en parler dans ce contexte.

Quant au nombre d'emplois perdus de 1995 à 2001 depuis l'accord sur le bois d'oeuvre, on peut certainement parler de milliers. Le problème est que d'autres facteurs ont une incidence sur la main-d'oeuvre et l'industrie forestières, tels que les campagnes de boycottage et diverses autres pressions.

Il est presque impossible de les quantifier, mais tous conviennent dans l'industrie que l'énorme distorsion créée par l'accord sur le bois d'oeuvre est à l'origine des pertes d'emplois en Colombie-Britannique, des emplois qui se chiffrent dans les milliers.

M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le président, le ministre du Commerce international, à mon avis, a décrit aujourd'hui l'importance des négociations de l'OMC et, plus particulièrement, celles relatives à l'agriculture. J'ai été ravi de l'entendre dire que l'agriculture serait une priorité. Il a également décrit très clairement la nécessité de conclure une entente. J'ai également été ravi de l'entendre se plaindre du comportement de nos principaux concurrents commerciaux, les États-Unis et la CEE.

Mon intervention portera d'abord sur l'extrême gravité du fait que les États-Unis et la Communauté économique européenne n'aient pas réduit leurs subventions comme ils étaient censés le faire en vertu des cycles du GATT. Par ailleurs, je tiens à souligner également, statistiques à l'appui, que le Canada a peut-être trop réduit les siennes.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a effectivement publié les résultats d'un examen en juin 1999. J'aimerais citer deux points qu'il a soulevés dans son rapport et que j'estime très pertinents dans le débat que nous avons aujourd'hui:

Initiatives ministérielles

Considérant que le Canada a dépassé ses obligations de réduction plus rapidement que la plupart de ses partenaires commerciaux et qu'il a respecté la lettre et l'esprit de l'Accord sur l'agriculture, alors que de nombreux autres pays ont fait preuve de plus ou moins de laxisme dans leur interprétation des règles de cet accord—

Les négociateurs canadiens à la série suivante de discussions, y ajoutait-on, «...devront bien faire valoir qu'il est essentiel que la Politique de protection du revenu agricole soit suffisamment préservée pour permettre aux gouvernements d'affronter les hauts et les bas qui ont toujours caractérisé l'agriculture.»

La question est fondamentalement de savoir si le Canada est allé trop loin et les États-Unis et l'Union européenne pas assez loin.

Conformément à l'information compilée par l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, entre 1986 et 1988, soit avant la série de discussions du GATT sur l'OMC, le soutien aux agriculteurs était, en moyenne, de 25 p. 100 aux États-Unis, de 33 p. 100 au Canada et de 44 p. 100 dans l'Union européenne.

Tout cela a considérablement changé dans les années qui ont suivi les discussions dans le cadre du GATT et de l'OMC, à un point tel que, entre 1998 et 2000, l'aide moyenne aux producteurs primaires de tout produit avait été réduite à 23 p. 100 aux États-Unis, à 18 p. 100 au Canada et à 40 p. 100 dans l'Union européenne. Je signale que cela peut être plus facile à comprendre. Autrement dit, l'aide américaine est passée de 25 à 23 p. 100, l'aide canadienne de 33 à 18 p. 100 et l'aide européenne de 44 à 40 p. 100.

Je crois que cela cerne une partie de notre problème, à savoir que nous, Canadiens, qui sommes tellement souvent les bons gars, avons probablement réduit trop vite notre niveau de soutien alors que nous n'aurions peut-être pas dû le réduire dans certains secteurs.

Je tiens aussi à rappeler un autre point qu'a fait valoir l'un des anciens négociateurs du commerce international, Mike Gifford. Je signale que, dans la présente série de négociations, nous devons bien faire valoir que le Canada ne restera pas sans rien faire pendant que d'autres pays continuent de subventionner leurs agriculteurs en contravention des règles de l'accord. Nous ne laisserons pas faire cela et, s'il le faut, je crois que notre gouvernement devra accorder le même appui à nos agriculteurs.

Lorsqu'il a pris la parole devant le Comité de l'agriculture, M. Gifford a déclaré ceci:

● (1850)

Lors de la période de transition sur six ans, nous devons ramener de 5 milliards à 4 milliards de dollars le niveau de l'aide. Mais cette obligation ne concernait que les subventions qu'on disait faussant les échanges. Rien ne nous obligeait à réduire les programmes verts.

Il a ajouté:

Si le Canada décidait d'augmenter ses subventions faussant les échanges, il pourrait porter hauser cette aide de 2 milliards à 4 milliards de dollars.

Voilà qui confirme ce que j'avance. Le fait est que le gouvernement et le Canada devraient aider les agriculteurs en ces temps difficiles. D'après M. Gifford, nous pouvons y parvenir sans enfreindre les dispositions de l'accord commercial, puisque nous avons réduit de bonne grâce nos programmes d'aide et que nous ne pouvons pas continuer à les réduire davantage.

Le député qui a parlé avant moi, mais je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point, a laissé entendre que, selon le ministre de l'Industrie, nous devrions soutenir l'OMC lorsque cela s'avère pratique et faisable de notre point de vue, mais nous en abstenir lorsque cela ne nous convient pas.

Or le ministre de l'Industrie a clairement dit que, si d'autres pays subventionnaient certaines industries, le Canada ne laisserait pas

dans l'impasse ses producteurs ou ses industries, mais qu'il les soutiendrait et les aiderait. Le Canada devrait, à mon sens, faire sienne ce type de position.

En prévision du prochain cycle de négociations, le Comité des affaires étrangères et du commerce international a fait des recommandations en juin 1999, et je tiens à les reconfermer et à les appuyer.

À la recommandation 12, le comité dit:

Comme premier élément de discussion aux prochaines négociations commerciales multilatérales, le Canada devrait exiger que tous les pays signataires respectent d'abord leurs obligations actuelles.

C'est ce qu'a fait valoir ma collègue siégeant derrière moi, qui a pris la parole plus tôt. Nous ne devrions pas entreprendre les négociations aux niveaux auxquels nous nous situons, et nous devrions plutôt retourner aux niveaux où étaient censés se situer ces pays à ce moment-là.

Voici également ce que dit la recommandation 13:

De plus, il devrait s'assurer que les nouveaux règlements sur le commerce agricole soient transparents et qu'ils s'appliquent également à tous les pays en fonction de leurs engagements respectifs.

Je veux essayer de résumer le tout en soulignant que le Canada est un pays commerçant et que ses exportations ainsi que le volume de ses produits agricoles ont augmenté depuis les années 1990. Nos producteurs primaires en ont-ils bénéficié?

Voici ce que le Syndicat national des cultivateurs a dit au groupe de travail le 11 septembre courant:

Au cours des 25 dernières années, les exportations agroalimentaires du Canada ont sextuplé, passant de 4 milliards de dollars en 1975 à environ 25 milliards de dollars aujourd'hui [...] Toutefois, les revenus nets des agriculteurs ont fléchi au cours de la même période. L'actuelle crise du revenu agricole a cours en dépit de l'énorme succès du Canada sur les plans de l'accès à de nouveaux marchés et de la recherche de clients à l'étranger.

On ne peut demander à la collectivité agricole de soutenir continuellement le fardeau consistant à accroître les exportations et à ne pas être payée pour les produits qu'elle vend.

Au niveau national, nous devons maintenir nos bons programmes de commercialisation et de gestion de l'offre ainsi qu'encourager très sérieusement d'autres pays à recourir à ces mécanismes comme programmes de développement rural. Nous devons étendre l'application des programmes verts autorisés en vertu de l'OMC.

Sur le plan international, nous devons aboutir à un accord visant à réduire les subventions. Bien que notre stratégie soit de nous aligner sur le groupe de Cairns, je pense que nous devrions aussi établir des alliances avec de nombreux autres pays, des pays qui peuvent adopter certains des programmes canadiens.

La dernière fois que les États-Unis et la CEE ont conclu un accord, le reste des pays se sont alignés.

● (1855)

Cette fois-ci, nous devons très clairement signifier que nous n'accepterons plus ce genre d'arrangement. Nous devons mener des négociations afin de veiller à ce que les subventions soient effectivement éliminées. Si elles ne le sont pas, nous appuierons alors nos agriculteurs en faisant appel au Trésor.

Initiatives ministérielles

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le président, le député vient d'une petite province comme la mienne. En fait, je suppose que l'île d'où je viens est plus grande que la sienne. Les préoccupations qu'il soulève relativement à sa province sont certainement très légitimes.

En sa qualité de président du comité des pêches, il est également très conscient du fait que nous éprouvons les mêmes difficultés dans le domaine de l'exportation de nos produits de la pêche, notamment sur le marché européen. Malheureusement pour nous deux, les exportations des industries de l'agriculture et de la pêche représentent seulement quelque 6,6 p. 100 de nos exportations totales, ce qui signifie que même collectivement elles n'attirent guère l'attention. Les producteurs primaires du pays, soit les pêcheurs et les agriculteurs, sont exclus de la vision de nombre de gens qui se préoccupent des exportations en général.

Cependant, nos exportations vers l'Union européenne ne représentent que 5 p. 100 de l'ensemble de nos exportations. Par conséquent, quand on ajoute les quelques produits de l'agriculture et de la pêche et le peu de produits que nous exportons vers l'Union européenne, il n'est pas étonnant que le gouvernement ne se soucie guère des droits de douane qui frappent les crevettes de Terre-Neuve sur le marché européen.

Un des problèmes que nous avons, c'est le fait que la crevette de Terre-Neuve est frappée de droits de douane de 20 p. 100 sur le marché européen, alors que ce n'est pas l'Union européenne qui se préoccupe. La plupart des pays de l'Union européenne voudraient qu'il n'y ait pas de droits de douane afin d'avoir des produits moins chers. Le Danemark, par exemple, et, plus particulièrement, deux entreprises de pêche de ce pays sont préoccupés.

Le député ne croit-il pas que le ministre et ses collaborateurs devraient régler nombre de problèmes commerciaux de moindre importance de l'OMC à l'extérieur de celle-ci et ne pas se préoccuper de devoir attendre deux, trois, voire quatre ans avant d'obtenir des ententes? Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre aussi longtemps. Certains de ces problèmes pourraient être réglés par le ministre au niveau politique, et je ne doute pas qu'une bonne partie des problèmes pourraient être ainsi réglés.

• (1900)

M. Wayne Easter: Monsieur le président, le comité des pêches a abordé cette question la semaine dernière. Le député a raison dans la mesure où le tarif appliqué par les Européens fait qu'il est à peu près impossible pour nos pêcheurs, en particulier ceux de Terre-Neuve, d'être concurrentiels. En fait, les Danois et les pêcheurs d'autres pays pêchent juste au large des côtes de Terre-Neuve, sur le Bonnet flamand, et emportent les produits chez eux pour les y transformer. Cette pratique leur permet d'avoir des coûts de 20 p. 100 inférieurs aux nôtres.

Je crois que le député a raison lorsqu'il dit qu'il serait possible de tenter de régler cette question par des discussions bilatérales, mais je ne crois pas un seul instant que le ministre ou le gouvernement soient liés par ces rondes de négociation de l'OMC. Nous tentons constamment de trouver des solutions à certaines de ces questions dans le cadre de négociations bilatérales, et nous nous efforçons de régler aussi cette question.

Il y a un autre point dont je voudrais parler, parce que le député l'a évoqué. On a fait valoir que les exportations d'aliments étant considérées comme modestes par rapport à l'ensemble des exportations, elles ne soient pas jugées importantes. Je ne crois pas que ce soit le cas.

Je crois que l'attitude du public canadien au sujet de la sécurité alimentaire pose un problème. Qu'il s'agisse de poisson ou de produits agricoles, les gens croient qu'il suffit de se rendre au magasin d'alimentation pour s'y procurer ce qu'ils veulent. Depuis les événements du 11 septembre, nous devrions prendre plus au sérieux la question de la sécurité alimentaire. Nous allons devoir assurer la survie économique des producteurs. Ils ne peuvent pas continuer à produire en-deçà du coût de production, comme ils le font depuis tant d'années.

Notre société doit modifier son attitude et considérer les producteurs de produits primaires comme la source de notre richesse, ce qu'ils sont effectivement, et reconnaître la place importante qu'ils occupent dans notre société en tant que producteurs des aliments que nous consommons pour vivre.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le président, j'ai trouvé très intéressants les chiffres que le député de Malpeque a mentionnés aujourd'hui au sujet des subventions et des comparaisons avec certains de nos partenaires commerciaux. Je veux contester certaines de ces données.

Je me souviens que six mois environ avant les dernières élections fédérales, c'est-à-dire au printemps 2000, un certain nombre d'associations d'agriculteurs de ma région, en Ontario, se sont regroupées et ont retenu les services d'un économiste pour qu'il fasse une analyse de ce qui est arrivé aux collectivités agricoles du monde entier à la suite de la dernière série de négociations du GATT au Paraguay. L'analyse est particulièrement choquante si l'on examine les répercussions des mesures que le gouvernement a prises après les négociations du Paraguay et leurs effets sur le milieu agricole au Canada.

L'économiste a analysé la situation des agriculteurs au Canada, aux États-Unis, au Japon, en Australie, en Europe et en Nouvelle-Zélande. Comme le député l'a laissé entendre, les subventions et l'aide que le Canada a fournies à ses agriculteurs ont été éliminées de manière spectaculaire, et j'emploie cette expression à bon escient, comparativement à ce que les autres pays ont fait, exception faite peut-être de la Nouvelle-Zélande, qui a pris des mesures s'apparentant beaucoup à celles adoptées au Canada. L'économiste a illustré cela dans un tableau ou un graphique, et c'était vraiment renversant.

Ce qui m'inquiète, et je le soumets à mon collègue, c'est que les responsables utilisent ses chiffres lorsqu'ils se présenteront cette fois devant l'OMC; ne vaudrait-il pas mieux qu'ils utilisent les autres chiffres à ce moment-là ou lors de toute négociation ultérieure? Si nous ne réussissons pas à convaincre les autres gouvernements de réduire leurs subventions, le député est-il prêt à encourager son gouvernement à dépenser cette somme de deux milliards de dollars ou plus par année afin que nos agriculteurs soient sur un pied d'égalité avec le reste du monde?

• (1905)

M. Wayne Easter: Monsieur le président, pour répondre d'abord à la dernière question, il peut être sûr que je suis prêt. C'est ce que je préconise depuis longtemps. Je l'ai dit aujourd'hui et je continuerai de le dire: si d'autres pays manquent aux règles de l'OMC et continuent de subventionner leurs agriculteurs, les Canadiens, les contribuables, le gouvernement doivent accorder à nos producteurs un soutien semblable. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit. Dire autre chose à nos concurrents, c'est les encourager à attendre que nous flanchions. Nos agriculteurs, si efficaces soient-ils, ne peuvent pas continuer de lutter alors qu'ils sont désavantagés à ce point.

Initiatives ministérielles

Je reviendrai à la question du député sur les chiffres. Il y a une autre série de chiffres. Ceux que j'ai donnés tout à l'heure viennent de l'OCDE. Ils portent sur les subventions de soutien et comparent les subventions actuelles à celles d'avant les dernières négociations. Il y a eu diminution dans tous les pays, mais elle a été bien plus forte au Canada.

Je tiens à dire que, d'après les chiffres de l'OCDE, le soutien par habitant pour l'agriculture canadienne a diminué de près de 40 p. 100 en dix ans. Pendant la même période, le soutien par habitant accordé aux agriculteurs américains a augmenté de 22 p. 100 et il dépasse maintenant la moyenne des pays de l'OCDE. Dans deux pays, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, le soutien total de l'agriculture comme pourcentage du PIB est certainement plus faible qu'au Canada. Ce sont les seuls pays où le soutien est plus faible que chez nous.

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le président, je sais qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps, mais j'aimerais aborder un certain nombre de questions concernant les discussions à l'OMC et les soins de santé.

Ce débat est important en ce début de semaine qui verra notre ministre du Commerce international partir pour le Qatar, où il participera à d'importantes discussions sur le commerce mondial.

La meilleure chose que je puisse faire pour conclure le débat est de rapporter les préoccupations de nombreux Canadiens et exprimer l'espoir que le gouvernement écouterait très attentivement ces organisations qui viennent de tous les horizons et qui représentent des intérêts aussi nombreux que variés.

Au cours des dernières heures, nous avons débattu vigoureusement de la question. Il y a une chose qui me laisse un goût amer: chaque fois que nous exprimons des préoccupations légitimes, nous sommes accusés par les députés de l'Alliance, entre autres, de pratiquer la politique de l'autruche et de défendre la veuve et l'orphelin.

Soyons clairs: ce qui est en cause ici, c'est la capacité du Canada à se gouverner en tant qu'État souverain et notre rôle sur la scène mondiale. S'il y a à la Chambre des députés qui veulent nous traiter de défenseurs de la veuve et de l'orphelin quand nous parlons des 14 millions de personnes qui meurent chaque année de maladies contagieuses dans le monde, nous serons fiers de porter ce titre. Il est déplorable que l'on calomnie des députés qui avancent des points de vue tout à fait légitimes.

Il est important, dans le cadre de ce débat, de rappeler certains faits que certains députés préféreraient taire: le fait que près d'un tiers de la population mondiale n'a pas accès aux médicaments essentiels; le fait que, chaque année, deux millions de personnes meurent de tuberculose et que huit millions de nouveaux cas de tuberculose progressive sont enregistrés; le fait que, chaque année, il y a entre 300 et 500 millions de nouveaux cas de malaria; et le fait qu'il existe une sérieuse pandémie de VIH/SIDA dans le monde.

Ce sont là de graves problèmes auxquels nous avons une obligation de nous attaquer, tant à la Chambre que dans le cadre de notre participation aux négociations sur le commerce mondial.

Pendant les quelques minutes qu'il me reste, je vais souligner à la Chambre l'importance du maintien du système de santé publique par opposition à la contribution à la richesse du secteur privé. Cette question surgit maintes fois au cours de ces discussions. Il importe de reconnaître que le Canada a un rôle à jouer et qu'il peut offrir au monde un leadership important en matière de santé publique.

Le premier secteur que nous devons examiner est celui de la protection des brevets par opposition aux droits des malades, c'est-à-dire les droits de propriété par rapport à la santé publique. Une des grandes discussions qui aura lieu à l'OMC visera à changer les règles ou à veiller à ce que rien ne puisse être fait pour empêcher les pays d'agir pour protéger la santé publique ou le droit à la santé.

Nous avons posé des questions à la Chambre sur la position du Canada à l'égard d'une ferme déclaration du ministre relativement à la possibilité que les pays puissent prendre des mesures rigoureuses pour protéger la santé publique. Nous avons posé des questions au sujet de l'opportunité que le Canada intervienne pour que les pays du tiers monde puissent avoir accès à des médicaments génériques moins coûteux et plus accessibles.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a malheureusement pas adopté cette position ferme. Je songe particulièrement à l'organisme Médecins sans frontières, qui dit que le Canada s'est joint à un petit groupe de pays riches pour présenter une vague contre-proposition qui ne fait rien de plus que répéter ce qui existe déjà dans l'Accord sur les ADPIC. La contre-proposition néglige de s'attaquer à la plupart des besoins clés que les pays en développement ont cernés.

• (1910)

Il s'agit très certainement là d'une grave omission de la part du gouvernement canadien, et il devra se pencher sur la question. J'espère que ce débat motivera le ministre du Commerce international à se rendre à ces discussions ministérielles au Qatar avec l'intention absolue et non équivoque de se joindre aux 60 pays ou plus qui veulent s'assurer que la santé du public passe avant tout.

À ce propos, permettez-moi de proposer au gouvernement de se pencher sur sa position forte mais incompréhensible, en raison de sa fixation sur la protection des brevets, quand il s'agit d'interdire aux fabricants canadiens de produits génériques de produire des médicaments qui sont nécessaires dans les pays du tiers monde et les pays en développement. Il serait très certes avantageux, dans le cadre du rôle du Canada sur l'échiquier mondial, de voir à ce que les pays du tiers monde et les pays en développement aient accès à des médicaments que nous sommes en mesure de produire ici.

J'aimerais également signaler qu'en participant aux discussions de l'OMC, le gouvernement devrait également songer à retirer le système canadien de santé publique des compromis établis à l'échelle mondiale. C'est là une préoccupation qui a été soulignée par bon nombre d'organisations, en particulier l'Association médicale canadienne, qui a présenté une position équilibrée à ce sujet et exhorté le gouvernement à accepter à tout le moins de tenir des consultations auprès des Canadiens.

Enfin, le Canada a un rôle à jouer à l'échelle internationale au chapitre de la réduction du tabagisme. Le Canada a offert un certain leadership au niveau de la Convention-cadre de lutte contre le tabagisme, ou CCLT, mais il n'a pas demandé à ses fonctionnaires d'aller de l'avant de manière ferme pour s'assurer que nous assumions un rôle de leadership dans ce domaine.

Ce sont là, à mon avis, trois domaines sur lesquels le gouvernement peut commencer à se pencher immédiatement pour s'assurer qu'il défend la santé publique plutôt que la richesse privée.

• (1915)

[Français]

Le président: Comme il est 19 h 15, la période prévue pour le débat exploratoire est maintenant expirée. Conformément au paragraphe 53 du Règlement, la séance est levée et je quitte le fauteuil.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: La Chambre demeure ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24 du Règlement. (La séance est levée à 19 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 5 novembre 2001

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Indépendance de la GRC

Mme Venne.....	6901
Motion.....	6901
M. Owen.....	6903
M. Sorenson.....	6904
M. Proctor.....	6905
M. Hill (Prince George—Peace River).....	6906
M. Abbott.....	6907
Mme Venne.....	6908

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur le Yukon

M. Nault.....	6909
Projet de loi C-39. Deuxième lecture.....	6909
M. Bagnell.....	6909
M. Elley.....	6911
M. Marceau.....	6914
M. Stoffer.....	6915
Mme Grey.....	6916
M. Bagnell.....	6918
M. Binet.....	6918
M. Bagnell.....	6919
M. Stoffer.....	6919
M. Finlay.....	6920
M. Stoffer.....	6921
M. Bagnell.....	6922
M. Harb.....	6923
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité.....	6924

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Programme d'infrastructures

M. Marcil.....	6924
----------------	------

Mike Weir

Mme Gallant.....	6924
------------------	------

L'environnement

M. Savoy.....	6924
---------------	------

Willard MacPhail

M. Easter.....	6924
----------------	------

Les sciences sociales et humaines

M. Adams.....	6925
---------------	------

La sécurité dans les aéroports

M. Gouk.....	6925
--------------	------

Le Ghana

Mme Augustine.....	6925
--------------------	------

Les élections municipales au Québec

Mme Bourgeois.....	6925
--------------------	------

Les élections municipales au Québec

M. Proulx.....	6925
----------------	------

La Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales

M. Pallister.....	6926
-------------------	------

Les sciences et le génie

M. Owen.....	6926
--------------	------

L'Organisation mondiale du commerce

M. Proctor.....	6926
-----------------	------

Le football universitaire

M. Lanctôt.....	6926
-----------------	------

L'Irlande

M. O'Brien (London—Fanshawe).....	6926
-----------------------------------	------

Les aînés

Mme Wayne.....	6927
----------------	------

Les pesticides

M. Caccia.....	6927
----------------	------

La Semaine des anciens combattants

M. Bailey.....	6927
----------------	------

QUESTIONS ORALES

La sécurité nationale

M. Day.....	6927
M. Chrétien.....	6927
M. Day.....	6927
M. Chrétien.....	6928
M. Day.....	6928
M. Chrétien.....	6928
M. Hill (MacLeod).....	6928
M. Chrétien.....	6928
M. Hill (MacLeod).....	6928
M. Chrétien.....	6928
M. Duceppe.....	6928
M. Chrétien.....	6928
M. Duceppe.....	6928
M. Pettigrew.....	6928
M. Brien.....	6928
M. Pettigrew.....	6929
M. Brien.....	6929
M. Pettigrew.....	6929

Les affaires étrangères

Mme McDonough.....	6929
M. Chrétien.....	6929
Mme McDonough.....	6929
M. Chrétien.....	6929

Les travaux publics et les services gouvernementaux

Mme Grey.....	6929
M. Chrétien.....	6929
M. MacKay.....	6929
M. Chrétien.....	6929

L'immigration

M. Forseth.....	6930
Mme Caplan.....	6930
M. Forseth.....	6930

M. Abbott	6940
Mme Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis).....	6941
M. Lunn	6941
M. Proctor	6942
Mme Hinton	6942
Mme Lalonde	6942
M. Obhrai	6942
Mme Jennings	6944
Mme Lalonde	6945
M. Proctor	6946
M. Easter	6947
M. McCormick	6947
M. Lunn	6948
Mme Wasylcyia-Leis	6949
M. Hearn	6950
M. Lunn	6950
M. McCormick	6951
M. Assadourian	6952
M. Dubé	6952
M. Easter	6952

Mme Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis).....	6953
M. Moore	6953
Mme Wasylcyia-Leis	6955
M. Forseth	6956
Mme Phinney	6956
M. Proctor	6957
Mme Jennings	6958
M. Marceau	6958
M. O'Brien (London—Fanshawe)	6960
M. Comartin	6961
Mme Ur	6961
M. Harb	6963
M. Duncan	6963
M. O'Brien (London—Fanshawe)	6964
Mme Hinton	6965
M. Easter	6965
M. Hearn	6967
M. Comartin	6967
Mme Wasylcyia-Leis	6968

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**